


יהוה
INSTITUTIO THEOLOGICA
ANDOVER. FUNDATA MDCCCVII.
Ps CXIX 169
JOH XVII 17.
ὁ λογος ὁ σος αληθεια εστι
ΑΚΡΟΓΩΝΙ
ΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ.



# HISTOIRE

DES

# INSTITUTIONS D'ÉDUCATION ECCLÉSIASTIQUE.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

# HISTOIRE

DES

# INSTITUTIONS D'ÉDUCATION

## ECCLÉSIASTIQUE,

PAR AUGUSTIN THEINER.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR JEAN COHEN,

Bibliothécaire à Sainte-Geneviève.

J'ai toujours cru qu'on réformerait le genre humain, si on réformait l'éducation de la jeunesse.

LEIBNITZ.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.

DEBÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1841.

# HISTOIRE

DES

# SÉMINAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

---

Nous venons de décrire l'état de l'Eglise et la conduite du clergé dans les principaux pays catholiques de l'Europe, pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle. Nous avons fait voir combien cette conduite fut noble et courageuse. Il nous reste à parler de l'Allemagne ; et là, il faut malheureusement l'avouer, la conduite du clergé, et surtout du haut clergé, dans ces fatales circonstances, fut bien différente ! Il flattait avec aveuglement les illusions du siècle, et se laissa tranquillement dépouiller de ses droits les plus sacrés. Que dis-je ! il fournit même à ses ennemis les armes à l'aide desquelles ils devaient l'accabler. Il ne songea pas à défendre contre des mains profanes le plus précieux des trésors qui lui étaient confiés, l'éducation du clergé. A quoi donc faut-il attribuer ce douloureux phénomène? Qu'il nous soit permis de dire quelques mots à ce sujet : ce sera le meilleur moyen de reconnaître la

source d'où découlèrent tous les maux qui, aujourd'hui encore, pèsent sur l'Eglise d'Allemagne, et qui peut-être l'opprimeront encore long-temps, ou même à jamais, si la main puissante des évêques ne s'efforce de la repousser.

En Allemagne, il y eut surtout un homme qui ébranla tous les fondemens religieux et politiques de son pays; et ce qui doit faire réfléchir profondément tout véritable ami du bien public, cet homme était lui-même un souverain : c'était le célèbre Frédéric II, roi de Prusse.

Frédéric, zélé partisan et défenseur des Encyclopédistes et des athées français, irréligieux et athée comme eux, avait allumé au sein de l'Allemagne un foyer d'où les flammes dévastatrices devaient allumer un vaste incendie dans tous les coins de l'empire. Non content de posséder en France des amis, contempteurs de toute religion, de tout christianisme positif et de toute autorité, il donna encore à la plupart d'entre eux un asile dans sa cour, où ils se livrèrent aux mêmes manœuvres qu'en France, et d'où ils infectèrent la France et l'Allemagne de leurs abominables doctrines. Frédéric les devançait toujours dans leurs efforts, et il était l'âme de tous ces terribles plans que nous avons vus exécuter contre l'Eglise en France, dans les années 1792-1795. N'est-ce pas lui qui forma le projet monstrueux de la destruction de l'Eglise catholique et principalement du Christianisme tout entier, puisqu'il le regardait comme le soutien de la superstition chrétienne; et ce projet ne

le calcula-t-il pas avec une profondeur de vues et un sang-froid tel que le plus grand ennemi du Christianisme ne pourrait s'empêcher d'en être saisi d'horreur ? Frédéric fit parvenir ce plan aux Parisiens par son ami Voltaire, et Voltaire lui-même en fut frappé d'étonnement au point d'avouer qu'il n'avait pu être tracé que par un grand capitaine, mais qu'il n'était pas exécutable. Frédéric II ne visait à rien moins qu'à *la destruction de tous les couvens, à la confiscation de leurs biens*, dont le produit devait servir à l'embellissement de Berlin; à *l'affaiblissement, à l'humiliation, et enfin à la disparition totale de l'épiscopat* (358). Il paraît que ce plan flattait singulièrement les goûts des ministres

(358) Voltaire ayant écrit à Frédéric le 3 mars 1767 pour l'engager à prendre des mesures vigoureuses, afin d'anéantir la *superstition* chrétienne, le roi lui répondit le 24 mars de la même année : « Il n'est point réservé aux armes de détruire l'*inf*... (le Christianisme), elle périra *par le bras de la vérité et par la séduction de l'intérêt.* Si vous voulez que je développe cette idée, voici ce que j'entends :

« J'ai remarqué, et d'autres comme moi, que les endroits où il y a le plus de couvens de moines, sont ceux où le peuple est le plus aveuglément livré à la superstition ; il n'est pas douteux que si l'on parvient à détruire ces *asiles du fanatisme*, le peuple ne devienne un peu indifférent et tiède sur ces objets qui sont actuellement ceux de sa vénération. Il s'agirait donc de détruire les cloîtres, au moins de commencer à diminuer leur nombre. *Ce moment est venu, parce que le gouvernement français et celui d'Autriche sont endettés, qu'ils ont épuisé les ressources de l'industrie pour acquitter les dettes, sans y parvenir. L'appât de riches abbayes*

français Amelot, d'Argenson, Maurepas et Choiseul; mais n'étant pas assez secondés par lui, ils ne regar-

---

*et de couvens bien rentés est tentant. En leur représentant le mal que les cénobites font à la population de leurs États, ainsi que l'abus du grand nombre de communautés qui remplissent leurs provinces, en même temps la facilité de payer en partie leurs dettes, en y appliquant les trésors de ces communautés qui n'ont point de successeurs, je crois qu'on les déterminerait à commencer cette réforme : il est à présumer qu'après avoir joui de la sécularisation de quelques bénéfices, leur avidité engloutira le reste.*

« Voilà un petit projet que je soumets à l'examen du patriarche de Ferney. C'est à lui, comme au père des fidèles, de le rectifier et de l'exécuter.

« Le patriarche m'objectera peut-être ce que l'on fera des évêques. Je lui réponds qu'il n'est pas temps d'y toucher encore, qu'il faut commencer par détruire ceux qui soufflent l'embrasement du fanatisme au cœur du peuple. *Dès que le peuple sera refroidi, les évêques deviendront de petits garçons dont les souverains disposeront, par la suite des temps, comme ils voudront.* »

Voltaire répondit le 5 avril à Frédéric :

« Votre idée de l'attaquer (la superstition chrétienne) est d'un grand capitaine. Les moines une fois abolis, l'erreur est exposée au mépris national. *On écrit beaucoup en France sur cette matière, tout le monde en parle..... Mais on n'a pas cru cette grande affaire assez mûrie ; on n'est pas assez hardi en France, et les dévots ont encore du crédit.* »

Frédéric ruminait déjà depuis long-temps cette sombre pensée, et d'après une conversation secrète qu'il avait eue avec Voltaire en l'année 1743, il avait dès lors fait imprimer en Hollande un pamphlet, dans lequel il exposait que la

dèrent pas comme très facile ce plan d'ailleurs, à leur avis, très avantageux à l'Etat.

Burke put donc dire avec raison que Frédéric II, ce monarque d'ailleurs si éclairé et si juste, a couvé la révolution française (359). Frédéric a pu gouverner ses propres Etats avec sagesse, justice et prudence, je n'en disconviens pas ; mais pour l'Allemagne, il a été la puissance la plus hostile qui ait jamais existé. Il se moquait de sa respectable constitution, dont il ne comprenait pas, ou pour mieux dire, ne soupçonnait pas même la sainteté. Et comment aurait-il pu la comprendre, lui qui méprisait si fort le Christianisme et qui travaillait avec tant d'ardeur à le renverser, d'accord avec les démons du siècle? Comment un pareil souverain aurait-il pu concevoir la constitution de l'empire d'Allemagne qui reposait sur la

sécularisation des principautés ecclésiastiques de l'Allemagne, au profit de l'empereur et de la reine de Hongrie, était une condition nécessaire du rétablissement de la paix dans l'empire germanique. Voltaire nous fait des confidences bien intéressantes à ce sujet, dans une lettre du 8 octobre 1743, adressée au ministre français Amelot.

« Il (le roi) m'avoua, dit Voltaire dans cette lettre, que c'était lui qui avait fait imprimer ce projet. *Il me fit entendre qu'il ne serait pas fâché d'être compris dans ces restitutions que les prêtres doivent, dit-il, en conscience aux rois, et qu'il embellirait volontiers Berlin des biens de l'Église.* Il est certain qu'il veut parvenir à ce but et ne procurer la paix que quand il y verra de tels avantages. C'est à votre prudence à profiter de ce secret qu'il n'a confié qu'à moi. »

(359) De la Révolution française, t. I, p. 265.

religion catholique, comme sur des colonnes éternelles? L'empire germanique commença à chanceler dans ses fondemens sacrés avec les réformateurs du seizième siècle, et pour me servir de la belle expression de Gœrres, il n'était plus, depuis la paix de Westphalie, qu'un cadavre étalé sur un lit de parade (360). Frédéric II le fit descendre de ce lit et célébra ses obsèques, entouré d'un cortége d'athées français et allemand (361).

On ne sait que trop combien l'Allemagne, à l'exemple de Frédéric et sous sa protection, souffrit de la fièvre pestilentielle de la gallomanie (362). Ce que les athées français avaient laissé de christianisme, de

(360) L'Allemagne et la Révolution, p. 67.

(361) Frédéric II renouvela, dans les lettres qu'il écrivit à Voltaire le 29 juillet et le 13 août 1775, son ancien plan de destruction de l'Église catholique par rapport au saint empire romain; il y dit: « *Tout ce que vous dites de ces évêques teutons n'est que trop vrai. Ce sont des pères engraissés des dîmes de Sion. Mais vous savez aussi que, dans le saint empire romain, l'ancien usage, la bulle d'or et telles autres antiques sottises, font respecter les abus établis. On les voit, on lève les épaules, et les choses continuent leur train.* Si l'on veut diminuer le fanatisme, il ne faut pas d'abord toucher aux évêques; mais si l'on parvient à diminuer les moines, surtout les ordres mendians, le peuple se refroidira; celui-ci, moins superstitieux, *permettra aux puissances de ranger les évêques selon qu'il conviendra au bien de leurs États.* C'est la seule marche à suivre. *Miner sourdement et sans bruit* l'édifice de la déraison, c'est l'obliger à s'écrouler de lui-même. »

(362) L'Allemagne seule avait, dès l'an 1778, d'après

respect pour la religion, la vertu, la piété et la morale sur le territoire allemand fut complètement dé-

l'assurance d'un prince de l'empire allemand, reçu plus de quatre cents précepteurs de la main de d'Alembert. (Journal de Luxembourg du 15 novembre 1783.) Quant à la manière dont les choses se sont passées en Prusse, nous l'apprenons d'Ulrich, membre du consistoire protestant de Berlin, et contemporain de ces intrigues : « Voltaire, dit-il, a plus de disciples que l'on ne pense. Depuis la toilette jusqu'au métier du tisserand, il est lu par tout le monde, il est rumine, répété et cité dans toutes les occasions, jusqu'à faire mal au cœur, comme un sublime réformateur. Ses œuvres à la main, le jeune Berlinois ne craint plus de se mettre au-dessus de toute morale, de diffamer les choses les plus saintes du monde, de miner les plus fermes appuis du repos et de la consolation du genre humain, de renverser les maximes les plus solides du droit, de l'ordre et des convenances, de se moquer de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de la justice et de la providence, de calculer le prix de la vertu et de l'innocence, uniquement par les effets extérieurs qu'ils produisent sur notre santé et notre réputation ; en un mot, de se faire un honneur de ne croire à *rien*. Pour comble de malheur, les lieux publics consacrés au plaisir et à la récréation retentissent de blasphèmes contre la religion. Plus d'une fois, à ma profonde douleur, ils ont frappé mon oreille dans le parc. » (De l'état de la religion dans les États Prussiens, t. I, p. 508.) Il est impossible de peindre l'incrédulité introduite dans les États Prussiens par Voltaire et les autres amis de Frédéric avec plus de force que ne l'ont fait Gilet, prédicateur de la cour et conseiller au consistoire de Halberstadt, dans les ouvrages intitulés : *Voltaire, le réformateur à Berlin.* — Heinzemann, dans l'*Appel à ma nation*,

truit par leurs rivaux, les athées allemands. Le levier de cette entreprise impie fut la *Bibliothèque univer-*

---

et de Marees, dans ses *Lettres sur les nouveaux gardiens de l'Église protestante.* Ludke fut l'organe du parti opposé, et lui fournit un beau plan pour se débarrasser à la fois de la religion et des prêtres, ses appuis, dans ses *Entretiens sur l'abolition de l'état ecclésiastique;* Berlin 1784. Cette gallomanie a infecté toute l'Europe. « Soyez sûr, écrivait Voltaire à Helvétius en 1763, que l'Europe est remplie de gens raisonnables qui ouvrent les yeux à la lumière. En vérité le nombre en est prodigieux, et je n'ai pas vu depuis dix ans un seul honnête homme, de quelque pays et de quelque religion qu'il fût, qui ne pensât absolument comme vous. » Partout où l'on savait qu'il existait un prince catholique qui montrait encore quelque attachement pour la religion, Voltaire s'efforçait sur-le-champ de lui envoyer un précepteur de son école. Ainsi le duc de Parme reçut de sa main les trop fameux Condillac et Leira, pour élever son fils. Voltaire ne savait, dans sa malice, comment se réjouir assez du succès qu'il avait obtenu, et il écrivit à ce sujet à d'Alembert : « A ce qu'il me semble, le duc de Parme est bien entouré..... Si avec cela il devient superstitieux, il faudra enfin que la grâce de Dieu soit grande. » (Barruel, histoire du Jacobinisme, t. I, p. 200.) Catherine II protégeait avec zèle les amis de Voltaire. Les conseillers et ministres Bezkoy et Schuwalow étaient en correspondance avec lui. D'Alembert fut même proposé pour précepteur du grand-duc, plus tard empereur, sous le nom de Paul I. L'impératrice acheta, après la mort de Voltaire, sa bibliothèque, qui orne aujourd'hui le magnifique palais d'hiver à Saint-Pétersbourg. Elle se compose, du reste, des livres les plus insignifians, et ne renferme pas un seul ouvrage de quelque importance ; ce

*selle allemande*, fondée en 1762 par Nicolaï, le célèbre imprimeur et demi-savant de Berlin. Elle devint pour l'Allemagne ce que l'Encyclopédie était pour la France, et ses effets furent d'autant plus nuisibles qu'elle était rédigée avec beaucoup plus de profondeur, de perspicacité et de science que l'ouvrage français. Elle devint en quelque sorte indispensable à tous les lecteurs allemands, attendu qu'elle s'occupait de tout ce qui avait rapport aux arts, à la littérature, aux sciences et à la religion, tant en Allemagne même que chez l'étranger. Le plan de cet ouvrage, dit de Marees, avait été dressé avec autant d'artifice que son exécution avait été méthodique (363). »

Les rédacteurs de la Bibliothèque allemande, qui

---

qui fait bien connaître, comme l'observe avec tant de justesse le comte de Maistre, *la trivialité d'esprit du patriarche de Ferney*. (*Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 318, 320 ; Paris 1821.) Lovelace dit déjà dans Clarisse : « Si vous avez intérêt de connaître une jeune personne, commencez par connaître les livres qu'elle lit. » Christian VII, roi de Danemarck, disait de Voltaire que c'était de lui qu'il avait appris à penser, et il se trouvait heureux de pouvoir lui écrire. La reine Ulrique le pressa, à plusieurs reprises, de venir en Suède, et le roi Gustave lui écrivit, le 10 janvier 1772 : « Qu'il priait journellement l'Être des êtres de prolonger les jours de Voltaire, si *précieux* pour l'humanité et si utiles pour l'extension de *la sagesse* et de *la vraie philosophie!!* » Quelle dérision! quel aveuglement! C'est bien là qu'on peut dire : *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.*

(363) Lettres sur les nouveaux gardiens de l'Église protestante, t. I, p. 9 ; t. II, p. 58 sq.

forma en très peu de temps plus de cent volumes, furent pour la plupart des hommes d'esprit et d'instruction; ils étaient au nombre d'environ cent quarante. Ils traitèrent la théologie dans toutes ses branches et avec toutes les sciences accessoires. Ils renversèrent tout le Christianisme positif pour mettre à sa place un pur naturalisme qui ne reconnaissait aucune autorité divine, mais uniquement celle de la raison. Les hommes les plus distingués de l'Allemagne, et surtout de l'Allemagne septentrionale, tels que Lessing, Teller, Ludke, Eberhard, Damm, Thiess, Abt, Jerusalem, Moses-Mendelssohn, Semmler, Bahrdt, Kant et Fichte, réunirent tous leurs efforts pour la composition de ce malheureux ouvrage, qui devint bientôt le centre autour duquel se réunirent tous les déistes et tous les athées de l'empire. On employa toutes les ruses imaginables pour soumettre ces divers savans au sceptre de l'impiété. Quiconque se montrait le moins du monde favorable à la tendance de cet ouvrage et consentait à y coopérer, était élevé aux nues; tandis que des hommes tels que Burscher, Jakobi, Dœderlein, Schubert, Seiler, Tuschen et Wolf qui cherchaient à mettre leurs contemporains sur leurs gardes contre des pareils écrits, et qui voulaient maintenir encore quelques doctrines du Christianisme positif, furent traités d'imbéciles, d'insensés, de bigots ridicules, de jésuites déguisés, de bestiaux orthodoxes (*orthodoxen Vieh*) et de valets de la révélation (364), quelque honnêtes, quelque savans qu'ils fussent. Le despotisme

(364) Heinzemann, Appel à ma nation, p. 531-533.

littéraire de l'athéisme fut porté aussi loin en Allemagne qu'en France, où la plus grande partie des hom-

---

Nicolaï fut l'inventeur de cette belle tactique qui a été fidèlement maintenue par nos modernes charlatans anti-Jésuites, qui trouvent, comme lui, fort commode de traiter de Jésuite tout noble et généreux défenseur de la vérité, du Christianisme et du bonheur des États. Robinson dit fort bien, en parlant de Nicolaï : « Il rendit les défenseurs de la religion suspects en les dépeignant comme des partisans de la superstition et comme des Jésuites cachés. Il assura que la destruction de cet ordre n'avait été qu'apparente, que ses membres continuaient à former des associations, et conservaient la plus grande partie de leurs biens sous la protection secrète des princes catholiques. Chaque homme qu'il rencontrait, en quelque lieu et sous quelque costume que ce fût, lui paraissait un Jésuite occupé du rétablissement de son ordre. Il excita un tumulte général, voyagea dans toute l'Allemagne et organisa partout la chasse aux Jésuites. Dans ce but, il se fit recevoir franc-maçon et rose-croix, avec le secours de ses deux amis Gedike et Biester, et de quelques adeptes de la nouvelle doctrine. Du reste, il leur en témoigna sa reconnaissance en trahissant à son retour les secrets de l'ordre et en rendant ses amis ridicules. Cet homme approuva fort la méthode de décrier tous les défenseurs du Christianisme biblique, comme étant des Jésuites déguisés. » (Des Sociétés secrètes, p. 73.)

Hirsching, protestant lui-même, dépeignit d'une manière admirable l'insolence éhontée de l'imprimeur berlinois Nicolaï et de ses corédacteurs, dans son excellent écrit intitulé : *Réjouissante nouvelle de la prochaine érection d'un tribunal d'inquisition protestant;* Berlin 1782. Mais personne ne se moque plus spirituellement de Nicolaï et de sa bibliothèque,

mes de lettres, tels que l'abbé Millot, Cérutti, La Harpe et autres, ne prêchaient cette doctrine que parce que sans cela le crédit des Encyclopédistes leur eût fermé toutes les routes de la renommée, de la célébrité et de la fortune. Ils en firent en mourant l'aveu et abjurèrent leurs erreurs avec d'abondantes larmes. Il en fut de même en Allemagne. La plupart des hommes véritablement instruits ne rendaient hommage à l'impiété que parce qu'ils craignaient de perdre toute leur réputation littéraire par le révoltant système de calomnie de la Bibliothèque berlinoise; tandis que les écrivains moins connus s'y abandonnaient pour obtenir de riches bénéfices, de bonnes chaires et d'autres avantages temporels de ce genre. Le célèbre théologien de Halle, Jean-Salomon Semmler, nous en offre un exemple touchant dans son autobiographie, où il se plaint avec amertume de la conduite

---

que Blumauer, de Vienne. Rien ne peut surpasser ses vers :

« Et pour répandre dans toute l'Allemagne le venin que sa bouche distillait et qui s'en écoulait à grands flots, il fit construire un canal de papier dans lequel il versa cette dégoûtante écume.

« Et en tête de ce vaste canal, il fit graver les portraits de tous les grands hommes, afin que quand l'envie lui en prendrait, il pût, au moins en effigie, leur cracher au visage.

« Puis il imagina de déchirer tous les poètes qui ne ressemblaient pas à son Ramler; puis encore, il trouva bon de chasser de l'enfer, à coups de dents, le diable qui ne lui avait rien fait. » (Quarante-deux supplémens aux deux premiers volumes du voyage de Nicolaï, p. 11; Manheim 1784.)

abominable de ces gens qui avaient commencé par le proclamer le premier homme de son siècle, dans l'espoir qu'il finirait par renoncer à toute espèce de christianisme positif, mais qui plus tard, voyant que dans ses travaux théologiques il soutenait encore la religion chrétienne, le traitèrent d'indigne hypocrite et d'affreux Jésuite. Et pourtant personne n'a fait plus de tort au Christianisme que ce même Semmler.

L'animosité de l'impiété et de l'athéisme des théologiens de Berlin et de Brandebourg s'éleva au plus haut point, lorsque Damm, professeur au gymnase du faubourg de Cologne à Berlin, publia sa *Traduction du Nouveau-Testament* et ses deux ouvrages sur la *Foi historique* et sur les *Reliques*. Damm, avec l'audace des Titans de la fable, démolissait le Christianisme dont il ne laissait plus rien subsister. Il n'admettait pas même l'élément historique de l'origine du Christianisme. Il ne reconnaissait absolument rien que l'existence d'un Être suprême et l'immortalité de l'âme humaine ; encore établissait-il ces deux points par des raisonnemens faibles et sophistiques. L'apparition des ouvrages de Damm renversait donc le dernier fondement du protestantisme, l'Ecriture-Sainte qui d'ailleurs, du moment où elle pouvait être interprétée par chacun, selon sa convenance, devait cesser naturellement d'être la base du Christianisme révélé ; et l'arrêt de Luther se trouvait anéanti : « *Qu'ils n'attaquent pas au moins la Parole.* » Le protestantisme disparut dès lors du domaine du Christianisme, et se réduisit à n'être plus que la simple religion naturelle,

à laquelle, d'après la manière dont elle était constituée, elle devait naturellement conduire.

L'Allemagne tout entière s'éleva contre cet attentat. Damm fut attaqué de tous les côtés; mais Frédéric II prit sur lui la grave responsabilité de le protéger, lui et ses collaborateurs de la Bibliothèque universelle allemande, qui partageaient les opinions du professeur, et de qui l'ouvrage se publiait sous les auspices du roi. Berlin devint d'après cela, pour l'Allemagne chrétienne, ce que Paris était pour la France. Mais la puissance de Berlin était bien plus terrible; car les travaux qui en émanaient étaient le fruit des pénibles recherches d'esprits profonds et réfléchis; tandis qu'à Paris, la religion n'était attaquée que par les armes d'une passion aveugle et d'une folle déraison. C'est de Berlin que sortirent tous ces terribles manifestes qui, pour me servir de l'expression d'un témoin oculaire (365), mettaient le couteau sur la gorge du Christianisme. Ces manifestes incendiaires furent plus tard exécutés partiellement à Vienne, mais à Paris dans toute leur étendue. C'est ainsi que beaucoup plus tôt on jouait en petit à Berlin les abominables bouffonneries d'un Camus, d'un Bailly, d'un Collot d'Herbois, d'un Robespierre, qui, dix ans plus tard, devaient se représenter à Paris dans toute leur pompe satanique et théâtrale. Dès l'an 1770, le fameux von Loen voulut inaugurer à Berlin la *Seule*

(365) Correspondance secrète sur la Constitution prussienne, p. 40-41.

*vraie Religion*, ou, comme on l'appela plus tard, l'*Eglise de la paix*, le *Temple de la très sainte Providence*, le *Culte philanthropique*, la *Religion de la Raison*. N'est-ce pas là la même chose que la proclamation de l'Être suprême de Robespierre? Frédéric-Guillaume II, qui succéda à son oncle, se vit forcé de mettre des bornes à cette démence par la publication de son célèbre édit de religion en 1786. Mais le mal avait déjà fait trop de progrès, et la position religieuse du roi n'était pas telle qu'elle aurait dû l'être pour donner la force nécessaire à ces dispositions, du reste si sages. L'édit de religion ne fit au contraire que jeter de l'huile sur le feu et devint l'objet des critiques les plus amères. Bahrdt, professeur de théologie à Halle, osa même écrire une mauvaise satire en forme de comédie, sous le titre de l'*Edit de religion*, qui lui valut quelque temps de prison dans la forteresse de Spandau. Le roi lui-même était traité dans les feuilles publiques de *criminel* et de *tyran*, et le ministre Wœllner, à qui l'on attribuait la rédaction de l'édit, reçut les noms de *scélérat* et de *traître à sa patrie*. (Le *Spectateur allemand*, t. IX, cahier 26, p. 3-5.) On continua donc toujours, mais d'une manière plus cachée et plus adroite, à miner la Religion et le Christianisme, jusqu'à ce que Fichte en vînt à nier positivement l'existence de Dieu, ce qui le fit traduire devant les tribunaux.

Mais la victoire qui devait anéantir le Christianisme en Allemagne n'était encore remportée qu'à moitié. Le protestantisme était déjà renversé, et il ne restait

plus qu'à tenter le dernier coup, qui consistait à faire subir avec adresse, et par la voie de la presse, un sort pareil à l'Eglise catholique, qui renfermait déjà dans son sein la matière d'une révolution. L'incrédulité générale qui, par l'exemple de Frédéric, était devenue à la mode, avait pénétré jusqu'au trône des princes catholiques et les avait rendus indifférens au maintien de leurs droits sacrés, quoiqu'ils vissent tout commencer de tomber en ruine autour d'eux, et il ne manquait plus qu'un signal pour les entraîner eux-mêmes dans les ateliers destructeurs de la révolution. Ce signal fut donné par Nicolas von Hontheim, évêque de Myriophite, suffragant de Trèves, plus connu sous son pseudonyme de *Justinus Febronius*.

On a beaucoup parlé de Fébronius et de son livre. Lui et son ouvrage sont maintenant livrés à l'oubli et à un juste mépris, comme toutes les brillantes et bruyantes publications du dix-huitième siècle. La vérité a su enfin se faire valoir; et dans le fameux auteur de l'ouvrage intitulé : *De præsenti statu Ecclesiæ*, on ne vit plus qu'un compilateur faible, sans esprit, entraîné par la folie du siècle, flattant les passions irréligieuses et anti-ecclésiastiques de son temps, qui s'est amusé à rassembler sans ordre une foule de monumens historiques contradictoires; un homme qui manquait d'une connaissance élémentaire pure et saine de l'Eglise catholique, sur les ruines de laquelle il aurait voulu installer le jansénisme et le protestantisme. La honteuse stupidité de Fébronius a été appréciée à sa juste valeur, même par d'honnêtes écrivains pro-

testans. Le siècle se rattacha, à la vérité, à lui comme à une ancre de salut. Des évêques et archevêques, ainsi que la plus grande partie du bas clergé allemand, accueillirent son ouvrage avec satisfaction; car il ne tarda pas à devenir, dans les mains des premiers, un évangile sur lequel il fallait jurer si l'on voulait obtenir de riches bénéfices ou de grandes principautés ecclésiastiques (366). Le clergé français, dans de

(366) Fébronius voulut essayer de faire lui-même sa fortune par ce moyen. Il sollicita, d'une manière peu honorable, un évêché dans les Pays-Bas autrichiens, et adressa, à cet effet, une circulaire à tous les évêques de ces provinces; mais les honnêtes catholiques Belges ne se laissèrent pas induire en erreur, et ne voulurent point entendre parler de ce serment. Feller nous a conservé une lettre que Hontheim (Fébronius) écrivit au chapitre d'Anvers.

« Monsieur,

« Les assurances que son Altesse royale le duc de Lorraine et son Excellence le comte de Cobenzl ont eu la bonté de me donner, *en considération des services que j'ai eu autrefois l'occasion de rendre à l'auguste maison d'Autriche*, de vouloir appuyer ma très humble requète pour un des évêchés desdits pays, m'ont déterminé à me mettre au nombre des compétiteurs pour l'évêché d'Anvers. Je ne peux y parvenir que moyennant les suffrages de messieurs les chanoines de la cathédrale. J'ose, monsieur, vous prier de m'accorder le vôtre, malgré que je n'aie pas l'avantage de vous être connu. J'espère que l'épiscopat, dont depuis dix ans je remplis toutes les parties dans un des plus vastes diocèses de l'Europe, me servira de témoignage de la capacité requise pour l'évêché que je demande par votre suffrage, monsieur. Je

pareilles circonstances, choisit l'échafaud et le glaive du bourreau, afin d'aller retrouver dans l'autre monde

---

connais tout le poids du bien que vous pouvez me faire dans cette recherche, et *je vous prie de compter sur l'étendue de ma reconnaissance, qui ne sera pas inférieure au service* que, j'espère, vous ne me refuserez pas en cette occasion. Je ne désire rien tant que de faire votre connaissance, et de vous convaincre de la plus parfaite considération avec laquelle je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« De HONTHEIM,

« Évêque de Myriophite, suffragant de Trèves.

« Trèves, le 12 juillet 1758. »

(Coup d'œil sur le congrès d'Ems; Dusseldorp 1787, p. 118, 119.)

On sait avec quelle énergie le clergé français condamna, dans la 135e et la 140e séance de l'assemblée de Paris de 1775, le plagiat moitié janséniste et moitié protestant de Fébronius. Le célèbre docteur en Sorbonne et apologiste, abbé Bergier, avait en conséquence adressé, le 12 octobre 1775, une lettre de Paris à l'électeur archevêque de Trèves, dans laquelle il dévoilait la nullité, l'ignorance et la tendance funeste de l'ouvrage de Fébronius. Je crois bien faire de transcrire ici la fin de cette savante épître, car le fébronianisme n'a pas encore tout-à-fait disparu de l'Allemagne : « Je pense, mon prince, disait Bergier, que c'en est assez pour mettre cet absurde ouvrage à sa juste valeur; il ne peut avoir échappé à la censure que par le mépris qu'on en a fait. Un auteur qui se réfute lui-même, n'a pas besoin d'autre condamnation. Il n'est pas une seule section dans laquelle

le grand prince de la foi, et afin d'obtenir une place élevée au pied du trône du Roi des rois, pendant que le clergé allemand se mettait au service du démon du siècle, afin de gagner de hautes dignités dans son empire.

Il ne faut pas s'étonner si Fébronius était un homme selon le cœur des esprits irréligieux de cette époque. Les rusés et adroits rédacteurs de la Bibliothèque allemande de Berlin surent merveilleusement tirer parti de lui. Fébronius devint l'objet de leur admiration, le héros et le géant de l'Eglise catholique, l'ornement de son siècle, l'orgueil de l'Allemagne; il fut jugé digne d'occuper une des premières places dans le temple de la raison, érigé par les lumières du protestantisme. Des éloges semblables, d'aussi *pompeuses* apothéoses furent décernés aux *partisans* et aux défenseurs de Fébronius; on les exhorta de marcher avec autant de courage et de résolution que lui vers le temple des lumières, afin de

---

on ne puisse montrer des erreurs, des contradictions ou des sophismes. C'est une compilation sans ordre, sans justesse, sans logique, aussi mal arrangée que mal écrite; l'auteur, quel qu'il soit, ne s'est pas entendu lui-même. Il ne peut plaire qu'à ceux qui ont sucé des principes d'anarchie et de révolte contre l'Église, dans les leçons ou dans les écrits des protestans. Ceux qui s'imaginent que ce sont là les sentimens du clergé de France, n'ont jamais lu d'autres théologiens français que les Jansénistes; ils ne connaissent pas seulement la Défense de la déclaration du Clergé, par M. Bossuet. » (Feller, l. c., p. 110.)

secouer la torche de la raison dans l'épaisse et ténébreuse nuit du Catholicisme, et de frayer à d'autres la route de la science. Dès lors le triomphe de l'impiété ne pouvait plus être douteux. Des auteurs et d'obscurs écrivains catholiques, principalement en théologie, n'épargnèrent rien pour recevoir, dans la Bibliothèque allemande et dans sa sœur la Revue mensuelle de Berlin, le brevet d'hommes qui marchaient avec leur siècle. Ces esprits méprisables n'eurent plus rien de sacré, du moment où il s'agissait d'être cités honorablement dans ces ouvrages. Le reniement de tous leurs principes, la violation des devoirs les plus sacrés, la trahison envers la Religion et l'Eglise, c'était là peu de chose, pourvu qu'en retour la tribune de l'impiété, érigée à Berlin, prononçât qu'ils étaient des hommes éclairés, dégagés des liens et des préjugés du monachisme et de la *prêtraille*. Grande fut la joie, quand chacun des panégyriques publiés dans la Bibliothèque berlinoise, se trouva précédé du portrait gravé de ces coryphées catholiques. Alors on aspira à l'honneur de devenir membre et collaborateur de cette Bibliothèque. Quel renversement de toutes les idées! quelle folie! On vit alors des écrivains tant catholiques que protestans se mettre en campagne, et, pour parler le langage du temps, unis par les liens fraternels de la tolérance, combattre l'Eglise catholique, ses institutions, ses doctrines, ses louables coutumes. Alors tout fut avili, tout fut abattu, rien ne fut construit. Les manifestes les plus pompeux et des projets de toute espèce furent publiés pour réformer l'Eglise dans son chef

et dans ses membres, mais avec le véritable but de détruire complètement le Catholicisme, pour élever sur ses ruines le naturalisme et l'athéisme. Des choses on passa aux personnes, et l'on en usa tout aussi impitoyablement avec elles. Quiconque offrait la plus légère opposition à cette réforme abominable et impie, était sur-le-champ renversé avec une insolence de langage qui approchait de la démence (367), et le petit nombre de savans pieux et d'amis de la religion qui restaient, jugèrent qu'il était plus prudent et plus convenable aux circonstances d'abandonner le champ de bataille à leurs adversaires qui possédaient tous les moyens que pouvaient donner la puissance et le crédit, plutôt que de perdre leurs peines et de priver l'Eglise du peu de bien qu'ils pouvaient encore lui faire.

*Il était* impossible de jamais aller assez loin avec ces messieurs. La mort de l'impératrice Marie-Thérèse, qui avait su par une volonté ferme éloigner de ses

---

(367) L'illustre Bourdaloue peint admirablement bien les manœuvres d'une audacieuse calomnie : « Parmi les esprits factieux, être leur adhérent, c'est le souverain mérite ; n'en être pas, c'est le souverain décri. Si vous êtes dévoués à leur parti, ne vous mettez pas en peine d'acquérir de la capacité, de la probité, de la piété ; votre dévouement vous tiendra lieu de tout le reste. Caractère particulier de l'hérésie, dont le propre a toujours été d'élever jusqu'au ciel ses fauteurs et ses sectateurs, et d'abaisser jusqu'au néant ceux qui osaient l'attaquer et la combattre. » (Homélie sur l'Aveugle-né, t. IV, p. 293.)

Etats les prétendues lumières qui dévastaient l'Allemagne comme un incendie dévorant, cette mort, dis-je, ayant donné la liberté aux réformateurs de l'Eglise, qui demeuraient cachés à Vienne, ils se répandirent sur l'Eglise comme une légion de sauterelles, et sous l'inspiration de Joseph II, ils publièrent, pendant les cinq premières années du règne de ce prince, onze mille soixante-douze pamphlets irréligieux (368). Croirait-on pourtant que ces efforts ne parurent pas encore suffisans aux Berlinois pour éclairer le monde, et qu'ils se livrèrent aux plus grandes railleries sur le compte de ces héros viennois (369)? Eux

---

(368) C'est à Blumaüer que nous devons ce beau calcul. Dans son « Recueil complet de tous les écrits qui ont paru, principalement à Vienne, par suite de l'édit de tolérance et de réformation de S. M. impériale, et d'autres ordonnances. » Vienne 1782.

(369) « L'époque du barbouillage sans fin des écrivains de Vienne, qui a commencé à la mort de Marie-Thérèse, n'est pas encore arrivé à son terme. Il ne cesse de paraître à Vienne une foule innombrable de petits écrits qui n'offrent aucune preuve d'*instruction* véritable, et qui ne sont d'*aucune utilité pour éclairer les concitoyens, bien moins encore pour instruire les étrangers.* On peut parfois lire de suite une douzaine de ces écrits sans y trouver autre chose que les lieux communs les plus rebattus, ou des idées absolument fausses. Rien ne fait mieux voir jusqu'à quel point le public en Autriche, et surtout à Vienne, est encore arriéré, et quel pas il doit faire vers la véritable lumière, avant de pouvoir se placer à côté de celui des autres provinces de l'Allemagne, que l'avidité avec laquelle cette foule de mau-

et leur chef l'empereur devinrent les objets du plus profond mépris pour les Berlinois. Non content de répandre sur eux les plus grandes infamies dans leur Bibliothèque allemande, on publia encore un pamphlet, sous le titre du « *Singe âgé de quarante-deux ans*, » dans lequel toutes les lois de la décence, de l'honneur et de la conscience étaient violées, et où l'empereur, ainsi que ses ministres et ses conseillers, quoiqu'ils fussent aussi suffisamment éclairés par l'illuminisme, étaient traités de la manière la plus indigne.

Les yeux des orgueilleux Prussiens ne pouvaient supporter l'éclat des lauriers dont l'Allemagne irréli-

---

vaises brochures est dévorée à Vienne..... Quiconque lira ces brochures viennoises sur la réforme, remarquera qu'à la vérité les auteurs se moquent de leur Église, mais qu'aucun ne se permet d'attaquer ses *erreurs fondamentales*, telles, par exemple, que *la transsubstantiation*, *la foi justifiante*, *l'infaillibilité de l'Église*, *le purgatoire inventé par intérêt*, *le sacrifice de la messe*, la *ridicule* opinion de l'existence d'un *chef visible* de l'Église et de sa *puissance* souveraine *in spiritualibus*, etc. C'est ce qui fait que ces messieurs s'occupent toujours des distinctions scholastiques *inter dogmatica et disciplinaria*, *inter doctrinam ab Ecclesia definitam et a theologis vel conciliis particularibus ventilatam*, *inter accidentalia et essentialia fidei*, etc.: en sorte qu'ils voudraient bien fonder une Église qui pût rester catholique romaine, et pourtant pencher vers les doctrines protestantes; enfin, qui serait une création ridiculement bâtarde entre la réforme et la non-réforme, entre le noir et le blanc. » (Bibliothèque allemande universelle, t. II, p. 219, 561.)

gieuse et révolutionnaire couronnait alors le front de Joseph II, comme elle avait fait précédemment celui de Frédéric II; ils ne pouvaient souffrir que l'on nommât Joseph à côté de Frédéric, comme les deux flambeaux du siècle. L'empereur avait dès lors perdu son procès à Berlin, où on le traitait de mauvais écolier de Frédéric, qui avait quitté les bancs avant d'avoir achevé son éducation, d'imbécile et de singe maladroit. L'impiété aussi connaît la jalousie; elle veut bien avoir dans son royaume beaucoup de sujets, mais elle ne veut partager la première place avec personne; elle se plaît à semer la discorde entre ses sujets, afin que dans la lutte ils s'élèvent tous à la même hauteur.

L'impiété, une fois entrée dans le domaine de l'Eglise protestante, combattit le Catholicisme avec le même orgueil infernal. Quoique le protestantisme en fût presque réduit aux seuls dogmes de la religion naturelle, et que le Catholicisme le suivît à grands pas dans sa marche, ce même protestantisme, qui ne devait ce semble plus trouver de dangers dans une alliance avec l'impiété catholique, craignit encore de ternir sa pure lumière en s'unissant à lui, et cria de toutes ses forces, quoique toujours au nom de la tolérance, « qu'il était impossible qu'une *Eglise aussi respectable* que l'était la protestante, pût avoir le moindre rapport avec des *usurpateurs* comme les catholiques, et qu'il était plus facile de regarder comme du Christianisme la *religion mahométane* et même le *paganisme* que ce que l'on enseigne comme du Chris-

tianisme à Rome (370). » Il était impossible à l'impiété de pousser plus loin l'audace

Mais une troisième puissance encore conspira contre le trône et l'autel. Ce fut la fameuse secte des illuminés. Celle-ci chercha surtout à exercer son influence sur l'éducation tant primaire que secondaire, tant ecclésiastique que temporelle, afin de se rendre maîtresse par ce moyen de toute la direction spirituelle du siècle. Aujourd'hui encore, on trouve dans les chaires académiques de l'Allemagne beaucoup de vétérans cachés de l'illuminisme, qui laissent criminellement se perdre pour l'Etat et pour l'Eglise une jeunesse pleine de bonté, de talens et d'espérance. Pour mettre celle-ci sur ses gardes, pour dévouer ceux-là au mépris qu'ils méritent, et pour faire voir au monde au bord de quel abîme il s'est placé, afin qu'il évite l'ancien aveuglement qui avait procuré à l'illuminisme sa première victoire, je vais donner quelques détails sur la secte des illuminés. Elle a certes bien des droits à trouver ici sa place.

Le fondateur de cette secte fut Adam Weishaupt, professeur de droit canonique à l'université des Jésuites d'Ingolstadt. Ce fut le 1er mai 1776 qu'il en posa les premiers fondemens. Weishaupt était du reste un homme dépourvu de tout talent. Naturellement sans honneur ni conscience, il s'était formé aux écrits des

(370) Miller, Introduction à la morale de Mosheim, p. 360, 361. Less, Vérité de la religion chrétienne, p. 240, 4e édition.

athées français, et avait essayé de mettre à exécution leurs projets pour le renversement de la religion et du trône. Il commença donc par gâter la jeunesse studieuse, et la dérober à l'influence des Jésuites, qui occupaient encore quelques chaires à Ingolstadt et qui étaient fort considérés à la cour de Munich. Son plan était de renverser d'abord les Jésuites, pour attaquer ensuite la religion et le trône, exactement de la même manière que les athées français. Son exemple fut bientôt suivi par les professeurs des autres universités et surtout par ceux du midi de l'Allemagne. Même à Vienne, les principes de Weishaupt trouvèrent beaucoup d'accueil. Les fameux Sonnenfels, Born, Pehem, Eybel et Stœger, en furent les propagateurs les plus zélés.

Mais la conquête la plus importante que fit Weishaupt fut celle du baron hanovrien de Knigge, connu par ses mœurs déréglées et voluptueuses. Knigge était né protestant; il se fit catholique et redevint protestant, quand le projet pour lequel il avait changé de religion eut échoué. Il mourut enfin à Brême, des suites de ses débauches, dans une retraite profonde et un mépris universel. Le moyen qu'il prit pour donner à l'ordre beaucoup d'extension et de force, ce fut de transformer les loges de francs-maçons en temples de l'illuminisme, et de gagner leurs membres à la confédération des illuminés. Ce fut aussi à compter de ce moment que la franc-maçonnerie acquit cette abominable direction destructive de l'Etat, de l'Eglise et du Christianisme dont elle a donné depuis tant de

preuves. Quoique Knigge eût écrit l'ouvrage si célèbre, *Sur les relations des hommes entre eux*, lecture favorite de notre jeunesse, renfermant la vraie quintessence de l'illuminisme, et à quelques égards la base théorique de sa vie agitée et déréglée, il ne put pourtant pas vivre long-temps en bonne intelligence avec Weishaupt. Il ne tarda pas à se brouiller avec lui, quitta l'ordre, et menaça de dévoiler ses secrets *à tous les vrais amis de la religion, aux Jésuites et aux rose-croix*, ainsi qu'à la cour de Vienne, afin de lui faire connaître leurs ennemis communs et mortels. Bientôt après l'ordre éprouva d'autres pertes sensibles, qui la livrèrent de plus en plus à la publicité, jusqu'à ce qu'enfin ses mystères furent complètement découverts par la saisie des statuts de l'ordre et d'autres papiers importans, tant sur la personne de Lanz, prêtre catholique qui, se rendant en Silésie comme apôtre et missionnaire de l'illuminisme, périt foudroyé à Ratisbonne, que dans la maison de Zwackh à Landshut, et chez le baron Bassus, au château de Sandersdorf. Chez Zwackh, on trouva toutes les instructions secrètes de l'ordre, écrites de sa propre main, ainsi que de celles de Weishaupt et de Knigge. L'électeur palatin les fit imprimer, en 1786, sous le titre de « Quelques écrits originaux des illuminés. » Les écrits trouvés un peu plus tard à Sandersdof furent également publiés en 1787, par les ordres de l'électeur, sous le titre de « Supplément aux écrits originaux des illuminés. » L'ordre fut alors supprimé par le gouvernement; toutes les sociétés secrètes fu-

rent défendues; les loges de francs-maçons furent fermées; les membres les plus connus d'entre les illuminés furent arrêtés, d'autres furent destitués de leurs places et dignités et exilés dans les provinces, tandis qu'un prix fut mis à la tête de Weishaupt; mais lui, ainsi que Knigge et Zwackh, avaient pris la fuite.

Cependant l'ordre était déjà trop puissant et trop répandu pour qu'il pût être si facilement détruit. Ses adeptes étaient assis dans les cabinets des princes, dans les tribunaux; ils occupaient les places les plus élevées dans l'Eglise et dans l'Etat. Le noble exemple donné par l'électeur ne fut point imité, car on ne prévoyait pas le dénouement qui se préparait. Les disciples des illuminés répandaient avec beaucoup d'adresse autour d'eux leur poison séducteur, et s'efforçaient d'endormir le monde sur les dangers qu'il courait. Ils trouvèrent donc un accueil favorable auprès des autres petits princes d'Allemagne. Car, dans ces temps malheureux, les souverains se faisaient une gloire de philosopher à la française, sous le manteau de l'illuminisme allemand, d'avoir à leur cour quelques membres de l'ordre qui, à la face du peuple, insultaient avec audace aux plus respectables institutions de l'Eglise, aux plus magnifiques établissemens de l'Etat. A l'aide de la propagande secrète, qu'ils avaient laissée dans le Palatinat, les illuminés trouvèrent moyen, à la mort de l'électeur, dont la grande âme ne s'était jamais laissée induire en erreur sur la véritable nature de cette secte, de reprendre leur ancienne position dans le pays.

Un pareil aveuglement doit paraître d'autant plus incompréhensible que les maximes des illuminés avaient été complètement dévoilées dans les écrits dont j'ai parlé plus haut. On est frappé de surprise à l'aspect de l'audacieuse méchanceté de ces propagateurs des lumières, qui s'annonçaient comme les maîtres de la jeunesse, les amis de la liberté et de la patrie, les défenseurs de la religion et du trône, quand on songe que ces belles promesses n'étaient que des paroles magiques dont ils se servaient pour corrompre imperceptiblement les jeunes gens, pour violer la liberté, pour dévaster la patrie, pour trahir la religion, et pour renverser les trônes.

L'ordre des illuminés était un mélange de philosophie athée française et de franc-maçonnerie. De même que dans cette dernière institution, on passait par plusieurs grades; on était soumis à un grand nombre d'épreuves et de purifications, avant de pouvoir s'approcher de la vraie lumière de la doctrine. Aux personnes dont on n'était pas sûr et aux esprits moins capables, on n'accordait que les sept ordres inférieurs. On remplissait par eux le grand cadre d'une corporation fondée sur un plan colossal, et l'on s'en servait comme d'avant-postes de l'ordre auquel ils donnaient de la considération. Le véritable secret de la scélératesse n'était communiqué aux membres que dans les deux derniers grades qui s'appelaient *Magus* et *Rex*, ou prêtre et roi. Dans le premier, la religion était représentée comme une fourberie, et dans le second, tous les souverains étaient déclarés imposteurs, et

chaque père de famille était reconnu pour seul souverain dans sa maison. Le but que l'on se proposait par là était de supprimer toutes distinctions sociales, et de ramener les hommes à cette vie pastorale imaginaire, dont les fondemens sont l'absence de toute religion et de tout ordre social. Le genre humain devait redescendre jusqu'au dernier degré du plus grossier état de nature, pour qu'à la fin, comme l'expriment Weishaupt et Knigge, « On pût détruire le gouvernement des prêtres et des fripons, et faire disparaître les prêtres et les princes comme les méchans de la terre (371). »

Les illuminés se servaient de tous les moyens imaginables pour étendre autant que possible leur empire en Allemagne. Ils cherchèrent à se rendre maîtres de la presse et des écrivains; tout devait tomber dans leurs mains. Ils voulaient diriger les sociétés savantes, la rédaction des journaux politiques, religieux et littéraires, les académies, les écoles militaires, les imprimeries, les chapitres, en un mot, toutes les institutions ecclésiastiques et temporelles (372). Par ce moyen on espérait, et Knigge s'en flattait, procurer à l'ordre une puissance dont on ne se douterait pas, et avec laquelle plus tard il gouvernerait

---

(371) Supplément aux écrits originaux des Illuminés, p. 41, 68, 69, 105, 106. Derniers travaux de Spartacus (Weishaupt) et de Philon (Knigge), p. 79. Voyez surtout l'écrit intitulé: *De l'Ordre des Illuminés, en Allemagne* 1792.

(372) Supplément, p. 214, 271.

le monde. En effet, il avait acquis en peu de temps un si grand crédit qu'un témoin oculaire bien influent put dire dès lors (373) : « Qu'il était en état de donner des prêtres à l'Eglise, des conseillers aux souverains, des gouverneurs aux jeunes princes, des professeurs aux universités, et presque des commandans aux places fortes. »

L'ordre employa une adresse incroyable à se rendre maître des hommes de lettres et des savans. Nicolaï et ses collaborateurs à la Bibliothèque universelle allemande lui furent à cet égard d'un grand secours ; ils devinrent les propagateurs les plus zélés de l'illuminisme. La Bibliothèque allemande et la Revue mensuelle de Berlin furent complètement saturées du venin des illuminés. Bientôt tous les journaux scientifiques de l'Allemagne prirent plus ou moins la même teinte. La tactique de Nicolaï et des Berlinois, par rapport à ceux qui prenaient la liberté d'être d'un autre avis qu'eux, fut maintenue et perfectionnée par ces nouveaux héros des lumières. Quiconque se permettait de lutter le moins du monde contre ce torrent fut traité de Jésuite caché ou avoué. Le nom de Jésuite prit dès lors le caractère le plus odieux. Il était synonyme de scélérat, d'assassin, d'ennemi de la religion et de perturbateur du repos public. Il parcourut l'Allemagne d'une extrémité à l'autre, et devint le mot d'ordre général toutes les fois que l'on voulait

---

(373) Destinée définitive de l'ordre des Francs-Maçons, p. 22.

faire du bruit ou se débarrasser d'hommes dangereux. Celui que la propagande des illuminés et des partisans de la lumière avait une seule fois traité de Jésuite était irrévocablement perdu; rien ne pouvait plus effacer chez lui cette tache et lui rendre son honneur et son crédit. Que de troubles affreux, que de criantes injustices furent commises à cette époque, à l'aide de ce nom (374)! Si l'on voulait enlever à un prince pro-

---

(374) Écoutons à ce sujet un protestant non suspect, qui n'était pas l'ami des catholiques, et bien moins encore des Jésuites, le célèbre Zimmermann : « La torche de la méfiance, du soupçon, de la haine de la religion, de la discorde et de l'intolérance, fut secouée sur l'Allemagne. Il devint à la mode parmi les femmes de découvrir les Jésuites au flair, et sur-le-champ, femmes et savans, allèrent par troupes à la chasse aux Jésuites. Ce n'est pas de Vienne qu'était sorti le malveillant et ridicule mensonge d'après lequel le prince Frédéric-Louis-Charles, second fils du roi (de Prusse), aurait été proposé pour coadjuteur de Mayence; ce sont ces nez si fins, si exercés à flairer les Jésuites, qui avaient découvert ce grand secret! C'est encore de la même source que naquit le conte que le roi de Suède était catholique; et l'absurde histoire que le prince de Dessau était un grand protecteur du catholicisme; et ce caquet plus sot et plus absurde encore, quoique répandu dans toute l'Allemagne, d'après lequel la princesse de Dessau et la princesse de Brandebourg avaient embrassé la religion catholique à Brandebourg, sous la direction de Lavater! J'épargne mon encre et je ne dis plus rien. » (Zimmermann, sur Frédéric-le-Grand, p. 88, 89.) Les Berlinois, qui ne croyaient ni à Dieu ni à l'autorité souveraine, se montraient les plus

testant l'amour de ses sujets, on se contentait de faire courir le bruit qu'il avait auprès de lui un Jésuite, et qu'il voulait se faire catholique. Si l'on voulait renverser d'honorables ministres ou de grands fonctionnaires incorruptibles, dans des états protestans ou même catholiques, on n'avait qu'à dire que c'étaient des Jésuites cachés. Le savant qui passait pour Jésuite, quelque pure que fût sa conduite, quelque profonde sa science, ne pouvait obtenir de chaire nulle part; il

---

adroits de tous dans la chasse aux Jésuites. Bode, Biester et Gedike, sans parler de Nicolaï, en étaient les principaux meneurs. Mais ils furent néanmoins tous surpassés par Leuchsenring, en démence et en sottise. Les autres ne firent que prêter leur instruction, leur perspicacité et leur esprit à l'invention de la chasse aux Jésuites, qui était sortie de son cerveau. Il ne sera pas sans intérêt de rapporter ici le portrait que Zimmermann nous a laissé de ce misérable fanatique. « Il était, dit-il, amoureux de toutes les femmes; il recrutait pour les sociétés secrètes; il s'élevait contre tous les enthousiastes, et il était lui-même le plus fort de tous. Il tournait ses paupières, pâlissait et rougissait alternativement; enfin il faisait dans ma maison des grimaces et des gestes si ridicules, que je croyais par fois qu'il y avait des Jésuites cachés dans mes secrétaires, mes armoires, mes commodes, mes tables, mes chaises, mes poêles et mes lits, dans mon grenier, sous le toit, dans le fond de la cave, et derrière l'âtre de la cheminée de ma cuisine! Il me supplia au nom du ciel, si je désirais prévenir des massacres épouvantables, d'écrire au plus tôt à l'impératrice de Russie, pour la mettre sur ses gardes contre ces vipères de Jésuites qui se glissent partout dans l'ombre. » (Sur Fréderic-le-Grand, p. 87, 88.)

était obligé de rentrer dans l'obscurité et de rendre hommage à l'illusion du siècle.

Ce que l'on ne parvenait pas à accomplir par le moyen de la presse était réservé à une armée d'assassins, composés de l'*Union allemande,* dont le plan avait été rédigé par Bahrdt (375), illuminé protestant, et professeur de théologie à Halle en Prusse, fameux par des écrits qui enseignaient l'impiété et l'athéisme avec une effronterie et un cynisme incroyables. Le but de cette Union était de procurer à l'ordre des illuminés une puissance invincible et universelle sur l'opi-

(375) Bahrdt mourut le 24 avril 1792, des suites de ses débauches, à Halle, où de professeur de théologie il était descendu au rang d'aubergiste. De même que Weishaupt qui, en voyant le grand nombre de disciples qu'il avait réunis en si peu de temps sous son drapeau, s'écria : « O hommes! de quoi ne peut-on pas vous persuader! Je n'aurais jamais cru que je devinsse un jour le fondateur d'une nouvelle religion ; » de même aussi Bahrdt répondit à un respectable savant hollandais qui lui demandait pourquoi il s'élevait si fort contre le Christianisme : « Si les orthodoxes (les protestans) m'avaient payé, j'aurais écrit pour eux et leur système ; maintenant j'écris pour les autres. » (Supplément aux écrits des Illuminés, p. 38, 76. Pott, Vie de Bahrdt, 1790. Bolland, Éclaircissemens et pièces relatives à la vie de Bahrdt, 1791.) Les principaux écrits de Bahrdt sont : La petite Bible. — Almanach ecclésiastique et hérétique. — Essai d'un système de dogmatique conforme à la Bible. — Lettres sur la Théologie systématique. — Propositions pour la rectification du système. — Sur la personne et la mission de Jésus-Christ. — Les dernières révélations de Dieu.

nion publique, et, d'après ce que nous apprend Bode (376), écrivain distingué et membre de l'ordre des illuminés, de l'amener au point « que rien ne pût être imprimé ou lu qui ne fût conforme au vœu de la confrérie, qu'elle obtînt un pouvoir absolu sur les sociétés de lecture, en sorte que les livres que les associés liraient fussent tous choisis par les frères ; qu'elle s'assurât à elle seule tout le commerce de la librairie, pour que les auteurs qui écriraient en faveur de la superstition (la religion) ne pussent trouver ni éditeur ni public ; enfin que la lumière (c'est-à-dire les principes opposés à la religion et au gouvernement) pénétrât jusque dans les plus misérables chaumières. L'*Union* devait agir en secret dans l'intérieur même des familles; elle devait par son influence nommer aux places de précepteurs, de pasteurs et de secrétaires, et arriver par ce moyen à renverser le fanatisme et le despotisme, véritable but du sublime fondateur du Christianisme. «

L'orgueil et l'audace des illuminés et des propagateurs de la lumière, qui faisaient cause commune, allèrent au point qu'ils osèrent dire en face aux princes et aux ministres qu'une conjuration de philosophes, armés pour la vérité, existait ; que ce n'était pas là une ligue impuissante, et qu'il était du plus imminent dan-

---

(376) Bode a fait connaître les secrets de cette belle association dans un écrit du plus haut intérêt, intitulé : Plus de notes, pas de texte, ou l'Union allemande des vingt-deux ; Leipzick 1789.

ger pour les princes d'exaspérer et rendre contraire au gouvernement la caste pensante et écrivante des citoyens. Ces écrivains eurent même l'impudence de dire qu'ils formaient le véritable corps législatif dans l'Etat, en ajoutant que le sceptre des princes, ainsi que leur liberté et même leur vie, étaient dans la main des gens de lettres (377). Aussi l'ordre des illuminés s'intitulait-il *une légion répandue par tout le monde, et qui avait juré haine à toutes les religions, mort à tous les prêtres et à tous les tyrans* (378). La terrible formule du serment auquel tous les membres se soumettaient est connue.

---

(377) Correspondance secrète sur la constitution prussienne, p. 65. Examen impartial des nouvelles ordonnances prussiennes sur les affaires ecclésiastiques, p. 67, 84.

(378) Écrits originaux des illuminés, p. 106—111, 76, 77, 85, 88, 92, 96, 98, 103, 201, 216. Grand projet de l'ordre des illuminés, p. 190. Système et résultats de l'ordre des illuminés, p. 63 sq. Les clubs des Jacobins en France ne sont qu'une imitation des *Frères allemands,* que le duc d'Orléans et Mirabeau avaient transplantée, dès l'an 1789, sous la forme de *comités secrets, organisateurs et politiques,* dans les loges parisiennes des *Neuf Sœurs* et de *la Grandeur,* dont le duc d'Orléans était le grand-maître. Ce prince, dans le court espace d'environ trois ans, avait établi dans les loges trois cent soixante-six de ces clubs et autant de cavernes de conspirateurs et de boucheries pour l'humanité, qui exécutèrent en France ce que les illuminés d'Allemagne n'avaient pas pu faire, parce qu'ils échouèrent devant le caractère essentiellement honnête de la nation. (Voyez Barruel, Hist. du Jacobinisme, t. IV, p. 358-370.)

Les illuminés allemands ne tardèrent pas à reconnaître que pour rendre leurs progrès grands et durables, il fallait s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Sans nous arrêter ici à l'éducation intermédiaire des gymnases et des lycées, qui prit la même direction qu'en France, où le plus grand charlatanisme s'unit à la plus horrible impiété (379), nous allons jeter un coup d'œil sur les fameuses académies où presque toutes les chaires des universités de l'Allemagne furent remplies par des illuminés. De là, par leurs enseignemens et leurs exemples, ils versaient la lumière

(379) Qui ne connaît tout le mal opéré par les instituts d'éducation philanthropiques de Basedow, de Reiche et de Bahrdt? Il suffit d'écouter à ce sujet un témoin oculaire. « Il faut avoir vécu dans un siècle comme le nôtre, pour se faire une idée de la manière dont les charlatans d'éducation abusaient de la sotte crédulité des parens, et se faisaient payer par eux de fortes pensions en promettant, dans de magnifiques prospectus, d'enseigner en peu d'années aux enfans le latin, l'anglais, l'italien, le français, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, la physique, la géométrie, l'algèbre, l'équitation, l'escrime, la danse, le dessin, la musique, et que sais-je encore! Mais comment les jeunes gens sont-ils sortis de leurs mains? De vrais ignorans, dont les têtes étaient remplies des idées les plus confuses, et dont la plupart ne savaient que répéter des mots auxquels ils n'attachaient aucun sens : en sorte que leurs parens furent tout étonnés d'avoir dépensé tant d'argent pour une éducation qui, en définitive, n'en avait fait que des sots pour tout le reste de leur vie. Mais il fallait que cela fût ainsi. » (Du rétablissement des Jésuites, p. 215-217.)

sur la pauvre jeunesse, dont ils se servaient pour leurs projets pervers et ambitieux. A l'exemple de leurs maîtres et poussés par eux, les étudians formèrent aussi entre eux des ordres auxquels ils donnèrent divers noms, tels que ceux d'*Amicistes*, d'*Unicistes*, de *Frères noirs*, de *Constantistes*, etc., qui faisaient suffisamment connaître le but des efforts de ces jeunes gens égarés. Ces sociétés furent le berceau des *Burschenschafft* et des *Landsmannschafft*, qui, sous cent noms différens, ont si fort fixé l'attention publique, et la fixent encore de nos jours, où tant de poignards ont été aiguisés et levés contre la poitrine des princes. Les universités devinrent, dans les mains des illuminés, des écoles de vice, d'immoralité, d'impiété et d'apostasie, où l'on ne connaissait ni le respect pour la loi, ni l'amour de la religion, ni le véritable attachement pour le trône.

« Pères allemands, s'écrie un généreux témoin de ces tristes scènes, pères allemands veillez sur vos enfans! L'enthousiasme de la Révolution, secondée par l'inclination naturelle aux jeunes gens pour le libertinage, a trouvé parmi eux de nombreux partisans, et la plus grande partie des professeurs et des précepteurs, apôtres des innovations, leur inocule encore davantage les maximes de notre temps. Je parle par expérience, et je tremble pour un avenir dont les fruits mûrissent sous une semblable culture (380). »

---

(380) Almanach de la Révolution pour l'an 1795, p. 265, 295, 296.

Quel immense désavantage, également dangereux pour l'Eglise et pour l'Etat, ne devait-il pas résulter d'une telle révolution dans l'éducation de la jeunesse! Un profond observateur l'a décrit dans des termes bien remarquables et qui se sont tristement vérifiés aujourd'hui. « Toute la jeunesse de l'Europe est du parti de la Révolution, parce qu'elle offre un champ plus vaste à son imagination et à ses forces. Avec chaque nouvelle génération, l'esprit d'innovation reçoit de nouveaux partisans toujours plus entreprenans; et avec chaque génération qui s'éteint, l'opinion ancienne perd un de ses appuis. L'Europe va avoir une race d'hommes tout-à-fait nouvelle. Nos curés ont affranchi la jeunesse de ce que l'on appelait des préjugés théologiques et politiques, et maintenant les résultats s'en produisent par des faits (381). »

Mais il restait un grand coup à frapper pour les héros de l'illuminisme et du progrès des lumières. L'éducation de la jeunesse allemande qui se consacrait au service des autels devait être transformée comme l'avait été l'éducation générale, et placée sous l'influence de l'illuminisme. Brunner, qui, dans le langage de l'ordre, s'appelait Pic de la Mirandole, curé à Tiefenbach, l'un des premiers de l'aréopage suprême, rédigea le plan de l'érection d'une académie des sciences pour l'Allemagne catholique, qui devait se composer uniquement d'illuminés (382). Il

(381) Préliminaires de la paix, t. X, p. 309.

(382) Les pièces originales à ce sujet se trouvent dans l'Eudæmonia, t. IV, p. 387 sq.

paraît que l'université de Bonn fut choisie pour avoir l'honneur d'achever cette belle mission. Elle devint du moins, dès son ouverture en 1786, l'asile secret de tous les théologiens libéraux, qui, en face du public catholique et sous la protection des grands prélats de l'Allemagne, insultaient ouvertement à l'Ecriture-Sainte, aux saints décrets de l'Eglise catholique, à ses institutions et à ses coutumes les plus sacrées, ainsi qu'au vénérable chef de la chrétienté. Dereser, de l'ordre des Carmes déchaussés, plus connu à cette époque sous le nom de frère Thaddée *à Sancto-Adamo,* précepteur du fils de l'électeur palatin, eut une grande part à l'érection de cette académie, sur laquelle il exerça une influence si incroyable et si adroite. La méchanceté et l'audace des prêtres qui se présentèrent à Bonn comme maîtres des jeunes lévites de l'Eglise catholique passent toute imagination et révoltèrent même leurs contemporains. Mais le cri d'alarme ne fut point écouté. Personne n'a mieux décrit les coupables menées de ces misérables que le cardinal Pacca (383), cet illustre prince de l'Eglise, qui se

(383) Memorie storiche di Monsignore Bartolomeo Pacca, ora cardinale di S. Chiesa, sul di lui soggiorno in Germania dell' anno 1786-1794; Roma 1832. Cet ouvrage est maintenant bien connu en Allemagne et y a été même traduit. On ne saurait le louer assez pour la véracité et la franchise naturelle avec lesquelles les faits qui se sont passés sous les yeux de l'illustre auteur y sont racontés, faits auxquels, du reste, il avait dû prendre part lui-même par suite de sa position apostolique. Les réflexions solides et éminemment

trouvait comme témoin oculaire sur le théâtre de ces scènes. Puisse sa voix généreuse nous avertir de la profondeur de l'abîme dans lequel ces pontifes des lumières voulaient précipiter l'Eglise! puisse-t-elle nous faire sentir combien sont honteuses les chaînes que ces nouveaux amis de la liberté avaient forgées pour l'Eglise!

Bonn devint donc alors l'organe de l'éducation théologique et catholique de l'Allemagne. Ce fut de là que partit la déclaration de guerre à l'obscurantisme et à l'ultramontanisme prétendue. On commença par attaquer l'antique université de Cologne, cette célèbre forteresse de la foi, et l'on ne prit aucun repos jusqu'à ce que ses vénérables fondemens fussent abattus. Avec l'université de Cologne s'écroula l'un des plus forts boulevards du Catholicisme en Allemagne. Tous les autres asiles de la religion, de la piété et de la foi, dans

---

utiles qui s'y trouvent, sont le résultat d'un génie doué d'une grande perspicacité et parfaitement versé dans l'art de traiter les affaires les plus délicates, tant ecclésiastiques que politiques. L'opinion publique s'est déjà prononcée en Allemagne sur le mérite classique de cet ouvrage. On peut consulter à ce sujet le compte qu'en a rendu la Revue trimestrielle de Dreys à Tubingen, ainsi que le petit ouvrage plein d'intérêt intitulé : « Quelques observations sur l'écrit de M. E.-G. Kopp, contre Son Éminence Mgr. le cardinal doyen Barth. Pacca, à Rome; Augsbourg 1834. » Ce qui est surtout important, ce sont les détails que le cardinal donne sur l'ouverture de l'académie de Bonn. (Mémoires, t. IV, p. 31 sq., de la traduction allemande; Augsbourg 1832.)

l'Allemagne catholique, partagèrent bientôt le même sort. Ce que Bonn ne suffisait pas à faire devait s'achever à l'académie de Fribourg dans le Brisgaw. Ses professeurs luttèrent de zèle avec ceux de Bonn, et les surpassèrent même. Les écrits des théologiens de ces deux académies furent accueillis favorablement dans la plupart des séminaires et des écoles de théologie de l'Allemagne; ils devinrent la base fondamentale des cours publics.

Aux deux académies de Fribourg et Bonn, qui s'étaient chargées de secouer la torche destructive des lumières modernes sur l'Allemagne catholique et de renverser ses autels que le sang des martyrs avait élevés et sanctifiés, se joignit bientôt une troisième, l'académie de Mayence, qui leva sa tête orgueilleuse sur les ruines de l'antique et célèbre ville de l'Apôtre. Frédéric-Charles Erthal, électeur et archevêque de Mayence, un des plus zélés propagateurs de l'illuminisme et des lumières, et dont le nom est pour cela même si cher à notre siècle, en fut le fondateur. Il l'avait érigée sur les ruines encore fumantes de l'université des Jésuites, par un crime de haute trahison contre l'Eglise et en trompant indignement la bonne foi du pape Pie VI, et il se servit d'elle comme d'un moyen pour propager l'illuminisme et les lumières parmi son clergé (384). Les noms seuls des professeurs auxquels furent confiées les chaires de l'acadé-

(384) Voyez la Bulle de suppression des trois couvens existant dans la ville de Mayence; Francfort 1782, in-8°.

mie métamorphosée de Mayence, faisaient suffisamment connaître les intentions de l'électeur. Dorsch, supérieur du séminaire archiépiscopal, initiait les élèves dans les mystères de l'ordre des illuminés (385).

Quels durent être les résultats inévitables de cette conduite! Le fameux Becker, ami de l'électeur, illuminé et révolutionnaire lui-même, rejette sur ce prélat tout le fardeau des malheurs qui, dans l'espace d'un petit nombre d'années, accablèrent l'Eglise et l'archevêché de Mayence. Il avoue lui-même que l'électeur, par sa tolérance et ses efforts pour la propagation des lumières, prêta la main à la révolution, en remplissant les chaires de l'université de Mayence de ses partisans déclarés, tels que Forster, Eickemayer, Dorsch, Hoffmann, Blau, Grégoire Kœhler et Widekind, qui enseignèrent là publiquement ce qu'à Manheim et Coblentz on osait à peine se dire à l'oreille, dans les entretiens intimes de l'amitié (386). L'auteur de l'*Almanach de la Révolution* n'avait donc pas tort de dire (387) : « Autant j'ai vu de théolo-

(385) Anecdotes importantes sur la Révolution française, t. II, p. 61 sq.

(386) Voyez surtout à ce sujet : Exposition de la révolution de Mayence; Francfort et Leipzig 1794, 2 vol. Almanach de la révolution, année 1800, p. 186.

(387) Année 1794, p. 218, 219. L'illustre cardinal Pacca s'exprime avec beaucoup d'éloquence sur les maux qu'a soufferts l'Église de notre patrie, par suite de l'aveuglement et de la perversité du haut clergé allemand, mais qu'il leur était impossible d'éviter. La nation allemande contempla

giens, jeunes ou vieux, de la nouvelle école, autant j'ai reconnu de démocrates et de partisans de la Révolution française. Dans les pays catholiques, ils se trouvaient surtout parmi les *ecclésiastiques séculiers, les séminaristes et les étudians. Les partisans catholiques de cette révolution eurent grande envie d'avoir des femmes,* comme les prêtres de la nouvelle France, et quant aux protestans, ils eurent aussi le désir de jouer un rôle; car il n'y a rien de plus fier et de plus vaniteux qu'un prêtre révolutionnaire. » L'auteur des *Voyages en Allemagne,* témoin oculaire, nous en donne encore d'autres exemples, et remarque, non sans douleur, que l'illuminisme s'était implanté chez le clergé catholique, et surtout chez le haut clergé. D'après

---

avec la plus grande indifférence ce pillage que les hommes vertueux regardaient comme un juste châtiment du ciel pour l'irréligion et l'immoralité des ecclésiastiques. Le pontife de Rome déplorait, à la vérité, ces attentats ; mais oppressé et découragé par la conduite coupable de ce même clergé, il se voyait privé de l'influence et des droits qu'en tout autre temps il aurait fait valoir pour défendre et préserver intactes les grandes propriétés de ces célèbres églises. Dans l'ouvrage intitulé *le Triomphe de la Philosophie*, qui a paru en 1803 et que j'ai cité plus haut, ouvrage qui, ainsi que je l'ai dit, fut attribué à un protestant, l'auteur, après avoir fait connaître en peu de mots les projets des quatre archevêques allemands, réunis au congrès d'Ems, contre le Saint-Siége, s'exprime en ces termes remarquables : « Que sont devenus aujourd'hui ceux qui alors entretenaient ces semblables desseins? *Justa judicia Domini.* » (Mémoires, t. IV, p. 89 de la traduction allemande de cet ouvrage.)

lui, presque tous les séminaristes étaient des illuminés (388).

Les ouvrages d'hommes tels que Dorsch, Blau, Dereser, Wirkmeister, ainsi que les fameux journaux catholiques, le *Sincère*, de Fribourg, les *Documens pour l'Histoire du Christianisme primitif et de la Philosophie moderne*, par Ruef, et plus tard, le *Journal d'Ulm, pour la théologie et le droit ecclésiastique des catholiques*, ne pouvaient manquer d'amener cette terrible crise.

Faut-il s'étonner après cela si nous voyons l'institution des séminaires en Allemagne tomber de jour en jour en décadence, au point de perdre complètement toute importance ecclésiastique, et de se réduire, si je puis m'exprimer ainsi, à n'être plus qu'un établissement d'*entraînement*, où les jeunes lévites, après s'être vautrés pendant plusieurs années à l'université dans la piscine du vice et du déréglement, venaient passer cinq ou six mois pour apprendre les cérémonies du culte et autres coutumes liturgiques en rapport avec leur profession, mais auxquelles le plus souvent ils ne croyaient pas eux-mêmes et dont ils se moquaient tout haut, et pour aller de là travailler, comme de vigoureux ouvriers, à la vigne du Seigneur?

Les violences aveugles et inouïes que les écrivains d'Ems, au service des trois électeurs, se permirent contre l'Eglise ne doivent plus étonner après cela. Elles sont le résultat naturel de la direction des es-

---

(388) T. I, p. 154 sq.

prits. Ce que Voltaire dit avec un si amer mépris du parlement de Paris et du reste de la France, savoir qu'ils furent les exécuteurs des décrets souverains de la philosophie du dix-huitième siècle, et qu'ils recevaient des philosophes les ordres qu'ils devaient suivre, peut se dire aussi des électeurs ecclésiastiques à Ems. Eux aussi étaient les exécuteurs de la philosophie du dix-huitième siècle en Allemagne, et ils suivaient les ordres qu'ils recevaient des illuminés. Dans leur aveuglement, ils ont enfoncé dans leur propre sein les poignards qu'on leur avait remis pour s'en servir contre l'Eglise, et ils eurent le sort qu'ils méritaient d'avoir. Ils ont disparu des fastes de l'histoire d'Allemagne; et, comme le disait et le désirait Frédéric II, ils sont devenus de petits garçons que l'on peut traiter selon son caprice.

A la vérité, le congrès d'Ems n'osa pas condamner directement l'institution des séminaires. Il leur porta toutefois les coups les plus sensibles. Le langage pompeux par lequel on invita la jeunesse ecclésiastique à se rendre à Bonn, où on lui promit qu'une nouvelle aurore poindrait pour les sciences théologiques, y attira en effet tous les élèves du clergé. Mais quelle fut la lumière qu'ils y reçurent, si, à l'aide du flambeau de l'illuminisme, on s'efforça de détruire leur foi au Christianisme positif? A l'aide de ce même flambeau de l'illuminisme, on leur enseigna la manière de s'insurger méthodiquement contre l'Eglise, contre son chef suprême et contre leur propre supérieur, l'évêque. On prêcha en présence des évêques une mons-

trueuse indépendance, qui dégénéra en une sauvage destruction de toute hiérarchie ecclésiastique; et pourtant parmi ces évêques il y avait quelques hommes qui, en dépit de la confusion générale, qui s'était emparée de l'épiscopat allemand, plus encore peut-être que de celui de tout autre pays, étant vraiment animés de l'esprit du Seigneur, comprimaient l'orgueilleuse audace et la funeste tendance de ces nouveaux professeurs, bien qu'ils ne se sentissent pas le courage de leur tenir tête, comme les devoirs les plus sacrés de leur profession l'eussent exigé d'eux. Nous ne rappellerons pas que cette coupable bannière de l'indépendance et de l'anarchie devait nécessairement être plantée sur les ruines de la morale et des bonnes mœurs des jeunes élèves du clergé; jetons plutôt un regard sur ce que l'éducation de la jeunesse ecclésiastique est devenue aujourd'hui, et examinons les fruits qui résultent de cette éducation. Que sont devenus les saints et imprescriptibles décrets des évêques, ces gardiens sacrés de la foi, de l'enseignement chrétien et des études théologiques? On pourrait presque croire que leurs droits se bornent à admettre dans leurs institutions, qui méritent à peine encore le nom de séminaires, des jeunes gens que le gouffre empesté d'immoralité de nos académies rejette, affaissés de corps et d'esprit au sein de la société, de les admettre, dis-je, pendant quelques mois, pour en faire de dignes ouvriers dans la vigne du Seigneur, c'est-à-dire pendant un espace à peine suffisant pour se purifier par les larmes de contrition les plus amères des péchés qu'ils

apportent avec eux dans le séminaire. N'avons-nous pas vu et ne voyons-nous pas encore les prêtres ainsi formés s'insurger en corps contre les évêques, pour essayer, dans l'excès de leur orgueilleuse indiscipline et de leur désobéissance, de se transformer en autant de curés évêques indépendans qu'il existe de paroisses? Mais nous allons avoir bientôt occasion d'en dire davantage sur ce triste état de choses. Continuons à suivre le sort de l'institution des séminaires.

Cette institution tomba alors complètement en Allemagne ou subit au moins une transformation qui lui ôta toute ressemblance avec ce qu'elle était auparavant. C'est en Prusse et notamment en Silésie qu'elle s'est maintenue le plus long-temps dans sa pureté primitive. Là, l'éducation de la jeunesse théologique demeura confiée aux Jésuites, même après la suppression de la Société de Jésus. Le séminaire épiscopal de Breslau était en relation directe avec la célèbre université des Jésuites de cette ville, qui a fourni tant d'hommes distingués dans toutes les branches de la science. Les élèves du séminaire continuèrent, comme auparavant, à en suivre les cours. Les autres excellens et magnifiques colléges des Jésuites de cette province, savoir, ceux de Neustadt, de Neisse, de Schweidnitz, de Jauer et de Liegnitz; l'orgueil et l'ornement de la Silésie, fournirent également un grand nombre de jeunes élèves pour la théologie, qui achevaient après cela leurs études à l'académie de Breslau.

Frédéric II, le plus grand adversaire du Christia-

nisme que le dix-huitième siècle ait produit, malgré sa haine pour cette religion, ne se laissa pourtant pas induire en erreur par les philosophes français et allemands sur l'Eglise catholique et ses bienfaisans instituts d'éducation, du moment où l'intérêt matériel de ses Etats était en jeu. C'est à ce point de vue que nous devons nous placer pour juger les efforts qu'il fit pour conserver la Société de Jésus dans son royaume. Frédéric aimait les Jésuites, il honorait en eux le mérite. Quoique Voltaire et d'Alembert ne cessassent, dans leurs lettres, de l'exhorter à chasser de la Silésie (389)

(389) Je me bornerai à transcrire la lettre de d'Alembert à Voltaire, de l'année 1763 : « Mon vénérable patriarche, ne m'accusez pas de ne point servir la bonne cause ; personne peut-être ne lui rend de plus grands services que moi. Savez-vous à quoi je travaille maintenant? *A chasser la canaille jésuitique de Silésie, dont votre ancien et vieux écolier ne demande pas mieux que de vous débarrasser, à cause des trahisons et des infidélités qu'il a éprouvées de leur part pendant la dernière guerre, d'après ce que j'ai appris de lui-même.* Je n'écris pas de lettre à Berlin sans dire que les philosophes de France s'étonnent beaucoup de ce que *le roi des philosophes*, le protecteur déclaré de la philosophie, tarde si longtemps à imiter le roi de France et de Portugal. Ces lettres sont lues au roi, à qui l'opinion que les *vrais croyans* ont de lui n'est nullement indifférente, comme vous le savez bien, et cette semence portera ses fruits avec l'aide de Dieu, qui, comme l'Écriture le dit fort bien, dirige le cœur des rois de même qu'un ruisseau. » On verra dans les notes suivantes, ce que Frédéric disait de ces prétendues trahisons des Jésuites, et jusqu'à quel point cette accusation était fondée.

la canaille jésuitique, et que les héros de la *Bibliothèque allemande de Berlin* écrivissent les commentaires les plus touchans sur la nécessité d'obéir aux paroles de l'oracle; toute la récompense qu'ils obtinrent pour leurs peines, ce furent les lettres que Frédéric écrivit le 6 mai 1767 et le 7 juillet 1770, dans lesquelles il disait : « J'en conserverai la graine précieuse (des Jésuites), pour en fournir un jour à ceux qui voudront cultiver chez eux cette plante si rare. » Frédéric avait bien ses raisons pour cela. « J'ai conservé, écrivait-il le 18 novembre 1777 à Voltaire, cet Ordre tant bien que mal, tout hérétique que je suis et puis encore incrédule. En voici la raison. On ne trouve dans notre contrée aucun catholique lettré, si ce n'est parmi les Jésuites. Nous n'avions personne capable de tenir les classes; nous n'avions ni Pères de l'Oratoire, ni Piaristes : il fallait donc conserver les Jésuites ou laisser périr toutes les écoles. *Il fallait donc que l'Ordre subsistât pour fournir les professeurs, à mesure qu'il venait à en manquer, et la fondation pouvait fournir la dépense à ces frais : elle n'aurait pas été suffisante pour payer des professeurs laïques. De plus, c'était à l'université des Jésuites que se formaient les théologiens destinés à remplir les cures. Si l'Ordre avait été supprimé, l'université ne subsisterait plus*, et l'on aurait été dans la nécessité d'envoyer les Silésiens étudier la théologie en Bohème, ce qui aurait été contraire aux principes fondamentaux du gouvernement. »

Frédéric était si convaincu de la nécessité de conserver les Jésuites dans ses Etats, qu'il fit même des

démarches à Rome pour le maintien de l'Ordre. Il écrivit à ce sujet au pape Pie VI, par son chargé d'affaires à Rome, l'abbé Columbini, une lettre aussi spirituelle que remarquable, dans laquelle il protestait contre la suppression de la Société de Jésus, et chargeait son envoyé de faire particulièrement remarquer au pape à cette occasion qu'en sa qualité d'hérétique, le Saint-Père ne pouvait pas le dispenser de tenir sa parole d'honnête homme et de roi, et que dans le traité de Breslau, il avait promis de maintenir le *statu quo* de la religion catholique dans ses Etats (390). Mais les Jésuites ne firent aucun usage de cette bienveillance royale. Ils étaient tombés partout en héros, et c'est aussi en héros qu'ils voulaient quitter le théâtre de leurs travaux en Silésie, où ils laissaient après eux des monumens impérissables qui sont encore aujourd'hui et seront toujours l'admiration de tous les Silésiens. Ils firent au roi les représentations les plus fortes contre le maintien de la Société, attendu qu'il ne pouvait point lui être permis de renverser un décret du Saint-Siége, et ils le prièrent, en

(390) Frédéric disait dans cette lettre qu'il voulait conserver les Jésuites *tels qu'ils étaient;* puis il ajoutait : « J'ai garanti au traité de Breslau *in statu quo* la religion catholique, et je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à leur égard. Vous ajouterez que parce que j'appartiens à la classe des hérétiques, le Saint Père ne peut pas me dispenser de tenir ma parole, ni du devoir d'un honnête homme et d'un roi. » (Murr, de la Suppression de l'Ordre des Jésuites, cahier III, p. 100.)

conséquence, solennellement de consentir à leur suppression. Etonné de leur obéissance au Saint-Siége, il leur répondit : » Puisque vous ne voulez pas profiter de mes bontés, je ne prétends pas violenter votre conscience, et je vous permets de vous considérer comme compris dans la suppression de votre Ordre que je voulais conserver (391). »

La Société demeura, à la vérité, en possession de tous les colléges et de l'université de Breslau, jusqu'aux tristes époques de 1806 et de 1811 ; mais elle rentra dans la classe des prêtres séculiers et n'admit plus de novices. En 1806, *malgré le traité solennel de Breslaü*, non seulement les Jésuites, mais encore tous les autres ordres monastiques, furent dépouillés de leurs biens et de leurs droits les plus sacrés. Cette mesure n'aurait pas pu convenablement avoir lieu plus tôt.

Frédéric, qui d'ailleurs aurait si fort désiré pouvoir s'emparer des biens du clergé catholique, et ôter aux *porcs engraissés de Sion*, comme il appelait les évêques, leurs dîmes, pour les réduire à l'état de petits garçons impuissans, n'avait pas pu exécuter cette superbe tactique royale, ce plan de grand général, dans la province de Silésie qui gémissait encore sous les grands coups d'épée qu'il lui avait portés. Il vit avec la joie maligne d'un philosophe, son vœu s'accomplir en Autriche, et quand le clergé de Silésie, effrayé

(391) Du Rétablissement des Jésuites, p. 180 ; et Murr, l. c.

des opérations de Joseph, dans la partie autrichienne de cette province, s'adressa à Frédéric, il répondit par cette belle phrase : « Je respecte les propriétés (392), » et haussa les épaules, sans doute de regret de ne pouvoir imiter l'exemple de l'empereur. D'ailleurs, Frédéric avait beaucoup d'obligations au clergé catholique. Il devait à un pauvre moine sa liberté et peut-être la conservation de sa couronne, tandis que c'était un prêtre de sa propre religion qui s'était rendu coupable envers lui de haute trahison, et avait amené sa personne et son royaume sur le bord de l'abîme (393).

---

(392) C'est exactement dans le même sens que Frédéric parlait de Joseph en écrivant à d'Alembert : « L'empereur continue sans relâche ses sécularisations ; chez moi, chacun reste comme il est. Les droits de la *propriété* sur lesquels la société civile est fondée, sont sacrés pour moi. »

(393) Peu de temps après la victoire de Czaslau, en Moravie, Frédéric fut, à son tour, battu par les Autrichiens, non loin du couvent de Kamenz, en Silésie. Frédéric se replia sur Kamenz. Mais ayant remarqué que Laudon le suivait de près, et qu'il était déjà devant le village, le roi se réfugia dans le couvent, et se faisant reconnaître du père gardien, il lui déclara que s'il le sauvait, il n'aurait pas lieu de s'en repentir. Le bon père, naturellement gai, se divertit de l'affabilité de Frédéric ; il lui fit mettre sur-le-champ une robe de moine et fit sonner la cloche pour appeler les religieux au chœur, où il engagea le roi à les suivre. Frédéric chanta à plein gosier les heures, pendant que les troupes autrichiennes visitaient le couvent et l'église, depuis le toit jusqu'aux caveaux. Elles mirent même une sorte de vandalisme dans leurs recherches ; car les ennemis croyaient avoir

La proie dont Frédéric II, par des motifs politiques, ne pouvait pas s'emparer, était réservée à des temps plus opportuns. En Silésie aussi, les couvens, en dépit des traités les plus sacrés, furent supprimés avec un vandalisme qui fit couler des larmes de honte et de dégoût, même des yeux des protestans hon-

la certitude que Frédéric était réellement à Kamenz. Les autels furent découverts, les bancs renversés, les armoires ouvertes. Nulle part on ne trouva Frédéric. Les soldats, irrités de voir leur proie s'échapper, entrèrent même dans le chœur où les moines chantaient encore, et le roi reçut d'eux plusieurs bons coups dans les reins. Cependant les Autrichiens se retirèrent à la fin, et Frédéric fut sauvé, ce qui assura sa future domination sur la Silésie. Le roi pria alors le père gardien de solliciter une grâce; mais celui-ci ne demanda rien. Quelque temps après Frédéric lui envoya de Berlin une pièce d'étoffe de soie de grand prix, pour qu'il pût s'en faire faire une robe plus belle que celle que Frédéric avait portée dans le couvent. La conspiration de Breslau contre Frédéric, à la tête de laquelle se trouvait Schulze, ecclésiastique protestant, est connue. C'était Schulze lui-même qui en avait imaginé tout le plan, et qui s'était même chargé, en cas de besoin, de tuer le roi! Comment, après cela, Frédéric aurait-il pu dépouiller les couvens de la Silésie de leurs biens, à la même époque où Joseph s'emparait de ceux de sa province? Ce qui ne pouvait pas se faire vingt ans après la conquête, était devenu plus facile trente ans plus tard! Pourquoi donc tant s'extasier sur la magnanimité de Frédéric envers l'Église catholique? Frédéric lui-même savait mieux que personne jusqu'à quel point cet enthousiasme était mérité. Quand le motif eut cessé, la magnanimité cessa de même. (Voyez surtout Klose, Lettres sur la Silésie.)

nêtes (394). Les catholiques durent se sentir d'autant plus grièvement blessés de cette conduite, qu'à l'orgueil du vainqueur, animé par l'esprit du siècle, se joignit une haine religieuse contre leur Eglise.

La majestueuse académie de Breslau, construite avec une magnificence vraiment impériale par Léopold, archiduc d'Autriche, qui reçut de lui le nom de Léopoldine, et qui présente un des plus beaux édifices de la nouvelle monarchie prussienne, n'échappa pas à la mutilation générale qu'éprouvèrent ces respectables monumens du zèle, de la piété et de la charité catholique. Afin de mieux répandre la prétendue lumière de la science en Silésie, on transporta, en 1811, l'université calviniste de Francfort-sur-l'Oder en Silésie et on la réunit à la célèbre Léopoldine. Les Jésuites furent alors, les uns pensionnés, les autres conservés, tels que les professeurs de physique, de mathématiques et d'astronomie, attendu qu'on ne pouvait pas trouver de plus habiles gens qu'eux en Prusse. La théologie et les langues orientales demeurèrent confiées à Kœhler.

Mais on voulut rendre plus complète encore la victoire des lumières, du moins pour l'Eglise catholique en Silésie. A cet effet, on appela à Breslau le fameux Dereser et on lui confia la chaire de la dogmati-

(394) Voyez ce que dit à ce sujet Klose, protestant, dans ses Lettres sur la Silésie, t. IV; et J.-C. Herber, professeur de la Faculté de théologie catholique à Breslau, dans sa Statistique de l'évêché de Breslau. Introduction.

que et de l'exégèse. Dereser, qui s'était fait connaître comme illuminé et comme partisan de la lumière, et dont l'illustre Pacca nous trace un portrait si frappant (395), avait joué toutes sortes de rôles, mais il n'avait pu demeurer long-temps nulle part, ses princi-

(395) Voici le jugement que porte de lui ce prince de l'Église : « Mon but n'est pas de les dépeindre ici tous : je me contenterai de citer deux d'entre eux que j'ai connus comme professeurs de l'Université voisine de Bonn. L'un était le père Dereser, de l'ordre des Carmes déchaussés, et dont le nom de religion était le père Thaddée de Saint-Adam. Il était professeur d'herméneutique, et comme il avait adopté le système des protestans modernes, lorsque, dans ses cours, il avait occasion de parler des événemens surnaturels qui sont relatés dans l'Écriture-Sainte, il en donnait des explications qui leur enlevaient tout ce qu'ils avaient de surnaturel et de miraculeux. Il fit imprimer plusieurs dissertations dont quelques unes furent condamnées par le Saint-Siége. Plus tard il se rendit à Francfort, mais je ne sais pas combien de temps il y resta. Plusieurs années après, j'appris qu'il avait passé de là dans l'évêché de Constance, où il lui fut permis de répandre librement ses doctrines erronées, sous les auspices du fameux baron de Dalberg et de son grand-vicaire Wessemberg. Il alla ensuite à Breslau, où je crois qu'il est mort, mais où avant de mourir il séduisit et corrompit une partie du clergé catholique, autrefois si admirable ; de sorte que pendant toute sa vie il ne cessa de marcher sur les traces impies d'un Bucer, d'un Jérôme Zanchi, d'un Pietro Martin, et d'autres religieux qui apostasièrent et quittèrent leurs couvens pour devenir les apôtres et les propagateurs de la prétendue réforme de Martin Luther. » (Mémoires, t. IV, p. 120 de la traduction allemande.)

pes religieux le rendant partout suspect. Peu de temps avant qu'il ne fût appelé à Breslau, il avait été chassé de la morale et religieuse Suisse, où l'irritation de la jeunesse induite en erreur par lui fut si vive, que lorsqu'il fut au moment de quitter Lucerne, on forma le projet de le rosser d'importance, mais heureusement il y fut mis obstacle. Même à Rotenburg sur la Taube, dans le Wurtemberg, les élèves du séminaire, qui n'étaient rien moins que partisans des ténèbres, l'avaient chassé de leur maison et avaient même tiré quelques coups de pistolet contre les fenêtres de sa chambre. Après son arrivée à Breslau, et lorsque, nonobstant les réclamations les plus solennelles du prince-évêque, il eut été installé en qualité de professeur et de chanoine, sa vie ne fut plus qu'un tissu d'intrigues à la fois contre la faculté de théologie, contre le prince-évêque, et même contre le gouvernement auquel pourtant il devait tant de reconnaissance. Dereser sut, avec une adresse infinie, se moquer en même temps des catholiques et des protestans, qui le craignaient également. Les théologiens protestans, membres de l'université, tout en lui prodiguant les éloges pour ses enseignemens et pour l'héroïsme de ses lumières, le méprisaient pourtant en secret à cause de sa duplicité sans exemple. Dereser donna le signal d'une nouvelle direction spirituelle dans la jeunesse théologique de l'Eglise catholique de Silésie. Les événemens qui se sont passés en dernier lieu dans l'Eglise de cette heureuse province, qui jusqu'alors n'avait eu d'autres adversaires que ses antagonistes naturels, les

protestans, et qui s'était toujours distinguée par son fidèle attachement au Saint-Siége, son amour et son obéissance à ses évêques, attestent suffisamment cette affligeante inconstance pour laquelle Dereser devra répondre seul un jour devant le tribunal suprême.

Le même sort était réservé aux autres colléges provinciaux des Jésuites en Silésie. Ils furent transformés en gymnases pour la jeunesse catholique, et l'on y conserva aussi quelques uns des plus anciens professeurs Jésuites; mais on chercha bientôt à en éloigner tous les ecclésiastiques. L'éducation de la jeunesse y fut confiée exclusivement à de jeunes professeurs laïques sur lesquels l'évêque ne pouvait exercer le moindre droit d'inspection. Elevés dans nos immorales universités, ils se distinguent tous par un esprit irréligieux, auquel ils se livrent sans réserve sous les yeux de la jeunesse catholique. A tout cela, l'évêque est obligé de garder le silence, et il doit même se trouver heureux si dans ces maisons, naguère consacrées à la religion, on permet à un ecclésiastique d'habiter, et d'y entretenir, pendant une ou tout au plus deux heures par semaine, les jeunes gens de matières religieuses, toutefois avec l'injonction expresse de s'abstenir de tout ce que l'on appelle *zèle exagéré pour la religion*, afin de ne pas blesser la conscience des élèves protestans, auxquels on permet et on *facilite* même la fréquentation de ces écoles catholiques. Quels lévites pourrait-il sortir de ces institutions d'où l'enseignement de la religion est pour ainsi dire exclu, ou dans lesquelles du moins elle n'est

considérée que comme une chose absolument secondaire?

Mais le pays où les coups les plus funestes furent portés à l'institution des séminaires, ce fut en Autriche. Joseph II, monarque qui avait d'ailleurs d'excellentes qualités, et qui était sans aucun doute animé du désir le plus pur de faire le bonheur de ses sujets, fut assez malheureux pour tomber dans les mains de ministres pervers et irréligieux, tant ecclésiastiques que laïques, qui abusèrent indignement de sa bonté, de son zèle et de son cœur rempli d'enthousiasme pour la vertu; ils l'entraînèrent à des mesures qui devaient nécessairement avoir des résultats diamétralement opposés à ceux qu'il se proposait. Le feu de la révolution religieuse couvait depuis long-temps sous la cendre et n'attendait que le moment favorable pour éclater.

Les doctrines de Hontheim, plus connu sous le nom de Fébronius, avaient commencé à miner et à ébranler l'édifice religieux de l'Autriche. Elles y furent non seulement accueillies, mais elles y furent introduites avec un terrorisme que l'on ne vit peut-être en aucun autre pays. Un spirituel Anglais (396) nous en fait un

(396) Le clergé (autrichien) porte dans son sein un serpent qui lui causera la mort. Ce serpent est la philosophie, qui, sous l'apparence de la théologie, s'est glissée même jusqu'au trône épiscopal. Un grand nombre de jeunes ecclésiastiques sont infectés du poison de ce serpent, dans les universités. Ils savent tous qu'il y a un Fébronius dans le monde, et quelques uns seulement le connaissent comme

tableau aussi intéressant que remarquable. Aux doctrines de Fébronius les nouveaux philosophes joignirent les leurs, pour attaquer avec la plus fatale émulation l'Eglise et ses saintes institutions.

Toutefois, la destruction totale de l'Eglise était réservée à un seul homme, et cet homme était le janséniste baron van Swieten, Hollandais d'origine, qui, par son hypocrisie sans égale et par le crédit qu'il avait acquis, grâce à ses relations avec les philosophes français et allemands, et particulièrement avec ceux de Berlin, sut amener l'empereur à le nommer directeur de l'instruction publique en Autriche. Appuyé par Sonnenfels, Born et Eybel, que j'ai déjà cités parmi les propagateurs les plus zélés de l'illuminisme, il sut si bien enlacer l'empereur dans ses filets, qu'il obtenait de lui tout ce qu'il voulait, et qu'il exécutait ensuite ses volontés avec une dureté qui, d'après Caraccioli lui-même, biographe de Joseph II et de Clément XIV, donnait aux mesures de l'empereur l'apparence du despotisme. Avec son im-

---

un hérétique; cependant, comme la cour le favorise évidemment, ils sont très portés à se réconcilier avec lui. Les Bellarministes, qui possèdent tous les grands bénéfices, forment encore, il est vrai, le plus grand nombre; mais s'ils se voient une fois en danger de perdre leurs bénéfices, ou si les 25,000 avocats des États impériaux, qui ont fait depuis long-temps leur provision d'argumens, ont ordre d'aller à la charge, ils ne feront vraisemblablement que fort peu de résistance. (Voyage en Allemagne, traduit de l'anglais, t. II, p. 107.)

piété philosophique, van Swieten combinait le caractère sanguinaire d'un calviniste, et il sut préparer avec une ruse, une adresse et une audace incroyables la ruine de l'Eglise catholique en Autriche. Ce fut lui dont l'abominable secte de Saint-Médard se servit pour parvenir dans les Etats autrichiens à son but infernal ou, comme Voltaire s'exprime si dédaigneusement, pour *décapuciner* et *déniaiser* les Autrichiens.

En sa qualité de directeur des études, van Swieten ne donna des places qu'à des hommes dépourvus de conscience, de religion, de vertu, de piété, de mœurs et de dignité. La véritable science n'entrait jamais chez lui en considération. Je dirai même plus; partout où elle se trouvait, elle était repoussée parce qu'on la craignait. Il fallait être philosophe ou illuminé pour obtenir une chaire en théologie. Pour les autres chaires, il était au moins inutile d'avoir une religion quelconque; car l'édit de tolérance tolérait tout le monde. Les charlatans les plus impies étaient ceux qui obtenaient avec le plus de facilité de l'avancement; car ils étaient mieux faits que d'autres pour délivrer le peuple de ce que l'on appelait les chaînes de la superstition et de la bigoterie.

Quel triste spectacle offre la belle et pieuse Autriche, pendant le court règne de Joseph II! Le regard de l'historien et plus encore celui du philanthrope, se détourne avec une sainte horreur des scènes de barbarie dont ce magnifique pays fut à cette époque le théâtre. Le venin que répandaient ces comédiens était d'autant plus dangereux, qu'en montant sur les

planches, ils savaient jouer le rôle de la popularité.

Est-il un chrétien, de quelque confession qu'il soit, à qui le séjour de Pie VI à Vienne n'ait laissé des souvenirs éternels et ineffaçables? Ce fut alors qu'on vit dans tout son jour ce dont était capable la frivole impiété des propagateurs de la lumière dans cette capitale. Le pape avait fait annoncer que, certain dimanche, il célébrerait une messe solennelle dans l'église des Augustins, à l'issue de laquelle il donnerait à la pieuse ville la bénédiction apostolique; or, quoique le bon empereur eût défendu, sous des peines sévères, la publication de tout pamphlet contre le Saint-Père, on ne laissa pas de répandre dans le public des programmes portant que, le dimanche suivant, le pape jouerait une grande tragi-comédie en deux actes, dont la messe serait le premier acte et la bénédiction le second. Une autre fois, à l'occasion de la solennité du jeudi-saint, dont les païens eux-mêmes sont touchés, on distribua parmi le peuple trompé des pamphlets dans lesquels on disait que Pie VI laverait les pieds des douze apôtres de la monarchie autrichienne, parmi lesquels le prince de Kaunitz était représenté comme saint Pierre, Sonnenfels comme l'incrédule Thomas, et Eybel comme Judas Iscariote (397). Mais si la ville de Vienne fut témoin d'une conduite aussi indécente, elle eut aussi la satisfaction de voir l'excellent Jean von Müller, à l'éternelle honte de ces vandales ca-

---

(397) Journal politique, avril 1782.

tholiques de la lumière, touché de voir les traitemens indignes auxquels était exposé le vénérable chef de la chrétienté, composer, quoique protestant, son immortel ouvrage des *Voyages des Papes*. Pie VI quitta Vienne en versant des larmes et traversa aussi avec des larmes les beaux champs de l'Allemagne, de ce pays qui s'était élevé à un si haut degré de puissance sous la protection des successeurs de saint Pierre. Qu'elles durent être pénibles les impressions de cet illustre pontife ! combien sa noble et grande âme dut être oppressée, en voyant le saint respect avec lequel les populations pieuses et affligées, gémissant sous le joug impie de leurs chefs, se serraient autour de lui et se jetaient à ses pieds, comme pour se plaindre à lui de leur malheur et le conjurer de prendre en main leur cause sacrée, comme ses prédécesseurs l'avaient si souvent fait dans des jours plus heureux !

On ne saurait nier la violence avec laquelle les illuminés travaillaient, en Autriche, au renversement de la religion. De même qu'en France, on commença par l'éducation de la jeunesse : celle-ci une fois corrompue, le reste devait être facile ; le passage vers une complète révolution religieuse était ouvert, et l'édifice de l'Eglise devait nécessairement s'écrouler. Quand on a miné les fondations d'un bâtiment, il doit tomber, quelque vaste qu'ait été le génie de l'architecte.

Pour donner à la jeunesse une direction qui devait tuer l'esprit du clergé et rendre les prêtres inutiles à l'Etat et à l'Eglise, on enleva, comme le firent quel-

ques années après les révolutionnaires de France, toute influence à l'Eglise dans l'éducation du jeune clergé. On alla encore plus loin que ces révolutionnaires, puisque l'on retira même la direction des séminaires à l'inspection des évêques, pour la confier à des laïques qui n'avaient ni religion, ni conscience, ni dignité. Un pareil acte de violence était sans exemple dans les annales de l'Eglise. L'histoire de tous les siècles s'élève contre cet acte, autant que l'arrêt de notre divin Maître, du fondateur de notre sainte religion, qui a confié spécialement et exclusivement aux évêques la mission d'instruire. Mais les évêques d'Autriche, qui nourrissaient dans leur sein le serpent de la philosophie, restèrent impassibles en se voyant enlever un des priviléges les plus sacrés de leur dignité; ils gardèrent le silence et ne songèrent pas seulement à appeler à leur secours, contre cet acte d'injustice et de barbarie, leur divin Maître, l'histoire des siècles et la raison.

Or, quelles étaient les doctrines qui s'enseignèrent après cela dans les séminaires épiscopaux? Je ne veux point anticiper sur le jugement de mes lecteurs; mais écoutons les généreuses plaintes d'un pieux évêque autrichien. Mieux que toute autre chose, il nous fera connaître la tendance irréligieuse et anti-ecclésiastique de ces institutions. « Il est certain, écrivait ce digne prélat (398), en 1789, à un évêque

(398) Lettre d'un évêque autrichien à un évêque de la Belgique, dont la traduction française a été imprimée à Bruxelles en mai 1789, et se trouve dans le supplément aux Réclamations belges, t. XIII, p. 193-197.

de la Belgique, que dans nos séminaires la religion et la morale sont complètement anéanties, et que les erreurs les plus nuisibles y sont non seulement favorisées, mais encore ouvertement enseignées. On en voit des preuves évidentes à Vienne, à Presbourg, à Lemberg, à Prague, à Gratz, à Fribourg et à Inspruck. Je me contenterai de citer quelques unes des propositions qui dans ces divers lieux sont publiquement enseignées ou du moins généralement adoptées. 1° L'infaillibilité de l'Eglise n'est plus crue aujourd'hui que d'un petit nombre de têtes faibles; elle est douteuse. 2° Le concile de Trente a créé plusieurs dogmes qui ne sont point garantis par l'antiquité. Le concile n'est pas infaillible. 3° Il est difficile d'établir l'origine divine de la confession. 4° L'Eglise n'a point de pouvoir législatif, ou du moins ses décrets n'ont point force de loi, tant qu'ils n'ont point obtenu la sanction de l'Etat. 5° L'Eglise n'a pas le droit de fixer les empêchemens au mariage. 6° Le célibat n'est pas un état plus parfait que le mariage. 7° La fin de l'homme n'est nullement Dieu et la glorification de ses perfections divines; mais l'homme est sa félicité à lui-même. 8° Les sacremens appartiennent à l'extérieur de la religion, et celle-ci ne consiste pas dans l'usage des sacremens, qui ne font pas la religion. 9° Le jeûne est contraire aux lois de la nature, du moment où il dépasse les règles ordinaires de la tempérance. 10° Les peines de l'enfer ne sont pas éternelles. 11° L'Eglise a conservé comme des dogmes beaucoup de subtilités purement scholastiques. 12° L'amour

de soi est la seule vertu ; il renferme en lui toutes les autres. 13° Le démon ne tente pas les hommes. »

Parmi les professeurs de théologie, il y avait des hommes qui étaient des corrupteurs déclarés de la jeunesse et qui sapaient non seulement leur religion, mais encore leurs mœurs. Le séminaire de Fribourg, en Brisgaw, se distinguait surtout par l'immoralité et la perversité de ses professeurs. Là, tout était raillé et foulé aux pieds. Il arrivait souvent aussi que les pauvres paysans et habitans de la campagne avaient plus de religion, de morale et de raison que les illuminés de Vienne, qui traitaient ces qualités avec mépris et dérision et les bannissaient d'institutions qui auraient dû être consacrées à la piété et aux bonnes mœurs. Mais quand l'opposition n'était pas d'une nature sérieuse, on n'y faisait aucune attention à Vienne. Les plaintes les plus justes échouaient devant l'entêtement des Jansénistes et devant la malveillance de van Swieten. C'est ce qui arriva entre autres à l'égard de Jean Kolb, Viennois de naissance, prêtre et professeur de théologie pastorale au séminaire de Rattenberg dans le Tyrol. Kolb était livré à tous les vices. Il attaquait ouvertement la religion et la morale en présence des séminaristes et des laïcs. Il menait ses élèves le vendredi dans les plus mauvais cabarets, où il buvait et mangeait avec eux et les excitait à faire usage en public de viandes défendues par l'Eglise. Il leur enseignait sans détour que la simple fornication, loin d'être un péché, était permise et même nécessaire. Pour leur rendre compréhensibles ces nouvelles maximes

de morale, il les conduisait lui-même dans les fossés de la ville, aux heures où les soldats ont coutume de s'y livrer à leurs orgies; il repaissait ses sataniques yeux de ce dégoûtant spectacle, et exhortait ses séminaristes à imiter en toute tranquillité de conscience ces abominables exemples (399). Kolb devint enfin un objet de scandale pour toute la ville. On protesta hautement contre lui à Vienne, mais en vain. Van Swieten le protégeait, et Kolb demeura cinq années entières à Rattenberg. La mort seule put retirer ce monstre du théâtre de ses crimes.

Mais on marcha d'un pas plus prompt et plus sûr encore dans la voie de la destruction de l'éducation ecclé-

---

(399) La conscience ne m'a pas permis de traduire le discours tenu par Kolb aux séminaristes à cette occasion. Il peut néanmoins trouver sa place ici en latin. « En, ajebat, miseri ac pauperes isti milites de die vix sex aut septem crucigeros habent, nil minus tantam parcimoniam exercent, ut aliquid pecuniæ sibi reservent ad meretrices solvendas, quia lex naturæ hoc exigit indiscriminatim ab omnibus; nusquam simplicem fornicationem vetitam fuisse a lege divina liquido constat; sed solum adulterium, propter expressam injuriam, quæ tertiæ personæ infertur; vos ergo, discipuli mei, macte animo estote, et a mente vestra omnia inania scrupula abigite; civili ex stemmate vocati, concubinas in domibus vestris ad explendam libidinem retinere potestis; et quando pastores facti, caute solum debetis incedere in Parochiis vestris, ut avertatis qualemcumque admirationem a rustica plebe. » (Lettre d'un religieux de Saint-François de l'ancienne observance, dans le recueil XIII des Réclamations belges, p. 199-214. Voyez aussi plus bas la note 401.)

siastique. Afin de l'anéantir d'un seul coup et d'infecter toutes les sources de la pure doctrine, on supprima à la fois tous les séminaires diocésains, on les fondit ensemble et l'on créa les séminaires généraux, qui plus tard devinrent si fameux. Chaque grande province de l'empire autrichien devait avoir un de ces instituts, et l'on commença par en ériger quatre, savoir : à Vienne, à Pesth, à Pavie et à Louvain. Les séminaires de Gratz, d'Olmutz, de Prague, d'Inspruck et de Luxembourg ne devaient être que des succursales des quatre premiers, organisés exactement sur le même pied, mais sur une échelle moins vaste.

Ces institutions furent une véritable insulte à la religion et une honte pour l'humanité. Elles méritèrent plutôt le nom de d'écoles de séduction et de corruption que celui de maisons d'éducation pour le clergé. Elles ont été suffisamment désignées à la postérité par leurs contemporains, qui ne les appelaient pas autrement que les nouvelles Babylones (400). Ecou-

(400) Feller s'exprime à ce sujet de la manière suivante : « Lorsque l'empereur Joseph II entreprit de détruire dans ses Etats la religion catholique, il ne crut pouvoir employer à ce dessein de moyen plus sûr, que de les (les séminaires épiscopaux) abolir en les remplaçant par une école profane et hétérodoxe sous le nom de Séminaire-Général, que les catholiques appelèrent *nouvelle Babylone*, t. II, p. 295. » Mirabeau s'exprime de même en parlant des écoles normales autrichiennes : « Juste ciel ! on veut donc aussi habiller les âmes en uniforme ! C'est là le comble du despotisme, son

tons ce que dit à leur sujet un homme pieux et généreux qui vivait dans ce temps. C'est un vertueux religieux de l'ordre de saint François de la stricte observance, qui, après de grands efforts de la part des habitans de Rattenberg, avait été nommé, le 17 septembre 1788, professeur à la place de Kolb, décédé. Mais il fallut que le bon moine allât d'abord à Vienne pour y subir, d'après la nouvelle loi du concours, un examen devant la commission d'épreuve. Après son retour, il nous raconta dans son langage naïf et pieux, ce qu'il a vu et entendu à Vienne. « Il serait trop long, écrit-il à un ami, de vous faire part de tout ce que j'ai éprouvé à Vienne. Sachez et soyez convaincu que je ne parle pas par hyperbole, quand je déclare que je préférerais perdre la moitié de mon sang plutôt que de remettre encore les pieds dans cette ville. J'ai vu avec la plus profonde douleur dans cette université, jadis si florissante et si célèbre, un tel renversement de toutes choses, qu'il me serait impossible de vous dire de quelle religion sont la plupart de ses professeurs, ni ce qu'ils croient de la divinité de Jésus-Christ; mais leurs fruits nous le feront voir. J'ai remarqué dans ce séminaire général une si effroyable immoralité, que si je ne l'avais pas vue de mes propres yeux, je n'ajouterais pas foi à ce que d'autres m'en diraient. On compte ici quatre-vingts séminaristes; mais le nombre de filles de joie à qui les

---

raffinement le plus grand. » (De la Monarchie prussienne, t. II, p. 96.)

directeurs accordaient la libre entrée de l'établissement, dans le but d'ôter à ces jeunes gens tout sentiment de honte, est beaucoup plus considérable. Et que dirai-je des thèses que l'on y soutient? Les écrivains les plus dangereux se trouvent dans toutes les mains et plusieurs professeurs complètent dans leurs explications ce qui manque à ces ouvrages en impiété et en infamie. Ici l'on soutient que de temps immémorial il n'a point été tenu de concile œcuménique, attendu que pour en composer un, la présence de tous les ecclésiastiques ayant charge d'âmes de première et de seconde classe, est absolument indispensable. Là, on rejette le chef suprême de l'Eglise et l'on place le pape sur le même rang que les autres évêques. Autre part encore on plaisante sur le péché originel. Ici les bulles des papes sont l'objet des railleries les plus inconvenantes; là, les indulgences sont réprouvées et la confession auriculaire est méprisée... Ce que je vous dis du séminaire général de Vienne, est plus ou moins vrai de toutes les autres institutions du même genre, à Gratz en Styrie, à Olmutz en Moravie, à Pavie dans le Milanais, à Prague en Bohême, à Inspruck dans le Tyrol, où l'on a nommé des professeurs sans foi ni religion. Le Janséniste Tamburini, après avoir été chassé de l'Etat de Venise pour ses blasphèmes et ses propositions scandaleuses, et s'être réfugié à Pavie, y a été nommé recteur du séminaire général. Le recteur du séminaire d'Inspruck est le fameux incrédule et franc-maçon Albertini. Cette terrible chute de notre sainte Eglise, cet anéantissement

de la foi, cette décadence des mœurs, auraient pu être facilement prévenues par nos évêques, s'ils y avaient montré une généreuse opposition. Mais, ô douleur! presque tous y ont prêté la main, et ont préféré rendre hommage aux princes de la terre, plutôt que de glorifier le Dieu du ciel. Pourvu que vous en exceptiez trois, le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, le prince Esterhazy, évêque d'Agram en Hongrie, homme de vertus vraiment apostoliques, et le comte d'Etling, archevêque de Gœrtz dans le Frioul, tous les autres peuvent, à juste titre, être appelés les dévastateurs plutôt que les gardiens de leurs troupeaux. Je ne veux pas, de peur de vous affliger, vous rappeler le triste souvenir de Colloredo, primat d'Allemagne et archevêque de Salzbourg; ni celui de l'infâme Kernes, évêque de Saint-Polten et conseiller privé de l'empereur; car il est trop connu, et, comme dit le proverbe, *lippis et tonsoribus* (401).

---

(401) Lettre d'un religieux de Saint-François de l'ancienne observance, nommé professeur dans une académie du Tyrol, à M.... à..... le 17 septembre 1788, en français et en latin dans le recueil XIII des Réclamations belges, p. 199-214. Le généreux moine s'attira beaucoup de persécutions par suite de la franchise de cette lettre; on voulait même le forcer à se rétracter, mais il s'y refusa. On trouve des détails plus intéressans encore sur les séminaires généraux autrichiens dans l'excellent ouvrage intitulé : *De la décadence du sacerdoce dans les Etats autrichiens, traduit de l'allemand*, par M. E. D. W. avec des notes; Liége 1790, in-8°. Dans

La création ministérielle des séminaires généraux ne tarda pas à devenir l'objet de l'exécration générale ; mais dans aucune partie de l'empire autrichien cette institution ne rencontra plus de résistance que dans la catholique et pieuse Belgique. Pendant que les évêques et les prélats d'Autriche gémissaient sous la férule de la fanatique commission des études à Vienne, les prélats et le clergé belge eurent le courage et la hardiesse d'élever, dans un saint enthousiasme, la voix vers Dieu, et de repousser cette institution loin des temples de leur patrie. Jamais la Belgique n'a offert aux contemporains et à la postérité de plus beaux et de plus héroïques exemples à admirer et à imiter que durant sa lutte de trois ans, depuis 1786 jusqu'en 1789, pour les autels du Seigneur. Et cette lutte sacrée des évêques de la Belgique ne fut pas entreprise avec violation du respect et de la fidélité dus aux princes, comme bien des gens, dans leur haine pour le pieux clergé de ce pays, voudraient nous le persuader. Que ce clergé se montra grand et généreux après les terribles journées du 22 janvier 1788 à Bruxelles, du 2 et du 4 août à Malines, et enfin du 6 juillet 1789 à Louvain, qui donnèrent le signal du soulèvement général ! Il se présenta comme un saint médiateur entre le trône et le peuple. Les

---

cet ouvrage, dont l'auteur est un pieux prêtre autrichien, on lit des faits qui font dresser les cheveux sur la tête, et qui ne sont pas de la même nature que ceux dont notre moine a parlé.

documens officiels publiés sur ces tristes mouvemens populaires, les manifestes de l'archiduc Léopold, plus tard empereur sous le nom de Léopold II, du 1[er] janvier 1790, et ceux du comte de Cobenzel, des 12, 25 et 28 février, s'expriment dans les termes les plus positifs sur la conduite pleine de dignité tenue dans cette occasion par le clergé. Pie VI parla de même dans sa belle lettre si pleine d'onction au cardinal de Frankenberg (402). Le clergé belge demeura inébranlable dans

(402) « Nos profecto non ignoramus, in ista rerum conversione vos nullam prorsus habuisse partem, quippe quibus nihil fuit unquam antiquius, quam ut debitum a vobis obsequium cum pastorali conjungeretis officio ad sartam tectamque religionem servandam, ad sacra vestra jura tuenda, et ad doctrinam ab omni errore vindicandam : quemadmodum vestræ expostulationes ostendunt sæpius renovatæ atque in vulgus jam editæ. » (Epist. Pii papæ VI, ad archiep. Mechlin. episc. Antverp., aliosque episcopos in provinciis Belgii et Flandriæ Austriæ degentes. 13 januar. 1790.) Le cardinal de Frankenberg répond au nom de ses collègues au bref du pape dans des termes non moins remarquables : « Lætissimum....... nobis ac gratissimum fuit, Beatissime Pater, ex isdem litteris intelligere Sanctitatis tuæ animo plane infixam esse hanc de nobis verissimam opinionem, minime per nos, per episcopos Belgii et ductores christiani gregis stetisse, quominus civium inter se et cum principe suo nexus ac concordia intacta intemerataque servarentur. Fecimus, Beatissime Pater, fecimus profecto aut certe facere conati sumus quidquid ad hunc finem assequendum conducere arbitrati fuimus : intactum nihil, nihil in hac re intentatum reliquimus..... Et quod invicta ratione sancti-

son amour et son attachement pour ses antiques monarques. Lorsqu'en 1794 la France eut conquis la Belgique par la force des armes, nous voyons ce vertueux clergé supporter la prison, les persécutions, l'exil, plutôt que de jurer haine à la royauté et de refuser l'obéissance et l'hommage qu'il devait à ses souverains. Quel saint désir la Belgique n'a-t-elle pas témoigné de nouveau, dans ces derniers temps, de rentrer sous l'heureuse couronne de la catholique Autriche.

Ce qui rend particulièrement caractéristique la nature de la lutte soutenue par les Belges, c'est que leur pays, quoique limitrophe de la France athée, fut le seul qui sut apprécier et combattre par des armes convenables la tendance du siècle. Jamais clergé

---

tati tuæ totique orbi christiano fidem faciet, nihil hic ab episcopis, nihil a reliquo clero peccatum; summa ubique reipublicæ tranquillitas perduravit, nullibi exserti gladii, nullibi in armis pro civibus miles, quamdiu ecclesiasticæ res ac personæ....solæ impetebantur. » (Epist. card. Mechlin. et episc. Antverp. ad Pium VI, 8 mart. 1790.)

« Quid ad leniendam vulnerum nostrorum acerbitatem efficacius sit nobis quam cognoscere.... Te cæterosque Belgii antistites confessores fidei constantissimos, infinitum præterea sacerdotum fidelissimorum numerum, rapinam bonorum, carcerem, exilium, rerum omnium egestatem perferre? quam scire, nullum calamitatum vel asperrimarum genus efficere posse, quin tot invicti Christi athletæ... a juramenti (contra monarchicam auctoritatem) impietate abhorreant. » (Epist. Pii VI ad Emin. card. archiep. Mechlinien in Emmerick exulantem, 30 jul. 1798.)

n'a aussi bien connu sa position envers l'État et l'Église que celui de la Belgique à la fin du dernier siècle. Jamais clergé n'a exposé avec une plus admirable connaissance de cause et un plus saint enthousiasme, la véritable éducation chrétienne des jeunes élèves de la prêtrise, et ne les a défendus avec des armes plus victorieuses contre l'impiété du temps, que les prêtres de la Belgique, pieux, vertueux et animés de l'esprit de Dieu, ne le firent sous l'étendard sacré de leur premier pasteur, le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines (403). Les tentatives faites

(403) Je ne puis m'empêcher de transcrire ici le beau tableau que fait un patriote belge de l'état religieux de son pays à cette époque. Il dépeint de main de maître les dévastations opérées par la philosophie dans le domaine de la religion, et expose avec des traits vigoureux les malheurs que l'institution des grands séminaires aurait causés à la Belgique. « Il y avait encore dans le monde un nombre de bons catholiques que la Providence avait conservés pour cultiver ce champ arrosé du sang de Jésus-Christ; et on sait combien le zèle de ce qui reste encore de catholiques se renforce à la vue des ravages exercés par la philosophie!.... Il y avait encore des prêtres, oui des prêtres de l'Eternel, d'une sainteté éminente, dont l'existence seule fait frémir la philosophie, et dont le courage était propre à déconcerter ses opérations.... Il y avait encore des évêques qui conservaient fidèlement le précieux dépôt de la foi, qui étaient les dignes administrateurs de ce trésor, qui, comme les apôtres, étaient prêts à passer par le fer et le feu plutôt que de se laisser ravir ce que Dieu même leur avait confié....... Toutes ces barrières opposées par le Tout-Puissant même aux efforts

avec des efforts inouis et des actes arbitraires sans exemple, pour introduire l'institution des séminaires

---

de l'enfer, pour la défense du sanctuaire, ne parurent pas insurmontables à la philosophie. Il lui restait un projet, long-temps médité, subtilement ourdi, qui, vigoureusement exécuté, devait jeter le dernier rayon de gloire sur la grande idole du siècle, et entraîner l'anéantissement de la religion dans la plus belle chrétienté de l'Europe, je veux dire dans la très catholique et religieuse Belgique. C'est là que brille encore une foi vive qui éclaire et édifie au loin les nations étrangères ; c'est là qu'un clergé admiré de l'univers catholique pour sa science, la sainteté de ses mœurs, la régularité de sa discipline, forme autant de bons catholiques qu'il y a de citoyens ; c'est là que la dignité, la sollicitude et la vigueur des évêques soutiennent la splendeur du culte, perpétuent par des soins immédiats une doctrine pure et une discipline admirable parmi les candidats du sacerdoce, écartent toute espèce de séduction et l'apparence même de l'erreur ; et c'est là que l'irréligion était intéressée à frapper les grands coups qui devaient se faire sentir ensuite dans toute la catholicité.

« Quel était donc ce projet si funeste à l'Eglise de Dieu? Ah! qui le croirait? Ce projet était d'empoisonner dans une même source toute la jeunesse belge, et avec elle les générations futures ; de dépouiller les évêques de leurs droits inaliénables, de leur ôter tout moyen de s'opposer à la séduction générale systématiquement combinée ; de leur arracher même violemment de dessous l'ombre des autels les tendres nourrissons du ministère, de leur interdire à jamais tous les soins paternels dont le caractère épiscopal leur fait un premier devoir ; de soustraire enfin l'espérance du clergé à la discipline de leurs pasteurs, d'en faire des enfans sans

généraux en Belgique, aux dépens des séminaires épiscopaux.

L'avis théologique de Frankenberg, du 26 juin 1789, sur le séminaire général de Louvain, connu sous le nom de *Déclaration doctrinale*, qui décida du sort des séminaires généraux, création impie de l'Illuminisme de Vienne, et prononça contre eux un arrêt irrévocable, est un chef-d'œuvre et l'un des plus beaux monumens qui servent à faciliter le jugement que l'on doit porter sur l'esprit irréligieux du dix-huitième siècle. Cette déclaration, qui obtint l'admiration et l'approbation du Saint-Siége, ne coûta que dix jours de travail (404); mais elle restera à jamais une sainte

---

père, des candidats sans instituteur; mais, ce qui est le comble de l'iniquité, de confier cruellement ces jeunes clercs à des hommes flétris par une conduite scandaleuse, par des principes qui ne sont pas ceux de l'Eglise.... C'est ce qui allait s'exécuter dans un établissement connu sous le nom de Séminaire-Général; nom devenu si odieux à la religion du pays, qu'on ne peut plus le prononcer sans une horreur profondément sentie. Mais la Providence qui veille toujours à la conservation de son édifice, n'a pas permis jusqu'ici que la nation fût frappée d'un tel malheur; elle n'a pas encore fermé les trésors de ses miséricordes à ce peuple fidèle, mais elle a éclairé son Eglise belge en lui faisant voir le gouffre où elle allait être précipitée. » (Démolition raisonnée du séminaire profane érigé à Louvain en 1786; Louvain, de l'imprimerie de l'ancienne religion, 1787, préface.

(404) Le but de cet ouvrage ne permet pas de décrire ici avec tout le détail qu'elle mériterait cette mémorable lutte. La matière est trop vaste et trop riche pour qu'il fût possible de

et triomphante égide, pour la justification des séminaires épiscopaux, et pour la défense de l'autorité exclusive des évêques sur ces institutions, ainsi qu'elle le fut à l'époque de sa publication.

Frankenberg, l'un des plus illustres prélats du dix-huitième siècle, était résolu de périr au pied de ses autels et de s'ensevelir sous les ruines de son séminaire plutôt que de permettre aux loups dévorans qui poursuivaient le clergé, d'établir leurs cavernes, les séminaires généraux, dans les évêchés de sa province. Il mourut martyr de la sainte cause qu'il défendait, et devint le sauveur de la foi catholique en Belgique (405). Lui et ses pieux soldats, les évêques,

---

la développer sans nuire à l'unité du plan de ce livre. D'un autre côté, ces faits sont trop importans pour l'appréciation de la direction théologique de l'époque, pour n'en parler qu'en passant. J'ai résolu, d'après cela, de les réserver pour un ouvrage plus considérable et plus complet, qui ne tardera pas à suivre celui-ci, et qui sera intitulé : *Le cardinal de Frankenberg, ou la chute et le triomphe des écoles théologiques, dans leur lutte avec le Jansénisme et avec les lumières du dix-huitième siècle.*

(405) Le digne prêtre E. G. Wolf a noblement parlé de Frankenberg dans ces vers :

At tu, Belgiadum decus, invictissime Præsul !
Per te stant Aræ, Dogmata, Jura, Scholæ.
Illa, illa horriferis immanis hiatibus hydra,
Hæresis, ecce sacro sub pede fracta jacet !
Quod redivivæ artes florent, quod pollet honestas,
Hoc Belgæ clamant muneris esse tui.
Dum Christi fulgebit opus, dum Roma manebit,

vivront à jamais dans les annales de l'Eglise. Par leurs efforts réunis, ils ont triomphé des ruses de Satan, et lui ont arraché le précieux joyau dont il voulait s'emparer pour soumettre le monde à sa puissance.

En Bavière, l'éducation ecclésiastique de la jeunesse eut le même sort qu'en Autriche. Ce que l'Illuminisme, qui avait là son principal atelier et qui entourait même les siéges épiscopaux, ne pouvait point exécuter, fut achevé par une imitation aveugle et passionnée de l'esprit du siècle, tel qu'il se manifestait chez l'étranger. Les séminaires généraux de l'Autriche furent sur-le-champ adoptés en Bavière. Les séminaires épiscopaux furent supprimés en beaucoup d'endroits et dépouillés des revenus qui leur avaient été assignés; la direction de l'éducation ecclésiastique fut enlevée aux évêques et soumise à l'autorité administrative, afin de pouvoir lui donner une tendance irréligieuse et troubler l'esprit du clergé.

La Bavière eut aussi ses légions de coupables, parmi lesquels se distinguèrent surtout les théologiens, qui s'abaissèrent jusqu'à se mettre à la solde de l'esprit du siècle, et à trahir indignement l'Eglise et l'Etat. Le fameux Montgelas, ministre d'Etat et chef des Illuminés, ne pouvait souffrir autour de lui aucun homme

---

Roma caput Mundi, christiadumque Pharus,
Catholicos inter populos, gentesque remotas,
Henrici nomen fama secunda vehet.
(Universitatis Lovaniensis Resurrectio Kal. Martii 1790, p. 154 du Recueil XVI des Réclamations belgiques.)

consciencieux et religieux, et ne donnait les emplois ecclésiastiques ou politiques qu'à des illuminés (406). Les noms de Buchner, Michl, Gunderode et Salat sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans le moindre détail sur leurs œuvres. Ils sont tombés aujourd'hui et figurent seulement dans la liste de ceux qui se sont rendus coupables envers la religion et la science.

Nous avons maintenant suivi l'institution des séminaires jusqu'à la triste époque où elle tomba sous les

---

(406) Parmi les nombreuses plaintes qui se sont élevées au sujet des injustices commises en Bavière à l'égard des séminaires, je me contenterai de rappeler les paroles de Scheill : « En Bavière, après la sécularisation, on voulut aussi à cet égard suivre le malheureux exemple de l'Autriche ; on détruisit les séminaires épiscopaux en leur retirant leurs fonds, et l'on érigea des écoles gouvernementales sur lesquelles on ne donna aucune influence aux évêques. La rédaction des statuts des séminaires, la nomination des directeurs, au nombre desquels se trouvaient des hommes qui par leurs principes anticatholiques devaient être pour les évêques ou pour les vicaires *personæ odiosæ*, de la part desquelles il y avait tant à craindre pour la religion et pour l'Eglise, tout émanait du gouvernement, ou, pour mieux dire, d'un employé du ministère qui même était un laïc, à la volonté arbitraire duquel toute l'éducation des séminaristes était soumise. Et comme pour insulter à l'autorité de l'Eglise, on donnait à une institution si totalement anticanonique le titre de séminaire clérical. » (Suite du commentaire critique sur le droit ecclésiastique, par le docteur F. A. Frey, t. IV, p. I, p. 77.)

coups de l'esprit irréligieux du siècle, ou reçut du moins d'elle une direction qui la conduisit sur le bord de l'abîme, et qui devait la détourner totalement de sa véritable destination. Le démon du siècle, à qui ce triste phénomène a dû son existence passagère, est maintenant tombé à son tour, et a entraîné dans sa chute presque tout ce qu'il avait créé. La société humaine devait être placée de nouveau sur sa base antique, ferme, inébranlable et sainte. Voyons maintenant comment et sous quelle forme l'institution des séminaires est rentrée dans ses anciens droits à la restauration de toutes choses.

Mais avant de décrire la marche que suivit le rétablissement des séminaires sur le continent, il sera nécessaire de jeter un coup d'œil sur la catholique Irlande, afin de voir de quelle manière son clergé est venu au secours de l'éducation de ses prêtres, le torrent de la révolution ayant entraîné dans une ruine commune toutes les écoles ecclésiastiques qu'il possédait en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne et en Portugal.

Pendant que, dans la plupart des pays catholiques, on insultait à l'institution des séminaires et on menaçait de les détruire; pendant que des prêtres eux-mêmes prêtaient la main à cette entreprise sacrilége, et que d'autres au contraire, comme nous venons de le voir, luttaient héroïquement pour le maintien de ces saints asiles de la vertu, de la piété, de la science et de la religion, le généreux clergé d'Irlande fit voir à l'Europe catholique qui s'égarait, que le salut et le

bonheur des chrétiens ne dépendaient que de cette éducation pieuse et ecclésiastique dont on croyait pouvoir s'émanciper complètement. Il reconnut dans l'institution des séminaires l'ancre à laquelle le vaisseau de l'Eglise, agité en tous sens par les flots de l'incrédulité et de l'impiété, devait s'attacher pour pouvoir rentrer dans le port du salut et s'y mettre à l'abri de nouvelles tempêtes.

L'archevêque de Dublin, John-Thomas Troy, au nom de tous les prélats de l'Eglise d'Irlande, remit, le 14 janvier 1794, au roi d'Angleterre, par l'entremise du vice-roi, comte de Westmoreland, une requête dans laquelle il exposa la nécessité de l'érection de séminaires pour l'Eglise d'Irlande, et sollicita en même temps la protection et le secours du gouvernement. Cette affaire fut portée devant le parlement irlandais et décidée en faveur du pétitionnaire. La permission d'ériger des séminaires fut accordée et les secours du gouvernement ainsi que ceux des fidèles furent promis à cette entreprise. Les prélats résolurent donc de fonder à Maynooth un grand collége pour l'éducation des prêtres, et obtinrent à cet effet l'autorisation de Rome. La sacrée Congrégation de la Propagande publia la bulle de confirmation de cette institution, le 9 juillet 1796, par l'ordre de Pie VI. Cette bulle, rédigée par le célèbre cardinal Gerdil, alors préfet de la Propagande, fixa en même temps le plan des études qui devaient y être suivies. Ce plan reçut quelque extension par une autre bulle du 17 novembre de la même année.

Ainsi c'était donc toujours le Saint-Siége qui, au milieu des orages qui l'assaillaient, poursuivait avec un zèle que rien ne pouvait lasser sa sainte mission pour le bien de l'Eglise. Afin de ne pas interrompre ce que j'avais à dire plus tard sur le rétablissement des séminaires, je vais, dès à présent, placer ici quelques mots sur les travaux de Pie VII et de ses successeurs.

Pie VII, à son retour dans ses Etats, fixa surtout son attention sur les moyens d'effacer les traces que là aussi avait laissées le passage du conquérant. Le rétablissement de l'éducation théologique, dans laquelle la science marche dans une sainte union avec la foi, fut son premier soin. Il était convaincu que les princes chrétiens, par une cruelle expérience de vingt-cinq ans, qui avait si souvent mis leur trône et même leur vie en danger, auraient enfin compris la véritable nature de la révolution et la tendance cachée du cri simultané que poussaient partout les révolutionnaires, cri qui, d'abord dirigé contre les Jésuites, s'éleva contre les trônes et les princes, dès que ceux-là furent abattus. En conséquence le pontife ne crut pas pouvoir offrir une meilleure garantie de la perpétuité de l'Eglise et de la tranquillité des Etats, qu'en prononçant le rétablissement de l'illustre Société de Jésus, laissant au temps et à la perspicacité du monde le soin de guérir les plaies de cette respectable Société, et, plein de confiance dans les services qu'elle avait précédemment rendus sous tant de rapports à l'Etat et à l'Eglise, d'invoquer de nouveau ses conseils, ses lumières et son secours.

Pie répara ainsi une grande faute. Lieutenant de Jésus-Christ sur la terre, il ne pouvait pas laisser une des corporations les plus honorables et les plus méritoires de l'Eglise, souillée d'une tache dont le siècle, guéri désormais du vertige de l'erreur, rougissait lui-même. Le rétablissement de la Société de Jésus fait incontestablement partie de ces événemens providentiels dont il est donné à peu de personnes et seulement aux cœurs purs de reconnaître toute la portée. Voyez comme la légion des athées s'était réjouie quand elle avait vu la Société sacrifiée à ses coupables desseins! N'éleva-t-elle pas immédiatement un chant de victoire sur la chute prochaine de l'Eglise? Frédéric II, à qui l'on accorde si volontiers le regard de l'aigle, quand il s'agit des grands événemens politiques, n'écrivait-il pas, après la suppression de l'ordre, à Voltaire et aux Parisiens : « Il faudrait qu'il arrivât un miracle pour sauver l'Eglise. Vous aurez encore la consolation d'écrire son épitaphe. » Cet oracle passa ensuite dans toutes les bouches. Mais que les vues des enfans de ce monde sont courtes! Frédéric, qui avait coutume d'appeler les Jésuites les gardes du corps du pape, qui pensait qu'une fois écrasés, le pape lui-même ne manquerait pas de tomber, avait, à la vérité, vu en cette occasion un peu plus loin qu'auparavant; mais il nous avait donné une grande preuve d'aveuglement.

Il est vrai que les gardes du corps du pape tombèrent! Il est encore vrai que le pape lui-même tomba dans les mains de ses ennemis! Mais alors une nou-

velle garde se forma autour de lui ; celle qui endurcit surtout contre les traits de la foudre et devant laquelle le ciel et la terre s'inclinent avec respect. L'Eglise n'avait plus son puissant soutien, la Société de Jésus ; elle lui manquait au moment précis où elle en aurait eu le plus de besoin, et pourtant elle triompha des puissances ténébreuses de l'enfer, et sortie victorieuse, quoique après avoir souffert de grandes pertes, de ce combat acharné, elle reparut avec un éclat qu'elle n'avait pas eu depuis plusieurs siècles. La barque de Pierre ne fut pas engloutie dans cette horrible tempête de la société humaine, bien qu'elle y perdît quelques uns de ses anciens et vigoureux rameurs.

C'est surtout au saint zèle du cardinal Pacca que la Société doit son rétablissement. Elle et l'Eglise n'auraient pu recevoir de mains plus dignes cette satisfaction et cette consolation. Il n'y eut peut-être pas un seul prince de l'Eglise qui prît une part plus forte et plus directe que lui aux derniers événemens politiques. Il avait éprouvé l'impétuosité des flots en courroux, et avec son saint pilote Pie, il avait su les conjurer.

Pie VII ne s'occupa pas seulement dans Rome et dans ses Etats de l'éducation du clergé ; il lui rendit aussi de grands services dans les autres pays de la chrétienté, ainsi que nous le verrons plus bas, par les concordats qu'il signa avec diverses puissances. Le soin de cette éducation lui tenait par-dessus tout à cœur. Il peut à cet égard porter à bon droit le titre de restaurateur de l'instruction et de la science théolo-

gique dans le dix-neuvième siècle, et il mérite d'être placé à côté de Pie V, de Grégoire XIII, d'Urbain VII et de Clément XI.

Par le retour de cet illustre pape et sous le ministère du cardinal Hercule Gonsalvi, homme fort distingué, versé dans les affaires diplomatiques, et dont la mémoire sera toujours révérée, quoiqu'il n'ait pas été absolument sans défaut, Rome se vit de nouveau ornée de toutes ces magnifiques institutions d'éducation ecclésiastique que le zèle des successeurs de saint Pierre y avait établies pour l'avantage de l'Eglise. Le collége de l'Académie ecclésiastique que l'immortel Pie VI chérissait tant, fleurit de nouveau; le collége anglais et écossais fut rouvert (407). Le rétablissement du célèbre institut de la Propagande doit encore contribuer à rendre la mémoire de Pie VII chère et impérissable pour nous et pour tous les vrais et pieux chrétiens; car cet institut, qui s'était attiré le respect du monde entier et qui était devenu un sujet d'admiration et d'envie pour nos frères protestans, n'avait pas échappé non plus aux violences et aux attentats des soldats français. Il était tombé victime de leur amour du pillage, et aujourd'hui même les traces de leur vandalisme n'y sont pas entièrement effacées. Ce

(407) Le recteur actuel du collége anglais est monsignor Wiseman, le célèbre orientaliste. Les sciences se promettent beaucoup de ce prêtre distingué, qui a fixé l'attention et s'est acquis la reconnaissance du monde savant, par ses *Horæ Syriacæ*.

que l'on ne peut assez déplorer, c'est la perte de la superbe bibliothèque, si riche en trésors de l'Orient. Elle a été dispersée et anéantie de la manière la plus effroyable. Par bonheur, quelques uns des plus anciens et plus précieux manuscrits cophtes, syriaques, arabes, persans, chaldéens, éthiopiens, arméniens, malabares, mongoles, tartares, hindoustanis et sanscrits, ainsi que quelques monumens non encore déchiffrés des dialectes primitifs de l'Amérique, ont été sauvés du naufrage.

Il ne saurait être permis de passer ici sous silence les efforts d'un autre illustre prince de l'Eglise, qui n'eut pas moins de part que le cardinal Gonsalvi au maintien et au perfectionnement de la Propagande. Ce vénérable prélat, de qui Rome admire autant la piété éclairée que la perspicacité dans toutes les affaires pratiques de l'Eglise, est le cardinal Pedicini, évêque de Palestrina et préfet de la sacrée Congrégation de la Propagande. Pedicini, que nous tous aimons et honorons tant, a relevé de ses ruines cette institution qui, de nos jours, est devenue de nouveau l'espoir de l'Eglise, et grâce à ses efforts infatigables il en a fait un des établissemens les plus florissans de Rome et de la chrétienté. En reconstruisant cet édifice, ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à rassembler dix-huit de ces précieuses colonnes de l'Eglise de Jésus-Christ, que la tempête avait dispersées. Aujourd'hui l'institution en compte cent, qui sont destinées, comme autant de brillans flambeaux, à éclairer la terre couverte des ténèbres de l'erreur, de la supersti-

tion et de l'idolâtrie, à soutenir et à répandre l'Eglise du Seigneur dans toutes les parties du monde.

Les soins et la protection que les successeurs de saint Pierre ont accordés à cette institution ont été merveilleusement récompensés par les bénédictions que le ciel a répandues sur elle. Elle a toujours les hommes les plus respectables pour chefs et pour directeurs. Le cardinal Caprano, secrétaire de la Propagande, s'est occupé de lui rendre l'éclat et la renommée dont elle jouissait autrofois sous le rapport de la science, et le cardinal Castracani, son digne successeur, par l'introduction et le rétablissement d'une discipline exemplaire, lui a donné cette force salutaire et vivifiante, qui est l'ornement de la prêtrise et qui change les jeunes gens élevés par elle en saints et invincibles héros lors du combat pour la foi. Quel bel avenir s'ouvre aux espérances de cet institut par les travaux de son secrétaire actuel, le célèbre Angelo Majo, qui, par sa vaste érudition, est depuis long-temps l'ornement de l'Europe littéraire et s'est montré le digne successeur des Holstein, des Scheelstraat et des Assemani! Et l'auguste pontife régnant, Grégoire XVI, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise avec la même sagesse avec laquelle il dirigeait autrefois son institution chérie, est sorti des rangs des nouveaux préfets de la Propagande. Nous savons mieux que personne les saints souvenirs qu'il a laissés dans cet institut, le saint amour qu'il éprouve pour lui. A peine fut-il monté sur le trône, que, peu de jours après avoir pris en mains les rênes du gouverne-

ment, il retourna au milieu de ses élèves, là où il avait su procurer à lui-même et aux siens tant d'heureux momens, afin de leur distribuer les saintes bénédictions que Dieu l'avait chargé d'administrer.

Ce que Pie VII n'avait pu achever, demeura réservé à son successeur Léon XII. L'Eglise se rappellera toujours avec joie le pontificat de ce pape réellement distingué. On peut dire avec justice de Léon XII qu'il réunissait la sainteté de Pie VII à la science du gouvernement que Pie VI possédait à un si haut degré.

Léon compléta les traités que Pie VII avait entamés avec les puissances étrangères pour la réorganisation des affaires ecclésiastiques dans leurs pays respectifs, et il continua, pour le rétablissement du bonheur de ses propres Etats, ce que Pie avait si glorieusement commencé. Léon fit plus encore. Il se rattacha plus fermement aux saintes et inébranlables bases de la société humaine, et fonda sur elles son système de gouvernement.

Digne héritier des vertus de ses prédécesseurs, il fut également bien disposé envers la Société de Jésus, et s'efforça comme eux de cicatriser ses blessures. Convaincu des admirables talens des Jésuites pour l'éducation, et qui, pour me servir des expressions de Chateaubriand, formaient entre les jeunes gens de différentes fortunes une sublime république de la science, et établissaient entre le prince et l'homme de lettres ces antiques et nobles amitiés qui existaient entre les Scipion et les Lélius (408); convaincu,

(408). Voici textuellement ce passage : « L'Europe sa-

dis-je, de leurs talens tout spéciaux, il les remit en possession du collége romain, qui avait été la mère de toutes les fortes têtes de l'ordre et le berceau de tant d'hommes distingués dans l'Eglise et dans les Etats catholiques. Le vertueux clergé de Rome, qui, depuis la suppression de la Société, avait été chargé de la direction de cette académie, et qui s'efforçait, par un redoublement de zèle, de combler le vide qu'elle avait laissé dans l'Eglise et dans la sience, reçut pour nouvelle sphère d'activité le séminaire romain. Le collége n'aurait vraiment pas pu tomber en de meilleures mains. Quoique placé dans une position triste et précaire, il devait pourtant, grâce aux généreux efforts du clergé de Rome, si pieux, si savant, si admirablement discipliné et qui suivait si scrupuleusement les traces de ses dignes prédécesseurs les Jésuites, la fertile pépinière de tous les illustres prélats, de tous les grands hommes qui, dans ces derniers

---

vante a fait une perte irréparable dans les Jésuites; l'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute. Comme la plupart de leurs professeurs étaient des hommes de lettres recherchés dans le monde, les jeunes gens ne se croyaient avec eux que dans une illustre académie. Ils avaient su établir entre leurs écoliers de différentes fortunes une sorte de patronage qui tournait au profit des sciences. Ces liens, formés dans l'âge où le cœur s'ouvre aux sentimens généreux, ne se brisaient point dans la suite; ils établissaient entre le prince et l'homme de lettres ces antiques et nobles amitiés qui vivaient entre les Scipion et les Lélius. (*Génie du Christianisme.*)

temps si orageux, ont maintenu et défendu avec tant de courage et d'un bras si fort les droits sacrés de l'Eglise. Leur sage et excellente économie avait été conservée dans le même état. Le séminaire romain doit sa résurrection aux travaux infatigables du cardinal Zurla. Sous la direction de ce prince de l'Eglise, éclairé, pieux, libéral et sage, il s'éleva à une hauteur telle qu'il put rivaliser avec les meilleures écoles de Rome.

La pension des nobles fut aussi restituée aux Jésuites. L'on ne pouvait rendre un plus grand service à ses Etats, que de confier les fils de cette classe de la nation qui est destinée à former l'espérance, l'ornement et la prospérité du pays, et que par cette raison-là même les Condillac, les Condorcet, les Caraccoli et les Leira, cherchaient particulièrement à infecter du venin de leurs leçons, et à détruire pour l'Eglise et l'Etat, de les confier, dis-je, à des hommes si respectables et qui savent si bien développer dans la jeunesse l'amour de la religion, le fidèle attachement aux trônes, et des vues justes sur les intérêts sacrés des peuples. L'on rouvrit aussi le collége irlandais(409).

Le collége allemand que Pie VII avait ressuscité,

(409) Monsignor Cullen a rendu d'immenses services à cette célèbre institution. C'est à lui qu'elle doit la situation florissante dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus dans ce digne prêtre, son excessive piété et modestie, ou la justesse de son jugement et la profondeur de ses connaissances, surtout dans les langues anciennes.

par son décret du 8 septembre 1817, eut beaucoup à se louer des bontés de Léon. Il en améliora considérablement la situation. Ainsi donc cette belle institution, jadis l'orgueil de l'Allemagne et l'ornement de Rome et de l'Eglise, d'où sont sortis un si grand nombre de cardinaux, de primats, d'archevêques, d'évêques, de prélats et d'abbés mitrés de l'Empire, a revu le jour, grâce au saint zèle et à l'esprit libéral du successeur de Grégoire XIII. C'est un spectacle touchant pour des Allemands de voir que les successeurs de saint Pierre continuent toujours à jeter des regards de bienveillance sur l'Allemagne, et que, même au sein des douloureuses circonstances qui rendent le moindre sacrifice pénible, ils ne cessent de veiller sur ce qui peut tourner à l'avantage de cette Eglise. Les dignes membres de la Société de Jésus rivalisent avec les pontifes pour faire en sorte que leurs efforts soient couronnés de succès et que l'institution regagne son ancienne renommée. Aucun sacrifice ne leur paraît trop grand, quand il s'agit de l'avantage de cette institution, enfant puîné de saint Ignace.

Qu'il nous soit permis, à nous Allemands, de répandre quelques brûlantes larmes de reconnaissance au pied de cette tendre plante, qui lève de nouveau la tête vers le ciel avec une beauté virginale, et d'en arroser les racines, afin que par la grâce du Seigneur elle puisse redevenir ce bel et grand arbre qui couvrait naguères l'Allemagne de son ombre bienfaisante. A peine cette institution compte-t-elle quelques jours d'existence, et déjà ses élèves brillent de

nouveau de l'ancien éclat de la discipline ecclésiastique et scientifique ; ce qui fait d'autant plus l'éloge de leurs maîtres que ces jeunes gens sortaient d'un pays où la décadence morale et spirituelle avait été également frappante. De même qu'au temps de saint Ignace, les élèves du collége allemand sont encore aujourd'hui l'édification de Rome, et l'on peut dire d'eux avec justice ce que le grand et sévère Benoît XIII en avait dit dans une occasion semblable : « Puissent tous les clercs et les élèves des autres colléges prendre exemple sur eux (410) ! »

La postérité reconnaissante bénira un jour les services que des hommes tels que Fortis et Roothaan, les deux derniers généraux de la Société de Jésus, ont rendus, lors de la résurrection du collége allemand ; elle leur offrira le même hommage qu'elle a accordé aux efforts d'Ignace, de Lainez et de Lauretanus. Au moment où j'écris, elle ne tarit pas encore sur l'éloge de ces hommes. L'Eglise d'Allemagne porte encore aujourd'hui des traces ineffaçables de grandeur, qui ont résisté aux vicissitudes des temps, et qui témoignent mieux que toute autre chose de la force du génie qui a produit ces monumens de la religion. Tout ce qui s'est fait de grand en elle depuis la réforme, elle le doit à l'esprit élevé des prélats sortis du collége allemand de Rome.

Rentrons maintenant dans notre sujet, et voyons la marche que l'institution des séminaires a suivie dans

(410) Cordara hist. Colleg. Germ., lib. VI, § 18, p. 168.

les divers états de l'Europe avec le secours du Saint-Siége.

En Autriche, les séminaires généraux ne survécurent pas à Joseph II. L'esprit de justice éclairée qui distinguait son successeur lui fit comprendre les grands désavantages qu'avait déjà produits cette école, et qui continueraient infailliblement à en résulter pour l'Eglise et pour l'Etat. Léopold supprima donc les séminaires généraux et rétablit les séminaires diocésains qui reprirent, à peu de chose près, leur ancienne forme. La Bavière suivit aussi dans ses anciennes provinces le noble exemple que lui donnait l'Autriche. Mais chez elle on agit avec plus de lenteur, et le rétablissement de l'éducation ecclésiastique, proprement dite, y éprouva beaucoup plus de difficultés.

Mais nulle part le clergé ne montra autant d'ardeur qu'en France pour rétablir les séminaires. Aussitôt que Napoléon eut affermi son autorité comme chef de la République, le clergé sollicita sur-le-champ de lui la permission d'établir un séminaire dans chaque diocèse, ainsi que cela avait eu lieu autrefois. Le concordat, conclu en 1801, entre Napoléon et le Saint-Siége, garantit le rétablissement des séminaires diocésains, sans toutefois leur assurer la protection particulière de l'Etat, qui était réservée à une époque plus favorable et plus juste. Le saint zèle des évêques et du clergé inférieur, ainsi que les pieuses libéralités des laïcs religieux, ne tardèrent pas à suppléer à ce que les circonstances ne permettaient pas de faire pour le rétablissement de ces institutions.

Le 9 avril 1809 et le 24 avril 1810, fut publiée la fameuse loi des séminaires, qui restreignit considérablement les droits des évêques et la direction de ces instituts, et qui dévoila suffisamment le plan perfide de Napoléon pour attirer à lui seul l'éducation de la jeunesse, tant ecclésiastique que laïque, et pour en faire l'instrument de ses caprices et de ses vues ambitieuses. On avait d'ailleurs pu prévoir ce qu'il ferait, lorsque, le 17 mars 1808, il érigea l'université de France devenue depuis si fameuse. Napoléon soumit aussi les séminaires à ce tribunal suprême d'éducation en ce sens que, par un décret du 17 septembre 1808, il rétablit la Sorbonne et rendit l'épiscopat ainsi que la haute direction des séminaires, en quelque façon dépendans de cette nouvelle faculté de théologie de Paris. Tout évêque, tout professeur d'une école théologique, devait, comme autrefois, subir un examen devant la Sorbonne et y obtenir le bonnet de docteur. Bientôt après on essaya d'imposer aux jeunes lévites que leur naissance ou leurs talens semblaient destiner aux fonctions les plus élevées de l'Eglise, l'obligation de venir achever leurs études à la Sorbonne.

Napoléon se flattait aussi de l'espérance qu'il serait bientôt entouré de l'éclat que les théologiens du dix-septième siècle répandaient sur la cour de Louis XIV; mais il ne voyait pas que les temps et les circonstances n'étaient plus les mêmes et que les opinions théologiques avaient pris une tout autre direction. Il se laissait souvent tromper par l'auréole qui couronnait

les grands orateurs des siècles passés, et les copiait servilement; mais il les plaçait sur des bases fragiles, où elles ne pouvaient être soutenues que par sa main de fer, et dès que la main s'affaibit, ces instituts durent céder au premier coup de vent. Les Bossuet, les Bourdaloue, les Fénelon, n'étaient pas aussi faciles à ressusciter que les légions de princes, de ducs et de comtes, qui, sous l'éclat emprunté d'anciens souvenirs, devaient simuler pour leur siècle le bonheur des siècles passés, et lui rendre moins sensible la perte d'une grandeur éclipsée.

Chacun sait dans quel despotisme l'université ne tarda pas à dégénérer, et quels hommes en occupèrent les chaires. Ce n'est pas ici le lieu de décrire dans toute son étendue cette création du despotisme du célèbre guerrier. Il suffira de renvoyer au jugement qu'en a porté un grand et spirituel écrivain (411), pour voir quelles pesantes et honteuses

---

(411) Le monopole de l'instruction, qui produit l'effet contraire et ferme inexorablement les sources du savoir à l'immense majorité de la population, était un genre de tyrannie totalement inconnu au monde avant Bonaparte. Ne concevant le pouvoir que sous la forme du despotisme le plus absolu, le despotisme militaire, il essaya de partager la France en deux catégories, l'une composée de la masse du peuple, en partie destinée à remplir les vastes cadres de son armée, et disposée par l'abrutissement, où il la voulait maintenir, à une obéissance passive et à un fanatique dévouement; l'autre, plus élevée à raison de sa seule richesse, devait conduire la première selon les vues du chef, qui les dominait

chaînes l'Université devait forger pour l'Eglise et pour le besoin le plus saint du pays, l'éducation de la jeunesse.

---

également, et pour cela être formée elle-même dans des écoles où, en même temps qu'on la dressait à une soumission servile et pour ainsi dire mécanique, elle acquerrait les connaissances relatives surtout à l'art de la guerre et à une administration matérielle. Les liens de la vanité et de l'intérêt devaient ensuite l'attacher à sa personne, et l'identifier, en quelque sorte, à son système de gouvernement. Telles furent les pensées qui présidèrent à la création de l'Université impériale. Ce ne fut en réalité qu'une application des maximes de Robespierre. Bonaparte, au reste, régna trop peu pour affermir son ouvrage et pour recueillir tous les fruits qu'il s'en promettait. Cependant il y avait dans la volonté de cet homme extraordinaire une si étonnante vigueur, et tant de prestige dans sa gloire, qu'au moment où il succomba, presque toute la jeunesse française était déjà comme emportée dans la sphère de son sinistre génie.

Après lui, l'Université devint ce qu'elle a continué d'être, premièrement une odieuse institution fiscale, vexatoire pour les familles, sans aucun avantage pour l'Etat, forcé, au contraire, d'ajouter annuellement une somme considérable au produit de la subvention, nous ne disons pas illégalement, mais tyranniquement perçue; secondement, un moyen d'oppression religieuse, ainsi qu'on le verra bientôt; et enfin une violation directe et permanente des droits les plus sacrés qui puissent exister sur la terre. Car, d'une part, le gouvernement contraint d'acheter, au prix qu'il y met, l'instruction qui, par sa nature, doit être libre et accessible à tous; et de l'autre, il oblige les pères de famille, ou à souffrir que leurs enfans demeurent privés de toute instruction,

On a beaucoup admiré la conception de Napoléon dans cette occasion ; mais si nous nous rappelons le système d'éducation de Joseph II, notre admiration pour l'œuvre contemporaine s'affaiblira considérablement. Napoléon pensait avoir pris Joseph pour modèle. Il se contenta de combler les vides de l'ancien système despotique, et les matériaux dont il se servit furent tirés du plan d'éducation de Robespierre et de Danton que j'ai cité plus haut. On ne saurait concevoir pour quel motif la Restauration laissa subsister ce tribunal d'éducation, et comment les évêques qu'elle compta parmi ses ministres purent en prendre la défense aux dépens de leur propre indépendance et de leur propre intérêt.

Après la chute de Napoléon, l'Université devint une propagande fougueuse de libéralisme irréligieux, tant ecclésiastique que politique, où, sous les yeux mêmes du gouvernement, on répétait à son aise la comédie de quinze ans dont le premier acte fut représenté en

---

ou à les exposer, dans des écoles dangereuses, à perdre leurs mœurs et leur foi. Certes, nous le répétons, jamais depuis l'origine du monde un si exécrable despotisme n'avait pesé sur la race humaine, et si quelque chose prouve à quel point la vraie notion de la liberté s'est altérée de nos jours, c'est sans doute la honteuse patience avec laquelle on l'a supporté jusqu'à présent.

(Du Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise, par l'abbé de Lamennais ; Paris 1828, édition de Louvain 1829, p. 105 sq.)

1830. Les actes suivans se joueront à fur et mesure au grand effroi des peuples chrétiens (412).

Les séminaires épiscopaux, tant grands que petits, furent rendus aux évêques dans leur ancienne extension par les ordonnances du 5 octobre 1814, du 8 mai, 29 juillet, 2 avril et 15 octobre 1815, tandis que par une autre ordonnance du 3 avril 1816, il fut permis aux évêques d'en confier la direction, s'ils le jugeaient convenable, aux prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice, qui fut elle-même reconnue de nouveau en France par cette même ordonnance. Les mêmes avantages furent accordés aux respectables congrégations de Saint-Lazare et du Saint-Esprit. Une ordonnance royale du 3 février 1816 les avait aussi rétablis dans leurs anciens droits. Les évêques purent prendre dans ces deux congrégations les prêtres qu'ils attacheraient à leurs séminaires.

Par une ordonnance du 4 juillet 1816, les séminaires furent rattachés et subordonnés à l'Université.

---

(412) Vatisménil, Bavoux, Guizot, Cousin, Villemain, Dupin, Lebas, Schonen, professeurs à l'Université, ne sont-ils pas ceux qui, le 6 août 1830, ont forgé et proclamé le programme de l'Hôtel-de-Ville!!! Et cela avec le secours de cette même jeunesse qu'aujourd'hui ils maltraitent et jettent dans les prisons, parce qu'elle proclame, elle, le programme du 21 septembre 1792!!! Encore un peu de temps, et ces mêmes professeurs uniront leurs voix à celle des étudians pour proclamer ce même programme qu'ils repoussent aujourd'hui ; et c'est là ce qui s'appelle du *Progrès!!!*

Cette mesure paralysa tout-à-fait le libre développement des séminaires.

Afin d'ôter à la malheureuse institution de l'Université, qui devenait de jour en jour davantage une pépinière d'irréligion, d'impiété et de révolte flagrante contre l'Eglise et l'Etat, où de nouveaux Raynals, d'Alemberts, Pastorets, Condorcets, recommençaient leurs anciennes menées, pour lui ôter, dis-je, son caractère odieux, on lui posa la mître sur la tête. Le ministre de l'instruction publique, qui était toujours un évêque ou un prélat distingué, fut élevé à la dignité de grand-maître de l'Université. A compter de ce moment, la révolution fut ouvertement avouée et qui plus est couverte des bénédictions de l'Eglise.

Cependant on soupçonnait déjà l'abîme que l'on creusait sous ses pieds. Le grand-maître de l'Université risqua un grand exploit pour sauver l'éducation du clergé. Il proposa d'ériger à Paris une seule vaste institution pour l'instruction théologique de tout le clergé de la France. L'ordonnance du roi à ce sujet parut le 20 juillet 1826; mais l'exécution de ce bel œuvre demeura, peut-être pour le salut de l'Eglise de France, dans le portefeuille du ministre; car qui sait si cette école n'eût pas été, elle aussi, forcée de ployer la tête sous le joug de l'Université?

Mais en dépit de toutes ces trompeuses et séduisantes concessions, l'esprit du siècle n'en portait pas moins son sceptre de fer: on en voit la preuve dans l'ordonnance du 16 juillet 1828, qui supprimait les huit petits séminaires d'Aix, de Billom, de Bordeaux,

de Dôle, de Forcalquier, de Montmorillon, de Saint-Acheul et de Saint-Anne d'Auray, qui, comme on sait, étaient dirigés par les Pères de la Société de Jésus. On enseignait dans ces établissemens trop de christianisme, trop d'attachement au trône, trop de respect pour l'ordre public (413). Il fallut donc nécessairement les soumettre à la perversité et à l'incrédulité de l'Université. Mais les généreux directeurs de ces écoles ne voulurent point se rendre coupables d'un pareil crime de haute trahison; ils se retirèrent et abandonnèrent volontairement ces institutions à leur sort, qui ne tarda pas à amener la clôture définitive de ces écoles déjà si florissantes. Par cette même ordonnance, furent à jamais exclus de l'éducation, non seulement les Jésuites, mais encore toutes les corporations religieuses qui ne seraient pas positivement reconnues par l'Etat. Cette ordonnance n'était, sous quelques rapports, que le résultat d'une précédente ordonnance royale du 4 avril de la même année, qui restreignait le nombre d'élèves qu'il était permis de recevoir dans les petits séminaires. Aussi était-elle dirigée de même contre les pensionnats attachés à ces institutions.

(413) Pour s'en convaincre, il suffit de lire un ouvrage qui a paru depuis peu, intitulé : *Mémoires sur les petits séminaires de Saint-Acheul, Sainte-Anne, Bordeaux, Forcalquier, Montmorillon, Aix, Dôle, Billom, depuis le mois d'octobre* 1814 *jusqu'au mois d'août* 1828; Paris 1832, 2 vol. in-8°. On y trouve un grand nombre de biographies de jeunes gens élevés dans ces institutions, et qui ont déployé des vertus exemplaires et admirables.

Jamais évêque et ministre n'a assumé sur sa tête une plus grande responsabilité que ne le fit en cette occasion M. Feutrier, évêque de Beauvais; jamais prélat n'a plus que lui méconnu sa position. Les blessures qu'il porta à l'Eglise durent être d'autant plus sensibles que si, d'un côté, il se montra en cette occasion l'aveugle instrument de l'esprit du siècle, d'un autre, il prit, dans son rapport du 18 juin et du 7 juillet 1828, à la tribune de la chambre, la défense des ordonnances du 4 avril et du 16 juin avec une partialité si grande, que l'histoire de l'Eglise n'offre que peu d'exemples d'une semblable faiblesse. Il m'est impossible d'examiner ici, ne fût-ce que superficiellement, le bavardage politique et religieux que le ministre vint, dans cette occasion, débiter devant la chambre des députés de France. Son langage doit incontestablement se ranger au nombre des anomalies qui se présentent parfois dans la vie des Etats, et qui annoncent l'approche de grandes catastrophes et la prochaine dissolution de l'organisation sociale d'un pays.

Le vénérable épiscopat français sentit vivement la grande faute que le ministre avait faite. Il éleva hautement la voix pour la défense de ses droits sacrés. Les cardinaux, archevêques et évêques de France protestèrent publiquement contre cet acte de violence. Le vieux cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, qui, d'une poitrine de fer, avait su éloigner tant d'orages de l'Eglise, porta la parole, comme doyen des évêques, et présenta, le 1er août 1828, au roi, le célèbre mémoire dans lequel il exposait, avec

le langage le plus noble, l'atteinte que les ordonnances avaient portée aux écoles théologiques, et défendait avec une dignité parfaite les droits sacrés des évêques sur ces pépinières de la religion, de la science, de la piété du clergé (414).

Mais le pieux cri d'alarme sur l'Eglise et l'Etat, poussé par ce prélat inspiré, ne fut pas écouté. La révolution ne laissa point échapper sa proie. Elle avait fait déjà trop de pas dans la route qui, pour me servir des expressions de M. de Lamennais, devait nécessairement conduire à un nouveau bouleversement social en France (415). On se moqua du prétendu

(414) Cette pièce m'a paru trop importante pour ne pas la transcrire en entier. On la trouvera dans l'appendix sous le numéro X. Puissent les illustres évêques d'Allemagne apprécier, comme il mérite de l'être, ce beau monument du zèle pastoral d'un de leurs pieux confrères!

(415) « La première, signée Portalis, expulse les Jésuites des petits séminaires qu'ils occupaient, au nombre de huit. Cet acte d'injustice administrative était depuis long-temps sollicité avec des cris de fureur par la révolution. Elle voulait, comme Voltaire, manger du jésuite, et M. Portalis s'est chargé d'apaiser sa faim. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de juger la compagnie de Jésus, et de chercher entre les calomnies de la haine et les panégyriques de l'enthousiasme la vérité rigoureuse et pure. Rien de plus absurde, de plus inique, de plus révoltant, que la plupart des accusations dont elle a été l'objet. On ne trouverait nulle part de société dont les membres aient plus de droit à l'admiration par leur zèle et au respect par leurs vertus. « *Après cela*,

paradoxe de ce digne prélat, et en réponse, on lui imposa silence ; on le renvoya aux acclamations avec

---

*que leur institut, si saint en lui-même, soit exempt aujourd'hui d'inconvéniens, même graves, qu'il soit suffisamment approprié à l'état actuel des esprits, aux besoins présens du monde, nous ne le pensons pas.* » Mais, encore une fois, ce n'est ici ni le lieu ni le moment de traiter cette grande question, et nous ressentirions une peine profonde, s'il nous échappait une seule parole qui pût contrister ces hommes vénérables, à l'instant où le fanatisme de l'impiété persécute sous leur nom l'Eglise catholique tout entière. » ( *Du Progrès de la Révolution*, etc., p. 108 sq. )

Qu'il me soit permis d'ajouter ici quelques courtes observations à ce passage du célèbre écrivain. Loin de moi toute intention de le blesser en quoi que ce soit. Il porte un jugement sévère sur la compagnie de Jésus. Quand un esprit aussi éclairé que le sien apprécie aussi dignement cet Ordre, on pourrait facilement croire que ce jugement n'est qu'un mot de reproche mis en avant pour satisfaire les adversaires de l'Ordre, afin de n'être pas lui-même traité de Jésuite, et le placer dans la catégorie des *petites négligences d'esprit* qui se rencontrent souvent chez des écrivains si spirituels. Il n'y a qu'à jeter un regard sur l'institut de saint Ignace pour se convaincre qu'il n'en existe point qui renferme comme lui le germe d'un développement progressif qui ne l'empêche pourtant pas de rester toujours semblable à lui-même, tout en s'adaptant à la perfectibilité du genre humain. Une révolution a donné lieu à sa création, et cette compagnie n'a cessé depuis lors de combattre la révolution et de la suivre dans toutes ses phases. Si cet institut avait perdu son influence sous le dix-huitième siècle qui se glorifiait du titre de *sans Dieu et sans culotte*, et s'il ne l'a pas même regagnée sous le dix-neuvième

lesquelles Charles X avait été reçu pendant son voyage en Alsace et on lui montra l'exposition des produits de l'industrie au Louvre et le cours des effets publics (416).

L'épiscopat français surveilla dès lors d'un œil plus attentif la Sorbonne et les facultés de théologie des académies de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse et

---

qui paraît vouloir marcher sous les auspices de celui qui l'a précédé, qui oserait lui en faire un crime, et qui pourrait même regarder cette circonstance comme une preuve qu'il n'est pas adapté aux circonstances actuelles, ainsi que l'auteur du passage m'a semblé vouloir le faire entendre dans son style élégant et léger ? Aucun esprit, exempt de préjugés et qui voudra bien considérer avec un peu de réflexion l'enchaînement des événemens, ne pourra souscrire à cet arrêt. Nous ne pensons donc pas comme ceux qui assurent que l'auteur, lequel, comme on sait, s'occupait de la fondation d'une nouvelle corporation religieuse, ait eu en vue son propre institut en herbe, et qui devait selon lui être exempt des *inconvéniens même graves* de la compagnie de Jésus !!! En attendant les bases de cette nouvelle corporation que l'illustre auteur a rédigées avec ses spirituels disciples, et dont il a publié dans l'*Avenir* une ébauche qui n'a pas singulièrement édifié les vrais amis de l'Eglise et de l'Etat, ne semblaient pas promettre une si grande perfection, et j'ai tout lieu de croire que son institut aurait offert bien d'autres *inconvéniens* que ceux de la compagnie des Jésuites, et des inconvéniens tels qu'aucun État religieux, moral et bien gouverné, n'aurait pu en souffrir l'établissement.

(416) De la nouvelle révolution de France, p. 2 ; article inséré par Pfeilscheffer dans le *Staatsmann*, et réimprimé séparément à Offenbach-sur-le-Mein ; 1830, in-8°.

de Lyon, lesquelles, comme on sait, dépendaient de l'Université. Plus on s'efforçait de les soutenir, en alléguant pour leur défense toutes les lois de Napoléon et de la République, plus les évêques crurent devoir mettre d'insistance dans leur opposition à leur menaçante influence. L'archevêque de Paris, le vertueux et savant M. de Quélen, leur en donna l'exemple. Il arracha l'éducation de la jeunesse ecclésiastique à l'influence de l'Université; il lui défendit la fréquentation de ses cours, et déclara fermement sa résolution de ne conférer les ordres à aucune personne qui n'aurait point fait ses études dans le séminaire archiépiscopal, enfin de ne nommer à aucune cure dans son diocèse quiconque ne pourrait pas justifier d'un séjour non interrompu dans le séminaire.

Le généreux exemple de l'archevêque de Paris fut bientôt imité par tous les autres évêques et archevêques. Ainsi l'indépendance des séminaires de la France fut de nouveau sauvée, et l'éducation des jeunes lévites fut mise à l'abri de l'influence de l'esprit irréligieux du siècle. Par bonheur pour l'Eglise française, la Sorbonne s'écroula pour toujours, et ne se relèvera jamais de l'avilissement dans lequel l'a plongée l'indignité de plusieurs de ses anciens et de ses nouveaux membres. Les facultés de théologie des académies de province tombèrent avec elle. Elles sont méprisées et irrévocablement condamnées par le clergé. Quel fut mon étonnement, lorsqu'en traversant la France, je vis que le nombre des jeunes théologiens qui ache-

vaient encore leurs études dans ces académies, jadis si célèbres et si florissantes, était réduit souvent à trois et ne passait jamais dix! Encore la plupart de ces jeunes gens suivaient-ils ces cours par curiosité, et sans avoir l'intention d'entrer dans l'état ecclésiastique. Quel arrêt instructif la Providence a porté sur ces écoles! Combien le clergé français de toutes les classes sait remplir ses fonctions avec un saint accord!

Cependant, en dépit de ces généreux efforts, l'impiété et l'anarchie, qui émanaient surtout de la méthode d'éducation imposée par l'Université, levèrent la tête avec plus de courage que jamais. Rien n'en démontra mieux les effrayans progrès que le rapport fait au roi dans l'année 1830, par le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur l'état religieux de la jeunesse des colléges, rapport fondé sur celui que le ministre avait demandé aux aumôniers des neuf colléges de Paris (417). On ne peut s'empêcher de frémir

(417) Ce rapport a été inséré en entier par M. Rubichon, dans son ouvrage intitulé : *Du Mécanisme de la société en France et en Angleterre*, p. 307-311, Paris 1833, ainsi que dans l'*Invariable*. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de rapporter ici le témoignage honorable que l'auteur rend au respectable clergé de France. « Je ne partage point le sentiment des gens qui ont jeté une espèce de blâme sur notre ancien clergé de France. Cinquante mille ecclésiastiques ont émigré ; ils ont été certainement mis aux plus rudes épreuves, et leur foi, leur constance, leur vertu, n'en ont jamais été ébranlées ; ils ont fait l'honneur et l'édification de toute la chrétienté de l'Europe ; je doute que l'humanité s'élève

en lisant ce tableau fidèlement tracé ; et de se rappeler une démarche semblable du clergé de Paris en 1774 (418). Quel étonnant rapport de circonstances ! Les révolutions se montrent partout avec leurs signes

---

plus haut. J'ai pu cultiver la société d'un grand nombre d'entre eux, et c'est le souvenir de ma vie qui m'est le plus flatteur et le plus agréable. Mais tous ces hommes étaient entrés dans le sacerdoce à une époque où ils comptaient trouver la paix de l'âme et une existence assurée. C'est bien le contraire aujourd'hui. Ceux qui se vouent à cette sainte vocation marchent au martyre, non pas à ce martyre qui, pour leur obtenir la couronne céleste, se bornait à une heure de douleurs, mais à un martyre qui semble laisser prolonger leur vie pour prolonger leurs supplices : dédains, ridicules, sarcasmes, menaces, outrages, condamnations, aucune des ressources connues de la méchanceté humaine, n'ont été négligées pour éprouver la fortitude de ces héros, et elle s'est trouvée à une hauteur que n'ont pu atteindre leurs bourreaux. Je le répète, c'est un vrai miracle, que malgré cette verve d'incrédulité qu'a excitée l'enseignement universitaire, malgré les paroxismes de fureur contre la nouvelle influence du catholicisme, malgré ce chaos tumultueux d'opinions politiques, et tant d'autres causes qui ont ébranlé, stupéfié, corrompu ou obscurci les intelligences, il se soit élevé, pour dissiper ces flots épais de fumée sans étincelle, et comme sur un trône radieux de gloire, un corps de quarante mille lévites, dont la foi était si pure, si vive, si ardente, que leurs œuvres ont répondu à leur foi. Elle sera bien édifiante et bien héroïque l'histoire de l'Eglise de France, qui datera de la Révolution. » (Loc. cit., p. 321.)

(418) Soulavie, Mémoires du règne de Louis XVI ; t. III, p. 15-18.

caractéristiques et connus. Ils partent en tous lieux du même point; en tous lieux, ils se dirigent vers le même but. Ce fut en 1774 que le clergé de Paris remit à Louis XVI un rapport sur l'impiété qui s'était glissée dans l'Etat et dans l'Eglise, depuis la suppression des Jésuites et l'éloignement des autres congrégations religieuses de l'éducation de la jeunesse, et ce rapport était aussi touchant que celui qui, en 1830, fut remis à Charles X. Louis XVI et Charles X avaient vu d'un œil tranquille le développement de cette terrible crise et avaient écouté trop tard la voix prophétique de leur clergé. Le premier de ces rois monta sur l'échafaud, et le second partit pour l'exil au milieu des acclamations de ce même peuple qui naguère l'accablait de flatteries.

Le grand et généreux clergé de Belgique avait su, au milieu des dévastations de la révolution française, soutenir par une main puissante l'institution des séminaires et la mettre à l'abri de l'influence du siècle. Bien que le maigre concordat de la république française y fût publié, la Belgique faisant alors partie de la France, et bien que depuis la réunion de la Belgique avec la Hollande, en 1814, il n'eût point été abrogé, l'institution des séminaires n'y conserva 'pas moins sa forme antique et primitive. Les évêques combattaient avec un saint enthousiasme pour cette pieuse pépinière du clergé. Par leur appel pastoral, ils ont conjuré l'orage qui menaçait de nouveau l'Eglise de Belgique.

Qui ne connaît les représentations pleines à la fois de franchise et de respect que le clergé adressa au roi, en

1817, pour invoquer sa justice contre le nouveau serment constitutionnel (419)? Et pourquoi? Parce que à ce serment était attaché le plan d'un changement total dans l'éducation publique et ecclésiastique. Ce fut dans cette importante occasion que le pieux et vertueux prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, se montra dans tout l'éclat de son zèle pastoral et repoussa ces attaques hostiles contre la religion. Dans un mémoire du 4 octobre 1817, il porta ses justes plaintes devant la tribune de l'Europe chrétienne, et les déposa au pied du trône de trois grands monarques (420).

Ces nobles efforts ne laissèrent pas d'être couronnés de quelques succès. Mais bientôt s'évanouit tout espoir de voir les souffrances diminuer d'une manière durable. Elles augmentèrent même encore, et pour toujours, par l'érection du collége philosophique de Louvain, en 1825. L'épiscopat et le clergé de la Belgique reconnurent clairement, dans ce nouvel institut, l'empreinte du séminaire général de l'an 1787; il vit avec un profond sentiment de douleur que toute instruction religieuse en était exclue et remplacée par une philosophie morale purement athée et mi-partie

(419) Représentations respectueuses adressées au roi, le 22 mars 1817, par tous les Ordinaires de la Belgique.

(420) Représentation respectueuse adressée par S. A. le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, à LL. MM. les empereurs d'Autriche et de Russie, et à S. M. le roi de Prusse, relativement à l'état des affaires religieuses en Belgique; Paris et Lyon, 1819, in-8°.

allemande et française. Alors le vénérable clergé éleva de nouveau une voix courageuse et intrépide jusqu'au trône du prince, mais elle n'y trouva point d'accès.

L'institut ne fut point supprimé. Toutefois la méfiance qu'il inspirait augmentait de jour en jour, et devenait toujours plus menaçante, bien que le concordat entre le roi des Pays-Bas et le Saint-Siége, conclu en 1827, parût vouloir l'adoucir (421). Dans ce con-

(421) Porro tum archiepiscopi tum episcopi cujusque præcipua cura versabitur circa seminaria. In illis enim adolescentes, qui in sortem Domini vocantur, opportuno tempore ad pietatem morumque integritatem, et ad ecclesiasticam omnem disciplinam sicut novellæ plantationes in juventute sua informandi sunt. Enimvero boni ac strenui in vinea Domini operarii non nascuntur, sed fiunt, ut autem fiant, ad episcoporum solertiam industriamque pertinet. In executionem itaque articuli 2 novissimæ conventionis a nobis cum serenissimo rege Guillielmo initæ seminaria in qualibet diœcesi eo qui sequitur modo constituentur, regentur et administrabuntur. Ac primo quidem is adolescentium numerus in iisdem ali, institui atque educari debebit, qui necessitatibus cujusque diœcesis et populi commoditati plane respondeat, quique ab episcopo congrue erit definiendus. Quum vero maxime intersit, ut qui sacris se ministeriis addicunt, non solum in ecclesiasticis verum etiam in philosophicis disciplinis aliisque ad ecclesiasticas conducentibus rite instituantur, ut forma gregis fiant, et semper parati sint rationem reddere omni poscenti : idcirco episcopi in seminariis eas omnes cathedras constituent, quas ad completam clericorum suorum institutionem necessarias judicabunt. Doctrinæ denique ac disciplinæ institutio, educatio et administra-

cordat, l'institution des séminaires était défendue et stipulée en faveur de la Belgique dans un langage plein d'onction qui respire le même esprit que l'encyclique de Benoît XIV.

Mais l'ancienne influence du collége philosophique se perpétua jusqu'à ce qu'il finît par partager le sort du séminaire général de 1787. De nos jours, le clergé a essayé de remplacer l'université de Louvain. La nouvelle université catholique de Malines, dont les vénérables évêques ont annoncé la fondation au mois de février de la présente année 1834, a pour mission de remplacer cette école théologique autrefois si célèbre, et de ramener l'éclat des siècles passés. Et qui pourrait douter du succès de cette entreprise, quand la garde et la surveillance du précieux trésor de la foi sont confiées à de si saints Samuels (422)?

---

tio seminariorum subjiciuntur auctoritati episcoporum respectivorum juxta formas canonicas. Hinc libera erit episcopis tum clericorum in seminariis admissio et ab eisdem expulsio, tum etiam rectorum et professorum electio, eorumque, quoties id necessarium aut utile judicabunt, remotio; quæ autem necessaria sunt pro his seminariis vel instituendis, vel conservandis, ea liberaliter a serenissimo rege suppeditabuntur, qui magnanimi principis animum ostendens congrue se providere velle iis omnibus, quæ ad ecclesiasticam instructionem necessaria sunt, atque eo modo, qui nobis sit gratus, per extraordinarium suum apud nos oratorem professus est. (Voyez Droste-Hülshoff, p. 483; Schenkl, p. 265.)

(422) Voyez plus bas la circulaire des évêques ainsi que la réponse du Saint-Père, dans l'Appendix, n[os] XI et XII.

Au nombre des concordats conclus avec le Saint-Siége par les puissances d'Allemagne, il faut placer en tête celui de la Bavière du 5 juin 1807. C'est celui qui se distingue le plus par la pureté de ses vues.

Le digne et pieux Hœffelin, évêque de Chersonèse, et plus tard cardinal, ainsi que le célèbre prélat Raphaël Mazio, enlevé à l'Eglise par une mort prématurée, eurent la principale part à la conclusion de ce beau concordat. Ce dernier prince de l'Eglise contribua aussi beaucoup aux autres traités. Il a rendu de grands services dans les affaires de l'Eglise germanique, qu'il dirigea en qualité de membre de plusieurs congrégations formées dans le but de mettre de l'ordre dans ces affaires. Sa vertu, sa piété, son savoir et son infatigable activité firent de cet ecclésiastique un des prélats les plus distingués de notre siècle, et l'Eglise ne saurait assez déplorer la perte d'un homme qui lui a rendu tant de services, qui a tant souffert, tant combattu pour elle.

Ainsi que je viens de le remarquer, c'est sans contredit le concordat de la Bavière qui s'exprime le mieux et le plus franchement au sujet des séminaires. Il promet non seulement de maintenir cette importante institution, mais encore d'assurer son avenir par les sommes nécessaires à l'entretien de ces maisons, et qui devront être fournies par le trésor public (423).

(423) Sua singulis diœcesibus seminaria episcopalia conserventur et dotatione congrua in bonis fundisque stabilibus provideantur; in iis autem diœcesibus, in quibus desunt, sine mora cum eadem pariter dotatione in bonis fundisque

Dans les évêchés qui, d'après la nouvelle circonscription des diocèses, manquaient de séminaires, il fallait en ériger sur-le-champ et leur accorder de la part de l'Etat la même protection qu'à ceux qui existaient déjà. Les séminaires furent en outre constitués conformément au décret des Pères du concile de Trente. Il fut reconnu que les archevêques et les évêques jouiraient du droit exclusif de veiller à l'organisation, à la direction, à l'administration et au plan d'études de ces établissemens; ils obtinrent par une suite naturelle le pouvoir de nommer de leur plein gré les recteurs, professeurs et autres personnes attachées à l'administration des séminaires, comme aussi de les

---

stabilibus fundentur. In seminariis autem admittentur atque ad normam sacri concilii Tridentini efformabuntur atque instituentur adolescentes, quos archiepiscopi et episcopi pro necessitate vel utilitate diœcesium in iis recipiendos judicaverint. Horum seminariorum ordinatio, doctrina, gubernatio et administratio archiepiscoporum et episcoporum auctoritati pleno liberoque juræ subjectæ erunt juxta formas canonicas. — Rectores quoque et professores seminariorum ab archiepiscopis et episcopis nominabuntur, et quotiescumque necessarium aut utile ab ipsis judicabitur removebuntur. — Cum episcopis incumbat fidei ac morum doctrinæ invigilare, in hujus officii exercitio etiam circa scholas publicas nullo modo impedientur. (Art. V; chez le docteur. C.-A. van Drost-Hulshoff. Fondement du droit ecclésiastique, des Catholiques et des Evangéliques, tel qu'il existe en Allemagne; t. I, p. 275; Munster 1828; et chez D. Mauri de Schenkl. Institutiones juris ecclesiastici communis; p. I, p. 259. Edit. J. Scheill, Landishuti 1830, in-8°.)

en éloigner de nouveau dès qu'ils se seraient rendus indignes de leur confiance. Les mêmes motifs firent encore accorder aux évêques l'inspection des autres écoles publiques, telles que des gymnases, des lycées, des pédagogies, etc., afin que rien ne pût y être enseigné qui fût contraire à la religion et aux bonnes mœurs.

Ce fut aussi vers la même époque que les princes protestans réunis se consultèrent à la diète de Francfort-sur-le-Mein, sur les affaires de l'Eglise catholique dans leurs Etats respectifs. L'institution des séminaires y fut également reconnue comme formant une partie intégrante de l'Eglise catholique pour l'éducation du clergé. Malheureusement, les membres de la commission de Francfort, imbus des principes du Joséphinisme, ne se firent pas une idée bien juste de cette institution, et y introduisirent les opinions erronées du siècle; ils prirent pour modèles les séminaires corrompus de quelques Etats catholiques voisins, bien qu'ils eussent déjà cessé d'exister, ou que du moins ils fussent sur le point de disparaître.

Pour éclaircir ce que je viens de dire, je vais donner ici les bases arrêtées à Francfort pour les séminaires, telles qu'elles se trouvent dans le supplément du protocole de la dix-septième séance, du 30 avril 1818, et telles qu'elles furent transmises au Saint-Siége par une députation de S. M. le roi de Wurtemberg, et de S. A. R. le grand-duc de Bade, au nom des princes assemblés.

D. *Institutions d'éducation, et d'instruction supérieure, et séminaires de prêtres.*

§ 35. *Douzième séance.* § 1. Afin de rendre possible aux étudians en théologie de la religion catholique d'acquérir une instruction qui réponde aux besoins tant généraux qu'individuels de leur confession, chaque Etat devra instituer une école de théologie catholique, qu'il rattachera à son université, ou bien, sur les fonds destinés à l'Eglise catholique, il fournira aux étudians en théologie les moyens de pouvoir visiter une des universités du diocèse, mais qui sera pourvue d'une faculté catholique. Dans ce dernier cas, le prix des inscriptions aux colléges, ainsi que celui des cours des professeurs, et tous les autres frais quelconques devront être supportés par les Etats respectifs, et le recteur ainsi que les professeurs devront faire parvenir au gouvernement de la patrie de chaque étudiant les certificats annuels et absolutoires. D'ailleurs, pour ce qui regarde les examens annuels et surtout le dernier examen principal, à la fin du troisième cours théologique, du résultat duquel dépend la sortie de l'université et l'admission au séminaire ecclésiastique, il sera libre à chaque souverain d'envoyer une commission pour y assister, ou de faire faire cet examen principal dans ses Etats; après quoi il s'entendra avec l'évêque soit pour l'admission du candidat au séminaire soit pour son renvoi à l'université, afin de compléter ses études, soit enfin pour son exclusion définitive de l'état ecclésiastique.

L'évêque, qui est consulté pour la nomination aux chaires, et qui assiste aux examens annuels et à l'examen principal fait à la faculté de théologie, soit de sa

personne, soit par un délégué, aura égard, quand il sera question de l'admission au séminaire, aux progrès que le candidat aura faits pendant ses trois années, ainsi qu'aux certificats du recteur et des professeurs de la faculté de théologie.

§ 36. *Quatrième séance.* Treizième et douzième séances. § 1, n° II. Auprès de chaque siége épiscopal il y aura un séminaire pour le clergé, dans lequel les candidats, après avoir fait pendant trois ans des études théologiques à l'université, passeront un an pour se former à la partie pratique de la charge des âmes et pour se préparer à recevoir les ordres majeurs.

L'admission dans le séminaire est décisive pour l'entrée dans l'état ecclésiastique et dépend conséquemment, d'abord d'un séjour de trois ans dans une école d'instruction supérieure, puis d'un examen sur la capacité du candidat, examen sur lequel l'Etat et l'Eglise doivent prononcer concurremment.

§. 37. *Sixième séance.* 15. L'évêque nomme le préfet et les employés du séminaire. Toutefois, comme il est de la plus haute importance pour l'Etat que l'éducation des ecclésiastiques et des prédicateurs du peuple soit confiée à des mains capables, l'évêque s'entendra pour le choix du préfet avec le fonctionnaire public qui exerce l'autorité du souverain dans les affaires de l'Eglise. Ce fonctionnaire devra approuver la proposition de l'évêque, et ce ne sera qu'après cela que la confirmation du souverain pourra être obtenue, confirmation dont le refus demeurera libre au souverain, quand il aura pour cela des motifs suffisans.

§ 38. *Douzième séance.* § 1, n° II. L'évêque à qui appartient, sous la surveillance du gouvernement, la direction du séminaire, en ce qui regarde l'instruction et la discipline, exécutera aussi sous l'approbation du gouvernement de l'Etat dans lequel le séminaire se trouvera placé, les dispositions qui seront prises, et les autres Etats dans lesquels d'autres portions du diocèse se trouveront situées s'y conformeront. C'est avec la même confiance que ces derniers abandonnent au souverain du premier Etat le droit de confirmer ou de refuser le préfet du séminaire nommé par l'évêque.

Toutefois les Etats sus-énoncés auront le droit d'exiger du *Regens seminarii* les mêmes rapports, lettres de capacité, etc., sur leurs sujets qu'il est obligé de fournir légalement aux autorités de son propre pays.

§ 39. *Ibid.* Régulièrement parlant, chaque candidat n'est tenu de demeurer qu'un an dans le séminaire, après quoi il pourra obtenir immédiatement, en sa qualité de prêtre, charge d'âmes dans son pays, ce à quoi l'évêque lui donnera l'approbation nécessaire.

§ 40. *Douzième séance.* § 1, n° III. Le *titulus mensæ* nécessaire pour être admis dans le séminaire et pour recevoir les ordres majeurs sera accordé par chaque Etat à ses candidats respectifs, en vertu d'une ordonnance sur le fonds consacré aux besoins de l'Eglise catholique, de telle sorte que, le cas échéant, il leur soit assuré pour la vie une existence convenable à l'état ecclésiastique, le minimum de la somme de-

vant être de trois à quatre cents florins, sans compter les frais de maladie, et le gouvernement ne pourra réclamer de l'ecclésiastique le remboursement des avances ainsi faites que dans le cas où il se trouverait placé dans une situation de fortune plus favorable; car les obligations de celui qui accorde le *titulus mensæ* n'ont lieu que lorsque le prêtre n'a point de biens personnels, ou des biens insuffisans, et si sa famille n'est pas en état de le soutenir, et ces obligations s'éteignent aussitôt qu'il a obtenu un bénéfice (424).

On comprendra facilement que parmi les dispositions arrêtées à Francfort sur les séminaires, il y en avait plusieurs dont il n'était pas possible que le Saint-Siége fût satisfait; car plus d'une se trouvait en opposition directe avec l'esprit de l'institution des séminaires, telle qu'elle avait été sanctionnée par les Pères du concile de Trente. Le Saint-Siége était d'autant plus forcé d'intervenir, que ces dispositions allaient être insérées dans les codes des divers princes et allaient acquérir force de loi. Pie VII fit passer, en une note du 10 août 1819, ses observations à Francfort. Il y exposa les vrais

(424) Voyez Organon, ou Observations succinctes sur les constitutions ecclésiastiques des catholiques, surtout par rapport aux États dont les habitans suivent diverses confessions. Augsbourg 1829, p. 184-188, et Derniers fondemens de la constitution ecclésiastique des catholiques allemands, tirés d'actes et documens officiels, Stuttgard 1821; p. 270 sq. La littérature chez Schenkl, Jus eccles., t. I, p. 248; ed. Scheill.

principes et la véritable nature de l'institution des séminaires, et rendit les hautes puissances attentives aux atteintes qu'elles allaient porter dans cette occasion à l'une des plus importantes institutions de l'Eglise. Dans cette note, la position des séminaires à l'égard de nos universités irréligieuses et immorales est dépeinte avec des traits frappans. Voici les termes dans lesquels le Saint-Père s'exprima à ce sujet :

« § 9. Puique les princes confédérés veulent établir dans les diocèses de leurs Etats des séminaires pour l'éducation du clergé, ainsi qu'il conste du quatrième article de la déclaration, le Saint-Père doit, de son côté, insister pour que les séminaires soient organisés dans la forme que le saint concile de Trente a prescrite avec tant de sagesse, et dont une expérience de près de trois siècles a démontré la grande utilité pour l'Eglise catholique. C'est pourquoi Sa Sainteté ne peut surtout pas se dispenser d'exprimer le vœu le plus ardent pour que dans chaque diocèse il soit érigé un séminaire, conformément aux décrets du concile de Trente, lesquels ne permettent pas d'admettre dans un ou plusieurs séminaires des enfans de différens diocèses, si ce n'est dans le cas où les églises seraient si pauvres qu'il ne serait pas possible d'y fonder un séminaire, et seulement pour aussi long-temps que cette fondation ne serait pas faite. Sa Sainteté se flatte que les princes et Etats protestans de la confédération allemande pourront trouver dans leur générosité et dans les biens ecclésiastiques qu'ils possèdent en ce moment, les moyens de fonder, indépendamment des

*trois* séminaires cités dans le quatrième article comme déjà existans, encore *deux* pour les autres diocèses qui en manquent.

« § 10. Mais la chose qui excite surtout la sollicitude du Saint-Père à l'égard des séminaires, qui sont les objets auxquels l'Eglise attache le plus de prix, c'est la forme que l'on veut donner à ces séminaires.

« Du dernier paragraphe du quatrième article, Sa Sainteté a vu que les écoles des connaissances sacrées devaient être placées dans les universités, et que par conséquent les séminaires ne devaient recevoir que des jeunes gens tout élevés qui, après avoir achevé leurs études à l'université, devaient être reçus pendant quelque temps dans les séminaires, dans le seul but d'y apprendre la partie pratique de leur saint ministère, les devoirs pastoraux, la liturgie et autres objets semblables. Ce qui confirme le Saint-Père dans cette idée, c'est la remarque que dans le sixième paragraphe, Lit. *g*, il n'est accordé aux évêques d'autre nomination que celle du préfet du séminaire, et qu'il n'y est point question des professeurs. Or, cette organisation est directement contraire à celle qui a été établie par le concile de Trente, elle est contraire au but que l'Eglise s'est proposé dans l'institution des séminaires ; elle viole enfin les droits des évêques dans le réglement de l'éducation et de l'instruction du clergé séculier et ne peut en conséquence être approuvée par le Saint-Père.

« Le saint concile de Trente qui, dans sa vingt-

troisième session, s'occupe des séminaires, règle que dans ces établissemens un certain nombre d'enfans, *certus puerorum numerus*, doivent être entretenus, religieusement élevés et instruits de la discipline de l'Eglise. En effet, le but que l'Eglise s'est proposé dans l'érection des séminaires a été précisément d'élever et de former ceux qui se destinent au service des autels dès leur plus tendre jeunesse, *sous la surveillance et dans l'entière dépendance des évêques*, aux vertus propres à leur profession et particulièrement aux sciences sacrées.

« Quels que soient les abus *qui ont pu se glisser dans certains Etats catholiques d'Allemagne au sujet des séminaires*, il ne serait pas juste d'en faire un reproche au Saint-Siége, qui ne les a jamais reconnus ni sanctionnés, mais qui n'a cessé au contraire de les blâmer; et la raison d'ailleurs ne permet pas de soutenir que le Saint-Siége approuve un abus, parce qu'il existe dans tel ou tel pays catholique.

« L'état de décadence dans lequel le clergé d'Allemagne se trouve aujourd'hui est attribué, tant par Sa Sainteté que par les évêques, principalement aux abus qui s'y sont introduits par rapport aux séminaires, et surtout à cette circonstance que l'on n'y admet que des jeunes gens tout formés, après qu'ils ont achevé leur cours d'études à l'université, où, dans la jouissance d'une trop grande liberté, ils se sont abreuvés des maximes les plus pernicieuses. Il faut ne pas connaître la nature de l'homme pour se persuader que dans le temps de grande corruption dans le-

quel nous avons le malheur de vivre, des jeunes gens déjà élevés puissent en peu de mois se former aux vertus qu'exige l'état ecclésiastique et dans lesquelles ils ne se sont point exercés et fortifiés dès leur plus tendre jeunesse, ni même qu'ils puissent revenir aux bons principes, après s'être auparavant abreuvés de maximes qui ne s'accordent en aucune façon avec celles qui doivent servir de règle à la conduite d'un prêtre.

« § 11. C'est pourquoi le Saint-Père, animé d'une sollicitude toute particulière pour les séminaires, qui forment à ses yeux le principal espoir de l'Eglise, croit qu'il est de son devoir d'insister pour qu'ils soient organisés conformément au décret du saint concile de Trente, et qu'en particulier les sciences sacrées y soient enseignées, *sous la dépendance entière des évêques. C'est à eux qu'il appartient* de droit divin *d'instruire les fidèles confiés à leurs soins, soit par eux-mêmes, soit par d'autres*, et cela non seulement en enseignant et en prêchant au peuple le Christianisme, mais encore *en instruisant dans la théologie et dans les autres sciences sacrées ceux qui se destinent à entrer dans l'état ecclésiastique*, ou en les faisant instruire par des professeurs qui jouissent de leur confiance; et d'après les maximes catholiques, ce droit ne saurait être ni troublé ni limité par la puissance temporelle. Le Saint-Père n'a qu'à rappeler des faits malheureusement trop vrais et trop connus, et laisser ensuite au jugement impartial des princes et Etats protestans de la confédération germanique à décider si

le chef de l'Eglise peut rester indifférent en voyant que les jeunes gens qui se consacrent au ministère des autels doivent être instruits même dans les sciences sacrées, de préférence dans les universités dont les professeurs ne sont que trop connus, plutôt que dans des séminaires et sous la surveillance constante des évêques. Ni Sa Sainteté ni les évêques ne trouveraient de garantie dans les certificats que l'on exigera peut-être des évêques mêmes pour ceux qui seront destinés à enseigner les sciences sacrées, ou dans l'inspection que d'après le sixième article de la déclaration, § Lit. *e*, on veut bien accorder aux évêques, afin que, dans les écoles catholiques, il ne soit rien enseigné de contraire à la pureté de la foi et de la doctrine catholiques. Ces moyens doivent être considérés par Sa Sainteté comme absolument insuffisans pour maintenir la fidélité de la doctrine. L'histoire de notre temps, les doctrines fausses et dangereuses qui, en dépit des représentations réitérées du Saint-Père, continuent à être enseignées dans quelques universités catholiques de l'Allemagne, font clairement connaître que cette inspection accordée aux évêques sur les professeurs, n'est en général qu'une expression vide de sens et inefficace, une arme dont l'évêque, même le mieux intentionné, est hors d'état de se servir.

§ 12. Enfin, il est dit dans le quatrième article de la déclaration, en parlant de ceux qui sont admis dans les séminaires et qui arrivent aux ordres majeurs, que le *titulus mensæ*, qui leur est nécessaire pour recevoir les ordres majeurs, *leur sera assigné par le souverain.*

Le Saint-Père se voit dans la nécessité de demander, au sujet de cette proposition, des éclaircissemens ultérieurs, attendu qu'en disant que ce *titulus mensæ* est nécessaire pour recevoir les ordres sacrés, on paraît vouloir exclure de l'ordination tout autre titre canonique par lequel celui qui doit être ordonné pourrait, indépendamment du secours du prince, avec ce qui forme le *titulus mensæ,* se maintenir et satisfaire à ses besoins. Dans ce cas, le pape ne pourrait pas y consentir (425). »

La bulle concernant les affaires de l'Eglise catholique de Prusse est rédigée dans le même esprit de noblesse qui avait dicté le concordat avec la Bavière. Cette bulle est du 16 juillet 1821 (426). Le maintien

(425) Organon, p. 213-217. Les derniers fondemens, p. 310 sq.

(426) In singulis præterea civitatibus, tam archiepiscopalibus, quam episcopalibus, unum clericorum seminarium vel conservandum vel de novo quamprimum erigendum esse statuimus, in quo is clericorum numerus ali, atque ad formam decretorum sacri concilii Tridentini institui ac educari debeat, qui respectivarum diœcesium amplitudini et necessitati respondeat, quique ab exequatore præsentium litterarum congrue erit præfiniendus : archiepiscopi tamen Gnesensis et Posnaniensis judicio et prudentiæ relinquimus, vel in utraque civitate proprium ac distinctum, vel unum tantum in Posnaniensis civitate, quia amplis ædibus constat, pro clericis ambarum diœcesium seminarium constabilire, prout Ecclesiarum ipsarum utilitas postulaverit.

.................................................

Committimus pariter antedicto Josepho episcopo War-

des séminaires, conformément aux décrets ecclésiastiques de Trente, y est aussi stipulé. Chaque archevêché et évêché doit être mis en possession d'un séminaire. Il doit en être érigé sur-le-champ dans les diocèses qui en manquent. Les biens, tant meubles qu'immeubles, que les séminaires possèdent déjà leur sont de nouveau assurés, et les fonds nécessaires sont assignés à ceux qui n'ont point de biens. Le prince Joseph de Hohenzollern, évêque de Warmie, dernier rejéton de la ligne catholique de l'auguste maison régnante, est chargé de l'exécution de cette bulle.

La bulle de circonscription des diocèses du royaume de Hanovre, du 7 avril 1824, stipule l'érection de séminaires à Osnabruck et à Hildesheim et fixe leur dotation. Le premier de ces séminaires est déjà fondé; l'autre le sera à la première occasion. Les élèves du clergé du diocèse d'Osnabruck doivent, d'après cela, provisoirement achever leurs études à Hildesheim (427).

---

miensi, ut clericorum seminariis in qualibet diœcesi opportune constabiliendis, firma remanente possessione bonorum, quæ ad præsens obtinent, eas vel partiales vel integras, prout necessitas atque utilitas postulabit, bonorum dotationes attribuet, quæ ab adpromissa serenissimi Borussiæ regis liberalitate suppeditabuntur. (Loc. cit. p. 321-343.)

(427) Donec autem proprium Osnabrugense seminarium erigi potuerit, hujusce diœcesis clerici alentur atque educabuntur in episcopali seminario Hildesimensi, cui propterea bona ac redditus, quibus actu gaudet, integre conservabuntur: quod idem dictum volumus de bonis ac redditibus in tuitionem ædium sacrarum, tum Hildesimensis, quam

Dans la bulle du 16 août 1821, relativement à la province ecclésiastique du Haut-Rhin, qui s'étend sur les Etats du roi de Wurtemberg, du grand-duc de Bade, du duc de Nassau, de la ville libre de Francfort-sur-le-Mein, des ducs de Saxe, du prince de Waldeck, et sur ceux des villes libres et anséatiques de Lubeck et de Brême, province qui comprend en outre le siége métropolitain de Fribourg dans le Brisgau, avec les évêchés de Rottembourg sur le Neckar, de Mayence, de Limbourg et de Fulde; dans cette bulle, dis-je, l'érection de séminaires, conformément au décret du concile de Trente, est également stipulée. Chacun de ces diocèses doit avoir son séminaire. A cet effet des fonds annuels sont assignés, tant pour l'entretien des séminaires déjà existans, que pour l'érection de nouveaux. Le séminaire archiépiscopal de Fribourg reçoit la somme de 25,000 florins; celui de Fulde 7,000; celui de Rottembourg 8,092; celui de Limbourg enfin 1,500. Ce dernier n'était pas encore érigé, et la somme destinée aux élèves du clergé de ce diocèse fut provisoirement, et jusqu'à l'achèvement des constructions du séminaire, comptée à celui de Fribourg, où ces élèves devaient se rendre pour achever leurs études. Le séminaire de Mayence demeura en possession de toutes ses anciennes fondations et reçut en outre une augmentation annuelle de 3,700 florins, fruits de nouveaux présens et legs

---

Osnabrugensis, atque in sumptus divini cultus ac ministrorum mercedem adsignatis. (Loc. cit. p. 371.)

pieux (428). Le séminaire de Mayence était alors le seul de l'Allemagne qui eût conservé sa forme primitive, telle qu'elle avait été organisée par les Pères du concile de Trente. Il dut, après les orages qu'il avait soufferts à l'époque de la révolution, son renouvellement et sa conservation aux généreux efforts du pieux évêque de Colmar et au zèle infatigable de

---

(428) Cumque ad præcriptum sacri concilii Tridentini pro cleri educatione ac institutione seminarium puerorum ecclesiasticum, ab episcopo libere regendum et administrandum, existere debeat in singulis ex prædictis tam archiepiscopali quam episcopalibus ecclesiis, ubi is alumnorum alatur numerus, quem respectiva diœcesis necessitas et utilitas postulat; cumque in quatuor ex illis jam adesse sciamus, in reliqua ecclesia, quam primum poterit, congrue erigendum mandamus.

.................................................

La bulle s'exprime de la manière suivante sur le séminaire de Mayence :

Idem disponimus circa seminarium diœcesanum, quod prævia suppressione cœnobii olim a religiosis viris ordinis fratrum eremitarum S. Augustini inhabitati, in ipso cœnobio cum adnexis ecclesia atque horto stabiliter erigendum constituimus, ipsique assignandos decernimus annuos redditur partim ex antiquis ejus fundis, anno millesimo octingentesimo sexto restitutis, partim ex posterioribus donationibus et legatis provenientes, ac ter millium septingentorum florenorum summam constituentes, firma etiam recentissima et uberrima donatione ipsius favore facta, non aliis in posterum forsan faciendis, quarum redditus eidem seminario perpetuo erunt addicendi. (Loc. cit. p. 351-358.)

Liebermann et de Raass. Depuis peu, le petit séminaire avait été supprimé et les statuts du grand avaient été modelés d'après les principes de l'illuminisme. Il devait cette belle opération au dernier évêque. La volonté du Saint-Père, le décret du concile de Trente et les conventions intervenues entre le Saint-Siége et les princes séculiers furent donc, comme on le voit, exécutés de la manière la plus loyale, et par cette mesure, l'accomplissement des promesses faites dans le concordat fut rendue remarquablement facile pour les co-stipulans. Puisse le digne successeur de Burg, dont le pur zèle et la grande activité donnent de si belles espérances à l'Eglise, replacer cette école théologique dans son ancienne position !

Léon XII réitéra, dans une bulle du 11 octobre 1827, pour la province ecclésiastique du Haut-Rhin, les dispositions de son prédécesseur relativement aux séminaires (429).

Les petits Etats protestans, qui composent la province ecclésiastique du Haut-Rhin, publièrent après cela plusieurs lois concernant l'Eglise catholique, lesquelles, au lieu de se rattacher aux conditions stipulées dans lesdites bulles, exprimaient au contraire les maximes établies dans les conférences de Francfort et

---

(429) Quinto : In seminario archiepiscopali vel episcopali is clericorum numerus ali, atque ad formam decretorum sacri concilii Tridentini institui ac educari debebit, qui diœcesis amplitudini et necessitati respondeat, quique ab episcopo congrue erit definiendus. (Loc. cit. p. 490.)

désapprouvées par le Saint-Siége. Je ne citerai à cet égard que la loi du grand-duc de Saxe-Weimar, du 7 octobre 1823, sur les affaires des églises et écoles catholiques (430).

Dans cette loi, les stipulations de la bulle *De sa-*

---

(430) § 16. Les jeunes catholiques du grand-duché qui se consacrent à l'état ecclésiastique, et qui veulent devenir un jour des prêtres ayant charge d'âmes, doivent :

1° Après avoir achevé leurs études théologiques dans une école ecclésiastique catholique, se présenter en personne auprès de la commission immédiate, et lui mettre sous les yeux un certificat d'abord de bonne conduite au gymnase et au lycée, portant qu'ils ont fréquenté avec assiduité et d'une manière utile les colléges théologiques et autres, puis des examens qu'ils ont subis, ainsi que de leur conduite morale ;

Si

2° Cette commission n'éprouve aucun scrupule sur la capacité du candidat, sur son instruction, ses mœurs et les autres qualités auxquelles il faut avoir égard, elle s'en exprimera dans un certificat par lequel le candidat sera recommandé à l'examen principal et à l'admission dans le séminaire ;

Muni de ce certificat,

3° Le candidat se présentera à l'évêque, qui ensuite rendra compte à la commission immédiate de l'examen qu'il aura subi et de son admission dans le séminaire qui devra en être la suite;

Avant de partir pour le séminaire, les candidats seront sérieusement prévenus par la commission immédiate que pendant qu'ils y seront, et avant leur nomination à une cure, ils devront apprendre ce qui a rapport à l'enseignement

*lute animarum* de la Prusse sont en grande partie adoptées par les Etats grands-ducaux. Il y est aussi question d'un séminaire pour les prêtres ; mais il n'est pas dit en quel lieu ce séminaire se trouve. Il est probable qu'on aura voulu parler dans l'ordonnance du séminaire de Paderborn, attendu que les paroisses catholiques qui sont situées dans les Etats du grand-duc furent rendues dépendantes du diocèse de l'évêque de Paderborn.

Pour être admis dans le séminaire, les jeunes gens doivent se procurer, de la commission immédiate catholique, composée de deux membres, un laïque et un ecclésiastique, tous deux de la religion catholique, et dépendante du ministère, des certificats non seulement de leurs études théologiques à l'université, mais encore de la fréquentation d'autres cours académiques, par lesquels on entend probablement des cours protestans. Il faut aussi qu'ils se familiarisent avec les méthodes d'enseignement et avec la comptabilité de l'Eglise. Quant à cette dernière science, c'est afin de pouvoir tenir en bon ordre les registres de baptêmes et de décès. *Risum teneatis, amici!* La commission immédiate grand-ducale va encore plus loin

---

ainsi que la comptabilité de l'Eglise, et s'exercer surtout avec assiduité au premier.

La commission se fera rendre compte de temps en temps de la conduite et des progrès des séminaristes, et se fera notamment communiquer le plan d'économie et d'études de l'établissement.

(Loc. cit., p. 424 sq.)

dans ses exigences à l'égard des élèves des séminaires, que les réglemens politiques et ecclésiastiques ne le permettent, et demande même communication du plan d'études suivi dans le séminaire, comme s'il lui appartenait de le régler à son gré.

En Angleterre et en Irlande, l'institution des séminaires faisait journellement plus de progrès. Le gouvernement était devenu beaucoup plus tolérant depuis qu'il avait acquis plusieurs provinces presque exclusivement habitées par des catholiques, soit en Amérique, soit dans les Indes espagnoles. Il se voyait obligé de procurer au clergé catholique de ces contrées le moyen de faire élever ses prêtres, d'autant plus qu'ainsi que je l'ai déjà observé, toute facilité lui était enlevée à cet égard en France et dans beaucoup d'autres pays de l'Europe.

Maynooth devint pour l'Irlande le séminaire fondamental. Sur ce modèle s'éleva bientôt le séminaire de Carlow dans le diocèse de Kildare et Leighlin. A ces deux grandes écoles se rattachèrent un certain nombre de petites institutions, qui furent, à quelques égards, des écoles préparatoires pour ces deux grands séminaires et furent fréquentées également par de jeunes laïques et par des étudians en théologie. Parmi ces petites institutions, je nommerai les colléges d'Ossory, de Waterford, de Tuam, de Newry, de Tullabeg et de Clongoweswood ou Castel-Browne. Ces deux derniers colléges furent dirigés par les Pères de la Société de Jésus.

Lors de l'émancipation, quand les représentans de

la nation irlandaise, tant ecclésiastiques que laïques, furent appelés, dans les sessions de 1824 et de 1825, à déposer devant les chambres des pairs et des communes, et subirent leur fameux interrogatoire sur l'état politique et religieux de l'Irlande (431), ils eurent aussi occasion de parler de l'institution des séminaires. Les vénérables prélats de l'Eglise d'Irlande, Jacques Doyle, évêque de Kildare et Leighlin (432), Daniel Murray, archevêque de Dublin (433), Jacques Magauvin, archevêque d'Armagh (434), et surtout l'infatigable et vertueux Olivier O'Kelly, archevêque de Tuam (435), exposèrent dans leurs interrogatoires officiels du 16 et du 22 mars 1825, dans la chambre des communes, la nécessité de l'érection de séminaires et d'autres écoles pour l'Irlande, et supplièrent le gouvernement de venir au secours de ces établissemens. Par les seuls efforts d'O'Kelly, dont l'Eglise pleure aujourd'hui si amèrement la perte, plus de cent églises furent construites. Déjà dans une précédente séance, dans celle du 11 mars 1825, le célèbre défenseur de la cause catholique, Daniel O'Con-

---

(431) The evidence taken before the select committees of the houses of Lords ad Commons, appointed in the sessions of 1824 and 1825, to inquire into the state of Ireland. London 1825, in-8°, p. 580.

(432) The evidence, etc., p. 362-377.

(433) The evidence, etc, p. 422 sq.

(434) The evidence, etc., p. 496 sq.

(435) The evidence, etc., p. 447 sq.

nel (436), ayant été interrogé, avait soutenu devant cette même chambre des communes la nécessité de l'institution des séminaires ainsi que celle de la fondation d'écoles supérieures en Irlande, et il avait par là frayé la route aux respectables évêques. Bien que le généreux déposant n'ait pas toujours, dans cette occasion, considéré la chose sous son véritable point de vue, des prélats zélés et prudens, tels que le sont ceux de l'Irlande, ne manqueront sans doute pas de donner aux séminaires et aux autres établissemens d'éducation qui seront fondés, la forme que la religion et le bien de l'Eglise exigent qu'ils aient.

Vers le commencement de ce siècle, l'Angleterre catholique concourut noblement avec l'Irlande à l'érection de séminaires et d'autres maisons d'éducation. Ses superbes efforts étaient fondés sur les mêmes causes que ceux de l'Irlande. Les célèbres colléges qui existaient en France pour la nation anglaise, sans en excepter même celui de Douay, avaient tous été entraînés par le torrent révolutionnaire. Cette circonstance était cause qu'en Angleterre, de même qu'en Irlande, on éprouvait le plus grand besoin d'avoir des séminaires nationaux.

La circonscription ecclésiastique de l'Angleterre catholique la divise en quatre districts, ayant chacun un vicaire apostolique pour diriger les affaires de l'Eglise. Ces districts sont celui de Londres, celui du nord, celui du centre et celui de l'orient. Voyons

(436) The evidence, etc., p. 542-547.

en peu de mots quels sont les colléges et les séminaires fondés dans ces quatre districts.

Une grande partie des professeurs et élèves, exilés de Douay, avaient tous été horriblement maltraités par Robespierre, et n'avaient obtenu la permission de retourner dans leur patrie qu'après avoir subi un cruel emprisonnement de deux ans dans le château de Dourlens. Ils étaient pour la plupart originaires du district de Londres; en conséquence, à leur arrivée en Angleterre, ils se fixèrent dans une vieille maison de campagne appelée Old-Hall-Green, située dans le comté d'Hertford, à vingt-quatre milles de Londres. Les élèves des autres districts ne tardèrent pas à aller les rejoindre, et ils formèrent ensemble un séminaire qui prit le nom de Saint-Edmond et qui devint le séminaire épiscopal du district de Londres. En 1804, on y ajouta un nouvel édifice d'une grande beauté. Cette institution s'ouvrit aussi à de jeunes laïques, principalement à ceux qui appartenaient aux familles nobles. L'évêque Poynter prit des mesures fort sages et écarta certains abus et désordres qui s'étaient glissés dans l'institut. Il sépara les élèves ecclésiastiques des autres et introduisit pour ceux des deux classes une discipline convenable et spéciale. On y compte aujourd'hui quatre-vingt-six élèves, dont le plus grand nombre se destine à l'état ecclésiastique.

Le séminaire pour le district du nord se trouve à Ushaw, dans les environs de Durham. L'évêque Gibson en est le fondateur et il lui a donné le nom de Saint-

Cuthbert. Cet établissement s'ouvre aussi aux élèves laïques ; le nombre total est d'environ cent vingt. Ce n'est pas un petit honneur pour cet institut d'avoir eu pour premier vice-recteur le célèbre auteur de l'histoire d'Angleterre, Lingard.

C'est le séminaire de Saint-Mary-in-Oscoth, à quatre milles de Birmingham, qui est destiné au district central de l'Angleterre. Il compte environ quatre-vingts élèves, dont la moitié à peu près appartient à l'état ecclésiastique. Enfin, pour ce qui regarde le district de l'ouest, un célèbre collége s'y fonde en ce moment, dans le superbe palais de Prior-Park, auprès de Bath. Il s'élèvera avec un soin extraordinaire et une grande magnificence. Il doit son existence principalement au zèle infatigable de l'évêque Baines, écrivain théologique, également pieux, savant et plein d'onction, et vicaire apostolique du district de l'ouest. Ecclésiastiques et laïques montrent une généreuse émulation pour assurer à cet établissement un avenir brillant et utile (437).

Le collége de Stonyhurst, près de Blackburn, dans la province de Lancastre, mérite une mention non moins honorable ; il appartient à la Société de Jésus et se compose d'un noviciat, d'un séminaire et d'une pension. Cet établissement est digne d'attention sous plus d'un rapport. Il est, à proprement dire, une continuation de l'ancien collége anglais de la Société de

---

(437) The Laity's Directory for 1834 ; London 1834, in-8°, p. 44-47.

Jésus, qui a existé d'abord à Saint-Omer, puis à Bruges et à Liége. C'est une des premières maisons de la Compagnie, et à proprement parler elle n'a jamais cessé d'exister. Après la suppression de l'Ordre, ses membres anglais continuèrent à vivre ensemble comme prêtres séculiers. Quand, à la fin du dernier siècle, la Belgique tomba sous la domination française, les Jésuites et leurs élèves passèrent en Angleterre. Le père du célèbre Weld, connu par son saint zèle et les grandes œuvres de bienfaisance qu'il accomplit pour le maintien de la religion catholique en Angleterre, accueillit avec hospitalité ces illustres fugitifs dans son magnifique château de Stonyhurst. Les Jésuites profitèrent de cette occasion pour se consacrer de nouveau à l'éducation de la jeunesse. A la mort de ce digne bienfaiteur, cette maison devint la propriété de la Société de Jésus, grâce à la noble générosité de son fils, le célèbre cardinal, dont Rome et sa patrie admirent également les hautes vertus, la piété éclairée et la charité vraiment chrétienne, qui n'épargne aucun sacrifice, dès qu'il s'agit de l'avancement de la cause de Dieu.

L'Angleterre peut bien se glorifier de la conservation de ce superbe institut, et rendre grâces au ciel des heureuses circonstances qui l'ont ramenée dans sa patrie. Quels beaux fruits l'Eglise d'Angleterre ne peut-elle pas en attendre ! Qu'elle se rappelle seulement qu'elle doit son maintien au sang des disciples de saint Ignace et des ecclésiastiques formés par eux, et que c'est le

saint héroïsme de ces Sociétés du Seigneur, inspirées du ciel, qui lui a donné cet éclat et cette renommée qui ont fait d'elle une des principales Eglises de la chrétienté. Puisse-t-elle d'après cela, noble, généreuse et reconnaissante, tendre une main secourable à ses pères de Stonyhurst! puisse-t-elle partager avec eux les pénibles travaux du jour, car ils ont grand besoin de secours! Sans quoi, cette même histoire, juge incorruptible devant Dieu et devant les hommes, pourrait bien jeter un voile sur son ancienne grandeur et l'accuser hautement d'ingratitude et de manque de charité, les plus pénibles de toutes les inculpations pour un chrétien.

Si la vogue et la renommée d'un institut sont des preuves de son mérite, le collége de Stonyhurst doit, sans aucun doute, prendre le pas sur tous ceux que je viens de nommer. Le nombre de ses pensionnaires, dont la plus grande partie se destinent à l'état ecclésiastique, s'élève maintenant à plus de cent cinquante, et il en a réuni souvent plus de deux cents. Il n'y a pas long-temps que le collége fut doté d'une nouvelle église dédiée à saint Pierre, qui se distingue par sa grandeur et par sa majestueuse architecture. Elle doit servir aussi à l'édification des fidèles, mais elle n'est pas encore entièrement achevée.

A côté de ces cinq grands instituts, l'Angleterre possède quelques écoles non moins célèbres. A ce nombre appartiennent surtout le collége de Saint-Grégoire à Downside dans les environs de Bath, et celui

d'Ampleforth près d'York (438). Bien qu'ils soient plutôt destinés à l'éducation de la jeunesse laïque de distinction, surtout de la noblesse, il s'y forme pourtant aussi un assez grand nombre de prêtres. Le plan d'études de ces écoles est rédigé sur une échelle très vaste et fait beaucoup d'honneur à la jeune Angleterre catholique, devenue libre aujourd'hui.

Les sept séminaires dont je viens de parler font l'espérance de l'Eglise de ce pays, jadis si distingué par sa catholicité. L'Angleterre veut marcher sur les traces de ses grands créateurs, des restaurateurs et des protecteurs de la science chrétienne, des Augustin, des Théodore, des Aldhelm, des Wilibald, des Cuthbert, des Bède, des Alcuin et des Dunstan. Mais puissent bientôt ses rois être doués de la science d'un Ina, d'un Ossa et d'un Alfred!

L'Eglise d'Ecosse, qui jusqu'à présent a eu tant à souffrir du joug tyrannique du presbytérianisme, a eu pourtant dès la fin du dernier siècle deux séminaires, l'un à Lismore, fondé par l'évêque Chisholm, pour la région des montagnes, et l'autre, à Aquhortins pour les pays bas, érigé par l'évêque Georges Hay, si célèbre par ses vertus, sa science et ses excellens ouvrages. Ces deux séminaires se fondirent en un, dans l'année 1828, un catholique opulent et généreux, M. John Menzie de Pittfordls, ayant fait don de ses vastes possessions à Blairs près d'Aberdeen, afin d'y ériger un séminaire commun aux deux ré-

(438) The Laity's Directory, p. 46.

gions. Telle fut l'origine du séminaire de Sainte-Marie de Blairs, qui sous la direction commune des trois vicaires apostoliques, par rapport tant à la discipline qu'à l'instruction scientifique, devient de jour en jour plus florissant (439).

La restauration des Bourbons, qui firent tant de généreux efforts pour réparer les torts et les injustices de la Révolution non seulement à l'égard des instituts nationaux, mais encore envers ceux que l'hospitalité des rois de France avait ouverts aux étrangers, rendit aussi leurs anciens droits aux écoles ecclésiastiques que le clergé d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse possédait en France avant la révolution, du moins autant qu'il était possible. Louis XVIII rendit, le 25 janvier 1816, une loi qui les ressuscita, leur accorda des dédommagemens, et leur rendit la protection de l'Etat dont ils jouissaient auparavant (440).

Les nouveaux Etats libres de l'Amérique montrent aussi une noble et touchante émulation pour le maintien d'une ancienne institution où ils se préparent à leurs grandes et nouvelles missions. A peine depuis un demi-siècle ont-ils obtenu l'existence et le repos; à peine depuis cinquante ans une petite troupe de catholiques élus jouissent-ils de l'hospitalité sur cette

---

(439) The Laity's Directory for 1824, p. 31.

(440) Nouvelle organisation des établissemens britanniques, actuellement réunis sous le titre de Séminaire-Collége des Irlandais, Anglais et Ecossais. Loi du 25 janvier 1816.

terre de liberté, et y ont-ils acquis droit de bourgeoisie, que nous voyons déjà les immenses plaines de ce vaste pays, qui offre de si belles espérances à l'Eglise du Seigneur, s'orner de plusieurs petites sociétés éparses de catholiques qui luttent saintement pour la palme de la victoire avec les innombrables confessions qui les entourent, et des persécutions desquelles ils avaient naguère tant à souffrir.

Des quatorze évêchés des Etats-Unis, il y en a fort peu qui manquent encore de séminaires. On en trouve presque partout. A côté des séminaires, il y a des colléges qui sont absolument sous la dépendance et l'inspection des évêques, et sont tous dirigés exclusivement par des ecclésiastiques (441). Les colléges

(441) Les catholiques d'Europe ne liront pas, je pense, sans intérêt, le beau tableau de la nouvelle Eglise catholique des Etats-Unis d'Amérique, que les vénérables évêques de ces Etats ont tracé dans une lettre du 24 octobre 1829. Cette lettre est adressée à Pie VIII, et lui a été envoyée à la clôture du premier concile national de Baltimore. En voici un extrait : « Fateamur profecto oportet, et benedicamus Deum cœli, et coram omnibus viventibus confiteamur ei, quia fecit nobiscum misericordiam suam : etenim sacramentum regis abscondere bonum est ; opera autem Dei revelare et confiteri, honorificum est. Nondum enim duorum sæculorum tempus elapsum est, ex quo primum in remoto et obscuro Marylandiæ angulo catholici nominis homines numero pauci (Missionariis paucis præeuntibus) e patria exules, persecutionem, qua ob avitam fidem crudeliter impetebantur, fugientes, hujus Americanæ Ecclesiæ fundamenta

remplacent en même temps les petits séminaires. Les élèves y sont indifféremment des ecclésiastiques et des

---

jecerunt : vix quadraginta annorum spatium effluxit, ex quo is fidelium numerus in Fœderatis hisce Americanis Provinciis inventus fuit, qui primæ episcopalis sedis Baltimori, Summi Pontificis judicio, erectionem postulare videretur : nondum tandem vigesies anni circulus est revolutus, ex quo Sanctissimi Pontificis Pii VII, decreto Baltimorensis ecclesia metropolitica dignitate et juribus cohonestata, suffraganeis diœcesibus recenter erectis, veluti mater filiorum lætans, fœcunditatis dono cœlitus accepto, prolem, quam recens Christo genuerat, in novis Ecclesiis primo circumspexit. Nihilominus tantas videmus a Deo impertitas Ecclesiis istis nascentibus benedictiones, tantumque datum vineæ huic incrementum, ut et qui plantaverunt, et qui irrigaverunt, et qui vindemiant, et qui torcularia redundantia calcant, digitum Dei hic omnino fateri atque mirari cogantur. Fidelium numerus crescit in dies, templa cultu divino haud indigna passim ædificantur. Verbum Dei undequaque et non sine fructu prædicatur, odia et vulgata in Ecclesiam atque fideles evanescunt præjudicia, Religio sancta olim despecta et contemptui habita honorem ab ipsis inimicis accipiens, Christi sacerdotes ab iis etiam qui foris sunt venerati, veritas et divinitas fidei nostræ, non in Ecclesiis et ex suggestu solum, sed ex ipsis typographicis, periodicis, et longe lateque diffusis libellis proclamata, et ab hæreticorum ac infidelium calumniis vindicata. Sex clericorum seminaria, spes Ecclesiarum nostrarum, jam instituta, et sanctissima disciplina a piis doctisque sacerdotibus gubernata ; novem ad puerorum et adolescentium in pietate, bonis artibus, et scientiis etiam altioribus institutionen collegia sub clericorum regimine, catholici nominis decus, per diversas provin-

laïques. L'esprit pratique des jeunes Etats libres de l'Amérique comprend mieux que les vieux Etats de l'Europe, qui pourtant sont nés et ont mûri sous le signe vainqueur de la croix, et qui aujourd'hui contemplent ses victoires d'un œil d'envie et voudraient les lui enlever, il comprend mieux, dis-je, que l'éducation religieuse de la jeunesse peut seule être le fondement d'un Etat moral et bien discipliné, où la prospérité

cias erecta : ex his tria universitatis nomine et privilegiis a comitiis generalibus decorata : sacrarum virginum monasteria domusque triginta tres, ex diversis ordinibus et congregationibus Ursulinarum, Visitationis, Carmelitarum, SS. Cordis, Sororum Charitatis, Lauretanarum, etc., passim per diœceses nostras fundata, unde non solum consiliorum evangelicorum observantia, aliarumque virtutum omnium exercitio, sed et puellarum innumerarum pia institutione, Christi bonus odor undequaque diffunditur. Religiosorum ordinum Prædicatorum et Societatis Jesu, sacerdotum sæcularium congregationis Missionis et S. Sulpitii domus nonnullæ, ex quibus sacerdotes ad sacras missiones, veluti ex centro radii, emittuntur, scholæ non paucæ, ubi pauperes utriusque sexus gratis docentur, hospitalia, ubi regionibus istis prius ignota christianæ charitatis exempla a religiosis puellis quotidie maximo animarum et religionis lucro præbentur. En, *Beatissime Pater,* quæ nobis contulit Deus, paucis abhinc annis, insignia beneficia : ea porro a *Beatitudine Vestra* in præsentiarum occultare fas minime fuisset. (Concilium Baltimorense provinciale primum : habitum Baltimori anno reparatæ salutis 1829, mense octobri. Baltimori 1831, p. 9 et 10, in-8°.)

générale, l'ordre et la liberté des citoyens marchent d'un pas égal avec la religion.

Aujourd'hui l'Eglise catholique des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale compte déjà, pour un million de fidèles, quatorze colléges et séminaires, savoir: Saint-Joseph, Sainte-Marie en Kentucky, Sainte-Marie à Baltimore, Sainte-Marie sur le Mont à Emmitsburgh, Sainte-Marie et Saint-Louis dans l'Etat de Missouri; plus les séminaires de Bardstown, de Charlestown, de Cincinnati et de Springhill, puis de Mobile, dans l'Etat d'Alabama. Trois grandes universités s'élèvent magnifiques au milieu de ces Etats. Parmi se distingue surtout celui de Georgetown, dans le faubourg de Washington, district de Colombie; il est dirigé par de vénérables Pères de la Société de Jésus. Les colléges de Sainte-Marie dans le Kentucky et de Saint-Louis dans le Missouri sont aussi confiés à la même compagnie; le séminaire et l'université de Baltimore sont dirigés par de dignes Pères de la Congrégation de Saint-Sulpice, tandis que Sainte-Marie, dans le Missouri, est conduit par des Lazaristes.

Sous peu de temps il s'élèvera encore deux autres séminaires avec autant de colléges, l'un à Philadelphie et l'autre à New-York. Le premier de ces instituts a déjà été ordonné dans le premier concile diocésain du 9 mai 1832 (442), et quant à l'autre, le

(442) Le digne évêque Francis Patrick Kenrick parla avec beaucoup d'énergie en faveur de l'érection d'un séminaire.

pieux et zélé Jean Dubois, évêque de New-York, a pris les mesures les plus efficaces pour en achever la continuation au plus tôt. Déjà il a acheté sur les bords délicieux du North-River, dans un des plus beaux sites, à trente milles seulement de New-York, cent soixante acres de terre, et il a dépensé dix-huit mille dollars pour la propriété et la construction de l'édifice dont le second étage s'élève. Le digne évêque a recueilli lui-même sur le continent cette somme considérable pour l'employer à ce but si louable. Afin d'achever plus promptement et plus sûrement ce grand ouvrage, il s'est adressé, dans les premiers jours du mois de mars de cette année, par une lettre pastorale pleine d'onction, aux prêtres et aux fidèles de son diocèse, leur exposant l'utilité ou pour mieux dire la haute nécessité de l'érection de ces deux écoles, savoir : le séminaire et le collége, et leur demandant d'y contribuer chacun dans la proportion de sa for-

---

Je me contenterai de transcrire ici le passage des actes du concile qui s'y rapporte. « De seminario diœcesano erigendo deinde actum est : qua de re totius cleri studium maxime effulsit. Tribus ex eorum cœtu, scilicet promotori, procuratori, secretario commissum est, ut consiliis inter se collatis episcopo in publica sessione postero die referrent, quæ sibi viderentur opportuna. » (Acta synodi diœcesanæ Philadelphiensis primæ, habitæ in ecclesia cathedrali S. Mariæ Philadelphiæ, anno Domini MDCCCXXXII, mense majo. A Reverendissimo Francisco Patricio Kenrick, episcopo Arathensi et coadjutore episcopi Philadelphiensis. Philadelphiæ 1832, p. 9.)

tune. Ecoutons quelques-unes des excellentes paroles que ce digne prélat fit entendre dans cette occasion aux fidèles et aux prêtres de son diocèse. « Mon argent est maintenant épuisé, leur dit-il, et c'est aujourd'hui à vous, mes chers frères, à décider si un institut d'un caractère aussi important doit ou non arriver à sa perfection. Sans vos secours et vos contributions, il est impossible qu'une si vaste entreprise s'accomplisse. Il faut donc faire un sacrifice en commun; nos communs efforts doivent se réunir; nous devons faire preuve de notre énergie pour la cause commune. L'intérêt général, l'éducation de vos enfans, la conservation et la propagation de la prêtrise, la pureté de votre religion, réclament votre concours pour cette œuvre. Vos noms seront bénis par les générations futures, et les prières de tant de millions d'individus, qui recevront dans ce sanctuaire les bienfaits de l'instruction et de la piété, s'élèveront pour vous, comme un encens de bonne odeur, au trône de la grâce. Pour assurer à cet institut de la durée et tous les avantages dont il est susceptible, nous mettrons cette affaire sous les yeux de la législation de cet Etat, pendant la session actuelle, et nous solliciterons d'elle un acte d'incorporation.

« Dans ce but, j'exhorte sérieusement tous les ecclésiastiques de ce diocèse ayant charge d'âmes de lire le mandement suivant au prône, le premier dimanche après qu'ils l'auront reçu, et ceux qui desservent plusieurs paroisses feront cette lecture successi-

vement le jour qu'ils exerceront dans chacune les fonctions du culte.

« Or, comme les contributions, pour avoir leur effet, doivent être générales, chaque membre dans la ville recevra pour l'aider un de nos zélés frères, avec un ou deux membres de chaque arrondissement, qui seront disposés à joindre leurs efforts aux nôtres. Nos vénérables pasteurs de la campagne sont également priés d'en faire autant, accompagnés d'un ou deux respectables membres de leur troupeau.

« Les noms des souscripteurs, ainsi que les sommes pour lesquelles ils auront contribué à cette œuvre si importante, seront recueillis, et la liste en sera déposée dans les archives du collége, afin d'y rester comme un monument éternel de leur zèle et de leur piété, et afin d'être pour eux et pour leurs familles un titre à toutes les faveurs et à tous les priviléges que le collége et le séminaire seront en état de leur accorder (443). »

J'arrive donc à la fin de mon ouvrage. J'aurais pu sans aucun doute élever beaucoup plus haut le nombre des séminaires érigés, et je l'aurais fait dans quelques occasions, si les documens qui s'y rapportent ne m'avaient manqué.

Les riches et précieuses bibliothèques de Rome m'ont été, à la vérité, d'un grand secours, surtout

---

(443) La lettre pastorale, dont je n'ai donné ici qu'un extrait, se trouve en entier dans la publication périodique américaine de Cincinnati, *The Catholic Telegraph*, March 14, 1834, nº 120, 121, 122 sq.

pour ce qui regarde les temps anciens; mais j'ai été moins heureux quand il a fallu décrire les siècles plus rapprochés de notre temps. Dès lors, j'ai été privé des sources les plus importantes; car les troubles qui ont régné depuis la dernière moitié du dix-huitième siècle ont mis de grands obstacles aux communications littéraires de Rome avec les pays étrangers. Les présens d'ouvrages importans sur les arts, la littérature, l'histoire, la philosophie et la religion, qui paraissaient chez l'étranger, et que les princes catholiques, les savans, et surtout les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, avaient coutume d'envoyer à la bibliothèque du Vatican, comme un hommage qu'ils rendaient au Saint-Siége, cessèrent d'y parvenir. D'un autre côté, dans la confusion générale, il devenait impossible de les acheter, même avec de grands sacrifices, et pourtant il faut dire à la louange des hommes respectables et pleins de mérite qui ont présidé pendant cette période à la bibliothèque du Vatican, et le dire avec reconnaissance, aucun des grands ouvrages littéraires, ayant fixé l'attention générale du monde, ne leur a échappé. Le savant qui fait des recherches, trouve tous ces ouvrages à Rome et se sent saisi d'une juste admiration en songeant aux pénibles efforts qu'il a fallu faire pour les y rassembler des différens pays où ils ont été publiés.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer dans cette occasion mes remercîmens les plus sincères pour les bontés et la complaisance de M. le comte de Reisach, recteur du collége papal de la Propagande, qui, avec

son amabilité et sa générosité bien connues, m'a accordé l'usage de sa bibliothèque, particulièrement riche en ouvrages catholiques étrangers, et qui a eu la complaisance extrême de compulser pour moi les bibliothèques des autres savans de Rome. En conséquence, tout ce que mon ouvrage renferme d'intéressant sur les temps modernes, il le doit à la bonté et au zèle de ce prêtre aussi vertueux qu'éclairé, et qui travaille avec un zèle si infatigable et si heureux aux fonctions élevées auxquelles la confiance du Saint-Père l'a appelé.

D'après cela, si cet ouvrage est demeuré imparfait, défaut que personne ne déplore et n'avoue plus sincèrement que moi, je me flatte toutefois d'avoir, du moins à quelques égards, atteint le but que je m'étais proposé. Ce but n'était d'abord que d'offrir un tableau général des institutions ecclésiastiques appelées séminaires, de les représenter dans leur origine aux siècles les plus reculés de l'Eglise, de faire voir quel esprit les avait créées, maintenues, perfectionnées et fécondées en tout temps, et puis de développer plus particulièrement les causes de leur décadence et de leur chute, premièrement à l'époque qui précéda immédiatement la malheureuse réforme du seizième siècle et ensuite dans la dernière moitié du dix-huitième. Considérée sous ce point de vue, la perfection du tableau ne consistera point dans le nombre plus ou moins grand des faits allégués, comme, par exemple, dans la liste complète de tous les séminaires épiscopaux, mais seulement dans la représentation fidèle de

la marche que l'institut des séminaires a suivie dans son développement, dans ses progrès, dans sa décadence et enfin dans son rétablissement.

Rappelons donc succinctement devant nos yeux le tableau que la lecture de cet ouvrage nous présente. Nous voyons que la France et la Belgique, nonobstant les grands orages auxquels les Eglises de ces pays ont été exposées, ont néanmoins conservé l'institut des séminaires dans toute sa pureté. Nous voyons ensuite que l'Angleterre et les deux royaumes d'Ecosse et d'Irlande, qui lui sont unis, ainsi que l'Amérique, se réfugient dans cette salutaire institution ecclésiastique et en enrichissent leurs Eglises; qu'à peine devenue libre, l'Italie, cette belle et pieuse péninsule, plus immédiatement soumise à la protection paternelle et à l'influence du Saint-Siége, se remplit de ces superbes institutions, qu'elle ne s'en est jamais détachée, et que dans les temps d'orage elle s'en est toujours fortement emparée comme d'une ancre de salut. Partout où ces instituts se sont conservés, la piété, la discipline et la science fleurissent chez le clergé; et l'on peut dire par conséquent avec raison que les séminaires marchent d'un pas égal avec le maintien du sacerdoce et avec le perfectionnement que le divin fondateur de notre religion a exigé de l'esprit du clergé.

Quel aspect nous offre au contraire l'Allemagne, ce pays qui doit nous être plus cher que tous les autres! Bien souvent déjà, dans le cours de mon ouvrage, j'ai gémi sur ses maux, j'ai découvert ses profondes blessures et j'ai montré quels sont au-

jourd'hui ses principaux besoins. Je vais donc lui consacrer plus spécialement quelques pages à la fin de mon travail, mon intention étant de traiter ce sujet avec le plus grand détail dans l'ouvrage que je me propose de publier sur Frankenberg.

On ne pourra jamais juger de ce que les séminaires sont et de ce qu'ils doivent être, surtout aujourd'hui et en Allemagne, si l'on ne se fait d'abord une juste idée du sacerdoce catholique dans toute son importance et toute sa grandeur. Des institutions fondées par l'Eglise et organisées peur perpétuer le sacerdoce et lui inspirer l'esprit qui le met en état de répondre en tout temps à la mission que Jésus-Christ lui a donnée, ne peuvent devenir efficaces et vraiment ecclésiastiques qu'alors que leur organisation tout entière est calculée dans le but d'éveiller cet esprit et de l'imprimer dans le cœur des jeunes lévites.

Tout catholique est convaincu de la sublime destination du sacerdoce, et doit voir en lui l'organe de Dieu, par lequel l'œuvre de la rédemption de Jésus-Christ est communiquée aux hommes, se continue et s'accomplit également pour tous les temps. De même que Jésus-Christ a annoncé la vérité divine, a dispensé la grâce divine, a conduit ses disciples sur la route de la grâce et s'est efforcé de les y maintenir, ainsi fait le prêtre.

C'est la même vérité divine qu'il annonce au nom du Seigneur Jésus-Christ; ce sont les mêmes trésors de la grâce, achetés par Jésus-Christ, qu'en qualité

de dispensateur désigné par Dieu des saints sacremens, il communique aux fidèles, au nom et par l'autorité de Jésus-Christ. Par lui, le grand sacrifice, ce même sacrifice fait par Jésus-Christ sur la croix pour le salut du genre humain, se renouvelle chaque jour; chaque jour il l'offre de nouveau à son Père par les mains de ses ministres. Le prêtre catholique est le guide, le médecin, le précepteur, le juge des fidèles à la place de Jésus-Christ. C'est lui en qui Jésus-Christ apparaît toujours visiblement au fidèle et continue son œuvre de rédemption. Mais si le prêtre veut remplir sa sublime mission dans toute son étendue, il doit être animé de l'esprit de Jésus-Chrit; il doit représenter en lui la vie de Jésus-Christ, afin d'être un digne organe de celui qui par lui enseigne, sanctifie et guide les fidèles. A la vérité, l'effet de la puissance dispensatrice de la grâce que Jésus-Christ a accordée au sacerdoce ne dépend nullement de l'individualité du dispensateur; toutefois il n'est pas seulement nécessaire pour le salut de l'organe lui même qu'il serve le Saint avec sainteté, mais encore le prêtre ne sera jamais un instrument parfait dans les mains de la Providence divine, il ne pourra jamais être appelé par elle à la grande activité par suite de laquelle il sanctifie et conduit les fidèles vers le salut, dans toutes les circonstances possibles, s'il ne s'est point efforcé de réaliser en lui l'idée du prêtre chrétien avec toute la grâce de sa vocation, et s'il n'a point empreint en lui, autant du moins qu'il est permis à la faiblesse humaine, l'image du divin Sauveur, par une imitation

fidèle de son sublime exemple. En effet, ce ne sont jamais que des prêtres saints et ressemblant au Sauveur, en esprit et en vie, que la Providence choisit, afin de produire, pour la sanctification des hommes, ces grands résultats qui nous causent un si vif étonnement et qui sont la plus belle et la plus incontestable preuve de la divinité de notre sainte religion.

Or, l'esprit et la vie de Jésus-Christ se montrent dans son dévoument sans bornes à la volonté divine, dans son obéissance à son Père en toutes choses, même les plus frivoles en apparence. C'est par la désobéissance que les hommes s'étaient éloignés de Dieu; ce n'est que par l'obéissance que leur faute a pu être réparée et qu'ils ont pu être réunis à Dieu. C'est pourquoi le Sauveur leur a donné l'exemple des vertus les plus propres à écarter les obstacles qui pouvaient les arrêter sur la route vers Dieu. L'esprit du monde, cet esprit d'orgueil, de concupiscence et d'amour pour les choses terrestres devait être combattu par l'humilité, la mortification et l'amour de la pauvreté. Par là la volonté de l'homme corrompu devait être tournée vers Dieu et mise en harmonie avec sa volonté sainte. Mais le prêtre aussi doit être armé de ces vertus s'il veut prêcher le Sauveur et gagner les hommes à lui. Il doit combattre en lui-même le goût de la nature corrompue pour l'orgueil, la concupiscence et les biens du monde; et par ce combat, il doit soumettre si complètement sa volonté à la volonté de Dieu que, dans sa sublime vocation, qui fait de lui l'instrument de Dieu pour le

salut des âmes, il soit toujours susceptible de recevoir les impressions de la grâce et qu'il accomplisse ainsi son œuvre, qui est surnaturelle, divine, avec, dans et par Dieu, de même que le Sauveur. Ce n'est que quand il a lui-même reçu complètement l'esprit de Jésus-Christ en lui, qu'il en a fait l'âme de toutes ses pensées et de toutes ses actions, qu'il devient en état de communiquer ce même esprit au peuple et de combattre victorieusement l'esprit du siècle dans les pensées et dans les actions de ce peuple.

Mais en quel lieu le jeune lévite pouvait-il mieux s'approprier cet esprit, en faire l'âme de toutes ses pensées et de toutes ses actions, que précisément dans les séminaires, dans cette sainte séparation de toutes les misères et séductions du monde, dans une union si intime avec Dieu, par la prière et par l'usage des sacremens, sous le joug léger d'une discipline organisée entièrement dans l'esprit de Jésus-Christ, réglant toutes ses actions, même les plus frivoles, d'après le but sublime de sa vocation et conduisant vers Dieu? Car ce sont précisément ces prescriptions disciplinaires, pénétrant jusque dans les moindres détails, qui lui offrent la meilleure occasion, ou qui, pour mieux dire, sont le seul moyen sûr et puissant de changer, par l'habitude journalière de l'obéissance envers ses supérieurs et envers la règle, organes légitimes par lesquels la volonté de Dieu s'exprime, de changer, disons-nous, l'orgueil en humilité chrétienne, la concupiscence en mortification chrétienne, l'amour des

biens et des trésors de la terre en amour des privations, en ce que le Christianisme appelle pauvreté d'esprit.

Il était réservé à l'esprit frivole de l'Allemagne, qui penchait vers le paganisme, de représenter l'antique organisation des séminaires, fondée sur l'esprit de Jésus-Christ, et qui leur avait été donnée par l'Eglise, organisation qui en faisait des écoles de perfection et de vertu chrétienne, de la représenter, dis-je, comme un reste de monachisme superstitieux et hypocrite, indigne d'un siècle éclairé, et de les changer en pépinières d'esprits mondains, impies et païens. Il était du reste bien naturel qu'une génération élevée sous l'influence du protestantisme, du philosophisme et de l'illuminisme, ne pût pas comprendre, que l'esprit qu'elle se croyait appelée à détruire, comme étant un obscurantisme monacal, un bigotisme hypocrite, fût précisément l'esprit de la perfection chrétienne, la piété chrétienne éclairée, en un mot, l'esprit de Jésus-Christ lui-même. Il s'ensuit non moins naturellement que l'on préféra envoyer les élèves du sacerdoce aux universités, où tous les élémens chrétiens se sont éteints jusqu'à la dernière étincelle, et où l'esprit du siècle avec toutes ses voluptés s'est fondé un empire durable et qui ne cesse de croître au soleil d'une science orgueilleuse et impie et de la licence la plus effrénée. C'est en vain qu'après cela on impose au jeune homme indompté et livré à la fougue de ses passions, le joug de nos séminaires, insupportable pour lui. Dans le court espace

d'une année ou même de six mois, le séminaire le plus parfait, le mieux organisé dans l'esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise, n'est pas en état d'anéantir, bien moins encore d'étouffer l'esprit mondain que l'enfant a sucé dès son entrée au gymnase et auquel le jeune homme s'est livré sans réserve à l'université.

Il faut un exercice de plusieurs années, à l'abri de l'influence du monde et fécondé par la rosée de la prière, pour que le faible germe du sentiment chrétien mûrisse et présente son fruit qui est la vertu chrétienne. Il faut des instituts semblables à ceux que le concile de Trente exige, qui prennent le jeune homme dans leur sein protecteur, qui s'efforcent, dans une humble soumission, de le purifier des passions qu'il a apportées en naissant et de l'unir à Dieu jusqu'à son entrée dans le sanctuaire de l'Eglise, pour former des prêtres qui soient utiles à l'Eglise de de Dieu et puissent ramener à Dieu, rendre de nouveau chrétien notre siècle enfoncé dans l'esprit du monde.

Nos séminaires ont la grande mission de remplacer chez nos prêtres l'esprit et la science du monde, par l'esprit chrétien et par la science chrétienne ; car c'est précisément le savoir et la science de notre temps qui portent les coups les plus sensibles à la piété et à la vertu chrétienne ; ils dessèchent et détruisent complètement la foi et la piété dans les jeunes gens, même quand ceux-ci auraient apporté encore quelques sentimens chrétiens de la maison paternelle. Qu'est-ce que l'Eglise peut attendre de jeunes gens à qui l'on a ensei-

gné à scruter orgueilleusement et d'un œil critique et philosophique sa doctrine, sa constitution et sa discipline; qui, vains de leur brillant savoir encyclopédique, regardent avec mépris leurs plus illustres professeurs; qui pensent pouvoir ouvrir à la théologie une carrière nouvelle, en la décorant de ces systèmes philosophiques que l'on voit changer perpétuellement; qui expliquent les saintes Ecritures avec un charlatanisme philologique et marchent, sans s'en douter, dans la route de l'exégèse protestante, laquelle, grâce à ses comparaisons de manuscrits et à sa collection de variantes, est parvenue à ôter à la Bible tout esprit divin, à désigner tantôt un livre tantôt un autre comme supposé, et en définitive à effacer même des passages du canon de la sainte Ecriture?

Puissions-nous enfin rentrer en nous-mêmes et reconnaître que la science est fausse et funeste quand elle s'éloigne de la foi; qu'elle perd inutilement le temps quand elle s'occupe de choses qui ne peuvent être d'aucun avantage ni à l'Eglise ni à l'Etat! Puissions-nous un jour comprendre que la science, comme tous les autres biens, est un don de Dieu, un présent de sa grâce, et qu'elle ne peut produire des fruits que quand nous la cherchons à la sueur de notre front, avec abnégation et humilité, que nous ne pouvons espérer de l'atteindre que par la prière, et que nous ne devons la chercher et désirer d'y arriver que pour glorifier Dieu et procurer par elle le bonheur temporel et éternel de nos semblables!

A la vérité, notre siècle exige de la part du clergé

une instruction bien plus variée qu'aucun autre ne l'a fait ; mais précisément par cette raison, et parce que le prêtre est obligé en quelque sorte de se plonger dans la mer agitée du savoir moderne, pour le mesurer dans tous les sens et le rendre utile à la foi et à l'Eglise, il faut qu'il se tienne à l'écart du tumulte du monde, afin de prendre pour bouclier l'aide de Dieu et pour armes la foi et l'esprit de Jésus-Christ, sans quoi il courrait risque d'être entraîné lui-même dans le gouffre de la science païenne et impie, et au lieu d'être pour le peuple un pilote protecteur, il deviendrait un dangereux apôtre de l'impiété et du paganisme.

Je ne prétends pas offrir ici un tableau complet de la vie que l'on mène dans nos universités allemandes, où les jeunes candidats au sacerdoce reçoivent leur éducation. Quelque effort que je fisse pour la peindre fidèlement, je n'approcherais jamais de la vérité. Les étrangers pourraient croire que j'ai voulu débiter des fables et des romans pour les divertir et écrire des satires contre les autorités ecclésiastiques et temporelles de ma patrie, qui souffrent des abus aussi révoltans.

Je ne veux pas non plus m'occuper de la vie intérieure des séminaires, qui malheureusement, en différentes parties de l'Allemagne et surtout dans celle où les catholiques et les protestans sont mêlés, rappelle trop souvent la vie grossière, dissolue et voluptueuse des universités. Un sentiment de délicatesse me retient et m'ordonne de couvrir ces défauts du manteau de la charité chrétienne.

Les étrangers penseraient peut-être que j'ai voulu montrer ma patrie sous un mauvais jour, et en rappelant ses défauts patens, méconnaître et déprécier les grands efforts qu'elle fait, surtout depuis quelque temps, pour perfectionner ses prêtres sous les rapports de la religion, des mœurs et de la science.

En effet, il n'y a point de pays qui mérite autant d'estime et de reconnaissance que l'Allemagne pour ses vastes établissemens d'instruction et pour les sincères efforts qu'elle fait afin d'acquérir des connaissances solides. Si ces efforts étaient mis en harmonie avec la vraie foi, la science deviendrait catholique, ce qu'elle ne saurait être si on ne la considère sous le point de vue chrétien; elle deviendrait la servante et l'interprète de la foi; notre patrie aurait droit à la première place parmi les Etats chrétiens, et précéderait tous les autres dans la réalisation de notre foi sacrée. C'est à ses dignes évêques et prélats seuls qu'est réservée la solution de ce grand et important problème. Le salut du temps présent dépend de leurs saints efforts. Puissent-ils, comme de nouveaux Samuels, monter sur l'échauguette du temps, devenir des guêteurs du vent, hisser les voiles nécessaires au vaisseau de l'Eglise, et diriger le gouvernail et le conduire avec courage et intrépidité dans le port du salut, désigné par les hommes pieux des siècles passés!

Que mon ouvrage, tel qu'il est, se présente enfin aux yeux du public. J'espère, ou du moins je me flatte, et peut-être n'est-ce pas sans raison, qu'il produira tout le bien que je désire et que je me suis promis en le com-

posant. Je n'ignore pas, à la vérité, qu'il rencontrera de l'opposition; je sais qu'il scandalisera plus d'un; mais j'espère aussi que la franchise et la sincérité bien connue de mon caractère, mon retour sans réserve à la doctrine de l'Eglise, retour qui a été le résultat de longues recherches et d'une pénible expérience, enfin, que la pureté de mes sentimens et l'amour ardent que je porte à ma terre natale, feront quelque impression sur l'opinion publique, et spécialement sur les membres du clergé pieux et animés du véritable esprit de Dieu, dont le nombre en Allemagne est encore grand, et plus grand peut-être que l'on ne pense. Ces modestes et vertueux ministres du sanctuaire pleurent en secret sur les maux de l'Eglise, et travaillent sans bruit, quoique sans relâche, à les écarter. Puisse cet ouvrage leur donner du courage dans leurs travaux, en leur prouvant que leur mérite n'est point inconnu.

Je suis préparé d'avance à toute espèce de calomnies et de persécutions, tant secrètes que patentes. N'a-t-on pas voulu déjà m'accuser de nourrir un penchant caché pour le système de M. de Lamennais ? Or, quant à ceux qui, en bonne ou mauvaise intention, se couvrent de ce grand nom pour me calomnier, je n'ai besoin, pour leur répondre, que de répéter ce que j'écrivais, il y a près de deux ans à Paris, sur M. de Lamennais et les mouvemens qui avaient lieu dans l'Eglise de France (444). Les uns et les autres y trou-

(444) « Le gallicanisme trouva alors son plus grand, son

veront de quoi se satisfaire. Ils seront détrompés ou bien désarmés.

---

plus irréconciliable et en même temps son plus spirituel adversaire dans l'abbé de Lamennais et son école, qui avaient choisi pour organe de leurs opinions le journal *l'Avenir*. A compter de ce moment, il ne fut plus possible de parler de gallicanisme sans tomber dans le ridicule. L'abbé de Lamennais, entouré de quelques jeunes collégiens qui, de même que lui, possédaient plus de talent comme écrivains que d'esprit véritable, profond et scientifique, se crurent appelés, après la révolution de juillet, à créer l'avenir politique et religieux de la France. Mais il a fait autant de mal à l'un qu'à l'autre. Entraîné par une imagination réellement audacieuse et gigantesque, M. de Lamennais crut voir dans le prétendu élan de sa nation vers la liberté l'aurore d'une destinée semblable pour l'Eglise, destinée qu'en véritable apôtre de la liberté française, il voulait étendre à tous les pays catholiques. De là ses fréquentes allocutions, si entraînantes et si sublimes, adressées aux Polonais, aux Belges, aux Irlandais, etc., et ses attaques pleines d'amertume contre les puissances aux mains desquelles le sort de ces pays est confié. M. de Lamennais se plaça ainsi, sans le savoir lui-même, par son opposition éminemment antichrétienne au pouvoir politique et qui ne pouvait manquer d'amener une opposition antichrétienne contre l'Eglise; il se plaça, dis-je, sur le même rang que les journaux de Paris les plus audacieux et les plus exagérés, qui de leur côté ne pouvaient assez s'étonner du langage hardi d'un prêtre, et qui finirent par le prendre pour modèle. M. de Lamennais démocratisa ensuite l'Eglise, d'une façon différente à la vérité, mais non moins dangereuse; il la lança dans le torrent dévastateur de l'opinion publique qui ne pouvait manquer de la con-

Mes autres adversaires, qui ne se donnent pas même la peine de raisonner au moins leurs calomnies,

---

duire tôt ou tard dans l'abîme. C'est ici une circonstance sans exemple dans les annales du clergé catholique qu'un prêtre d'un talent si admirable comme écrivain, ait osé prendre sur lui une si grande responsabilité, en méconnaissant totalement le véritable état de la question. Tous ses efforts ne pouvaient aboutir qu'à préparer la ruine totale de l'Eglise de France. On commençait à mettre en pratique les doctrines prêchées par ce prêtre, et l'on aurait continué si les dignes évêques de France n'eussent conjuré à temps l'orage. La lecture de *l'Avenir* fut défendue dans tous les diocèses, et M. de Lamennais fut obligé d'entendre le reproche qu'on lui faisait d'avoir joué le rôle d'un *Eulenspiegel* * ecclésiastique de la liberté.

« La preuve que la France catholique n'était nullement disposée à admettre l'esprit de l'école de M. de Lamennais, c'est que son journal ecclésiastico-politique ne put réunir que quinze cents abonnés, quoique le talent de son rédacteur fût du premier ordre, et que cette feuille comptât au nombre des plus spirituelles de Paris.

« Si le gallicanisme menaçait les dogmes de l'Eglise, l'esprit de l'école de Lamennais était dirigé immédiatement contre son existence sociale, et sous ce rapport, c'était un adversaire beaucoup plus dangereux et plus à craindre. C'est encore à cela qu'il faut attribuer la courte durée de ce journal qui, en moins de six mois, se brisa contre ses propres écueils. Il faut espérer que le spectacle sublime de l'activité universelle et hiérarchique de Rome, convaincra M. de Lamennais de la fausse direction qu'il avait prise. » (Journ. théolog. trimestriel de Tubingue, cahier IV, année 1832, p. 662 sq.) Quelque

* Personnage d'un roman satyrique allemand. (*Note du Traducteur.*)

ne recevront d'autre réponse que ces mots que le Dante prononça à l'aspect des âmes de l'enfer : « Regarde-les et passe devant elles. »

Quant à ceux que j'avais autrefois et qui mettaient de la sincérité dans leurs attaques, quoiqu'ils m'aient traité trop sévèrement, je leur pardonne aujourd'hui du fond de mon cœur, et je les supplie, avec la plus pure et la plus intime conviction, d'unir leurs prières aux miennes pour remercier le Dieu de miséricorde de la grâce qu'il m'a faite et pour le conjurer de me maintenir et de me fortifier dans cette grâce.

Les amis de la vérité, et en particulier ceux qui appartiennent au vénérable clergé de notre Eglise, verront par cet ouvrage que mon intention n'a point été d'établir pompeusement un grand nombre de faits historiques, afin de m'attirer la bienveillance du public par une feinte science. J'ai voulu inspirer de l'amour pour une institution qui peut seule opérer le salut et le bonheur de notre Eglise, et exhorter mes lecteurs à ne rien négliger pour rendre à cette institution ses anciens droits et son ancienne influence.

En terminant cet ouvrage, je m'adresse à vous, chers élèves du sacerdoce, à vous, jeunes lévites, de qui dépend le sort à venir de l'Eglise d'Allemagne. Accordez à ce livre quelques momens de vos précieux loisirs et enthousiasmez-vous par les faits innombrables et magnifiques qui y sont soumis à vos réflexions. Rentrez

---

sévère que puisse paraître ce jugement, il a été confirmé par les dernières productions littéraires de M. de Lamennais.

dans cet asile de la piété et de la science ecclésiastiques ; imitez le clergé des autres peuples catholiques, dont j'ai offert à votre admiration le zèle, l'amour et l'attachement pour ces institutions.

Ce n'est que dans les séminaires que se forme d'une manière si remarquable cette divine harmonie entre la piété et la science, qui est le soutien et l'âme du sacerdoce. Là, une discipline régulière et sage enseigne aux jeunes élèves une obéissance parfaite qui est la source de toutes les autres vertus ; là, les mœurs sont abritées avec soin et prudence contre la séduction du monde ; là, de zélés évêques veillent sur le précieux bijou de la foi, et sur le choix des professeurs, et sur l'enseignement qui fonde l'espoir du sacerdoce.

Vous répondrez peut-être que, dans ces maisons, éloignées du bruit du monde, la science ne saurait parvenir à sa maturité ? Mais en cela vous êtes contredits par l'expérience de tant de siècles. Où furent élevés ces grands et saints prélats des temps passés, qui furent l'orgueil et l'ornement de l'Eglise et de la science, si ce n'est dans les séminaires ? Les Borromée, les Bellarmin, les Olier, les François-de-Sales, les Bourdaloue, les Fénelon, les Bossuet, les Massillon, les Mascaron, les Fléchier, les Bergier et les Frankenberg, ne sont-ils pas sortis de l'ombre des séminaires ? Sans ces saintes institutions de la religion, de la piété, de la discipline et de la science, seraient-ils devenus ce qu'ils ont été ? Plusieurs d'entre ces hommes si saints, si remplis d'enthousiasme pour Dieu, auraient été engloutis par le tourbillon du monde et

perdus peut-être à jamais pour l'Eglise et pour l'Etat, si la main du Seigneur ne les eût pas conduits dans des séminaires et ne les y eût fortifiés de son Esprit-Saint. Arrière donc ces vieux préjugés que l'esprit d'un siècle impie a répandus contre ces instituts! Retournez à la sainte conviction de l'Eglise, qui vous dit dans tous les siècles que le sacerdoce catholique ne peut se mettre en état de remplir sa haute mission sociale que dans des séminaires organisés conformément au décret des Pères du concile de Trente.

Mais c'est à vous surtout, pasteurs de l'Eglise, à vous, évêques de l'Allemagne, que la solution de ce grand et noble problème est réservée. C'est à vous, à qui le Saint-Esprit a confié la direction de l'Eglise, qu'il convient de rendre à ces saints instituts leur ancien éclat, d'y rappeler les jeunes prêtres, d'y faire fleurir de nouveau la discipline, la piété et la science chrétienne. Puisse ce livre que je dépose respectueusement à vos pieds, enflammer votre zèle! Il rappelle à votre âme l'exemple de tant de célèbres évêques, même de l'Allemagne, et de tant de vénérables et de saints papes. Vous n'avez qu'à marcher sur leurs traces. Puisse encore cet ouvrage vous apprendre à apprécier les services qu'une Compagnie célèbre a rendus à l'éducation du clergé et de la jeunesse en général! C'est à l'aide des membres de cet ordre distingué que nos ancêtres ont sauvé le trésor de la foi et la lumière de la science (445). Que ne doit pas

(445) Il est à désirer que tous les amis sincères de la vé-

l'Allemagne aux Jésuites sous ces deux rapports! Bacon de Vérulam et Leibnitz n'ont-ils pas dit : « Si tu veux apprendre à connaître de bonnes écoles, il faut que tu ailles chez les Jésuites (446)? » La Provi-

---

rité, à la vue de nos pamphlétaires ennemis des Jésuites, se rappellent ce que le père et le héros de la guerre des Titans contre eux, ce que Calvin en a dit : *Jesuitæ* vero, qui se maxime nobis opponunt, aut *necandi*, aut si hoc commode fieri non potest, *ejiciendi*, aut certe *mendaciis* et *calumniis opprimendi* sunt. » (Voyez D. Maur. de Schenkl, institutiones jur. eccles. com., t. I, p. 500. Landishuti 1830.) C'est à cette tactique d'un homme sans foi et sans mœurs, et qui, malgré cela, est honoré comme réformateur de l'Eglise, que la Société de Jésus doit ses plus saints martyrs, ses terribles persécutions depuis 1759, et *cette méfiance sans bornes qui aujourd'hui ne s'est pas encore dissipée, même chez des catholiques.*

(446) Quæ nobilissima pars priscæ disciplinæ revocata est aliquatenus quasi postliminio in Jesuitarum collegiis, quorum cum intueor industriam solertiamque, tam in doctrina excolenda, quam in moribus informandis, illud occurrit Agesilai de Pharnabazo : Talis cum sis, utinam noster esses! Ad pædagogicam quot attinet, brevissimum foret dictu : Consule scholas Jesuitarum! Nihil enim, quod in usum venit, his melius. (Baco de Verulamio de Augment. Scientiarum, p. 29 et 518.) Le célèbre Grotius ne parle pas avec moins d'éloges de la méthode d'enseignement des Jésuites. « Magna Jesuitarum est in vulgum auctoritas propter vitæ sanctimoniam et quia non sumpta mercede juventus litteris scientiæque præceptis imbuitur. (Grotii Annales de reb. Bel., p. 194.) Nous trouvons une défense et une description du plan d'éducation et d'études des Jésuites, parfaitement bien faite

dence a daigné rendre à l'Eglise ce saint rempart de la Société de Jésus : puisse maintenant l'Eglise d'Allemagne en faire un usage conforme à ses vues et à ses besoins !

Sacrés et imprescriptibles sont les droits que Dieu et les saints statuts de son Eglise vous ont donnés sur l'éducation de la jeunesse. Servez-vous en de même que vos prédécesseurs saints et inspirés l'ont fait pendant dix-huit siècles. Tenez-vous fermement aux décrets du concile de Trente et ramenez à ces principes l'éducation des jeunes lévites. Ces décrets ont fondé

---

et bien écrite, dans son mémoire, composé par le recteur du collége de Fribourg en Suisse, qui, comme on sait, est placé sous la direction de l'Ordre, et intitulé : « *Mémoire présenté par le recteur du collége Saint-Michel au Tit. Conseil d'éducation du canton de Fribourg, en réponse au rapport sur l'enseignement du collége.* Lausanne 1834, in-8°. » C'est le célèbre Pierre Canisius qui est le fondateur de ce bel institut. Voyez la vie de cet homme vraiment apostolique par le Père Jean Dorigny, de la Société de Jésus, intitulé : *La vie du R. P. Pierre Canisius de la compagnie de Jésus, fondateur du célèbre collége de Fribourg*. Avignon 1829, in-8°. Canisius, que ses contemporains avaient surnommé la colonne de l'Eglise du Nord, le marteau des hérétiques et l'apôtre de l'Allemagne, a eu une très grande part à presque tous les séminaires et colléges érigés en son temps en Allemagne par la libéralité des princes et du Saint-Siége. Grégoire XIII l'employa dans les plus importantes affaires de l'Eglise auprès des princes allemands, tant ecclésiastiques que laïques. On trouve dans l'ouvrage ci-dessus l'histoire de la fondation du collége de Fribourg en 1583.

la prospérité de l'Eglise. Vous savez avec quel enthousiasme tant de pieux et saints évêques et prêtres ont parlé d'eux et ont combattu pour eux. L'enthousiasme pour cet institut d'éducation ecclésiastique a fait dire à de grands hommes du dix-septième siècle, à ce que nous appprend Pallavicini (447), que quand le concile de Trente n'aurait fait d'autre bien que cela, il suffirait amplement pour dédommager l'Eglise de toutes les peines et de tous les travaux de cette assemblée.

Votre institut des séminaires a été défendu et son importance a été reconnue par les plus grands hommes, même des communions protestantes. Qui ne se rappelle à ce sujet les belles et séduisantes descriptions qu'ont faites de la vie des séminaires Bacon de Vérulam, Hugo Grotius, Leibnitz et Albertin Fabricius (448)? Et même de nos jours, n'a-t-on pas vu le docteur Pustkuchen-Glanzow, si fameux, comme le don Quichotte de l'Eglise protestante, vouloir enrichir le protestantisme de l'institution des séminaires catholiques, dont il prouve si admirablement la supériorité sur nos académies? En attendant, si M. Pustkuchen se flatte, par l'adoption des séminaires et par l'introduction des titres d'évêque et d'ar-

(447) Hist. conc. Trident. l. XXII, c. XVIII, p. 3.

(448) On peut consulter à ce sujet l'ouvrage aussi intéressant que savant du pieux Digby, autrefois protestant et maintenant catholique, intitulé : *Mores catholici : or, ages of faith.* Book III, chap. VI, p. 352-402. Les passages de Bacon se trouvent p. 376-378 ; London 1833, in-8°.

chevêque, soutenir l'Eglise protestante d'Allemagne, et s'il pense que *dans une lutte spirituelle elle se montrerait infiniment supérieure à l'Eglise catholique*, cela prouve seulement à quel point le protestantisme est opposé aux lois sacrées de la Providence et dans quel charlatanisme illimité il est obligé de se jeter pour pouvoir se maintenir dans l'esprit des basses classes (449). M. Pustkuchen pourra aller plus loin encore dans son dépit contre l'Eglise catholique; il pourra mutiler nos saints Missels et Rituels, pour en tirer un maigre Rituel de sa façon; piller notre sublime musique d'église, pour bannir de ses maisons de prière leurs chants uniformes et discordans; enfin, il pourra, à la face de l'Europe, inviter l'Angleterre et la Prusse à former une ligue spirituelle pour renverser le Catholicisme en Autriche, en Irlande, en France, en Espagne et en Portugal, tandis que la Russie en particulier devra se charger d'exécuter en Allemagne le testament de Frédéric-le-Grand; il pourra faire tout cela, dis-je, mais le catholique ne fera que rire de ce dépit protestant et se convaincra de plus en plus que le protestantisme se sert de l'épée aussi bien que le mahométisme, quand il s'agit de se soutenir et de se propager, tandis que le Catholicisme, se fiant à la parole divine qui n'a été donnée qu'à lui seul, étend

---

(449) Le titre de cet ouvrage remarquable est : « Rétablissement du vrai Protestantisme et de l'Union, du rituel et de la hiérarchie épiscopale de l'Eglise; Hambourg 1827, in-8°. » Le passage sur les séminaires se trouve p. 38 sq.

son empire par sa grâce, se montre tranquille et inébranlable au milieu des orages du siècle et brave toutes les attaques de Satan en se tenant ferme à son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point (450).

Puissiez-vous donc, vénérables évêques d'Allemagne, travailler sans relâche au rétablissement de l'institut des séminaires, et ne pas vous inquiéter des obstacles que vous pourrez de temps en temps rencontrer!

L'institut des séminaires vous a été de nouveau assuré par le Saint-Siége, d'où il est émané, et par les princes respectifs, au moyen de nouvelles lois ecclésiastiques, de concordats et de bulles. Ils ont solennellement promis dans cette occasion, à la face du peuple et par conséquent à la face de Dieu, de vous dédommager amplement des sacrifices que vous leur aviez faits dans les temps du danger. Les sentimens de probité de nos augustes souverains, que nous au-

---

(450) Nous engageons quiconque a la moindre connaissance de l'existence politique de l'Europe, quand ce ne serait que par le moyen d'une bonne carte géographique ou d'une statistique, de lire le passage suivant du livre de M. Pustkuchen : XVII. — « Quels résultats aurait cette réforme ecclésiastique de la Prusse comme membre du corps politique de l'Europe. » XVIII. — « Effets de la réforme ecclésiastique de la Prusse sur la civilisation allemande. » Il serait, je crois, impossible de trouver réunies, en quel lieu que ce soit, autant de sottises et autant d'inepties!

tres Allemands chérissons du fond du cœur, plutôt comme des frères que comme des princes, écouteront vos justes représentations, dès que vous les ferez, les soutiendrez et les défendrez avec droit et justice, et ils y auront égard pour le bien de l'Eglise et de l'Etat.

Or, le bien de l'Eglise et de l'Etat exige aujourd'hui, plus peut-être qu'il ne l'a jamais fait, que vous exerciez de nouveau et dans toute son étendue votre saint et clément empire sur l'éducation de la jeunesse, et que vous redemandiez à jouir de votre influence sur elle, avec le concours protecteur du gouvernement. La classe mercenaire qui fait son métier d'élever notre jeunesse et qui a érigé ses comptoirs dans votre sanctuaire, doit en être chassée et ces comptoirs doivent être renversés. C'est elle qui, pendant le cours d'un siècle entier, a infecté les jeunes gens de ses funestes principes; elle a empoisonné une génération tout entière et l'a anéantie pour l'Etat et l'Eglise. L'enseignement dans les gymnases, dans les colléges et les lycées doit retourner à l'Eglise à qui il a été injustement enlevé : car ce n'est qu'ainsi que vous recouvrerez une jeunesse chrétienne et religieuse, dont les membres, purs de mœurs, d'esprit, de science et de religion, pourront sans danger entrer au service de l'Eglise.

Pour mettre le sacerdoce plus encore à l'abri de l'influence du siècle immoral et irréligieux, vous ressusciterez la salutaire institution des petits séminaires placés à côté des grands, afin qu'ils se donnent

mutuellement la main, et que l'un devienne une école préparatoire pour l'autre. Ces deux institutions devront être sinon entièrement séparées des universités, du moins placées à l'égard d'elles dans des relations tout-à-fait nouvelles, et même à l'égard des facultés de théologie. En effet, pour placer les professeurs et les étudians dans cette communication et cette correspondance intime et salutaire qui seule donne de la vie à la science, anime et nourrit dans le cœur de la jeunesse la flamme de la morale et de la religion, il faudra que votre sollicitude pastorale s'occupe des moyens de satisfaire à un besoin depuis longtemps senti, celui *de transférer les facultés de théologie dans les séminaires.* Professeurs et étudians ne peuvent qu'y gagner. C'est le seul moyen d'arracher les élèves du sacerdoce au mal immense de la séduction morale et scientifique à laquelle ils sont exposés dans nos universités, où il existe trop d'occasions de mettre en œuvre contre la jeunesse ces deux genres de corruption.

Sans doute, dignes pasteurs, on vous objectera que, par là, un grand nombre de jeunes gens seront éloignés de l'état ecclésiastique, par le défaut de fortune. Mais cette crainte est sans fondement. L'Etat, qui vous garantit les secours nécessaires pour les élèves du sacerdoce dont vous avez besoin pour l'administration de vos diocèses, approuvera la sainte mesure de prudence que vous prendrez; car il aura la certitude que cette subvention, déposée dans vos mains, ne sera pas prodiguée et dissipée par les jeunes gens de la

manière la plus indigne et la plus contraire à l'intention qui l'a fait accorder, ce qui n'arrive que trop souvent aujourd'hui; en sorte qu'au lieu de contribuer en eux aux progrès de la religion, de la science et de la morale, elle produit plutôt des résultats tout opposés. Il est donc nécessaire que vous vous entendiez avec le gouvernement, comme cela se fait dans tous les pays catholiques, sur le nombre de bourses accordées pour l'éducation des jeunes lévites. Vos possessions territoriales, vos contributions pécuniaires, que vous avez déposées avec une libéralité sans exemple sur l'autel de la patrie, vous donnent les droits les plus sacrés à des secours de ce genre. La France de nos jours, cette France ingrate, avare et irréligieuse, n'accorde-t-elle pas onze cent mille francs par an aux évêques pour l'éducation du jeune clergé dans les séminaires? De cette façon, les secours accordés par l'Etat aux pieux théologiens seront distribués d'une façon équitable; car il arrive souvent que les jeunes élèves de l'état ecclésiastique ne reçoivent du trésor public que les secours les plus insuffisans, bien que les fonds d'où ces secours sont tirés aient été fournis dans l'origine par les flots de libéralité de l'Eglise catholique. Pendant que les étudians en droit, en philosophie, etc., reçoivent de quarante à soixante écus, les élèves catholiques en théologie doivent se contenter de vingt, de trente ou tout au plus de quarante écus, et encore faut-il pour cela qu'ils fréquentent plusieurs autres cours indépendamment de celui de théologie, et ne peuvent souvent fonder leurs droits

à la subvention que sur des études étrangères à leur profession.

De la manière dont les écoles de théologie sont maintenant organisées, vous aurez besoin, dignes évêques, d'édifices plus grands et plus vastes pour les remettre sur le pied que je viens d'indiquer. Mais nos saints et pieux ancêtres semblent avoir prévu ce besoin. Vos villes et vos diocèses sont remplis des ruines de vastes et magnifiques couvens. Ils sont là, dégradés et profanés, mais toujours l'objet de notre étonnement et de notre admiration. Ces asiles de la religion, de la piété, de la discipline et de la science, que le marteau destructeur d'un siècle irréligieux, païen, sans frein et barbare dans la science, a transformés en manufactures de coton, en magasins, en haras, en prisons, en maisons de correction, en hôpitaux d'aliénés, pour y loger les beaux fruits, jadis à peine connus, de la société qu'il avait créée, ces édifices ne pourraient-ils pas redevenir la propriété de l'Eglise et être consacrés à l'éducation du clergé? Quels magnifiques cloîtres s'élèvent encore dans les plaines de notre patrie! Dans les sites les plus solitaires, loin du tumulte des villes, où la nature elle-même respire le parfum balsamique du recueillement et de la prière et invite au service sacré du Seigneur, ces édifices vides et profanés se présentent comme autant de trônes violés de Dieu, témoignent contre l'esprit du siècle, l'accusent et demandent expiation. Puissent-ils par vos efforts réunis rentrer dans leur ancien héritage! puissent

du moins les plus considérables d'entre eux être consacrés à réaliser l'institut des séminaires! Il serait impossible de leur donner une destination plus sacrée, et leur procurer une plus sainte expiation. Par ce moyen l'on parviendrait à retirer l'éducation de notre jeunesse ecclésiastique de l'atmosphère moralement et scientifiquement empestée de nos villes d'universités.

Dans les lieux où les circonstances ne favoriseraient pas vos saints efforts, où ces magnifiques asiles de la religion, ces couvens que vous cherchez pour y établir des séminaires, auraient été détruits par la main aveugle du temps, là, vous devez implorer le secours du gouvernement, adresser des lettres pastorales pleines d'onction aux ecclésiastiques et aux fidèles de vos diocèses, et les supplier de vous accorder une subvention pour accomplir une œuvre de laquelle dépend en définitive leur bonheur présent et à venir, pour contribuer à la construction et à la dotation des séminaires. Les pieux ministres des autels pourront surtout se distinguer à cette occasion, et par des contributions annuelles proportionnées à leur revenu, assurer le maintien de ces institutions, puisqu'à leur maintien est inséparablement attaché celui du sacerdoce et de sa dignité. Serait-il possible de trouver, tant pour les prêtres que pour les simples fidèles, une plus belle occasion d'acquérir des mérites pour le monde et pour l'éternité? Jetez seulement un regard sur le majestueux seizième siècle. Par combien d'œuvres de charité dans les ecclésiastiques et dans les laïques ne

s'est-il pas immortalisé? Jetez ensuite un regard sur les temps où nous vivons! De toutes parts, dans tous les pays, en France, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse et en Amérique s'élèvent les plus vastes et les plus beaux instituts pour la jeunesse, pour l'éducation des ecclésiastiques et pour le service de l'humanité au sein de l'Eglise catholique! Catholiques et protestans réunissent leurs efforts pour contribuer à fonder ces instituts si utiles à la société humaine. Le bras de la charité chrétienne n'est pas encore desséché. Il suffit de la parole et de l'esprit, et avec eux, comme Moïse avec sa verge miraculeuse, vous ferez couler des flots de charité chrétienne du sein des plus durs et plus arides rochers.

Qu'il me soit permis, vénérables évêques, de déposer respectueusement encore une prière au pied de votre trône. Pour donner complètement à l'éducation de la jeunesse ecclésiastique la forme que l'Eglise demande, pour la maintenir avec le centre de l'union dans cette belle harmonie qui a fait l'éclat et la prospérité de l'Eglise allemande dans les trois derniers siècles, imitez l'exemple de vos prédécesseurs magnanimes, pieux et pleins d'enthousiasme. Envoyez quelques élèves d'un talent distingué dans les écoles ecclésiastiques de Rome, la mère et la métropole des sciences théologiques, de la religion et de la piété sacerdotale. Là, formés et revêtus du véritable esprit du sacerdoce catholique, ils rapporteront cet esprit dans vos diocèses; ils seront l'exemple et le modèle des jeunes lévites. Vous avez exercé ce droit pendant tous

les siècles de l'Eglise, et notamment pendant tous les trois derniers. La voix des successeurs de saint Pierre et l'approbation de vos princes et de vos gouvernans vous y ont encouragés. Les princes surtout ont appuyé cet appel des papes par leurs décrets souverains et par des secours de toute espèce prodigués avec piété et avec le zèle du dévouement à Dieu. Cet appel ne serait-il pas également écouté dans les temps d'abandon, de tristesse et de malheur où nous vivons, quand, pour les jeunes lévites, toute religion est tombée, toute morale détruite, toute discipline relâchée, dans ces temps, dis-je, où l'on accorde des sommes énormes aux jeunes élèves en peinture, en sculpture, en architecture, en philologie, en médecine, en droit, etc., pour qu'ils aillent sous le beau ciel de l'Italie et dans les ateliers vivans des arts se perfectionner dans leurs professions? Je passe sous silence la dignité morale de la plupart de ces élèves des muses secourus avec tant de prodigalité par le trésor public, et qui trop souvent manquent leur but par leur propre faute, au grand détriment de la patrie, de la morale et de l'art. Et en présence de tant de faits, on refuserait cette jouissance céleste, ce bienfait, cette protection du gouvernement aux élèves de la science des sciences, de la théologie, de laquelle toutes les autres reçoivent leur consécration, qui viennent, par un décret de la Providence divine, eux aussi, à Rome, se préparer à devenir les restaurateurs de la société humaine, sous le rapport des mœurs, de l'art, de la science et de la foi! Si la conservation de ce pri-

vilége sacré, dignes évêques, n'avait pas été négligée par vous, dans de bonnes intentions sans doute, mais avec trop d'égards pour l'esprit du siècle, il faudrait croire qu'il y a au fond de tout cela un mystère d'iniquités qui devrait faire frémir, mais dont il ne serait pas ici le lieu de lever le voile, ce qui d'ailleurs ne rentrerait point dans ma mission.

Continuez donc, dignes évêques, d'envoyer à Rome, pour y achever leur éducation, les jeunes élèves du sacerdoce, ce que la société a de plus précieux, ce qui doit être le plus cher de vos soins. C'est ce que font encore aujourd'hui les évêques zélés et éclairés de tant de pays. Les Eglises de ces pays possèdent, comme celles du vôtre, leurs séminaires, qui sont organisés d'une manière bien plus parfaite; mais cela ne les empêche pas d'envoyer à Rome ceux d'entre leurs jeunes gens qui donnent les plus belles espérances, afin qu'auprès de la mère des fidèles ils puisent sans cesse dans la même source de salut, de la consolation pour ce monde et de la force pour l'autre, et conservent en eux, par ces canaux sacrés, la pureté de la foi sans aucun mélange.

Mais, ô évêques d'Allemagne, vous n'avez nul besoin de ce brillant et sublime exemple; vous l'avez devancé. Portez au trône de vos princes de respectueuses représentations pour réclamer l'exercice de cet antique privilége. Ils vous écouteront et vous tendront une main protectrice. Les élèves qui seront envoyés à Rome deviendront autant de gages sacrés, échangés pour la garantie d'une sainte intelligence

entre l'Etat et l'Eglise, et attacheront par de nouveaux liens les cœurs des peuples aux trônes des princes.

C'est de cette heureuse concorde qui doit unir l'Etat à l'Eglise, que peut seule découler l'ordre public, la religion, la piété, la discipline, la morale et la véritable science. Il est temps que ceux à qui la Providence a confié la direction des peuples et des empires, après de si grands bouleversemens dans l'ordre public et religieux, dirigent enfin toute leur attention à resserrer de plus en plus ce lien sacré.

Que l'on ne se flatte pas de pouvoir rendre à l'Etat et à l'Eglise le repos et une nouvelle existence par des pactes, des concordats, des bulles ou des brefs, n'attaquant les choses qu'à demi et interprétés en outre d'une manière partiale. Ce repos, cette existence doivent leur être donnés par une main plus auguste, pour qu'ils puissent servir de base durable à la société humaine ; car des actes de ce genre ne sont souvent que des trèves de plus ou moins longue durée, qui conduisent parfois à des résultats tout-à-fait contraires et laissent à la matière en fermentation le temps de préparer une explosion terrible.

Nous ne sommes pas encore parvenus au dénoûment du drame dont notre siècle est le sujet. Nous sommes dans un des entr'actes et la catastrophe approche. Les événemens qui se sont passés depuis trois ans dans un grand empire voisin, événemens qui ont ébranlé de nouveau la société humaine dans sa base, parce que cette base n'avait pas été posée par le véritable ar-

chitecte, et dont le contre-coup s'est fait sentir jusque dans des contrées éloignées qui jusqu'alors y étaient demeurées tout-à-fait étrangères, peuvent fournir la clef de ces mystères de l'humanité. Je n'ai donc pas tort de dire que nous ne sommes encore qu'au seuil du temple de l'avenir, dans le sanctuaire duquel il n'a été donné à aucun mortel de jeter un regard.

La religion et une éducation pieuse sont les grands, les seuls besoins de notre temps. Ce sont elles que toute l'humanité réclame. La religion, cette sainte fille du ciel, errante depuis tant d'années sur la terre couverte de crimes, devra rentrer dans nos demeures et reprendre son ancien service autour de nos foyers. Les générations devront de nouveau être élevées dans l'amour de la religion, dans l'exécution des saints décrets de l'Eglise, afin qu'elles puissent mûrir dans une juste et sage soumission aux lois de l'Etat et à leur prince. Le grand Leibnitz, l'ornement de notre patrie, qui, bien que protestant, sut apprécier avec un esprit si exempt de préjugés les services que les instituts catholiques rendaient à l'Etat, a prononcé ces mots aussi vrais que profondément pensés : « *J'ai toujours été d'opinion que l'on pouvait transformer le genre humain en changeant l'éducation de la jeunesse.* » Ce grand principe que j'ai choisi pour épigraphe de mon livre, doit surtout diriger ceux qui tiennent en main la puissance suprême. Oui, il faut que l'on réforme l'éducation pour réformer la société. Et quelle éducation pourrait être plus précieuse, plus importante que celle du jeune sacerdoce qui exerce une influence

directe sur toutes les classes de la société humaine? Quand le sacerdoce sera rétabli dans sa doctrine, dans sa foi et dans ses mœurs, la société humaine sera aussi replacée sur ses fondemens sacrés, religieux et politiques. Mais pour que cela ait lieu, il est nécessaire que l'éducation soit rendue au clergé. « En un mot, dit M. de Maistre (451), et en faisant abstraction de toutes individualités, si nous ne retournons pas aux anciens principes, si l'éducation de la jeunesse n'est pas rendue aux ministres de l'Eglise et si les sciences ne sont partout subordonnées à la religion, les maux qui nous attendent sont incalculables. *Nous nous égarons par la science, et c'est là le plus haut degré de l'égarement.* »

Mais tous ces efforts, quelque respectables, quelque magnanimes qu'ils soient de la part des chefs des Eglises et des gouvernans particuliers, pour l'éducation du clergé et l'instruction de la jeunesse, n'auront jamais le résultat vraiment salutaire qu'ils doivent avoir pour l'Eglise, tant qu'ils n'auront pas reçu le sceau de l'autorité d'une autre puissance, de cette puissance divine de laquelle saint Bernard a dit : « *Qui non colligit tecum, spargit,* » de la puissance du Saint-Siége, point central et fondement de l'Eglise. Il est temps que l'on se presse de resserrer ces liens sacrés avec cette mère de tous les fidèles, si l'on veut

---

(451) Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines. § 39, p. 80; Paris 1814, in-8°.

que notre patrie fleurisse, que notre clergé sorte de son abaissement et que ses écoles acquièrent de la durée et de la perfection.

Des princes sages ne se laisseront plus induire en erreur sur le clergé, sur l'Eglise et sur son chef. Les calomniateurs n'ont attaqué et poursuivi l'Eglise que pour parvenir à renverser les princes et leurs Etats sur les ruines de la religion. N'est-ce pas M. de Choiseul qui a préparé la chute du vertueux Louis XVI? N'est-ce pas Trautmannsdorf qui a enlevé à la couronne de la catholique Autriche, la Belgique catholique, comme elle, la clef du continent, le point le plus important de la politique des Etats, autour duquel pivotent toutes les questions politiques européennes? N'est-ce pas M. d'Aranda et M. de Pombal qui ont causé le malheur de leurs patries respectives, en favorisant la haine des philosophes contre la religion? Et que dirai-je de notre belle Allemagne, qui est devenue une vaste ruine, parce que ses princes, aux yeux d'Argus, se sont endormis au chant de syrène des illuminés! Les princes d'Allemagne étaient fiers du titre de philosophes que leurs contemporains leur donnaient, grâce à la politique rusée de Frédéric II. Princes! ne prêtez plus l'oreille aux calomnies que l'on débite contre l'Eglise! Consultez l'histoire; elle ne vous trompera pas. Rassemblez tous les plus grands crimes qui, dans l'espace de dix-huit siècles, ont été commis chez les peuples chrétiens et dont on a voulu rendre l'Eglise responsable; comparez-les aux crimes que l'esprit du siècle a commis dans son court gouvernement de *trente ans*,

et voyez si ceux-ci ne surpassent pas un million de fois les autres. La perfidie du fier Napolitain à l'égard du noble et malheureux Conradin, du dernier des grands Hohenstauffen, ainsi que les poignards d'un Ravaillac et d'un Clément, ont été expliqués de nos jours par l'impartiale histoire, de la manière la plus favorable à l'Eglise.

On vous a animés contre l'Eglise, princes augustes, et lorsque vous avez mis la cognée à l'arbre et l'avez déraciné, on vous a appelés philosophes et pères du peuple; mais cette même cognée a abattu aussi votre dignité. Le peuple souverain, ce tigre, lâché par vous, s'approcha d'abord de vous avec des caresses; il vous promit, par l'humiliation de l'Eglise, une nouvelle ère de bonheur, puis il dépouilla du diadème vos têtes sacrées, les plaça sous la hache du bourreau, en orna ses piques, autour desquelles il célébra ses orgies, se plut à y désaltérer sa langue sanguinaire et à en repaître ses yeux affamés de vengeance. Vous ne vous êtes réveillés du profond sommeil dans lequel vous étiez ensevelis, qu'en apprenant la formation, par Jean de Bry, d'une légion de douze cents régicides, qui se préparaient à faire de vos personnes un festin philosophico-platonique, dans lequel vous deviez servir à ces enragés de nectar et d'ambroisie (452).

---

(452) Voyez Girtanner, Annales politiques, t. I, p. 411. Lettre sur les pertes occasionnées aux gouvernemens et aux peuples de l'Europe par la République française; Londres 1798, p. 56 sq. Danican Cassandre, p. 138-142. Lally-Tol-

A la vérité cette dévastation populaire éclata d'abord dans un pays catholique, mais, ainsi que le remarque Burke, seulement après que le germe eut été fécondé et développé dans un royaume protestant, sous la protection de Frédéric-le-Grand !.... Et maintenant! les acteurs de ce drame n'étaient-ils pas des huguenots et des jansénistes (453)? Et les jansénistes sont-ils

lendal, Défense des émigrés, p. 217-218. Préliminaires de la paix, t. I, p. 123. Essai sur l'art de rendre les révolutions utiles, t. I, p. 46-47.

(453) Parmi les huguenots qui se sont principalement distingués par les cruautés qu'ils ont commises envers le roi et le clergé catholique, pendant la Révolution française, je me contenterai de citer les suivans : Barnave, Cambon, Servière, Vouland, Clavière, Lasource, Julien, Lombard, Bernard Saint-Affrique, Jean Bon Saint-André, Marat, Rabaut Saint-Etienne. Sylvain Maréchal fut le premier qui proclama la *République sans Dieu*. (Voyez Prudhomme, Erreurs et crimes, t. I, p. 37, 38, 39; t. II, p. 76, 160, p. 189 sq. Dumouriez, Mémoires, t. I, p. 91. Montjoye, histoire de la Révolution française, t. II, p. 34; et surtout le Dictionnaire biographique et historique, Londres 1800.) Dans ce dernier ouvrage, on trouve le nom de tous les huguenots qui ont joué un rôle dans la Révolution. Dans les fameuses journées de septembre, ils figurèrent d'une manière saillante et massacrèrent les catholiques, en répétant le mot d'ordre inhumain : « Rappelle-toi la nuit de la Saint-Barthélemy! » La France présente encore aujourd'hui le même spectacle. Le Nord et l'Ouest, siéges du catholicisme, défendent avec leur ancien enthousiasme la monarchie légitime, tandis que l'Orient et le Midi, l'Alsace, la Franche-Comté, le Dauphiné et la Provence où les habitans sont

donc autre chose que des calvinistes couverts du manteau du catholicisme? La modeste *caisse du Sauveur* des jansénistes contre les jésuites n'enfla-t-elle pas au point de devenir la terrible *caisse de la Propagande révolutionnaire*, qui était en état de disposer annuellement d'une somme de trente millions, qui étendait ses bras de polype dans tous les pays pour y étouffer les princes et les prêtres? N'ont-ils pas mis un prix de cinq cent millions sur la tête de l'empereur Léopold II, et du roi Frédéric-Guillaume II (454)?

Eh quoi! après de pareils faits, augustes et sages princes, pourriez-vous encore ajouter foi aux calomnies contre l'Eglise? Pourriez-vous prêter l'oreille à des conseillers secrets et imposteurs, à des philosophes et à de faux savans qui ne cessent de vous parler de sa funeste influence sur l'autorité du gouvernement?

Et qu'il me soit maintenant permis de terminer mon ouvrage en élevant ma faible et respectueuse voix jusqu'au pied de ton trône sacré, immortel Grégoire XVI, pour y déposer à tes pieds les sentimens, le langage et les vœux de tant de milliers de fidèles, tes fils. La Providence m'a souvent procuré l'occa-

---

de croyances différentes, quoique les protestans y soient dans une très faible proportion, présentent l'affreux spectacle de l'anarchie contre l'ordre, ou de la république contre la monarchie légitime. Et dans ces provinces, cette lutte se montre sous son ancienne couleur, sous celle de la haine des protestans et des jansénistes contre les catholiques.

(454) Voyez les deux notes précédentes.

sion d'honorer et d'illustrer mes pages par le récit de tes vertus. Je ne puis d'après cela mieux les terminer que par ton auguste nom. Toi, saint Père, qui depuis ta plus tendre jeunesse a sucé l'esprit du sacerdoce *à cette table sublime, où Dieu*, pour me servir des admirables expressions de saint Pierre Damien (455), *est à la fois le distributeur des alimens et l'aliment, le donateur et le don, celui qui offre et l'offrande, l'hôte et le festin;* cet esprit que tu es maintenant chargé de conserver intact dans le clergé de l'Eglise universelle : daigne jeter un regard de bienveillance et de paternelle clémence sur notre Allemagne qui nous est si

(455) Vere claustrum est paradisus. Hic prata virentia Scripturarum præterfluens lacrymarum undositas, quam de purissimis affectibus amor iste cœlestis eliquat. Hic sunt arbores erectissimæ choris sanctorum, nullaque est, quæ non multa fructus gaudeat ubertate. *Hic est illa sublimis mensa, in qua Deus est, et cibans et cibus; munerans et munus; offerens et oblatum; conviva et convivium.* Hic aggestæ sunt omnipotentis divitiæ, hic refusa est gloria angelorum. Putasne nullas hic esse nundinas et otiari illos qui unius moris in domo? Videas hunc sacris lectionibus intendentem, illum incumbentem orationibus, hunc pro suis excessibus lacrymantem, illum in Dei laudibus exultantem, hunc vigilantem, jejunantem et illum, officio pietatis sibi ad invicem invidere. Nocte consurgunt ad confitendum Deo, vespere, mane et meridie narrant et annuntiant laudem ejus, et omnis illorum sedulitas in orbem divini rotatur obsequii. Curre ergo per omnes, curre per singulos, et de universis et singulis fac sarcinam tuam, formam vivendi. (Sermo LIX, t. II, p. 315.)

chère et qui a pu de tout temps se réjouir de la sympathie toute spéciale des successeurs de saint Pierre.

Le nom de Grégoire est sacré pour notre patrie allemande. C'est à ce nom qu'elle rattache l'éclat céleste et terrestre de son histoire. N'est-ce pas Grégoire Ier qui le premier fit porter la lumière de l'Evangile dans les forêts sombres et impénétrables de la Germanie? N'est-ce pas à Grégoire II et à Grégoire III qu'elle doit son Boniface et sa troupe d'apôtres? N'est-ce pas Grégoire VII qui arracha l'Eglise et l'empire d'Allemagne de la terrible lutte de l'anarchie et de la barbarie? Et Grégoire IX n'a-t-il pas renouvelé et affermi à jamais les fondemens de la société en Allemagne par son code populaire et par celui des décrétales? Grégoire XII à son tour sut, pour le salut de l'Eglise et le bonheur de l'Etat, renfermer dans de justes bornes l'arrogance irréligieuse et l'orgueil antichrétien des Hohenstauffen? Que dirai-je du grand Grégoire XIII, du sauveur de l'Eglise, du restaurateur de la science catholique en Allemagne? Et toi, illustre Grégoire XVI, tu te places dignement à côté de tes augustes prédécesseurs. Sorti de la plus belle branche de l'ordre de saint Benoît, du doux et aimable ordre des Camaldules, qui porte en soi, d'une façon si merveilleuse, la magnifique empreinte du beau temps de la foi ranimée et réveillée, tu as donné, immortel pasteur de l'Eglise de Jésus-Christ, une double consolation à l'Allemagne, *par ton cœur et par ton origine*. L'Eglise, et surtout celle d'Allemagne, voit dans ces deux circonstances, que la Providence

t'a accordées, non sans intention, pour glorifier et sanctifier tes œuvres, le commencement d'une nouvelle aurore, pour sa mission sociale. L'Allemagne s'est réjouie à ton exaltation sur la chaire de saint Pierre, et elle l'a saluée comme l'annonce du terme prochain de ses longues souffrances.

Mon ouvrage maintenant terminé et que je présente au public d'une main timide, humble et respectueuse, est un monument parlant, élevé au zèle pastoral des pontifes romains, élevé à leurs magnanimes efforts pour l'éducation du clergé. Il prouve par des traits ineffaçables qu'aucun gouvernement n'a fait autant de sacrifices pour l'instruction et pour les sciences en tout genre, que le gouvernement pastoral des successeurs de saint Pierre. *L'éclat scientifique du monde chrétien est l'ouvrage d'eux seuls.*

Daigne donc, auguste et saint chef de l'Eglise, immortel Grégoire, accorder à cet ouvrage que j'ai entrepris avec de faibles talens, mais avec un pieux enthousiasme et un saint amour pour l'Eglise; daigne, dis-je, lui accorder ta bénédiction apostolique, afin que, grâce à elle, il puisse obtenir quelque succès, surtout dans le pays auquel il est plus particulièrement destiné.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

## BULLA JULII III.

*De Erectione Collegii Germanici.*

Julius Episcopus Servus Servorum Dei, Ad perpetuam rei memoriam.

Dum sollicita considerationis indagine perscrutamur, quam sit pretiosum sapientiæ et scientiæ donum cum probitate vitæ conjunctum, et quod per illud (illo largiente, à quo procedit omne datum optimum, omneque donum perfectum derivatur) ignorantiæ et vitiorum tenebræ profligantur, errores tolluntur, et mortalium actus in lumine veritatis disponuntur; solliciti reddimur et solertes, ut litterarum simul et christianæ pietatis studia, ex quibus divina cooperante gratia acquiritur scientiæ cum caritate conjunctæ margarita, ubilibet, in illis præsertim locis, quæ ad serenda, irriganda, et multiplicanda studia hujusmodi idonea et accommoda esse dignoscuntur, salubria incrementa suscipiant.

§ 1. Hinc est, quod nos attendentes quanta sit fidelium et strenuorum operariorum penuria, præcipue in illis regionibus, ubi cultus veræ religionis per varias hæreses maxime imminutus, et catholicæ ac sanæ doctrinæ, necnon vitæ lumen multis errorum tenebris obscuratum est, quantum-

que christianæ reipublicæ et fidei orthodoxæ conducat, ut militans Dei Ecclesia ubique, et præsertim in Germania, viris exemplari vita et litterarum scientia præditis, quorum opera veritatis lumen protendi, et illud obumbrare nitentes dissipari valeant, in dies abundet; motu proprio, non ad alicujus nobis super hoc oblatæ petitionis instantiam, sed de mera deliberatione et certa scientia nostris, ad omnipotentis Dei laudem et gloriam, ac ipsius militantis Ecclesiæ exaltationem, et Germaniæ spirituale auxilium, in alma urbe nostra et loco ad id convenienti et apto per infrascriptos protectores assignando, unum collegium scholarium germanicum nuncupandum, cum dote, Ecclesia vel capella, in qua missæ et alia divina officia, juxta providam ordinationem eorum, qui collegii gubernationem suscipient, celebrentur, necnon structuris, ædificiis, cameris et locis, ac dote simili collegio, convenientibus et necessariis, in quo aliquot nationis germanicæ juvenes dociles et bonæ indolis, et, si fieri possit, jam aliqua bonarum artium et sinceræ doctrinæ principia habentes, Deum timentes, et religionem zelantes, ex regionibus, provinciis, et locis Germaniæ educendi, instituantur et alantur, ac bonis et sanctis moribus imbuantur, necnon litterarum et piæ vitæ studio continuo vacent, sub magistris sive præceptoribus eis per dilectos filios Societatem de Jesu nuncupatam constituendis, qui litteras humaniores trium linguarum latinæ, græcæ et hebraicæ, ac logicam, physicam, et alias liberales disciplinas, et demum sacram theologiam publice legant et doceant, et alias ipsorum scholarium curam, regimen, et administrationem, in his, quæ ad morum integritatem et verbi Dei prædicationem ac explicationem, et ad officium christiani pastoris, necnon bene beateque vivendum pertinent et spectant, suscipiant, et nullis parcendo laboribus, quantum in eis fuerit, ædificent, et divina præcepta eorum animis infigere conentur, et tales se erga eosdem scholares exhibeant, ut ipsi tandem divinæ legis capaces, necnon ætate, doctrina, et probitate maturi, postquam de beneficiis ecclesiasticis competenter provisi fuerint, tanquam intrepidi fidei athle-

thæ in suas regiones, ad alios exemplo vitæ suæ ad Christum trahendos, et, qui id talentum acceperint, ad verbum Dei prædicandum et docendum, curam animarum sibi commissam ad Dei laudem et gloriam ac spiritualem fidelium profectum exercendum et administrandum, necnon hæresum latens venenum deprehendendum, et errores apertos convincendum et resecandum, ac denique fidem ipsam totis viribus defendendum, ac verbo et exemplo ampliandum, et, ubi exstirpata fuit, denuo plantandum, cum animarum salute remitti et destinari possint, auctoritate apostolica tenore præsentium erigimus et instituimus.

§ 2. Necnon dilectos filios nostros Rodulphum Sanctæ Mariæ trans Tiberim de Carpo, et Joannem Sancti Pancratii Compostellanum, ac Marcellum Sanctæ Crucis Cervinum, et Joannem Sancti Stephani in Cœlio monte Moronum, necnon Othonem Sanctæ Sabinæ de Augusta, et Jacobum Sancti Simeonis titulorum de puteo nuncupatos S. R. E. Presbyteros cardinales, ipsorum collegii et scholarium protectores et defensores, ad quos vel aliquem Societas hujusmodi possit pro consilio et auxilio in his, quæ ad commissam sibi curam pertinent, recurrere; quique adducendorum hujusmodi scholarium, et post studia remittendorum, et quamdiu in collegio manebunt sustentandorum, curam habeant, auctoritate et tenore prædictis constituimus et deputamus.

§ 3. Necnon collegium præfatum, ac illius scholares et magistros seu præceptores, rectores et gubernatores pro tempore existentes, eorumque bona mobilia et immobilia, cujuscumque qualitatis et quantitatis existentia, et in dicta urbe et alias ubilibet consistentia, ab omni jurisdictione, correctione, visitatione, dominio, superioritate, et potestate pro tempore existentium senatoris, consulum, et conservatorum ac reformatorum dictæ urbis, ac aliorum quorumcumque judicum, officialium, et personarum in dicta urbe et alias ubilibet constitutorum, illaque, ac in propriis eorum rebus et bonis cum eis contrahentes, a solutione et exactione quorumcumque pedagii, gabellæ, bollettini, decimarum, et

cujusvis alterius tam ordinarii quam extraordinarii oneris in dicta urbe, et alias ubique locorum, et ex quacumque causa impositorum et imponendorum eximimus et totaliter liberamus, ac sub beati Petri et Sedis apostolicæ atque nostra protectione suscipimus, nobisque et dictæ sedi immediate subjicimus, ac liberos, immunes, exemptos, susceptos, et subjectos, immuniaque et exempta fore et esse, et ita per quoscumque judices quavis auctoritate fungentes, sublata eis quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari et definiri debere.

§ 4. Necnon quidquid secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari, irritum et inane decernimus et declaramus.

§ 5. Ipsisque collegio, scholaribus, rectoribus et gubernatoribus, ut omnibus et singulis privilegiis, exemptionibus, libertatibus, facultatibus et indultis, quibus studium generale urbis hujusmodi et illius rector præfatus, necnon doctores et legentes in eo quomodolibet utuntur, potiuntur, et gaudent, ac uti, potiri, et gaudere poterunt quomodolibet in futurum, non solum ad eorum instar, sed æque et pariformiter uti, potiri, et gaudere possint in omnibus et per omnia, concedimus et indulgemus, et illa eis communicamus.

§ 6. Necnon senatori, consulibus, conservatoribus, reformatoribus, rectori, et aliis judicibus, officialibus, et personis prædictis, ac moderno et pro tempore existenti S. R. E. Camerario, præsidentibus et clericis Cameræ apostolicæ, ac quibusvis commissariis super exactione decimarum et aliorum onerum prædictorum pro tempore deputatis, sub indignationis nostræ pœna, ne, prætextu quarumcumque litterarum eis sub quibusque tenoribus et formis pro tempore concessarum, collegium, scholares, rectores et gubernatores præfatos, seu eorum aliquem super præmissis quomodolibet molestent, seu molestari permittant, districtius inhibemus.

§ 7. Et insuper regentibus et superioribus dicti collegii pro tempore existentibus, assistentibus præfatis professori-

bus, seu aliquibus ex eis, aut de eorum consilio, et expresso consensu, illos, quos in dicto collegio et alibi per tempus debitum studuisse, ac scientia et moribus idoneos esse repererint, in prædictis facultatibus ad bacoalaureatus, licentiaturæ, et doctoratus, ac magisterii gradus, servata alias forma concilii Viennensis, juxta universitatis ejusdem urbis consuetudinem, seu alias, promovendi, et ipsorum graduum solita insignia eis exhibendi, quodque in facultatibus supradictis sic promoti illa legere et interpretari, ac in eis disputare, et quoscumque gradui seu gradibus hujusmodi convenientes actus exercere, et alias omnibus et singulis privilegiis, gratiis, favoribus, prærogativis, et indultis, quibus alii in prædicta seu aliis universitatibus et alibi, juxta illius vel aliarum universitatum hujusmodi constitutiones et mores, ad gradus prædictos promoti de jure vel consuetudine utuntur, et gaudent, ac uti, potiri, et gaudere poterunt quomodolibet in futurum, uti, potiri, et gaudere possint et debeant in omnibus et per omnia, ac si gradus prædictos in ipsa universitate, juxta consuetudines et mores prædictos, suscepissent, concedendi et indulgendi.

§ 8. Necnon pro felici implemento, et salubri directione ac conservatione dicti collegii, illiusque bonorum et rerum ac jurium tam temporalium quam spiritualium, quæcumque statuta et ordinationes rationalia et sacris canonibus non contraria faciendi et edendi, ac revocandi, immutandi, corrigendi, et super illorum observatione quascumque pœnas imponendi; quæ, postquam facta, edicta, revocata, immutata, et correcta fuerint, eo ipso auctoritate prædicta approbata et confirmata sint et esse censeantur; et juxta eorum dispositionem, sublata quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicare et definiri debere; ac quidquid secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari, irritum et inane decernendi; omniaque et singula alia in præmissis et circa ea necessaria seu quomodolibet opportuna faciendi et exequendi, plenam et liberam, auctoritate prædicta tenore præsentium, facultatem et potestatem concedimus.

§ 9. Non obstantibus quibusvis constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac ipsius urbis, etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, necnon privilegiis, indultis, et litteris apostolicis eisdem senatori, consulibus, conservatoribus, reformatoribus, camerario, universitatibus, ac earum collegiis, rectoribus, scholaribus, et personis et aliis præfatis, necnon præfatæ urbi et populo romano sub quibuscumque tenoribus et formis, ac cum quibusvis clausulis et decretis, etiam iteratis vicibus concessis, approbatis, et innovatis : quibus omnibus, illorum tenores præsentibus pro sufficienter expressis habentes, illis alias in suo robore permansuris, hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque.

§ 10. Volumus autem quod præsentium transsumptis manu notarii publici subscriptis, et sigillo alicujus curiæ ecclesiasticæ, seu personæ in dignitate ecclesiastica constitutæ munitis, eadem prorsus fides in judicio et extra, ac alias ubilibet, ubi opus fuerit, adhibeatur, quæ adhiberetur eisdem præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ erectionis, institutionis, constitutionis, deputationis, susceptionis, subjectionis, decreti, declarationis, concessionis, indulti, inhibitionis, derogationis, et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursorum.

Datum Romæ apud S. Petrum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo quinquagesimo secundo, pridie Kal. septembris, Pontificatus nostri anno III.

JA. CARD. PUTEUS. JO. LARINEN.

L. DE LORO.

Loco + Sigilli pendentis.

Registrata apud Joannem Secretarium.

# II

## *Constitutiones Collegii ab ipso S. Ignatio conscriptæ.*

Hujus collegii constitutiones in tres partes distribuentur. Ac primo quidem loco eorum fiet mentio, quæ debent in Germania observari in eligendis scholasticis, qui sint ad hoc collegium mittendi. Deinde leges præscribentur, juxta quas vita scholasticorum in ipso collegio dirigatur. Tertio loco ea explicabuntur, quæ servanda erunt, cum scholastici, confecto studiorum suorum curriculo, in Germaniam remittentur.

### § I.

### *Observanda iis, qui ad Collegium Germanicum mittendi sunt.*

(1) Ut gravioribus periculis et vehementius nunc surgentibus primum occurratur, illud, hoc saltem tempore, statuatur, ut omnes in collegium recipiendi, aut maxima eorum pars, sint ex Superiori Germania, atque in ipsa Germanica lingua exercitati : nisi Helvetii, Frisii, Geldrenses, Clevenses, et ex aliis Septentrionalibus regionibus aliquot admittendi censeantur, quod hæ regiones, ut et Superior Germania, hæresum morbis videantur laborare.

(2) Eligantur juvenes, ad summum qui viginti unum, ut minimum vero quindecim annos compleverint, et ejusmodi, ut spes sit, non esse eos duros nec intractabiles futuros, sed faciles et flexibiles, ut Christianos mores cito possint imbibere. Nec vero refert magnopere vigesimum primum annum excessisse, si eluceant in juvene alia Dei dona, quæ ætatem abunde compensent : et hoc judicium rectoris prudentiæ relinquetur.

(3) Sint integri ac sano corpore, et quod honestatem et bonam indolem referat. Ingenio et judicio bono præditi sint. Linguam autem habeant expeditam et decoram, ad munus

illud cui destinantur recte gerendum, ad proponendum, inquam, in lectionibus vel concionibus Dei verbum, et alios privatis vel publicis colloquiis instituendos; ut non exemplo vitæ modo, sed etiam sermone proximos suos ædificent.

(4) Sint bonis moribus, aut certe ea indole præditi, quæ spem faciat bonos illos et studiosos futuros: quod intelligi ex bonorum virorum testimoniis poterit.

(5) Nemo, qui religionis semel susceptæ habitum deseruerit, admitti possit.

(6) Omnes promittant, sub obedientia Summi Pontificis et sanctæ Romanæ Ecclesiæ, et in religione catholica, se quamdiu vixerint futuros.

(7) Habeant in animo, et constanti voluntate proponant, tum vitam se (siquidem in collegium recepti fuerint) ecclesiasticam acturos, et sacros omnes ordines suscepturos quandocumque id per illustrissimos et reverendissimos protectores fuerit injunctum; tum in collegio tamdiu perseveraturos, donec finem suis studiis imponant, et idonei censeantur, qui in Germaniam ad laborandum in vinea Domini ablegari possint. Quoniam autem hic finis est, cujus gratia collegium hoc Germanicum est institutum, magna cautio adhibebitur, ne quis huc mittatur, qui non se ad servandum hoc statutum firma promissione obstrinxerit.

(8) Quod ad reliquas conditiones attinet, hoc tantum in genere præscribitur, ut eo quisque aptior ad hoc collegium existimetur, quo majores in litteris et virtutibus progressus fecerit, vel quo pluribus ornamentis abundare, et meliorem sui exspectationem excitare videatur.

(9) Deputabuntur etiam per eosdem illustrissimos et reverendissimos protectores, qui Germanicos juvenes ita Romam mittant, ut commeatum pauperibus suppeditent, et omnibus de commoda societate prospiciant: quibus illud etiam curæ sit, ne quemquam in urbem mittant, qui eam ingredi non possit ante finem mensis maii, aut post initium mensis octobris, ut tuendæ valetudinis eorum, qui mittentur, ratio habeatur.

(10) Deputabuntur per illustrissimos et reverendissimos

protectores, qui in Germania juvenes idoneos, et necessariis conditionibus instructos inquirant, quibus leges in collegio observandæ proponantur. Nec ullus admittatur, qui non se paratum esse significet et testetur ad observanda cuncta, quæ fuerint proposita.

(11) Cum primum aliquis ex scholasticis Romam pervenerit, rectorem collegii adibit, qui postquam illum diligenter examinaverit juxta Constitutiones has, ad illustrissimos omnes protectores, aut aliquem ex illis de eo referet, ut judicent, admitti ne illum, an excludi oporteat. Et sic demum, post abjurationem omnium hæresum, in collegium recipi poterit.

## § II.

### *Constitutiones in ipso Collegio servandæ.*

(12) Principio admoneantur omnes, collegium in eum finem erectum esse, ut alantur in eo et instituantur, qui Germaniæ necessitatibus spiritualibus, pro talento quod Dei benignitate susceperint, opitulentur. Proinde nemini futurum integrum ex eo discedere, vel aliam conditionem vitæ amplecti, absque facultate illustrissimorum et reverendissimorum protectorum, penes quos potestas erit illos cum beneficiis ecclesiasticis mittendi, cum commodum videbitur, ad colendam Domini vineam in iis locis, in quibus spes sit, eorum opera et labore fructum uberiorem percipiendum. Promissionem itaque hujusmodi omnes facient, et qui hanc legem violaverint semel in collegium admissi, præterquam quod in gravem Dei indignationem incurrent, intelligant etiam se gravioribus censuris et pœnis subjacere.

(13) Quoniam autem ea demum utilis et salutaris doctrina est, quæ pietatis habet fundamentum, nec tam decet christianos scholasticos de progressu in scientiis, quam de profectu in spiritu esse sollicitos; sub ipsum ingressum in collegium de rebus spiritualibus, quæ in primis opportunæ videbuntur ad tuendam animi puritatem una cum timore Domini, et ad tollendam mentem in ipsum Dominum, spatio

octo aut decem dierum instruentur, ut sancta paucorum dierum consuetudine assuefacti, lubenter reliquo tempore portiunculam aliquam diei in conscientiæ suæ examinatione et piis orationibus aut meditationibus, prout edocebuntur, collocent.

(14) Singulis diebus Missæ sacrum devotis et attentis animis audient. Singulis diebus dominicis et festivis in Dei laudem ad officium præscriptum simul dicendum mane et vespere convenient, et prædicationi ac lectioni verbi Dei, prout iis injungetur, intererunt.

(15) Singulis vero mensibus semel saltem ad sacram Eucharistiam, facta prius humili peccatorum confessione coram iis sacerdotibus, qui ad audiendas illorum confessiones instituentur, reverenter accedent.

(16) Quod ad studiorum rationem et litterarias exercitationes attinet, nemo suum sensum et voluntatem sequatur; sed permittat se potius rectoris judicio et arbitrio gubernari. Illi enim curæ erit, juxta sententiam illustrissimorum et reverendissimorum protectorum, ac præpositi Societatis Jesu, cui ea cura demandata est, singulis præscribere, primum ea studia, in quæ ipsos incumbere, et auctores, quibus potissimum operam dare conveniat; deinde tempus, quod in quoque studio poni debeat; tum modum et rationem in ipsis studiis retinendam. Curabit etiam ille, ne quidquam ulli desit, quod ad profectum studiorum necessarium videatur.

(17) Nemo nec domi nec extra domum, nisi conscio et approbante rectore, cum quoquam sermone vel scripto conversabitur; ut ita demum caveatur, ne colloquia misceantur cum illis, a quibus inquinari et corrumpi potius, quam juvari vel eosdem juvare possint. Quare nulli etiam exire domo licebit, aut postquam exierit, quoquam progredi, inscio rectore, et absque comite eo, quem ipse rector adjunxerit. In domesticis porro officiis et actionibus, et breviter in iis omnibus, quæ ad utilem et salutarem scholasticorum in doctrina et pietate institutionem pertinebunt, tanta eorum erga collegii rectorem obedientia semper constare

debet, ut alacri sua promptitudine cognoscere se ostendant, non tam homini parere se, quam Deo, qui per ipsum rectorem, tanquam per instrumentum suum, eos gubernare dignatur, a quo etiam existimabunt illas se admonitiones et increpationes accipere, quas a rectore audierint, necnon et pœnitentias, quas non nunquam ad corrigendos leviores ipsorum lapsus injunxerit. Nam de gravioribus nihil hic dicimus, nec etiam timendum est unquam futurum, ut in tam sancta societate gravia crimina ulla admittantur, quæve magnum aliquod offendiculum aliis afferant. Verum si id aliquando (quod Dominus avertat) acciderit, auctores protinus ex domo, tanquam contagiosæ oves, expellantur, ne reliquos inficere possint.

(18) Singuli singulos, in quibus dormiant, habeant lectos.

(19) Victus erit conveniens, nec ullus in eo peculiaris erit delectus, nisi qui apud omnes catholicos servari consuevit. Nullis etiam aliis jejuniis, quam iis, quæ Ecclesia indicit, quisquam adstringetur; et ne ad illa quidem, qui per ætatem vel corporis infirmitatem non teneretur. Licebit tamen cuique adjungere ex propria devotione quæ velit, modo id sciente et consentiente rectore faciat.

(20) Vestitus erit honestus, et qui deceat viros ecclesiasticos; ita ut omnes pileum clericalem, et externam vestem talarem gestent, quæ eam habeat formam, quam maxime convenire illustrissimi et reverendissimi protectores judicaverint.

(21) Nulli liceat ullas apud se pecunias habere, sed quascunque vel scholastici ipsi attulerint, vel amici aut cognati ad eos miserint. Rector, tanquam depositarius, ad ipsorum peculiares sed necessarios usus servabit, absque cujus licentia nemo neque libros neque ullam aliam rem emere audebit.

(22) Danda est opera a rectore, ut quicunque in collegio fuerint, multis utilibus exercitationibus assidue excolantur; utque non tantum scribendo et inter se conferendo, aut disputando, verum etiam docendo et concionando exerceantur; denique ut illa ferre arma et regere assuescant,

quorum præsidio uti eos aliquando ad suorum spiritualem salutem (quæ ab immanissimis hostibus oppugnantur) vindicandam et defendendam oportebit.

(23) Curabitur quoque ut certis temporibus honeste ipsis scholasticis relaxationes concedantur, quæ et remittendis animis, et corporum valetudini tuendæ conducant.

## § III.

### *Statuta servanda cum aliqui ex Collegio in Germaniam remittuntur.*

(24) Nullus ex iis, qui in collegio fuerint educati, in Germaniam amandabitur, quin prius ad illustrissimos et reverendissimos protectores per rectorem, aut aliquem alium de Societate Jesu referatur, et eis constet de non pœnitendo ejus in bonis moribus et doctrina profectu, ac quod merito sperari possit futurum eum utilem populo illi, ad quem mittitur, bonumque aliquem fructum in Dei gloriam et animarum salutem ex ipsius labore percipiendum.

(25) Ipsis vero illustrissimis et reverendissimis protectoribus incumbat, pro cura quam suscipere dignati sunt, providere, ut ecclesiastica beneficia ipsis scholasticis, juxta rationem talenti et dignitatis cujusque, conferantur; et prospicere, ad quem potissimum populum quemque mitti conveniat, spectato tanto augmento divinæ gloriæ, et ipsorum populorum necessitate. Considerabunt etiam illi, an expediat aliquos in universam Germaniam mitti, et nullis certis urbibus destinari, ut medicinam nunc uni parti nunc alteri adhibeant, ut judicaverint morbi rationem exposcere.

(26) Discedentibus in Germaniam, si nullos illi proventus ex suis sacerdotiis perceperint, et commeatu omnino destituantur, collegium ipsum viaticum impertietur, et omnia caritatis signa demonstrabit, ut optimum et christianissimum opus parem principiis et progressui exitum habeat.

# III

## BULLA GREGORII XIII.

### *Constitionum Collegii Germanici et Hungarici.*

**Gregorius Episcopus Servus Servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam.**

Ex collegio Germanico, quod superioribus annis in urbe constituimus, magnisque hucusque sumptibus auximus et locupletavimus, religioni christianæ, præsertimque carissimæ nobis Germanicæ nationi, cujus causa initio institutum est, magna cum animi nostri voluptate jam fructus consequuntur non mediocres : unde magis in dies invitamur, ut studiosus in eam curam incumbamus. Frustra tamen a nobis suscepta esse omnia satis intelligimus, nisi illud, quemadmodum optimis disciplinis, et sacræ præsertim theologiæ doctrina, curamus imbuendum, ita etiam salubribus institutis communiamus : ut juvenes in ipsum cooptati normam aliquam habeant, ad cujus præscriptionem et ipsi suas dirigant actiones, et superiores omnia suorum momenta perpendant officiorum ; ætasque illa lubrica ac sæpe prolabens, cujus iter cognitu est perdifficile, in circumscripto ei a nobis virtutis curriculo se exercens, suam modestiam probet et continentiam, paternisque nostris monitis innitens, et monstratam semitam assidue terens, ad propositam gloriæ palmam, non illum quidem corruptibilem sed æternam, inoffenso cursu deferatur.

§ 1. Quare motu proprio certaque nostra scientia in perpetuum statuimus et ordinamus, ut pro subveniendo spiritualibus Germaniæ necessitatibus, quo institutio collegii spectat, in opportunis ipsius Germaniæ locis viri aliqui pii et prudentes constituantur, qui præclaræ indolis juvenes conquirant, examinatosque collegio proponant, ex quibus superiores collegii optimos quosque deligent. Sint etiam Romæ tres examinatores, qui coram rectore collegii juvenes exa-

minent, eosque juramento (quod tamen, si superioribus minime necessarium videbitur, possit remitti) approbent aut reprobent. Debent autem viri religiosi et ecclesiastica beneficia jam obtinentes aliis præferri.

§ 2. Juvenes vero in hoc collegium admittendi ex Superiore Germania, Westphalia, Saxonia, Prussia, Rheno, atque ex regno Hungariæ, ut hucusque factum est, accipiantur. Oportet enim, ex Germania provinciisque prædictis centum alumnos, quod in aliis litteris apostolicis fuit expressum, in collegio esse. Si vero aliqua collegii loca vacua remanebunt, ea poterunt ex aquilonaribus provinciis hæresi etiam infectis expleri, modo juvenes ex his provinciis valde sint idonei, protectoresque et superiores eorum admissionem catholicæ Ecclesiæ utilem fore judicaverint et necessariam. Nemo tamen ex quacunque gente aut provincia admittatur, qui, studiis absolutis et sacris ordinibus susceptis, certum locum non habuerit, ad quem se recipiat, et in quo boni et eruditi sacerdotis munere perfungatur.

§ 3. Omnes legitimo matrimonio sint nati, bona fama commendati, sano præterea sint corpore, lingua minime impedita, et aspectu non deformi, nullius religionis desertores, latinæ et germanicæ linguæ periti, nihil Romæ negotii aut litium habentes. Sint etiam ætatis maturæ, viginti circiter annos nati : quod si fuerint nobiles, quique in Superioris Germaniæ cathedralibus ecclesiis admitti consueverunt, tunc minimum sexdecim annos attingant, et grammaticam sciant; cæteri omnes ad theologica vel philosophica sint idonei. Ignoti, amplumque de vita et moribus testimonium non habentes, vel qui extra Germaniam in aulis aut in universitatibus vixerunt, aut vagi cuivis domino inservientes ingenitam Germanicam illam simplicitatem amiserunt, ad hanc disciplinam idoneos non judicamus, eosque ab ingressu collegii rejicimus : quod collegii prædicti superiores observabunt in iis omnibus, quos ad hoc vitæ institutum minime aptos esse cognoverint. Verum qui bonæ indolis fuerint, nullumque hujusmodi habuerint impedimentum, post legitimum examen a præposito generali recipi poterunt; iis

qui defectum patientur rejectis, qui omnino admitti non debeant, nisi gravis aliqua causa intercedat, et de unanimi omnium protectorum et superiorum consensu. Paterna vero præpositi generalis in hoc maxime se ostendat sollicitudo, ut omnes Germaniæ diœceses pro singularum necessitate et amplitudine juventur, ex eisque quot poterunt in collegio loca distribuantur : quæ distributio mutari poterit, ut se mutabit Germaniæ status, et animarum salus postulaverit. Si qua vero in diœcesi non reperiantur ad hanc instiutionem idonei juvenes, alii ex finitima aut alia provincia deligantur, qui in collegio instituti, ad desolatas ejusmodi ecclesias exemplo et doctrina sublevandas postea dimittantur. Plures autem non recipiantur, quam quot superiorum judicio atque experientia in collegio prædicto poterunt commode sustentari.

§ 4. Antequam in collegio quisquam admittatur, vel in fine sex primorum mensium, in superiorum manibus jusjurandum dare debeat, velle se statum ecclesiasticum amplecti, et ad omnes sacros, etiam presbyteratus, ordines, cum visum fuerit superioribus, promoveri; cumque iidem mandaverint, in patriam statim reversuros; juris civilis aut medicinæ studia non professuros; aliam rationem vitæ, aulicam præsertim, non sectaturos; sed continuo, ubi a collegio dimissi fuerint, in Germaniam ad juvandas animas remigraturos, etiam ante constitutum studiis ordinarium terminum, si ita animarum saluti conducere, aut pro collegii commodo superioribus videbitur expedire. Juret etiam, se collegii instituta secundum superiorum interpretationem observaturum, nec a communi omnium alumnorum vivendi ratione discessurum.

§ 5. Postquam autem prædicti in collegium fuerint recepti, christianam pietatem et Dei timorem primum, et summum religionis studium sibi esse propositum in animum inducant: inde enim salutaris et vera initium habet sapientia. Quare statim pietatis et ecclesiasticæ vitæ fundamenta jaciant; vocationem, quam Deus illis impertiri dignatus est, etiam atque etiam considerent; generalem totius vitæ con-

fessionem instituant; divinum officium recitare, et cœlestia meditari discant; catechismo studeant; iis, quæ in domo Dei et in choro a clericis peragenda sunt, diligenter assuescant; atque id genus alia, quibus novi alumni perdiscendis dies ut minimum quadraginta impendant; nec ante quam in iis se bene exercuerint, alumnorum veste induantur, aut ad disciplinarum studia mittantur, etiam si nobiles fuerint aut religiosi et in sacerdotio constituti.

§ 6. Sex item menses cuique tribuantur, quibus, an in collegio perseverare, institutionemque hujusmodi observare, et propositum ac finem perducere velint, secum deliberent: et tantum pecuniæ penes collegii ministros deponant, quantum infra sex menses, aut post studiorum cursum discedentibus ad reditum in patriam sufficiat, ne collegium viaticis gravetur; pauperum tamen ratio habeatur. Quæ sex mensium præscriptio ad novorum alumnorum probationem concessorum superiores non arctabit, quominus, si deprehenderint juvenes ad hujusmodi disciplinam sacrosque ordines parum aptos, eos intra sex menses prædictos sine mora possint dimittere. Nemo enim hoc in collegio est alendus, qui sine spe solidi in pietate fundamenti hinc videatur discessurus; ne forte malus pravi unius alumni exitus ea destruat, quæ multorum in religione et pietate profectus ædificaverit: neque enim, quibus severitate pœnarum opus est coercendis, digni sunt hujus vitæ instituto. Tantum igitur retineri eos volumus, qui sua sponte et amore virtutis pietatis litterarumque studio vacabunt.

§ 7. Omnes in collegio fraterna caritate devincti eisdem legibus vivant, eadem præcepta servent, sive nobiles, sive sacerdotes sint; omnium, etiam religiosorum, idem sit victus et vestitus, honestus tamen et personis ecclesiasticis superiorum judicio conveniens.

§ 8. Et ut, quod intendimus, spirituale ædificium ad culmen Deo dante perducatur, statuantur ante omnia fundamenta pietatis. Itaque sacramentorum pius et assiduus usus conservetur, singulisque mensibus solemnibusque festis ac dominicis Adventus et Quadragesimæ omnes constitutis per

superiores sacerdotibus peccata confessi, nisi legitimum intercedat, impedimentum, communicent. Quotidie missam audiant, et mane, antequam studiis operam dare incipiant, dimidiatam horam piæ meditationi impendant; et vesperi, antequam cubitum eant, quartam horæ partem litaniis et discutiendæ conscientiæ tribuant: et si quis officium ecclesiasticum recitare debet, id aliis horis absolvat. Sacerdotes missæ sacrificium frequentius Deo offerant, in quo peragendo non minus dimidiata hora insistant. Piæ quoque consuetudines nascentis collegii omnes perscribantur, et posteris observandæ proponatur.

§ 9. Præter constitutos per superiores collegii confessarios, sint in tanta multitudine aliqui rerum spiritualium magistri, qui pietatis disciplinam primum quidem novis alumnis, deinde etiam adultis cæterisque omnibus accuratissime tradant; quod si tales magistri ex ipsa societate deligi non potuerint, qui ab omni cura omnino vacui hoc tantum munus sollicite subeant.

§ 10. Alumni vero studiis quidem addicti, in pietate vero desidiosi, quique suis moribus alios ab ardenti pietatis studio tepefecerint aut quomodolibet averterint, vel a rectis superiorum consiliis aut obedientia abduxerint, vel hujusmodi facere tentaverint, statim a collegio dimittantur.

§ 11. Festis diebus domi se contineant; orationi, piæ lectioni, divinis officiis, sacris cæremoniis perdiscendis et exercendis dent operam. Quod si superioribus incommodum videretur, omnibus diebus festis totum divinum officium decantare, in solemnioribus tamen diebus, et dominicis Adventus ac Quadragesimæ, et in diebus festis Beatissimæ Virginis Mariæ, sanctorum omnium, apostolorum et angelorum partim decantetur, partim distincte et devote sine cantu recitetur.

§ 12. At cum autumni tempore a lectionibus vacant, tum maxime in divinis officiis perdiscendis et cantandis, ut superioribus videbitur, sese exerceant: in quo tamen ne remissius aut indulgentius agatur, rectoris conscientiam onéramus. Eo quoque tempore aut alio, cum studia intermit-

tuntur, ea doceri curent, quæ celebrando missæ sacrificio sunt accommodata, præsertim hostias et corporalia parare : diebusque festis nulla unquam litteraria exercitatio aut divinum officium aut ecclesiarum curam quomodolibet interrumpat seu impediat.

§ 13. Beneficiorum in collegium a Dei benignitate collatorum memoriam pie colant, memoresque sint bene de collegio prædicto et de se meritorum, et superiorum, præcipue defunctorum, quorum nomina in Ecclesiarum suarum sacrario aut in choro descripta habebunt: proque iis, qui majore fuerint in se usi beneficentia, anniversaria sacra perpetua solemniter fiant, singulisque hebdomadis pro illis orationes et sacrificia Deo offerantur.

§ 14. Alumni morientes et in ipso agone, et ab hora transitus usque ad horam sepulturæ, fraternis alumnorum obsequiis atque orationibus adjuventur; quorum funeri omnes intersint; et intra octo dies exsequiæ illis pie persolvantur. Quando autem contigerit, aliquem ex cardinalibus protectoribus decedere e vita, triduo orationes et sacrificia pro illius anima Deo offerantur; cujus misericordia pro futuro protectore rogetur, ut talem dignetur nobis aut pro tempore futuris Romanis pontificibus suggerere, qui tantum opus amplecti velit, et quam maxima poterit caritate tueri.

§ 15. Qui ex alumnis superiorum judicio in pietatis studio et in ecclesiasticis functionibus bene fuerint versati, ad omnes sacros, etiam presbyteratus, ordines promoveantur, etiam sine litteris dimissorialibus suorum ordinariorum, et sine titulo beneficii aut patrimonii, etiam extra legitima ordinationum tempora. Antequam vero sacris ordinibus initientur, in spiritualibus exercitiis et piis meditationibus per dies ut minimum quindecim contineantur : unoque anno, antequam in patriam sint profecturi, aut (si commode fieri possit) adhuc citius ad sacerdotium assumantur : quo tempore in sacerdotalibus officiis, atque in sacramentorum administratione, et in concionibus ad populum exerceantur; ita tamen, ut hac occasione sacerdotes neque liberiores sint

quam antea, neque extra collegium comedant aut pernoctent.

§ 16. Omnes quoque collegii nostri alumni a cauponis et hospitiis locandis, et a quorumvis negotiorum procuratione abstineant: nullis ecclesiasticorum beneficiorum litibus aut controversiis implicentur; nec per aulas, tribunalia, laicorum aut externorum aliorumve domos discurrant. Constituatur autem aliquis pius prudens et experiens vir, qui ipsorum alumnorum negotia sine eorum interventu expediri curet. Alumni sine comite a superiore illis adjuncto e collegio egredi non audeant: quod si fecerint, aut comitem deseruerint, vel eo pro foribus relicto negotia intus occulte tractaverint, in collegium amplius non recipiantur. Non prandium aut cœnam extra collegium capiant sine expresso rectoris et præpositi generalis consensu; qui alumnis ipsis, ut extra collegium pernoctent, aut post solis occasum cœnent, facultatem concedere minime poterunt. Si quis autem ex alumnis extra collegium ebrius fiat, in collegium amplius non recipiatur: quod si cuiquam in collegio non semel neque casu idem accidat, debet e collegio dimitti. Ad tollendas autem commessationes, et quæ inde oriuntur scandala, non possit rector quemquam externum in collegii vineas atque hortos introducere sine præpositi generalis consensu: qui eam diligentiam in hoc collegio gubernando adhibeat, quam, si esset suæ societatis collegium, adhiberet; consuetudine autem et modo suæ societatis non utatur, sed novas regulas proponat, quibus alumni collegii privatim et publice secundum canones et clericorum sæcularium mores instituantur.

§ 17. Litteræ, quas alumni præscribent, item eorum libri diligenter inspiciantur; quæ, si quidpiam amatorium, aut bonis moribus perniciosum contineant, comburantur, et qui eos habuerint, severe puniantur. Si quis autem deprehendatur litteras impuras scribere, seditiosas, vel detractorias, malum aliquod consilium vel vitia quorumvis continentes, statim e collegio ejiciatur. Eamdem pœnam subeant, qui seditionis speciem aliquam excitaverint, vel occasionem præbuerint atque auctores fuerint quo minus

aliqui superioribus obtemperaverint, aut si quem contra eos re aut verbo concitaverint. Ii etiam ejiciantur, qui injunctam sibi pœnam detrectaverint; aut, invitis superioribus, pecuniam occulte retinuerint: quique quemvis maledictis aut injuriosis dictis affecerint, aut percusserint, vel collegii pacem quomodocumque turbaverint, factis item et verbis inhonestis, statim, tanquam pestis quædam, e collegio extrudantur.

§ 18. Ad ea se quisque studia applicabit, eosque libros habebit, quos rector censuerit. Interpretationes auctorum in Gymnasio tantum societatis audient. Ad theologica studia quatuor annos assignamus, ad philosophica tres, totidem ad conscientiæ casus perdiscendos. Juris autem civilis aut humaniorum litterarum studia nullum in hoc collegio locum habeant. Harum, quas demonstravimus, disciplinarum studiis ultimus annus alumnis non concedatur, nisi prius in subdiaconatus saltem ordine sint constituti. Quod si quis ad sacros ordines aptus non videbitur aut illis indignus, is in collegio nequaquam retineatur; nec ei permittatur theologiæ aut quodvis aliud studium inchoare. Sacerdotes autem et virtute et doctrina præstantes in theologia magistri creentur, sine ullo tamen collegii sumptu: qui autem sacerdotii ordinem non fuerint consecuti, ad hujusmodi gradus nont sunt admittendi.

§ 19. Studiis absolutis, dies triginta in collegio permanendi alumnis concedantur; quibus transactis, non possint superiores amplius eos in collegio retinere: triginta vero illis diebus non erunt alumni a collegii legibus soluti, sed omnia facient ex superiorum præscripto. Quæ vero pauperibus alumnis vestes, aut pro vestibus quæ pecuniæ in discessu dandæ sint, ita rectori præscribatur, ut querelarum et invidiæ occasio præcidatur. Alumnis vero, qui pauperes non fuerint, aut qui studiorum cursum non absolverint, aut qui ob culpam aliquam dimissi fuerint, nihil detur.

§ 20. Superiores facultatem habeant aliquos egregiæ virtutis alumnos, etiam post absoluta studia, in collegio retinendi, quorum opera utantur in collegii administratione,

et sumt rerum ad collegium pertinentium; vel etiam ut alumni prædicti concionibus et administratione sacramentorum Germanos juvent in urbe commorantes; et ob alias hujusmodi pias causas ad collegii commodum et animarum salutem pertinentes.

§ 21. Nullus autem in collegio, vel postquam e collegio egressus fuerit, causarum in curia sit procurator; nec cujusvis principis aut prælati negotia etiam spiritualia procuret; nec absolutis studiis quisquam vel in collegio vel in urbe permaneat, ut curiæ praxim ediscat.

§ 22. Si quis alumnus divinæ gratiæ impulsu ad perfectionis statum et ad aliquod religiosæ vitæ genus aspiret, non debet a quoquam quavis de causa impediri, etiam si eo consilio fuisset in collegium ingressus; ut, studiis absolutis, e sæculi fluctibus se in tutum reciperet; dummodo virtute confirmatus in aliquam Germaniæ provinciam se conferat.

§ 23. Loca discedentium alumnorum ultra annum non vacent; et si ii, ad quos loca vacua pertinent, non advenerint, superiores eorum loco alios recipiant idoneos juvenes: qua in re nemo poterit superiores impedire. Erga absentes alumnos atque in Germania commorantes rector collegii paterna utatur sollicitudine, eorum labores cognoscendo, eosque qua decet caritate consolando.

§ 24. Collegii superiores primum pii sint, animarum salutis studiosi, et maximam divini cultus habeant rationem; deinde juvenes maximo cum delectu recipiant, receptos statim in Dei timore accurate institui procurent; postremo pietati negligentius vacantes, et ad virtutem non valde propensos, sine ulla mora dimittant. Quæ tria ut superioribus cordi sint, sub obtestatione divini judicii mandamus.

§ 25. Maxima quoque habeatur cura ecclesiarum, divinusque in illis cultus ac ornatus religiosissime conservetur; piique sacerdotes a superioribus eligantur, qui in illis semper resideant, ac, ut debebunt, missas et divina officia celebrent; ipsique superiores pro honore Dei ecclesiis prædictis liberaliter quidquid opus erit provideant, cultumque in eis ita exhibeant, ut earum reditus primum illis ipsis ecclesiis

serviant. Divinorum officiorum tempore nullus alumnus absit, sacerdotesque viri pii et graves choro præsint; sacrarumque cæremoniarum magistri sint divini officii moderatores. Si quis autem ex alumnis indignum quid orationis domo, aut inhonesto dicto vel facto, nutu vel aspectu minus honesto commiserit, confestim e collegio dimittatur. Si quis etiam sacras cæremonias discere vel exercere neglexerit, aut ab ecclesiasticis et clericalibus officiis alienus fuerit, vel templum et chorum fugitet; nisi monitus resipuerit, in collegio non toleretur.

§ 26. Quæ omnia quia a rectoris pietate pendent, præpositus generalis rectorem in hoc collegio constituat virum aliquem rectum, sobrium, prudentem, pietatis et timoris Dei Andrissimum; qui omnes nationes pari caritatis studio complectatur, et christianum inter alumnos amorem conservet: vitæ suæ exemplis omnes ad sui imitationem, et ad cælestis cum sanctis consortii desiderium inflammet; bonos in virtutis soliditate confirmet; malos a bonis discernat, et ex hoc loco intrepide, nulla cujusquam ratione habita, expellat: sæpe alumnis eorum vocationem exponat, in Adventus et Quadragesimæ octavo quoque die alumnis verbum Dei pro statu cujusque explicet; alis vero temporibus bis quolibet mense salutaria documenta publice proponat, omnesque ad timorem Dei et amorem excitet atque inflammet. Sit etiam rector divini cultus, ecclesiastici officii, sacrarum cæremoniarum, ritusque Romani valde studiosus; domus Domini decorem amet: neque tamen suæ religionis non necessarias hic retineat consuetudines, aut in collegium inducere studeat; sed, pro pia tot alumnorum institutione, sæcularium clericorum ritum imitetur; ut alumni non solum eum monentem audiant, sed ea quoque facientem videant, quæ ipsis facienda proponuntur.

§ 27. Spiritualis jurisdictio et animarum curam, quam ecclesiæ habent collegio unitæ, totam ad collegii ipsius protectores pertinere volumus. Quæ autem tam in spiritualibus rebus quam ecclesiis curandis fieri debent, marmoreis tabulis incisa in choro affixa habeantur.

§ 28. Superioribus non liceat supellectilem ecclesiarum vel earum ornamenta cuiquam commodare : ex reliquiis vero ne minimum quidem vel ipsis regibus tradi possit, nisi ex subscripto manu nostra aut pro tempore futuri pontificis romani mandato. Si quis aliter fecerit, sententiam excommunicationis incurrat eo ipso.

§ 29. Et quia spiritualia sine temporalium adminiculo consistere minimo possunt, ideo eorum cura esse non debet in postremis. Quare ipse rector viros fideles atque idoneos, quot ad hoc erunt necessarii, habere curet : quibus etiam præstandi ab eis officii leges, et quid in pietate et moribus observare debeant præscribat. Quorum primus sit œconomus generalis, quem si superiores eligere recusent, duo vel tres probatæ vitæ viri superioribus ipsis et protectoribus cogniti proponantur, ex quibus protectores, quem omnium aptissimum judicaverint, eligant et œconomum deputent generalem ; qui administrationis suæ rationem reddet et superioribus ipsis et protectoribus, quoties ipsi petierint. OEconomo generali adjungatur a superioribus alii particulares œconomi, præcipue vero fidelis aliquis vir, qui œconomum generalem in tanta rerum multitudine adjuvet, quique ipsius absentis vel etiam ægrotantis vices subire et bene gerere sciat et possit. Singulis vero œconomis necessaria suorum cujusque officiorum functio scripto tribuatur. Reditus sive pecuniæ collegii penes fidelem mercatorem tuto deponantur, ac deinde, prout necessitas postulaverit, mandato a rectore et a duobus œconomis subscripto repetantur. Nullus œconomus vel generalis vel particularis, nullus item qui collegio in quovis munere deserviat, ulli ex protectoribus vel superioribus, vel qui in collegio jus aliquod, administrationem vel potestatem habeat, sit sanguine vel aliqua affinitate conjunctus ; neque ab aliquo ex prædictis, neque ab ullo alio prælato aut domino quovis modo dependeat, aut cum prædictis clientelam habeat. Pater et filius, duo fratres, duo consanguinei in eadem civitate aut provincia non sint alicujus collegii œconomi ; neque quisquam in collegio deserviat, qui sit sanguine propinquus œconomo generali, neque ad

ipsum aliquo modo pertineat. Bona collegii quæcumque non locentur protectorum aut superiorum consanguineis, nullisvis cujusvis ordinis religiosis, non magnis prælatis, non œconomis aut aliis collegii ministris, neque eorum consanguineis, neque ulli, qui aliquod jus, potestatem vel administrationem habeat in collegio. Bonorum locationes a rectore, vel ab œconomo generali in ipso collegio fiant, rectore præsente, atque eas approbante. Quicumque autem bona collegii sive in urbe sive extra urbem locaverit, antequam locatio perficiatur, jusjurandum coram rectore vel alio deputato præstet, affirmans, se in ea locatione solam collegii utilitatem spectasse, et propter illam se nullum munus nullamque utilitatem cepisse, aut in futurum exspectare: juret item, se nihil facere aut fecisse ad alicujus instantiam aut commendationem aut propter cujusquam consanguinitatem vel amicitiam: et sine hoc juramento, de quo constet, quævis a quocumque et ubicumque facta locatio irrita sit et invalida. Bona prædicta tertio aut quarto quoque anno a peritis et fidelibus viris visitentur, eorum limites recognoscantur, et si opus fuerit renoventur; atque una cum visitatoribus, si fieri poterit, adsit aliquis ex collegii superioribus, aut saltem alumnus sacerdos vir prudens et pius. Œconomus tam generalis quam particularis aliique præcipui collegii officiales singulis annis mense januario fidelis et rectæ administrationis, et ad officium, quo funguntur, aptitudinis, necnon christianæ pietatis et honestæ conversationis testimonium a rectore habeant; quod nisi habuerint, eo ipso officiis privati esse censeantur. Societatis vero homines ad temporalem administrationem non obligentur, nisi de sui præpositi generalis mandato: a quo uno in omnibus regantur et corrigantur, et illi soli suæ quisque administrationis rationem tantum reddant.

§ 30. Si quid forte in his constitutionibus desiderari usus rerum magister demonstraverit, aut obscurum fuerit vel ambiguum; id protectores et superiores, re mature deliberata, ex communi omnium consensu suppleant, et declarent, et ad alta extendant. Quivis autem vel protector vel alius

dispensandi potestatem non habeat, sed id fiat ex communi omnium consensu, raro tamen, et nisi ob graves causas, ubi præsertim nulla sit privati commodi aut gratiæ suspicio, sed vel necessitas cogat, vel magnum collegii bonum agatur, resque ad majorem Dei honorem vel collegii ipsius commodum manifeste pertinere appareat.

§ 31. Quæ omnia et singula in his constitutionibus contenta ab omnibus tam alumnis quam aliis quibuscumque, ad quos pertinent, cujusvis status, conditionis, et ordinis, etiam sacerdotibus, in virtute sanctæ obedientiæ, et sub censuris et pœnis nostro aut protectorum vel rectoris arbitrio pro culpæ modo infligendis, mandamus inviolabiliter observari. Decernentes, quascunque alias dicti collegii constitutiones a quocumque, etiam a nobis, emanatas vel approbatas, præsentibus contrarias, nullius esse roboris et momenti : et ex nunc irritum et inane, quidquid secus in prædictis per quoscumque scienter vel ignoranter, etiam obtentu aliarum dicti collegii ordinationum (quæ tamen per præsentes, nisi his adversentur, abrogatæ non sint) aut alias quomodocumque contigerit attentari.

§ 32. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac aliis ipsius collegii, juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus contrariis quibuscumque; aut si aliquibus communiter vel divisim ab apostolica sit sede indultum, quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam et ad verbum de indulto hujusmodi mentionem.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrorum statuti, ordinationis, rejectionis, onerationis, assignationis, voluntatis, mandatorum, et decreti infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud sanctum Petrum anno Incarnationis

Dominicæ millesimo quingentesimo octogesimo quarto. Kal. aprilis, pontificatus nostri anno duodecimo.

M. CARD. S. STEPHANI.
CÆS. GLORIERIUS.
A. DE ALEXIIS.

Loco † Sigilli pendentis.

Registrata apud Cæsarem secretarium.

## IV.

## *Privilegium Imperiale pro Collegio Germanico Urbis.*

Quod alumni ibidem ad gradus promoti gaudere debeant iisdem privilegiis, quibus ii, qui in aliqua Italiæ vel Germaniæ universitate gradus susceperunt, et ad omnes dignitates ecclesiasticas in Germania possint promoveri.

FERDINANDUS SECUNDUS,

Divina favente clementia electus Romanorum imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclawoniæ, etc., rex; archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Brabantiæ, Stiriæ, Carinthiæ, Carnoliæ, etc.; marchio Moraviæ, etc.; dux Lucemburgiæ, ac Superioris et Inferioris Silesiæ, Wirtembergæ et Teckæ; princeps Sueviæ; comes Haspurgi, Tyrolis, Ferreti, Kyburgi et Goritiæ; landgravius Alsatiæ; marchio sacri Romani imperii Burgo-Viæ, ac Superioris et Inferioris Lusatiæ; dominus Marchiæ Sclavonicæ, Portus Naonis et Salinarum, etc.

Agnoscimus et notum facimus tenore præsentium universis.

Postquam Dei præpotentis concessu ac munere ad supremum majestatis imperialis fastigium evecti sumus, officii nostri munus cum primis requirere existimamus, majorum nostrorum Romanorum imperatorum ac regum exemplo sollicite curare, ut, variis gymnasiis, academiis, et universitatibus erectis, liberalium artium ac scientiarum studia, quæ ad reipublicæ gubernationem et conservationem necessaria et opportuna sint, excolantur, et convenientibus honoribus ac præmiis excitentur, nostroque auspicio felicia incrementa consequantur.

§ 1. Cum itaque honorabilis, religiosus, devotus, nobis dilectus Pater Bernardinus Castorius, Societatis Jesu sacerdos, et collegii Germanici Romæ rector, humiliter nobis exponi curavit, summos pontifices Julium III et Gregorium XIII recolendæ memoriæ provida sollicitudine dictum collegium in beneficium nationis Germanicæ fundasse et instituisse, et amplis reditibus dotasse, ut centum ibidem ex ejusdem gremio adolescentes seu alumni in studiis alantur et instruantur, qui tandem divinæ legis capaces, necnon ætate, doctrina, et probitate maturi, postquam de beneficiis ecclesiasticis competenter provisi fuerint, tanquam intrepidi fidei athletæ, in Germaniam ac regiones suas ad alios exemplo vitæ suæ ad Christum trahendos, et, qui id talentum acceperint, ad verbum Dei prædicandum et docendum, necnon hæresum latens venenum deprehendendum, et errores resecandum, atque in vinea Domini strenue fortiterque laborandum remitti et destinari possint. Atque hinc varia quoque dicto collegio privilegia contulisse, inter quæ illud speciale sit, quod regentes ac superiores ejusdem collegii Germanici, cum consensu et assistentia cardinalium protectorum, eos, qui philosophiæ et theologiæ ibidem studuerint, ac scientia et moribus idonei reperti fuerint, ad baccalaureatus, licentiæ, doctoratus, et magisterii gradum in dictis facultatibus promovere, iisque prærogativas et privilegia, quibus in ipsa urbis universitate promoti fruuntur, conferre possint et valeant. Et quamvis nonnunquam ejusdem collegii Germanici alumnos, vigore memoratorum privilegiorum, doctoris laurea ibidem decoratos, patriæ servire cupientes, professuras publicas ambire, aut beneficia aliqua ecclesiastica præsertim majora in Germania affectare contigat; ex eo tamen aditum ipsis præcludi, quod isthic in collegio, et non alibi, publica nempe universitate, gradu et honoribus scholasticis insigniti fuerint; unde vel ab ejusmodi prætentione desistere, vel, post exactum studiorum suorum cursum, ad alias universitates suscipiendi gradus ergo proficisci cogantur, non sine temporis et pecuniarium dispendio. Ac proinde memoratus collegii rector demisse nobis supplicavit, ut dicto

collegio Germanico Romæ privilegium clementissime concedere dignaremur, quod, qui ejusdem collegii alumni ibidem in philosophia ac theologia promoti fuerint, omnium omnino ecclesiasticorum beneficiorum per universam Germaniam, non secus ac si in alia quavis universitate eumdem gradum suscepissent, capaces reddantur. Nos itaque, benigne considerantes, quam sæpedictum collegium nationi nostræ utile, et ad propagandam ac conservandam in Germania religionem orthodoxam opportunum fuerit, quam multos viros insignes ad doctos produxerit, qui rempublicam in religione nutantem doctrina, verbo, et exemplo egregie juverint, et quam ingens fructus in posterum quoque ex eodem collegio exspectari possit, præcibus sæpedicti rectoris Patris Bernardini Castorii clementer locum dandum esse censuimus.

§ 2. Idcirco ex certa scientia, animo bene deliberato, sano et maturo accedente consilio, et de Cæsareæ nostræ potestatis plenitudine, sæpedicto collegio Germanico Summorum Pontificum auctoritate Romæ fundato ejusque alumnis nationis Germanicæ, qui baccalaureatus, magisterii, licentiæ, aut doctoratus gradum ibidem secundum collegii statuta solemni ritu susceperint aut suscepturi sint, hanc gratiam concessimus. Quod iidem debeant et possint in ombus locis et terris sacri Romani Imperii, et ubique terrarum et locorum libere omnes actus professorum legendi, docendi, interpretandi et glossandi, facere et exercere, quos cæteri professores, baccalaurei, magistri, licentiati, ac doctores, in aliis studiis privilegiatis promoti et insigniti, exercent et exercere possunt.

§ 3. Volumus præterea et decernimus, quod memorati Collegii Germanici alumni ibidem dignitatem seu gradum aliquem assumentes, gaudeant et potiantur, utique frui, gaudere, et potiri possint ac debeant omnibus et quibuscumque gratiis, honoribus, dignitatibus, præminentiis, immunitatibus, privilegiis, franchisiis, concessionibus, favoribus, et indultis, ac aliis quibuslibet, quibus alii in gymnasio Parisiensi, Bononiensi, Patavino, Perusino, Pisano, Viennensi, Coloniensi, Ingolstadiensi, aut alio privilegiato gym-

nasio Germaniæ, juxta ordinationes, usus, ritus, consuetudines, et mores cujusque pro tempore promoti, aut aliqua dignitate seu gradu insigniti, gaudent, utuntur, fruuntur et potiuntur; et ad metropolitanas, cathedrales, collegiatas ecclesias, aliave beneficia ac dignitates ecclesiasticas majores ac minores admitti, ad quæ illi admittuntur quomodolibet consuetudine vel de jure.

§ 4. Non obstantibus, quantum ad hanc concessionem nostram, aliquibus privilegiis, indultis, prærogativis, gratiis, statutis, ordinationibus, legibus, constitutionibus, reformationibus, exemptionibus, aut aliis quibuscumque in contrarium facientibus. Quibus omnibus et singulis, ex certa nostra scientia, et animo bene deliberato, per hoc diploma nostrum derogamus, et derogatum esse volumus. Supplentes omnes et quoscumque defectus tam juris quam facti; si qui in præmissis omnibus et singulis intervenissent, aut intervenisse dici aut allegari possent, quovis modo consuetudine, vel de jure.

§ 5. Hac tamen conditione disertim adjecta, ut iidem alumni præmemorato modo in collegio Germanico promoti, si ad dictas metropolitanas, cathedrales, aut collegiatas ecclesias, aliave beneficia, ac dignitates ecclesiasticas in Germania aspirare cupiant, earumdem ecclesiarum seu capitulorum statutis se in reliquis accommodent, nec in disputationem aut controversiam ea vocare præsumant.

§ 6. Nulli ergo omnino hominum, cujuscumque status, gradus, ordinis, conditionis, dignitatis, aut præminentiæ fuerit, liceat hanc nostræ confirmationis, indulti, concessionis et privilegii gratiam et facultatem infregere, aut ei quovis ausu temerario contraire, seu ea quovis modo violare. Si quis autem id attentare præsumpserit, nostram et imperii sacri indignationem gravissimam, et pœnam quinquaginta marcharum auri puri toties, quoties contra factum fuerit, se noverit irremissibiliter incursurum; quarum dimidiam imperiali fisco seu ærario nostro, reliquam vero partem sæpenominato collegio germanico decernimus applicandam. Harum testimonio litterarum, manu nostra sub-

scriptarum, et sigilli nostri Cæsarei appensione munitarum.

Datum in civitate nostra Viennæ, die decima quarta mensis septembris, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo octavo, regnorum nostrorum, Romani decimo, Hungarici undecimo, Bohemici vero duodecimo.

FERDINANDUS II.

PH. a STRALENDORFF.

Loco † Sigilli pendentis.

Ad mandatum sacræ Cæsareæ majestatis proprium.

GERH. a ZWETHEN

## V.

## CATALOGUE

### DES HOMMES ILLUSTRES SORTIS DU COLLÉGE GERMANIQUE ET HONGROIS (1).

---

### HOMMES ILLUSTRES

#### PARMI LES PENSIONNAIRES.

Grégoire XV, pape (Alexandre Ludovisi, archevêque de Bologne).

#### CARDINAUX.

Flave Orsini, des ducs de Gravina, archevèque de Cosence.

Michel Bonelli, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, neveu du pape Pie V; évêque d'Albano, camérier de la S. E. R.

(1) *Note du Traducteur.* Dans l'ouvrage original, ce catalogue est en latin et copié textuellement sur les registres du collége Germanique, ce qui nous met dans la nécessité d'y joindre quelques observations. 1° Comme il y a plusieurs années que ce catalogue a été dressé, il y a parmi les personnages encore vivans ou décédés depuis ce temps, quelques uns qui ont été promus à des dignités plus élevées, mais que nous n'avons pas cru devoir indiquer, pour conserver l'intégrité de cette pièce; 2° nous avons traduit le mot *suffraganeus*, p. 231 sq. (en allemand *Weihbischoff*), par celui de *coadjuteur*, quoiqu'il n'y réponde pas parfaitement. Les ecclésiastiques disent que le *suffraganeus*, dont les fonctions n'existent pas en France, est *vicarius in pontificalibus*; 3° enfin, nous avons été obligés de laisser en latin plusieurs noms d'évêchés *in partibus*, dont il nous a été impossible de découvrir l'équivalent français, malgré des recherches dans lesquelles nous avons été aidé avec une obligeance extrême, par le savant Bollandiste, le R. P. Van Hecke, qui voudra bien agréer ici l'hommage de notre reconnaissance.

Cynthio Passero Aldobrandini, fils d'une sœur du pape Clément VIII, grand-pénitencier.

Louis de Torres, bibliothécaire de la S. E. R., archevêque de Monreale en Sicile.

Charles Conti, des ducs de Poli, évêque d'Ancône.

Innocent de Bubalo, chancelier, évêque de Camerino.

François Maidalchini.

Bandino Panciotichi, prodataire et préfet de la Congrégation des conciles.

Joseph-René Imperiali, des princes de Francavilla, préfet de la Congrégation du Bon Gouvernement.

Jean-Baptiste Ptolémée, de la Compagnie de Jésus, préfet de la Congrégation des langues orientales.

Jean-Baptiste, des marquis de Salerne, de la Compagnie de Jésus.

Nous plaçons les deux précédens sur notre catalogue, parce que le premier était recteur du collége, quand il fut créé cardinal, et que le second a enseigné pendant quelque temps le droit canon dans le même collége.

ÉVÊQUES.

André Baccalar, évêque d'Algher en Sardaigne, et ensuite archevêque de la Turritaine ou de Sassari. C'était un homme très versé dans les langues. Il traduisit en latin les œuvres de saint Jean Damascène.

Joseph Faraon, de Messine, évêque de Massa de Sorriento, et ensuite de Crotone.

Rutile Benzoni, romain, évêque de Lorette et de Recanati, illustre par sa piété, son érudition, et par la publication de plusieurs ouvrages théologiques.

Napoléon Comitoli, de Pérouse, auditeur de Rote, et ensuite évêque de Pérouse; recommandable par la sainteté de sa vie.

Jean-Dominique Rebiba, de Messine, évêque d'Ortona.

Paul-Emile Sadoleti, de Modène, évêque de Carpentras.

Sébastien Ghisleri, de Bosco, neveu du pape Pie V, évêque de Strongoli.

Robert Perbenedetti, de Camerino, évêque de Nocera, célèbre par son extraordinaire sainteté.

Jules Sansedoni, de Sienne, évêque de Grosseto. Ayant abdiqué son évêché, il se rendit célèbre par sa grande sainteté. Il écrivit la vie du bienheureux Ambroise Sansedoni, son parent.

Maffée, des comtes de Gambara, de Brescia, évêque de Tortone.

Guillaume Chisholme, écossais, évêque de Dumblaine en Ecosse, puis de Vaison en France. Ayant abdiqué l'épiscopat sous Pie V, il devint un pieux chartreux.

Marcello Crescenzi, romain, évêque d'Assise.

Philippe Billins, de Gubio, clerc régulier, évêque de Cagli.

Sigismond Donati, de Correggio, évêque de Venuse et ensuite d'Ascoli, nonce apostolique de Pie V, à Venise.

Claude Sozomène, de Chypre, évêque de Pola, en Istrie.

AUTRES PENSIONNAIRES DE DIVERS RANGS.

Tibère Cibo, des ducs de Massa et Carrare, né prince.

Paul Guinisi, de Parme, référendaire des deux signatures.

Paul Alaleona, de Macerata, premier maître des cérémonies du pape.

Rusticuccius Rusticucci, de Fano, référendaire des deux signatures.

Marc-Antoine Olgiati, de Côme, référendaire des deux signatures et président de la révérende chambre apostolique.

Alexandre Setton, écossais, grand-chancelier du royaume d'Ecosse.

Augustin Mascardi, de Sarzane, célèbre philosophe de son siècle.

Fabrice Rebiba, de Messine, camérier secret de Pie V.

Fabius Ranucci, de Macerata, célèbre jurisconsulte et éditeur d'ouvrages.

Marc-Antoine Amici, de Macerata, célèbre par les ouvrages qu'il a publiés.

Louis Beni, de Gubio, homme très versé dans les langues,

qui a publié plusieurs volumes sur la philosophie et la philologie.

Jérôme, des comtes de Martinenghi, de Brescia ; ayant renoncé aux plus grands honneurs, il entra dans l'ordre des Capucins où il vécut et mourut pieusement.

Jean-Baptiste Pescatori, de Novare, de la Société de Jésus, cher à saint Louis de Gonzague, à cause de la pureté de sa vie.

Augustin Justiniani, génois.
Jean-Baptiste Berusco, romain.
Benoît Justiniani, génois.
Jean de la Haye, belge.
Jules Fuligatti, de Cesène.
Stanislas Crodzicki, polonais.
Jérôme Dandini, de Césène,
Pierre Ximenès, de Tolède.
Antoine M. Parentucelli, de Sarzane.
Nicolas Orlandini, de Florence.
Louis Ruggeri, d'Arezzo.

Tous ceux-ci furent des écrivains célèbres de la Compagnie de Jésus. Leurs écrits ont été énumérés par Alegamb dans la bibliothèque de la Société. Quelques uns d'entre eux, ainsi qu'on peut s'en convaincre, ont brillé non seulement par leur érudition, mais encore par leur sainteté.

Thomas Cottam, anglais, de la Société de Jésus, tué en Angleterre par haine pour la foi.

Le vénérable Rodolphe Aquaviva, napolitain, de la Société de Jésus, tué pour la foi chrétienne dans l'île de Salsette, de qui le martyre a été constaté par Benoît XIV. Nous l'inscrivons ici parce qu'il est parti pour l'Inde, après avoir professé pendant trois ans la théologie dans ce collége.

### *Hommes illustres parmi les élèves allemands et hongrois.*

#### CARDINAUX.

François, comte de Dietrichstein, prince-évêque d'Olmutz.

François-Guillaume, fils du duc Ferdinand de Bavière, comte de Wartenberg, prince-évêque d'Osnabruck, de Minden, de Verden et de Ratisbonne.

Ernest-Adalbert, comte de Harach, archevêque de Prague, primat de Bohême, évêque de Trente et prince du S. E. R.

Guidobald, comte de Thun, archevêque de Salzbourg, primat de Germanie, légat né de S. S. A., évêque de Ratisbonne, prince du S. E. R.

Maximilien-Gandolphe, comte de Kuenburg, prince-évêque de Salzbourg, etc.

Guillaume, comte de Furstenberg, prince-évêque de Strasbourg, et abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Wolfgang, comte de Schrattenbach, prince-évêque d'Olmutz, vice-roi des Deux-Siciles.

Damiens, comte de Schœnborn-Buchaim, évêque de Spire et de Constance, prévôt de Weissembourg et d'Odenheim; prince de S. E. R. et commandeur de l'Ordre Teutonique.

Sigismond de Kollonitz, comte de Freyberg, etc., premier archevêque de Vienne, et prince du S. E. R.

Emeric Csaky, comte de Scepus et archevêque de Colocz.

Thomas-Philippe d'Alsace, comte de Bossu et prince de Chimay, archevêque de Malines, primat de Belgique.

Ferdinand, comte de Troyer, prince-évêque d'Olmutz.

Christophe, comte Migazzi de Waal et Sonnenthurn, prince-archevêque de Vienne, et administrateur de l'évèché de Veitzen.

ÉLECTEURS DU SAINT EMPIRE ROMAIN.

Jean Swickardt, baron de Cronenberg, archevêque de Mayence, électeur et archichancelier de l'Empire pour la Germanie.

Georges-Frédéric, baron de Greiffenclaw, prince-évêque de Worms, ensuite archevêque de Mayence, etc.

Anselme Casimir, baron de Wamboltt d'Umbstatt, archevêque de Mayence, etc.

Philippe Christophe, baron de Sotern, prince-évêque de Spire, ensuite archevêque de Trèves, électeur et archichancelier de l'Empire pour la Gaule.

Jean Hugues, baron d'Orsbeck, prince-évêque de Spire, ensuite archevêque de Trèves, etc.

Philippe-Charles, comte d'Eltz, archevêque de Mayence, etc.

PRIMATS ET ARCHEVÊQUES.

Nicolas Scered, archevêque de Tuam, en Irlande.

Wolfgang Théodore de Raittenaw, prince-archevêque de

Salzbourg, primat de la Germanie, et légat né du Saint-Siége Apostolique.

Marc Sittich, comte d'Alta-Emps, neveu de saint Charles-Borromée, prince-archevêque de Salzbourg, etc.

Emeric Losi, évêque de Csanad, ensuite archevêque de Gran, primat de Hongrie, légat né du Saint-Siége Apostolique, fondateur du séminaire de Presbourg.

André Creusen, évêque de Ruremonde, ensuite archevêque de Malines.

Georges, comte de Lippay, évêque d'Eger et ensuite de Neytracht, chancelier du royaume de Hongrie, puis archevêque de Gran, fondateur de plusieurs colléges et séminaires.

Georges-Pohrons Szelepcseni, évêque de Weisbrunn et ensuite de Neytracht, chancelier du royaume de Hongrie, puis archevêque de Colocz, et enfin de Gran; très célèbre par les colléges et séminaires qu'il a fondés.

Martin Borkovich, 55e prieur général de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite, évêque d'Agram et archevêque de Colocz; renommé par la sainteté de sa vie.

Jean-Guillaume, baron de Kollowrat, prince-archevêque nommé de Prague, mais enlevé par la mort avant sa confirmation.

Jean Gubafoczy, évêque de Cinq-Eglises, puis de Veitzen, ensuite de Neytracht, enfin archevêque de Colocz, et chancelier du royaume de Hongrie.

Jean-Joseph, comte de Breiner, évêque de Vienne, puis prince-évêque de Prague, primat de Bohème.

Paul Szecsenyi, de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite, évêque de Cinq-Eglises, puis de Weisbrunn, et enfin archevêque de Colocz.

Emeric, comte d'Esterhazy, 63e prieur général de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite, évêque de Veitzen, puis de Agram, puis de Weisbrunn et chancelier de Hongrie, enfin archevêque de Gran.

Léopold-Antoine, baron de Firmian, prince-évêque de

Saint-André en Carinthie (Lavant), puis de Seckau en Styrie, et enfin prince-archevêque de Salzbourg.

Jacques-Ernest-Jules, comte de Liechtenstein, prince-évêque de Seckau, puis d'Olmutz, et enfin prince-archevêque de Salzbourg.

Gabriel Herman, baron de Patachich de Zajesda, évêque de Sirmich, puis archevêque de Colocz.

Nicolas, comte de Csaky de Keresztszegh, évêque de Gross-Warasdin, puis archevêque de Colocz, et enfin de Gran.

François-Xavier Klobusiczky, baron de Zetheni, évêque de Transylvanie, puis d'Agram, et enfin archevêque de Colocz.

Antoine-Pierre Przichowsky, baron de Prsichowitz, prince-archevêque de Prague.

François, comte de Barckocsy, évêque d'Eger, puis archevêque de Gran, et prince du S. E. R.

Jean-Henry, comte de Frankenberg, archevêque de Malines.

ÉVÊQUES.

André Jerin, prince-évêque de Breslau.
Jean Telz, prince-évêque d'Olmutz.
Stanislas Paulowsky, prince-évêque d'Olmutz.
Jean Bogenrein, évêque de Trieste.
Paul-Albert, prince-évêque de Breslau.
Grégoire Stobée, prince-évêque de Saint-André.
Jean Plazgumer, prince-évêque de Brixen.
Nicolas Novak, évêque de Csanad.
Henri de Knœrnigen, prince-évêque d'Augsbourg.
Paul-David Czalokozy, évêque de Weisbrun.
Jacques Eberlin, prince-évêque de Seckaw.
Ehrenfrid, baron de Kuenburg, prince-évêque de Chiemsee.
Antoine Wolfradt, de l'Ordre de Saint-Benoît, abbé de Kremsmunster, puis prince-évêque de Vienne.

Grégoire Nagy-Falvay, évêque de Transylvanie et puis de Veitzen.

Ladislas Deaky, évêque de Modrusch.

Antoine, baron de Crosina, prince-évêque de Brixen.

Nicolas Braikovich, évêque de Segna, puis d'Agram.

Ladislas Martinyi, évêque de Sirmisch et de Veitzen.

Thomas Balassfy, évêque de Bosnie, puis de Cinq-Églises.

Guillaume de Valsperg, prince-évêque de Brixen.

Jean-Christophe, comte de Liechtenstein, prince-évêque de Chiemsee.

Jean-Grégoire, baron de Herbstein, prince-évêque, nommé et confirmé de Ratisbonne, mais décédé peu de mois après, avant d'avoir été sacré.

Albert Beat de Ramstein, prince-évêque de Bâle.

Corneille Van den Bosch, évêque de Bruges, chancelier de Flandre, puis évêque de Gand.

Philippe-Frédéric, comte de Breiner, prince-évêque de Vienne.

Jean Flug d'Aspremont, prince-évêque de Coire.

George, comte de Draskovics, évêque de Javarin (Raab).

Michel de Kopesanyi, évêque de Sirmisch.

Benoît Kisdy, évêque d'Eger, fondateur du collége, du séminaire et de l'université de Cassovie; célèbre par la sainteté de sa vie.

André-François, de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite, évêque de Sirmisch.

Othon-Frédéric, comte de Pucheim, prince-évêque de Laybach.

Albert Priam, prince-évêque de Saint-André.

Jean Eberlin, prince-évêque de Vienne.

Marquard Schenk, comte de Castell, prince-évêque d'Eichstadt.

Jean, baron Ecker de Kæpfing, prince-évêque de Freisingen, célèbre par sa charité pour les pauvres.

François Vigile, baron de Spaur, prince-évêque de Chiemsee.

Charles Grimming, prince-évêque de Goritz.
François-Jean, baron de Prasberg, prince-évêque de Constance.
Grégoire Jakusich d'Orbova, baron d'Oroszlanykœ, évêque de Weisbrun, puis d'Eger.
Georges Telegdi, évêque de Neytracht.
Étienne, baron de Bosniak de Margyarbely, évêque de Cinq-Églises, puis de Weisbrun, et enfin de Neytracht.
François Alberti, prince-évêque de Trente.
Paul Hoffman, évêque de Cinq-Églises, et ensuite de Weisbrun.
Adam-Laurent, baron de Toerring, prince-évêque de Ratisbonne.
Nicolas Bosgay, évêque de Javarin.
François, comte de Lodron, prince-évêque de Goritz.
Jean-François, baron de Schœnaw, prince-évêque de Bâle.
Wildéric, baron de Walderdorff, prince-évêque de Vienne et vice-chancelier.
Léonard-François Szegedy, évêque de Transylvanie, puis de Veitzen, puis d'Eger.
George Pongracz, évêque de Veitzen.
Sigismond-Alphonse de Thun, prince-évêque de Brixen, et plus tard aussi de Trente.
Thomas-Emeric, comte de Palffy, évêque de Csanad, de Veitzen, d'Eger et de Neytracht.
Pierre-Philippe, baron de Dernbach, prince-évêque de Bamberg et de Wurtzbourg, duc de la Franconie orientale, homme d'une haute sainteté.
Jean-Baptiste, comte de Lodron, prince-évêque de Goritz.
Albert, comte de Waldstein, prince-évêque de Vienne.
Étienne, baron de Sennyei, évêque de Weisbrun.
Georges Barsony, évêque de Transylvanie, puis de Gross-Warasdin, et enfin d'Eger; il éprouva de grands malheurs par attachement à la foi catholique.
Sébastien, comte de Pœtting, prince-évêque de St.-André, et ensuite de Passau.
Nicolas Balogh, évêque de Csanad, et puis de Veitzen.

Ernest, comte de Trautsen, prince-évêque de Vienne.

Jean-Marc, baron Rosseti, évêque de Pedena.

André-Daniel, baron de Raunach, évêque de Pedena.

Augustin Benkowich, 63e prieur général de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite, ensuite évêque de Gross-Warasdin et prévôt de Lelesz, célèbre par sa sainteté.

Henri-Hartard, baron de Rollingen, prince-évêque de Spire.

Étienne Telekesy, évêque de Csanad et d'Eger, illustre par son zèle apostolique, sa patience à toute épreuve et sa rénonciation à de grandes dignités.

Jean, comte de Kéry, 57e prieur général de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite, évêque de Sirmisch, puis de Csanad, et ensuite de Veitzen. Il publia plusieurs ouvrages.

Frédéric-Chrétien de Plattenberg, prince-évêque de Munster.

Sigismond-Christophe, comte d'Herbestein, prince-évêque de Laybach. Ayant abdiqué l'épiscopat, il entra chez les prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, où il termina ses jours par une mort très sainte.

Ladislas Mattyasowsky, évêque de Neytracht, chancelier de Hongrie.

André Illyés, évêque de Transylvanie, homme savant, qui écrivit un grand nombre d'ouvrages.

Blaise Jaklin, évêque de Neytracht.

Jean-Antoine Knebel, baron de Katzenellenbogen, prince-évêque d'Eichstadt.

Jean Puschi, évêque de Javarin.

Jean-François Kuen, baron d'Aver, prince-évêque de Brixen.

Étienne Dolny, évêque de Csanad.

Jean Pyber, évêque d'Eger.

Sigismond-Antoine Ordody, évêque de Gross-Warasdin.

Jean-Conrad de Reinach, prince-évêque de Bâle.

Valentin Drugeth, comte de Homona, évêque de Modrusch.

Ferdinand-Paul-Ernest-Maximilien, comte de Berlo, évêque de Namur.

François-Arnold, baron de Metternich, prince-évêque de Paderborn et puis de Munster.

Étienne Illyés, évêque de Semendria ou Belgrade.

Jean, comte de Kuenburg, prince-évêque de Saint-André.

Jean-Philippe, comte de Schœnborn, prince-évêque de Wurtzbourg.

Frédéric-Charles, comte de Schœnborn, prince-évêque de Bamberg et de Wurtzbourg.

Gaspard-Ignace, comte de Koenigl, prince-évêque de Brixen.

Jean-Antoine, baron de Freyberg et Eissenberg, prince-évêque d'Eichstadt.

Ladislas Szürenyi, évêque de Csanad. La renommée de sa sainteté brilla parmi les vivans, et ses vertus furent publiées après sa mort par la presse.

François-Ignace Mednianscky, baron de Medgyes, évêque de Veitzen.

Jacques-Maximilien, comte de Thun, prince-évêque de Goritz.

Ladislas-Adam, comte d'Erdœdy, évêque de Neytracht, vice-chancelier de Hongrie.

Sigismond-Félix, prince-évêque de Laybach.

Jean Okolicsany, évêque de Gross-Waradin.

Gabriel-Antoine, comte d'Erdœdy, évêque d'Eger, si célèbre par sa libéralité pour les pauvres et par d'autres vertus encore, que sa vie a été imprimée.

Antoine-Joseph-Sigismond, comte de Reinach-Surbrunn, prince-évêque de Bâle.

Jean-Constantin Pataky, célèbre par le zèle qu'il déploya dans les missions de Transylvanie et de Valachie, et en conséquence sacré évêque du rit grec.

Charles-Joseph, comte de Kuenburg, prince-évêque de Seckau, puis de Chiemsee.

Joseph-Ignace, baron de Ruvere, évêque élu de Neustadt, mais enlevé par la mort peu de jours avant son sacre.

Emeric-Gabriel, comte d'Esterhazy de Galantha, évêque de Neytracht.

Simon-Nicolas, comte de Froberg, prince-évêque de Bâle.

Léopold-Marie, comte de Spaur, prince-évêque de Brixen.
Sigismond-Joseph, comte de Berenyi de Karancs-Berény, évêque de Cinq-Églises.
Paul, comte de Forgach, évêque de Gross-Waradin, puis de Veitzen.
Adalbert, baron de Walderdorff, de l'Ordre de Saint-Benoît, évêque et prince-abbé de Fulde, primat des abbés de la Germanie et de la Gaule, et archichancelier de l'impératrice des Romains.
Joseph-Antoine Chionilch de Chielka, évêque de Bosnie.
François-Félix, comte de Albertis, prince-évêque de Trente.
François, comte de Zichy de Vasonkô, évêque de Javarin.
Cyriaque-Frédéric, comte de Halweill, évêque de Neustadt.
François-Antoine, comte Engl de Wagrein, évêque de Csanad.
Adam-Frédéric, comte de Seinsheim, prince-évêque de Bamberg, administrateur de l'évêché de Wurtzbourg.
Jean-Baptiste, comte de Tour et Taxis, prince-évêque de Saint-André.
Léopold-Ernest, baron de Firmian, prince-évêque de Seckaw, et ensuite de Passau.
Jean-Antoine, baron de Federspil, prince-évêque de Coire.
Adam, baron de Patachich de Zajezda, évêque de Gross-Waradin.
Emmanuel, comte de Waldstein, évêque de Leutmeritz.
Jean-Baptiste, comte de Pergen, d'abord auditeur de Rote, puis évêque de Mantoue et prince du S. E. R.
Joseph-Philippe, comte de Spaur, prince-évêque de Seckaw,
Ignace Koller de Nagy-Manya, évêque de Weisbrun.
Charles, comte d'Esterhazy de Galantha, évêque d'Eger.
Louis, baron de Welden, prince-évêque de Freisingen.

ÉVÊQUES IN PARTIBUS ET COADJUTEURS.

Nicolas Elgard, évêque d'Ascalon, coadjuteur (*suffraganeus*) de Mayence à Erfurt.
Christophe-Guillaume Weylhamer, coadjuteur de Passau.
Pierre Binfeld, évêque d'Azote, coadjuteur de Trèves.

Georges de Helfenstein, coadjuteur de Trèves.
Jean Hertin, coadjuteur de Bamberg.
Gérard Crane, prévôt et coadjuteur de Dorpat en Livonie.
Henri Fabritius, coadjuteur de Spire.
Simon Feurstein, *episcopus Bellinensis*, coadjuteur et prévôt de Brixen.
Eucharius Sangius, coadjuteur et visiteur de Wurtzbourg.
Georges Schultet, coadjuteur de Breslau.
Martin Chylenus, coadjuteur de Constance.
Jean-Jacques Mügel, évêque de Sebaste, coadjuteur de Constance.
Jean Schoner, évêque de Narenta et coadjuteur de Bamberg.
Corneille Gobel, coadjuteur de Trèves.
Frédéric Forner, coadjuteur de Wurtzbourg et de Bamberg, homme apostolique et érudit, de qui il reste beaucoup d'écrits.
Christophe Gobel, coadjuteur de Mayence.
Othon Géréon, coadjuteur de Cologne.
Jean Prenner, *episcopus Symbaliensis*, coadjuteur de Passau.
Josse Wagenhauber, coadjuteur de Wurtzbourg.
Jean-Gaspard Stredele, coadjuteur de Passau et administrateur de l'évêché d'Olmutz.
Jean-Bernard d'Angeloch, évêque de Christopolis et coadjuteur de Bâle.
Jean-Antoine de Triddi, évêque de Tibériade et coadjuteur de Constance.
Jean-Frédéric, baron de Breiner, évêque de Rose en Cilicie, et coadjuteur d'Olmutz.
Sébastien Molitor ou Myller, coadjuteur d'Augsbourg.
Jean-Balthazar Liesch, évêque de Nicopolis, coadjuteur et administrateur de l'évêché de Breslau.
Egilde Gelen, prévôt de Crenenbourg, évêque d'Aureliopolis et coadjuteur d'Osnabruck.
Zacharie Stumpff, coadjuteur de Breslau, qui a laissé après lui une haute réputation de sainteté.
Gaspard Karas, coadjuteur d'Olmutz.

Nicolas Aliprandi de Thomasi, coadjuteur de Passau, dignité qu'il abdiqua par humilité chrétienne.

Jesse Perchofer, *episcopus Bellinensis*, coadjuteur et doyen de Brixen.

Jean-Adam, baron de Gross, coadjuteur de Wurtzbourg.

Udalric Grapper, évêque de Lampsaque, coadjuteur de Passau.

Gabriel Haug, évêque de Tripoli et coadjuteur de Strasbourg.

Guillaume-Louis Pentz, coadjuteur de Constance.

Sigismond-Georges Myller, coadjuteur de Constance.

Jean Vanoviczy, de l'ordre de Saint-Paul premier ermite, évêque de Scardona. Ayant déposé la mitre, il rentra dans le cloître et mourut pieusement dans les fonctions apostoliques des missions. Il publia quelques ouvrages.

Michel Matkovich, évêque de Scardona.

Georges Paris Giurletta, coadjuteur de Salzbourg.

André Szily de Palotta, évêque de Scopia.

Guillaume Vintler, baron de Plath, coadjuteur de Brixen.

Jean-Henri Anethan, évêque de Hierapolis, coadjuteur de Hildesheim et puis de Cologne.

Jean Kalamanczay, évêque de Scardona.

Georges, comte Ezterhazy de Galantha, *episc. Bacensis*, et archidiacre de Gran.

François-Christophe de Rinck, évêque d'Amyclée et coadjuteur d'Eichstadt.

Paul Olasz, évêque de Tiné.

Jacques Senfft, coadjuteur de Mayence à Erfurt. Il a abdiqué après avoir beaucoup souffert de la part des luthériens.

Jean Wolffgang de Bodman, coadjuteur de Constance.

Ladislas Pyber, *episc. Almisiensis.*

Maximilien-Henri, baron de Weichs, coadjuteur de Hildesheim.

Jean-Sigismond Zeller, baron de Leiberstorff, *episc. Bellinensis*, et coadjuteur, prévôt et administrateur de Freisingen. Il a publié des ouvrages sur le droit canonique.

François-Théodore, baron de Guttenberg, coadjuteur d'Augsbourg.

Jean-Pierre Quentell, évêque d'Andrinople et coadjuteur de Munster.

François-Julien, comte de Braïda, évêque d'Hippone et coadjuteur d'Olmutz.

Jean-Edmond Gedult, évêque de Mallo en Cilicie, et coadjuteur de Mayence.

François-Jean Jezerniczky, coadjuteur de Gran.

Emeric, baron de Pongracz, grand prévôt de Zipsz, évêque de Silistria.

Jean Werner Schnatz, coadjuteur de Bamberg.

François Labsanczky, évêque d'Arba,

Jean-Adam Nieberlin, coadjuteur et vicaire général d'Eichstadt.

Conrad-Ferdinand Geist de Wildegg, coadjut. de Constance.

Antoine-Ignace Muntzer, évêque de Madara, coadjuteur de Breslau.

Emeric-Ignace Luby, *episc. Coresolensis.*

François Engelbert Barbo, comte de Waxenstein, coadjuteur de Breslau.

André, baron de Peterffy, *episc. Noviensis.*

Godefroi Langwert Attenhaim, coadjuteur et administrateur de Ratisbonne.

Pierre-Corneille de Beyweg, coadjuteur de Spire.

Paul, comte de Zichi, chanoine de Gran, évêque de Drivasto.

Jean Kiff, *episc. Ansariensis.*

Othon-Honorius, comte d'Egkh, coadjuteur d'Olmutz.

Jean-Jacques de Mayer, coadjuteur d'Augsbourg.

Paul Spaczay, évêque de Raab.

Élie-Daniel de Sommerfeldt, évêque de Léontopolis et coadjuteur de Breslau.

Jean-Antoine, baron de Sirgenstein, coadjuteur de Constance.

Paul Bartakovich, *episc. Almisiensis.*

Jean-Ferdinand, de Pœdigkeim, évêque d'Amyclée et coadjuteur de Freisingen.

Ignace-François, baron d'Adelmann d'Adelmannsfelden, évêque de Mactorinn et coadjuteur d'Augsbourg.

Michel Frivaiss, coadjuteur de Gran.

Jean-Christophe Crats, *episc. Dibonensis* et coadjuteur de Paderborn.

Ernest-Frédéric, baron de Twickel, coadjuteur de Hildesheim.

Laurent Hauss, coadjuteur de Bâle.

François, baron de Peterffy, évêque de Paros.

Jean-Frédéric-Adolphe, baron de Hoerde, évêque de Philippopolis et coadjuteur d'Osnabruck.

François-Ignace, baron de Werdenstein, évêque de Tenedos et coadjuteur de Freisingen.

Ferdinand-Joseph, comte de Sarenthein, évêque d'Hypsopolis et coadjuteur de Brixen.

Jean-Charles comte de Scherffenberg, *episc. Tangriensis,* et coadjuteur d'Olmutz.

Etienne-Nicolas Jæcklin de Elephant, *episc. Almisiensis.*

Ambroise-Simon de Stock, prévôt mitré de Saint-Pierre de Vienne et évêque de Rosonenn.

François-Charles, comte de Fugger, évêque de Domitiopolis et coadjuteur de Constance.

Adam-Ernest, baron de Bernclau, évêque d'Abyla et coadjuteur de Ratisbonne.

Gabriel Ordody, évêque de Dulma.

Jean-Antoine, baron de Wolframsdorff de Westkoreifsen, évêque d'Aréthuse et coadjuteur de Ratisbonne.

Mathias-Hubert, évêque de Veglia.

Jean-Maurice de Stragwitz, évêque de Tibériade et coadjuteur du premier archevêque de Goritz.

Rodolphe-Joseph, comte d'Edlingen, évêque de Capharnaüm, premier coadjuteur du premier archevêque de Goritz.

Charles Szalbec, évêque de Némèse et coadjuteur de Veitsen.

Romède-Marie, comte de Sarenthein, évêque d'Augustopolis et coadjuteur de Brixen.

Joseph-Adam-Félix, comte d'Arcu, évêque d'Hippone et coadjuteur de Passau.

François, comte de Berchtold, *episc. Noviensis.*
Sigismond, comte de Keglevicz, évêque de Macare.
François, comte de Kornis et baron de Goenez Ruszka, évêque de Juliopolis et coadjuteur de Jawer.

ABBÉS, PRÉVOTS ET GÉNÉRAUX D'ORDRES RÉGULIERS.

Jean-Georges Kalkenried de Fussach, de l'Ordre de Saint-Benoît, premier abbé de Murbach et de Lure.
Pierre Schoenfelder, de l'Ordre de Cîteaux, abbé de Lanckheim.
Jean Zaics, 51e prieur général de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite.
Rodolphe Biell, 52e idem.
Christophe Haertlin, de l'Ordre de Prémontré, abbé impérial de Minderau. Il réforma quelques monastères de son Ordre.
Gaspard Brack de l'Ordre de Cîteaux, abbé d'Eberach.
Bernard Hertfelder, O. S. B., abbé de Saint-Ulric et Saint-Afre à Augsbourg.
Joachim, comte de Graveneck de Burgberg, O. S. B., abbé de Fulde, etc.
Mathias Binder, chanoine régulier de Prémontré, abbé de Schussenried.
Pierre Heister, O. S. B. de la Congrégation de Bursfeld; pendant plusieurs années procureur à la Cour impériale, abbé de Notre-Dame-des-Ecossais, à Vienne.
Jean-Adolphe de Hoheneck, O. S. B., prince-abbé de Fulde.
Oswald Weis, chanoine régulier de Saint-Augustin, prévôt mitré du monastère de Triefenstein.
Boniface Negele, O. S. B., abbé de Kremsmunster.
Léonard de Becke, O. S. B., abbé d'Abdinckhofen.
Henri Hulshorst, O. S. B., abbé de Bursfelden et de Mynden.
Corneille Strauch, O. Cîteaux, abbé de Lilienfeld.
Benoî Leis, O. S. B., *abbas Mellicensis.*
Christophe Rastler, O. S. B., abbé de Zwyifalten.

Romain de Giel, baron de Gielsburg, O. S. B., prince-abbé de Kempten.

Blaise Sarwei, O. S. B., prince-abbé de Saint-Blaise dans la forêt Noire.

Ignace Trauner, comte d'Altstetten, O. S. B., abbé de Saint-Emeram de Ratisbonne.

Henri-Christophe, baron de Wolffiramsdorff, prince-prévôt de Ellwangen.

Henri-Melchior Huland, O. S. B., abbé de Sigeberg.

Jean-Frédéric Karg, abbé mitré de Saint-Hurthard dans la Gaule, et premier ministre de l'électeur de Cologne.

Constantin de Puel, O. S. B.. abbé d'Arnoldstein.

Augustin Finck Wolffachen, O. S. B., prince-abbé de Saint-Blaise dans la forêt Noire.

Gaspard Mallechich, 62e prieur général de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite; grand flambeau de son Ordre par sa piété, par ses actions illustres et par les ouvrages qu'il a publiés.

Léopold Ilsung de Fratenberg, chanoine régulier de Saint-Augustin, abbé mitré de Saint-Georges d'Augsbourg.

Wilibald Popp, O. S. B., abbé de Saint-Ulric et de Saint-Afre d'Augsbourg.

Augustin Imhoff, chanoine régulier de Saint-Augustin, et prévôt mitré de Sainte-Croix d'Augsbourg.

François Krœl, chanoine régulier de Saint-Augustin, et prévôt mitré de Saint-Florian en Autriche.

Adalbert-Norbert Landtgraff, Prémontré, abbé mitré de Plaga dans l'Autriche supérieure.

Constantin, baron de Buttlar, O. S. B., abbé de Fulde, etc.

Etienne Demsich, 66e prieur général de l'Ordre de Saint-Paul premier ermite.

Magnus Kleber, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, abbé de Schussenried.

André Musar, 67e prieur général de l'O. S. P., premier ermite.

Eugène, comte d'Inzaghi, O. S. B., abbé de Saint-Lambert dans la Haute-Styrie et à Marienzell.

Célestin Vogler, O. S. B., prince-abbé de Saint-Blaise dans la forêt Noire.

Jean-Joseph Kuon, chanoine régulier de Saint-Augustin, abbé de Saint-Georges d'Augsbourg.

Etienne Enroth, de l'Ordre de Citeaux, abbé de Salem.

Joseph-Marie Langenmantel, O. S. B., abbé impérial de Saint-Ulric et Saint-Afre d'Augsbourg.

Michel Balthazar, comte de Kristalnegg, chanoine régulier de Saint-Augustin, prince-prévôt de Berchtolsgaden.

Mathieu Gogl, chanoine régulier de Saint-Augustin et prévôt mitré de Saint-Florian en Autriche.

Dominique Lechner, chanoine régulier de Saint-Augustin, prévôt et abbé de Beurberg.

Paul, comte d'Esterhazy, 73e prieur général de l'O. S. P. premier ermite.

François-Xavier, comte de Taufferer, de l'Ordre de Citeaux, abbé mitré de N. D. de Sittich.

PRINCES ET AUTRES HOMMES CÉLÈBRES PAR LES PLACES QU'ILS ONT OCCUPÉES.

Jean-Charles, margrave de Bade, P. S. E. R.

Bernard Guillaume, margrave de Bade.

Albert-Ernest, comte de Wartenberg de la maison électorale de Bavière.

Alexandre-Rodolphe de Holstein, duc héréditaire de Norwège, Schleswick et Holstein, etc., comte d'Oldenbourg, etc., prélat, archidiacre et custode de la cathédrale d'Olmutz, archidiacre de la cathédrale de Breslau.

Laurent Magnus, Suédois, précepteur de Sigismond prince de Suède.

Jean Bult, secrétaire du même prince.

Hector Kotzaun, doyen de Bamberg, prévôt de Saint-Jac-

ques dans cette ville, chanoine de Wurtsbourg et camérier du pape.

Christophe Strachwitz, chanoine de Breslau et administrateur de l'évêché.

François de Requesens, chanoine et prévôt des cathédrales d'Olmutz et de Breslau, et administrateur de ces évêchés. Il légua tous ses biens à l'église Saint-Apollinaire des Germaniques, où il est enterré, après avoir, dans les dernières années de sa vie, abdiqué tous ses honneurs, pour les passer dans le collége; il mourut le 6 février 1662.

Jean-Hector Schad de Mettelbibrach, *præpositus Jecensis*, et administrateur de l'évêché de Passau.

Jean-Frédéric Deutsch, prévôt de la cathédrale de Halberstadt, d'où l'évêque catholique ayant été écarté par la paix de Munster, il y devint le chef du clergé, et y soutint seul la religion catholique.

François Wratislaw de Mitrovicz, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, légat de l'Ordre auprès du pape Clément X.

Elie Castel, chanoine d'Olmutz et administrateur de l'évêché, au nom de l'archiduc Léopold, évêque d'Olmutz.

Jean-Henri Patcha, aumônier de Ferdinand IV, roi des Romains.

Jean Wenceslas Zierowski, chanoine de Breslau et administrateur de l'évêché.

Charles-Samuel de Butschki et Rotenfeld, chanoine de Breslau et administrateur de l'évêché.

Guillaume-Adalbert, comte de Kolowrat, prévôt d'Olmutz et administrateur de l'évêché.

François-Louis Hartmann de Wassenberg, baron d'Ampringen, grand-maître de l'Ordre Teutonique et prince du S. E. R.

François de Paule, comte de Hrzan et Harras, auditeur de Rote.

ÉLÈVES ILLUSTRES PAR LEUR PIÉTÉ ET LEUR ÉRUDITION.

Henry Blyssemius, S. J., le premier lauréat du collége

germanique ; homme très savant et illustre par les livres qu'il a publiés.

Paul Hoffæus, S. J. Il a rendu de grands services au catholicisme, surtout en Bavière, tant par ses actions que par ses ouvrages. Il occupa de fort grandes places dans son pays, et il fut assistant d'Allemagne.

Hermann Thyræus, S. J., très rude adversaire des hérétiques qu'il réfuta par de savans ouvrages. Il régit plusieurs colléges et la province du Rhin.

Etienne Szanto (ou Arator); étant entré dans la Compagnie de Jésus, il ramena d'innombrables hérétiques à la religion catholique, par ses enseignemens et par ses écrits. Banni par la fureur des hétérodoxes, il mourut à Olmutz l'an 1612.

Victor Miletus, chanoine de Breslau, écrivit sa propre apologie et celle de la Compagnie contre les hérétiques.

Balthazar Kœnig, d'abord prévôt d'Isny, puis chanoine de Freisingen, enfin doyen et curé de Landshut, rendit toujours et partout de grands services à la cause catholique.

Justin Rab, de Cracovie, S. J., zélé défenseur de la religion, pour laquelle il souffrit beaucoup, surtout en Valachie. Il publia quelques ouvrages, et fut très lié avec Sigismond roi de Pologne.

Jean Gibbon, ayant passé d'un canonicat à Bonn dans la Compagnie de Jésus, il écrivit plusieurs savans ouvrages contre les calvinistes et les puritains d'Angleterre.

Fabius Quadrantinus, S. J., excellent prédicateur. Il instruisit la Prusse par ses travaux et par ses ouvrages. Il fut le prédicateur et le confesseur d'Anne d'Autriche, reine de Pologne.

Jacques Myllerus, d'abord visiteur du diocèse de Constance, puis vicaire général de Ratisbonne. Il jouit jusqu'à sa mort d'une grande réputation de vertu.

Gérard Vossius, prévôt de Tongres, célèbre parmi les savans pour avoir traduit en latin et commenté les œuvres

de saint Ephrem le Syrien, de saint Grégoire-le-Thaumaturge, et d'autres Pères de l'Eglise.

Jean Ardulphe, missionnaire en Suède. Il écrivit une défense du collége germanique contre ses détracteurs.

Victor Hoffmann, jeune homme d'une piété exemplaire, grand contempteur des choses de la terre, et admirablement enflammé de l'amour de Dieu. Il mourut dans le collége, en 1575.

Georges Gothard, chanoine de Passau. Il écrivit un livre sur la nécessité des bonnes œuvres et des sacremens.

Robert Turner, professeur d'éloquence à Ingolstadt, célèbre par les livres qu'il a publiés.

Michel Eiselim, S. J., célèbre par la publication de dissertations sur la grâce.

Nicolas Eringius. A peine sorti du collége, il publia le Bréviaire réformé de Trèves.

Barthélemi Laubichs.
Adam Steinhalen, chanoine de Warmie.
Jacques Holsten.
} Théologiens du roi Sigismond de Suède, envoyés auprès de lui par le pape, d'après le conseil desquels le roi aima mieux renoncer au royaume de ses pères que de changer de religion.

Jean Huber, S. J. Il écrivit en allemand plusieurs ouvrages de théologie dogmatique.

Georges Witweiler, S. J., excellent prédicateur, et célèbre par quelques traductions de livres sur l'Ecriture, le catéchisme et l'histoire.

Jean-Henri de Heyden, jeune homme d'une haute naissance, chanoine de Trèves, qui mérita, dit-on, par sa grande piété d'avoir des visions célestes. Il mourut dans le collége même, en odeur de sainteté, l'an 1587.

Adam Nisselius, novice de la Compagnie de Jésus, très digne d'éloges par son humilité et sa mortification.

Matthieu Schrick, S. J. Il publia des livres contre les hérétiques, et écrivit la vie du Père Michel de Lorette.

Guillaume de Metternich, S. J., remarquable par son intime union avec Dieu, par son ardent désir d'aider son prochain, et par la publication d'ouvrages pieux.

Erhard Denselius, protonotaire apostolique et vicaire de

Bamberg. Il ramena à la foi catholique des villages et des villes entières d'hérétiques.

Guillaume Veylhamer, Jouissant de la faveur d'hommes puissans et de dignités ecclésiastiques, il entra, à un âge déjà avancé, dans la Compagnie de Jésus, et y termina sa vie par une mort pieuse.

Jean Isfording, S. J., recommandable par sa connaissance des langues, par la publication d'ouvrages et par des vertus peu communes.

Jean-Christophe, baron de Neustetter, doyen de Bamberg et prévôt de Saint-Wolfgang. Trois fois élu évêque, trois fois il refusa l'épiscopat.

Pierre Gebauer, évêque de Breslau; il céda l'épiscopat à Ferdinand-Charles, frère du roi de Pologne. Il mourut en odeur de sainteté après avoir fait beaucoup de choses excellentes pour l'avantage de l'Église.

Jacques Canisius, S. J., imitateur de son oncle le vénérable Pierre Canisius, tant par sa charité que par la composition d'ouvrages contre les hérétiques.

Jean Lorch, doyen de Breslau et prévôt de Neisse. Il consacra sur son bien des revenus considérables et perpétuels pour la propagation de la religion catholique et pour le soutien des jeunes gens qui rentreraient dans le sein de la véritable Église.

Melchior Inchoffer, S. J., homme d'une érudition variée, et connu par la publication de beaucoup d'ouvrages.

Mathias Faber, S. J., célèbre prédicateur. Il publia trois volumes de sermons et quelques autres ouvrages.

Wolffgang de Gravenegg, S. J., homme d'une grande sainteté, surtout d'une austérité de vie extraordinaire et d'un extrême amour du prochain.

Jean-Adam Schall, S. J., président du tribunal des mathématiques de l'empereur de la Chine. Il propagea dans cet empire la foi de Jésus-Christ, par ses travaux apostoliques et par les ouvrages qu'il publia, et il souffrit pour elle dans les cachots et dans les fers.

Martin Steinerkh, O. S. B., à Saint-Blaise, dans la forêt Noire. Il mourut en odeur de sainteté.

André Fornerus, chanoine de Wurtzbourg, homme savant et brûlant d'amour pour la religion. Il écrivit des ouvrages très profonds contre les hérétiques.

André Tahler, de l'O. de S. P. p. E., tellement vénéré par la pureté de sa vie, par sa participation aux choses du ciel, par sa science infuse et par d'autres dons surnaturels, qu'il jouit en Hongrie du titre de bienheureux.

Léonard Creder, S. J., célèbre parmi les orateurs de son temps par son talent pour la prédication ; il rendit de grands services par la traduction de livres ascétiques espagnols.

Frédéric Veylhamer, S. J. Il mourut à Trente avec une grande réputation de sainteté.

Jean-Frédéric Queller, de l'O. de S. P. p. E., homme saint, au témoignage de tout le monde, et invoqué comme tel en Hongrie.

Michel Haim, curé dans le duché de Neubourg, où il attira un grand nombre de personnes à la foi catholique.

Cyprien Hohperger, de l'O. de S. P. p. E., homme d'une modestie, d'une piété et d'une mortification extraordinaires ; jamais oisif, il était infatigable dans ses travaux pour le salut des âmes.

Georges-Emeric Nagy, O. S. P. p. E., célèbre par la sainteté de sa vie et par plusieurs fonctions importantes qu'il remplit dans son ordre.

Eusèbe, comte de Truchses. Entré dans la Compagnie de Jésus, il joignit une érudition peu ordinaire à une égale piété. Il publia des ouvrages de philosophie et de théologie, et fut assistant d'Allemagne à Rome.

Ferdinand Grieskircher, O. S. P. p. E., célèbre écrivain.

Pierre Bolla, O. S. P. p. E., publia des élégies et des épigrammes sacrées.

Jean-François Fluske, curé, travailla avec succès parmi les hérétiques, et en ramena beaucoup à la foi catholique.

Richard Heydinger, chanoine régulier de Saint-Jean-de-Latran, à Saint-Florian. Il refusa la mitre, que les chanoines lui offraient à l'unanimité, aima mieux briller par ses vertus parmi les siens, et rendit en outre de grands services à son cloître.

Augustin Bolla, O. S. P. p. E. Il se livra à de grands travaux apostoliques en Hongrie.

Pierre-Ignace, comte de Strasoldo, homme d'une si grande humilité, qu'il se regardait comme indigne du sacerdoce. C'est pourquoi, après avoir mené une sainte vie, il mourut diacre à un âge avancé.

Marquard Hergott, O. S. B., à Saint-Blaise, dans la forêt Noire. Il écrivit l'histoire de la maison d'Autriche.

Walter, baron de Voigt, O. S. B., à Saint-Sauveur de Fulde. Il mourut en odeur de sainteté.

ÉLÈVES TUÉS POUR LA FOI OU MORTS EN REMPLISSANT DES DEVOIRS DE CHARITÉ.

Martin Weinreich, zélé défenseur de la foi catholique, mort en soignant les pestiférés.

Frédéric Bartscius, Prussien, S. J., célèbre par son érudition théologique, par ses ouvrages et par ses grandes vertus, confesseur de Sigismond III, roi de Pologne; ayant suivi ce prince dans son expédition contre les Moscovites, et soignant avec zèle les soldats attaqués d'une maladie contagieuse, il gagna la même maladie et en mourut.

Walter Belius, doyen de l'église de Coire, mort en remplissant des devoirs de charité pendant qu'il régnait une maladie contagieuse.

Robert Janson, tué par les hérétiques en Angleterre.

Jean Goffin, curé de Villiers, dans le pays de Liége, tué par les ennemis de la foi.

Léon Hoffmann, prévôt de Bade. Renfermé dans une prison à cause de la religion catholique qu'il professait, il y meurt.

Marc-Étienne Crisinus, chanoine de Gran, cruellement tué par les calvinistes à Cassaw.

Jean Reubi meurt en soignant les pestiférés en Souabe.

Joseph-Matthieu Mercklinger de Strasbourg. Il combattit vigoureusement pendant vingt-cinq ans dans son pays pour la foi catholique contre les luthériens, et mourut pour elle en prison.

Élie-François Mayer, mourut en remplissant des devoirs de charité pendant une maladie contagieuse qui sévissait à Vienne.

André Peczi, mourut de la peste, en Hongrie, en soignant ceux qui en étaient attaqués.

Jean Kapronczay, curé de Neytracht; pendant qu'il s'occupait à propager la foi catholique, il est empoisonné par les hérétiques.

Pierre Tarli, curé de Saint-Nicolas *Sarvariensis*. Pendant que la peste sévissait, il gagna la contagion de quelques malades auxquels il donnait des soins, et mourut dévotement.

Jean Sellei, curé de Tyrnan, a la tête tranchée par les Turcs, en haine de la foi.

Pierre Parrady, chanoine de Presbourg, en Hongrie, est tué par les rebelles hérétiques.

Étienne Dobys, chanoine de Gran, cruellement assassiné en haine de la foi.

Chrétien Otterstetter, de l'Ordre de Citeaux, coupé par le milieu par les hérétiques.

Étienne Josa, tué en Hongrie pour la cause de la foi.

Jacques Szalay gagne la peste en administrant des pestiférés.

Étienne-Stanislas Gyorffy meurt dans le même acte de charité.

Pierre Gnad, O. S. P. p. E., missionnaire, trouve une mort semblable pour la même cause.

François Miho meurt de la peste en soignant des pestiférés.

Jean Gellert meurt de même en administrant des pestiférés.

Jean Palugyay meurt à Galgocsz, en Hongrie, en secourant des malades attaqués de la contagion.

# VI.

## REFORMATIO ANGLIÆ.

*Ex decretis Reginaldi Poli S. R. E. Cardinalis Sedis Apostolicæ legati. A. Domini M. DLVI.*

### DECRETUM XI.

**Ut in cathedralibus certus initiatorum numerus educetur, ex quo, tanquam ex seminario, eligi possint, qui digne ecclesiis præficiantur.**

Cum magna sit hoc tempore ecclesiasticarum personarum penuria, præsertim idonearum, quæ ecclesiis seu ecclesiasticis muneribus vel præficiantur, vel inserviant : atque huic incommodo nulla ratione magis occurri possit, quam si soboles quædam et tanquam seminarium ministrorum saltem in cathedralibus ecclesiis instituatur et conservetur : hac eadem synodo approbante statuimus et decernimus, ut singulæ metropolitanæ et cathedrales hujus regni ecclesiæ, pro cujusque censu et facultatibus, proque diœcesis amplitudine certum numerum puerorum alere teneantur.

In hunc vero qui cooptandi erunt, annos sint minimum undecim, vel duodecim nati, qui et legere sciant, et scribere, et quorum indoles ac voluntas certiorem spem afferat, eos sacerdotes futuros, et ecclesiasticis muneribus perpetuo inservituros.

Pauperum autem filios præcipue eligi volumus, neque tamen ditiorum excludimus; modo studium præ se ferant Deo et Ecclesiæ inserviendi. Hi primum grammaticam discant ; post, in ipsam metropolitanam seu cathedralem ecclesiam adsciti, sub cancellario ecclesiæ, aut alio docto et gravi viro, qui ad hoc munus delectus sit, in ecclesiastica doctrina et disciplina erudiantur. Horum classes instituentur duæ, altera profectiorum ætate et litteris, quos acolytos esse volumus, quibus præter victum et togam, quam libe-

ralem vocant, mercedis etiam aliquid in singulos annos attribuetur; altera juniorum; quibus toga et mensa tantum dabitur. Universi autem tam prioris classis, quam posterioris, tonsura et habitu clericali, eademque vivendi ratione utentur, et divinis in ecclesia officiis oportune inservient. Porro ex acolytorum classe, quicumque ad ætatem legitimam pervenerint et in moribus atque in litteris profecerint, sacris ordinibus initiabuntur, et ipsi cathedrali seu metropolitanæ ecclesiæ, in quocumque ministerio episcopo et capitulo commodum videbitur, operam suam navabunt: atque in his, ut pro cujusque merito beneficium aliquod ecclesiasticum deferatur, ipse episcopus et capitulum curabit. In eorum autem locum, qui ex acolytorum classe ad ordines sacros et majora ecclesiæ munera adsciscentur, substituendi erunt, qui ex classe inferiori moribus, ætate ac litteris proxime accedant.

Ad scholam grammaticæ et alia commoda, discendi causa, admittantur alii etiam civitatis et diœcesis pueri: qui tamen sint honeste educati, bonis moribus præditi; quibus eodem vestitu quo cæteris utendum erit, atque eodem modo vivendum. Ex his autem, qui maxime idoneus erit, et Ecclesiæ inserviendi voluntatem præ se feret, in ejus locum sufficietur, qui ex clericorum numero desiderabitur. Et quia, ad hanc puerorum sobolem alendam, necesse est, ut, quoad certa dos ex reditibus beneficiorum, quæ deinceps vacaverint, huic tam pio operi in perpetuum assignandorum, seu quo alio modo erit constituta, quod brevi factum iri speramus, census aliquis annuus ad tempus provideatur, qui tam puerorum victui, quam præceptorum stipendiis sufficere possit, statuimus, ut archiepiscopi et episcopi omnes fructuum annuorum, quos ex proventibus episcopatuum suorum percipiunt, deductis decimis, subsidiis et feudis, quadragesimam partem cum ad ipsos pueros alendos, tum etiam ad mercedem solvendam magistris, qui eos in grammatica et ecclesiastica doctrina et disciplina erudient, in singulos annos pendant.

Quod item ab omnibus, qui præbendas, vel beneficia

quæcumque ecclesiastica aut jam obtinent, aut posthac obtinebunt, fieri volumus, ac jubemus, ut scilicet ex fructibus beneficiorum suorum, quæ vel singula, vel plura simul, decimis, subsidiis et feudis, ut præfertur, deductis, ad annuum censum viginti librarum ascendant, partem quadragesimam ad hos ipsos usus in ea diœcesi, in qua beneficia obtinent, quotannis persolvant. Id quod eos, licet aliis multis oneribus gravatos, pro sua tamen erga Deum pietate, et in ejus Ecclesiam, quæ nunc ministrorum idoneorum penuria magnopere deformatur, officio et studio haud gravatim facturos esse confidimus.

Præterea statuimus, ut episcopus simul cum decano et capitulo cathedralis ecclesiæ hujus puerorum scholæ curam gerant, certisque hominibus negotium dent, ut hunc censum ab omnibus iis, qui solvere tenebuntur, in terminis et locis, ac sub censuris et pœnis eorumdem episcopi et capituli arbitrio statuendis, exigant. Reliqua vero, quæ ad hanc scholam bene ac feliciter administrandam tuendamque erunt statuenda, quæ multa adhuc restant, in proxima convocatione, Deo favente, providebuntur.

Cum autem ad sanam doctrinam et bonos mores conservandos maxime conducat, ut erudiendæ juventuti magistri rectitudine fidei, honestate vitæ, et eruditione commendabiles præficiantur : idcirco statuimus, ut ne quis ulli scholæ in quocumque loco magister præficiatur, aut quomodolibet munus docendi suscipiat, nisi prius a loci ordinario diligenter examinatus ac probatus fuerit, deque iis libris admonitus, qui in scholis tam ad eruditionem, quam ad excolendos juventutis mores legendi sunt. Qui vero huic decreto non paruerit, sententiam excommunicationis incurrat, et munere docendi ad triennium prohibeatur. Eorum autem, qui jam scholis præfecti sunt, fides, mores et doctrina sedulo examinentur : et si tales reperti fuerint, quales in præsenti constitutione requirimus, confirmentur et de omnibus supradictis admoneantur : sin aliter, eos amoveri et in eorum locum alios idoneos suffici mandamus.

# VII.

## CONCILII TRIDENTINI

*Sessio XXIII, c. 18. De Reformatione.*

**Forma erigendi seminarium clericorum, præsertim tenuiorum: in cujus erectione plurima observanda: de educatione promovendorum in cathedralibus et majoribus ecclesiis.**

Cum adolescentium ætas, nisi recte instituatur, prona sit ad mundi voluptates sequendas, et, nisi a teneris annis ad pietatem et religionem informetur, antequam vitiorum habitus totos homines possideat, nunquam perfecte, ac sine maximo et singulari propemodum Dei omnipotentis auxilio, in disciplina ecclesiastica perseveret; sancta synodus statuit, ut singulæ cathedrales, metropolitanæ, atque his majores ecclesiæ, pro modo facultatum et diœcesis amplitudine, certum puerorum ipsius civitatis et diœcesis, vel ejus provinciæ; si ibi non reperiantur, numerum in collegio ad hoc prope ipsas ecclesias, vel alio in loco convenienti, ab episcopo eligendo, alere, ac religiose educare, et in ecclesiasticis disciplinis instituere teneantur. In hoc vero collegio recipiantur, qui ad minimum duodecim annos, et ex legitimo matrimonio nati sint, ac legere et scribere competenter noverint, et quorum indoles et voluntas spem afferat, eos ecclesiasticis ministeriis perpetuo inservituros. Pauperum autem filios præcipue eligi vult; nec tamen ditiorum excludit, modo suo sumptu alantur, et studium præ se ferant Deo et Ecclesiæ inserviendi. Hos pueros episcopus in tot classes, quot ei videbitur, divisos, juxta eorum numerum, ætatem, ac in disciplina ecclesiastica progressum, partim, cum ei opportunum videbitur, ecclesiarum ministerio addicet, partim in collegio erudiendos retinebit, aliosque in locum eductorum sufficiet, ita ut hoc collegium Dei ministrorum perpetuum seminarium sit. Ut vero in eadem disciplina ecclesiastica commodius instituan-

tur, tonsura statim atque habitu clericali semper utentur; grammatices, cantus, computi ecclesiastici, aliarumque bonarum artium disciplinam discent: sacram Scripturam, libros ecclesiasticos, homilias sanctorum, atque sacramentorum tradendorum, maxime quæ ad confessiones audiendas videbuntur opportuna, et rituum ac cæremoniarum formas ediscent. Curet episcopus, ut singulis diebus missæ sacrificio intersint, ac saltem singulis mensibus confiteantur peccata, et juxta confessoris judicium sumant corpus Domini Nostri Jesu Christi, cathedrali, et aliis loci ecclesiis diebus festis inserviant. Quæ omnia, atque alia ad hanc rem opportuna et necessaria, episcopi singuli cum consilio duorum canonicorum seniorum et graviorum, quos ipsi elegerint, prout Spiritus sanctus suggesserit, constituent: eaque ut semper observentur, sæpius visitando, operam dabunt. Dyscolos et incorrigibiles, ac malorum morum seminatores acriter punient; eos etiam, si opus fuerit, expellendo; omniaque impedimenta auferentes, quæcumque ad conservandum et augendum tam pium et sanctum institutum pertinere videbuntur, diligenter curabunt. Et quia ad collegii fabricam instituendam, et ad mercedem præceptoribus et ministris solvendam, et ad alendam juventutem, et alios sumptus, certi reditus erunt necessarii, ultra ea quæ ad instituendos alendosve pueros sunt in aliquibus ecclesiis et locis destinata, quæ eo ipso huic seminario sub eadem episcopi cura applicata censeantur, iidem episcopi cum consilio duorum de capitulo, quorum alter ab episcopo, alter ab ipso capitulo eligatur; itemque duorum de clero civitatis, quorum quidem alterius electio similiter ad episcopum, alterius vero ad clerum pertineat, ex fructibus integris mensæ episcopalis, et quarumcumque dignitatum, personatuum, officiorum, præbendarum, portionum, abbatiarum et prioratuum cujuscumque ordinis, etiam regularis, aut qualitatis vel conditionis fuerint, et hospitalium quæ dantur in titulum vel administrationem, juxta constitutionem concilii Viennensis, quæ incipit. Quia contingit, et beneficiorum quorumcumque, etiamsi juris patronatus

cujuscumque fuerint, etiamsi exempta, etiamsi nullius diœcesis, vel aliis ecclesiis, monasteriis et hospitalibus, et aliis quibusvis locis piis, etiam exemptis, annexa, et ex fabricis ecclesiarum et aliorum locorum, etiam ex quibuscumque aliis ecclesiasticis reditibus, seu proventibus, etiam aliorum collegiorum (in quibus tamen seminaria discentium vel docentium ad commune Ecclesiæ bonum promovendum actu non habentur: hæc enim exempta esse voluit, præterquam ratione redituum, qui superflui essent, ultra convenientem ipsorum seminariorum sustentationem) seu corporum, vel confraternitatum, quæ in nonnullis locis scholæ appellantur, et omnium monasteriorum, non tamen mendicantium, etiam ex decimis quacumque ratione ad laicos, ex quibus subsidia ecclesiastica solvi solent, et milites cujuscumque militiæ aut ordinis pertinentibus (fratribus sancti Joannis Hierosolymitani dumtaxat exceptis), partem aliquam vel portionem detrahent, et eam portionem sic detractam, necnon beneficia aliquot simplicia, cujuscumque qualitatis et dignitatis fuerint, vel etiam præstimonia, vel præstimoniales portiones, etiam ante vacationem nuncupatas, sine cultus divini et illa obtinentium præjudicio, huic collegio applicabunt et incorporabunt. Quod locum habeat, etiamsi beneficia sint reservata, vel affecta, nec per resignationem ipsorum beneficiorum, uniones et applicationes, suspendi, vel ullo modo impediri possint: sed omnino quacumque vacatione, etiamsi in curia effectum suum sortiantur, quacumque constitutione non obstante. Ad hanc autem portionem solvendam, beneficiorum, dignitatum, personatuum, et omnium et singulorum supra commemoratorum possessores, non modo pro se, sed pro pensionibus, quas aliis forsan ex dictis fructibus solverent, retinendo tamen pro rata quidquid pro dictis pensionibus illis erit solvendum, ab episcopo loci per censuras ecclesiasticas ac alia juris remedia compellantur, etiam vocato ad hoc, si videbitur, auxilio brachii sæcularis, quibusvis, quoad omnia et singula supradicta, privilegiis, exemptionibus, etiamsi specialem derogationem requirerent, consuetudine, etiam immemora-

bili, et quavis appellatione et allegatione, quæ executionem impediat, non obstantibus. Succedente vero casu, quo per uniones effectum suum sortientes, vel aliter, seminarium ipsum in totam vel in partem dotatum reperiatur, tunc portio ex singulis beneficiis, ut supra, detracta et incorporata, ab episcopo, prout res ipsa exegerit, in totum vel pro parte remittatur. Quod si cathedralium, et aliarum majorum ecclesiarum prælati, in hac seminarii erectione ejusque conservatione negligentes fuerint, ac suam portionem solvere detrectaverint, episcopum archiepiscopus, archiepiscopum et superiores synodus provincialis, acriter corripere, eosque ad omnia supradicta cogere debeat: et ut quamprimum hoc sanctum et pium opus, ubicumque fieri poterit, promoveatur studiose curabit. Rationes autem redituum hujus seminarii episcopus singulis annis accipiat, præsentibus duobus a capitulo, et totidem a clero civitatis, deputatis.

Deinde, ut cum minori impensa hujus modi scholis instituendis provideatur, statuit sancta synodus, ut episcopi, archiepiscopi, primates, et alii locorum ordinarii, scholasterias obtinentes, et alios quibus est lectionis vel doctrinæ munus annexum, ad docendum in ipsis scholis instituendos, per seipsos, si idonei fuerint, alioquin per idoneos substitutos, ab eisdem scholasticis èligendos, et ab ordinariis approbandos, etiam per subtractionem fructuum, cogant et compellant. Quod si judicio episcopi digni non fuerint, alium, qui dignus sit, nominent, omni appellatione remota. Quod si neglexerint, episcopus ipse deputet. Docebunt autem prædicti quæ videbuntur episcopo expedire. De cætero vero officia vel dignitates illæ, quæ scholasteriæ dicuntur, non nisi doctoribus vel magistris, aut licentiatis in sacra pagina, aut in jure canonico, et aliis personis idoneis, et qui per seipsos id munus explere possint, conferantur, et aliter facta provisio nulla sit et invalida, non obstantibus quibusvis privilegiis et consuetudinibus, etiam immemorabilibus.

Si vero in aliqua provincia ecclesiæ tanta paupertate laborent, ut collegium in aliquibus erigi non possit, synodus

provincialis, vel metropolitanus, cum duobus antiquioribus suffraganeis in ecclesia metropolitana, vel alia provinciæ ecclesia commodiori, unum aut plura collegia, prout opportunum judicabit, ex fructibus duarum aut plurium ecclesiarum, in quibus singulis collegium commode institui non potes, erigenda curabit, ubi pueri illarum ecclesiarum educentur.

In ecclesiis autem amplas diœceses habentibus possit episcopus unum vel plura in diœcesi, prout sibi opportunum videbitur, habere seminaria, quæ tamen ab illo uno quod in civitate erectum et constitutum fuerit in omnibus dependeant.

Postremo si vel unionibus, seu pro portionum taxatione vel assignatione et incorporatione, aut qualibet alia ratione, difficultatem aliquam oriri contigerit, ob quam hujus seminarii institutio vel conservatio impediretur aut perturbaretur, episcopus cum supra deputatis vel synodus provincialis, pro regionis more, pro ecclesiarum et beneficiorum qualitate, etiam suprascripta, si opus fuerit, moderando aut augendo, omnia et singula, quæ ad felicem hujus seminarii profectum necessaria et opportuna videbuntur, decernere ac providere valeat.

## VIII.

## CLEMENS PAPA VIII.

**Dilectis Filiis Rectoribus, Præfectis et Alumnis Seminariorum nostrorum et Sedis Apostolicæ, atque quibuscumque aliis, qui catholicorum Regum, Principum, Episcoporum, aut aliorum opera ac liberalitate, ad Christianam Religionem informantur, salutem et Apostolicam benedictionem.**

Ea semper fuit Sedis Apostolicæ, pro salutis animarum cura, in omnes universi terrarum orbis homines charitas, ut illos, licet longissimis locorum intervallis distentos, ac vitæ etiam ratione et sermonis genere inter se maxime dif-

ferentes, æqualibus tamen paterni amoris sui officiis ad catholicæ religionis cultum alliciendos et sibi adjungendos, perpetuo existimaverit. Id cum permulta Romanorum pontificum prædecessorum nostrorum de catholica Ecclesia benemerendi studia, et præclara rerum ab eisdem gestarum monumenta declarent, tum pleraque adolescentium natura et ingenio præstantium, recenti memoria ad religionis et bonarum artium cultum pie, liberaliterque instituta seminaria clarissime ostendunt. Quibus quidem seminariis stabilitis jam et firmatis, ipsi etiam pro pastorali nostro munere, quantum cum Domino possumus, favere cupientes, ut qui in illis exercentur, eo magis catholicæ religionis propagandæ desiderio accendantur, quo clarior est crescentium quotidie in eos nostrorum et Sedis Apostolicæ beneficiorum magnitudo. Idcirco inter alia gravissimum apostolicæ servitutis onus, divina disponente clementia, tenuitati nostræ nuper impositum a nobis exigit, nostri etiam muneris hoc tempore esse duximus, ut ad vos Sedis Apostolicæ alumnos scriberemus.

§ 1. Quocirca, cum seminariorum erectio et omnis, quæ in ipsis adolescentibus pie sapienter instituendis, cura hactenus suscepta est, et adhuc suscipitur, eo præsertim spectet, ut Sedis Apostolicæ regendarum animarum munus, sociatis sibi multorum studiis atque laboribus, facilius exequatur; propterea vos omnes et singulos paterne monemus, ac in Domino hortamur, ut facta in primis omnium vestrarum cogitationum summa, animum statim ad ea consilia traducatis, quæ nationum vestrarum bene et catholicæ vivendi rationes, ob hæresum pravitatem gravissimis antea difficultatibus implicatas, hactenus vobis expeditas reddiderunt. Hisce enim propositis, diligenterque vobiscum consideratis, illud etiam, quod est proximum, facillime intelligetis, nihil videlicet majori studio nos et Sedem Apostolicam a vobis exspectare, quam, ut jactis firmissimis ejusdem catholicæ fidei, pietatis et doctrinæ fundamentis, omnique studiorum cursu plane absoluto, tales vos præbeatis, ut quantum ipsi et Sedes Apostolica de uniuscujusque vestrum

salute laboramus, tantum etiam vos de vestra et eorum, qui vestræ fidei committentur, salute laboretis; quod tum pro singulari vestra in Romanam Ecclesiam fide et in nos observantia, tum pro beneficii, quo cumulati estis magnitudine et muneris vobis injuncti administratione vos omnino præstaturos esse, confidimus. Neque enim in eo dumtaxat tota officii vestri ratio consistit, ut ipsi in propria bene vivendi disciplina constanter persistatis, sed illud præterea a vobis optimo jure exigitur, ut singuli privatos, tum in studiis, tum in omni virtutum genere progressus, ad publicam eorum, quibus profuturi estis, utilitatem ac salutem, etiamsi maximi propterea cruciatus subeundi, ac certissima ipsiusmet vitæ pericula sustinenda sint, libenti pioque animo (quod ætate nostra plerique collegæ vestri, ad divini nominis gloriam pie ac fortiter fecerunt) studiose conferatis. In primis vero omni studio danda est vobis opera, maximeque curandum, ne humani generis adversario instigante, detestandam paucorum quorumdam perfidiam, projectamque impudentiam, ullo unquam tempore imitandam statuatis, qui obliti promissorum, ac violata fide, qua se, atque operam suam Deo, ac Romanæ Ecclesiæ addixerant, ad miserrimas voluptatum illecebras, et ad sæcularia desideria, elusa, quam in seminariis concitaverant, spe, turpissime converterunt. A cujus sane infamiæ sese periculo ac suspicione, quo longius abesse vos certo scimus, eo impensius etiam unumquemque vestrum diligimus, hunc ipsum amorem libentissimo officio, ac re ipsa testaturi, quoties-cumque vestra studia pioque conatus juvandi aliqua sese obtulerit occasio.

§ 2. Cæterum quoniam ea est humanarum virium imbecillitas, ut plane infirmi simus ad omnia, nisi divina in primis ope fulciamur, propterea, quo munitiora vobis præsidia comparetis, vehementer cupimus, atque vos etiam in Domino valde hortamur, ut aliquot dies, eos nimirum, qui vobis a moderatoribus præscribentur, in ea cognitione impendatis, ex qua cognitæ vobis ac respectivæ reddantur causæ, ob quas in hanc lucem vos Deus produxerit, quantam ad

felicitatem creaverit, quid perpetua moderatorum, sub quorum disciplina degitis, de pietate, ac virtutibus vestris cura et sollicitudo a vobis exposcat, ut deinceps peccatis omnibus expiatis, et nos, et reliquam christianam rem apud Dominum Deum juvetis.

§ 3. Propterea hebdomada ea, quam præfecti eorumdem seminariorum vel collegiorum et scholarum semel acceptis hisce nostris litteris, aut saltem, si quod per eos dies impedimenti acciderit, proxima hebdomada tribus diebus, quarta scilicet et sexta feria, ac sabbato jejunetis et facta sacramentali confessione, die dominico dictum sabbati diem proxime subsequente, vel alio dictæ sequentis hebdomadæ die, arbitrio confessarii, sanctissimum Eucharistiæ sacramentum devote percipiatis. Interea vero pro sanctæ matris Ecclesiæ exaltatione, hæresum exstirpatione, catholicorum principum concordia, pace, tranquillitate, salute, Deum oretis, ejusdem quoque gratiæ præsidium nobis imploretis, postuletisque ab ejus bonitate, ut dignetur suo Sanctissimo Spiritu in tot tamque grandibus curis infirmitatem nostram adjuvare, operariosque quam plurimos et tanto ministerio dignos in vineam suam mittere. Qui autem vel propter corporis infirmitatem, vel propter aliud quodvis impedimentum, superius expressa facere tunc temporis nequiverint, confessarii arbitrio ea ipsa in aliud proximum tamen tempus differre valeant.

§ 4. Quæ omnia ut eo libentius præstare studeatis, quo uberius spiritualibus muneribus et gratiis animas vestras refectas esse cognoveritis, de omnipotentis Dei misericordia, ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, vobis omnibus et singulis prædictis, qui præmissa adimpleveritis, plenissimam peccatorum vestrorum indulgentiam, veniam et remissionem tenore præsentium domus, concedimus et elargimur. Qua indulgentia frui volumus catholica seminaria omnia, sive ab episcopis, sive a principibus sæcularibus instituta, egentium etiam studiosorum domos, sive hujus Sanctæ Sedis, sive aliorum catholicorum benignitate atque eleemosynis sustententur, horumque item

seminariorum, domorumque præfectos, ac ministros omnes, eos etiam, quorum hactenus opibus, atque eleemosynis sustentari consueverunt, iis scilicet, quas præscripsimus, rebus peractis, ea hebdomada, aut proxima, ut dictum est, qua hujus nostræ concessionis litteræ ad eos pervenerint.

§ 5. Quia vero difficile esset, has ipsas nostras litteras, ad eos omnes, ad quos pertinent, deferri, volumus, ut earum exemplis etiam impressis notarii publici manu subscriptis, et alicujus in ecclesiastica personæ dignitate constitutæ sigillo obsignatis, eadem omnino fides adhibeatur, quæ his ipsis litteris, si ad eos perlatæ essent, tribueretur.

Datum Romæ in monte Quirinali, sub annulo Piscatoris, die 23 junii, millesimo quingentesimo nonagesimo secundo, pont. nostri anno primo.

## IX

*Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.*

Rien n'étant plus important pour le bien de la religion que d'avoir des ecclésiastiques capables par leurs mœurs et par leur doctrine de remplir les saintes fonctions ausquelles ils sont destinez ; l'Eglise a jugé que le moien le plus assuré pour y réussir, étoit l'établissement des seminaires, dans lesquels on pouvoit élever les clercs dès les premiers tèms de leur jeunesse, les former à la piété, les instruire dans les sciences qui sont necessaires à leur état, et les y recevoir encore pour quelque tems lors qu'après y avoir été élevez, ils auroient besoin d'y venir reprendre ou fortifier l'esprit de leur profession ; les rois nos predecesseurs ont autorisé par leurs ordonnances l'exécution de ces saints canons, et nous avons favorisé les établissemens de ces seminaires dans toutes les occasions qui s'en sont presentées ; et comme nous apprenons qu'il y a encore quelques diocèses dans nôtre roiaume où il n'y en a point, et quelques-uns où l'on en pourroit établir de nouveaux, pour élever dans l'état ecclésiastique de

jeunes clercs qui n'ont pas d'eux-mêmes le moien d'étudier, et qu'il y a eu quelques contestations sur l'exécution des ordonnances, par lesquelles aucuns archevêques et évêques avoient ordonné à quelques curez dans certains cas particuliers de se retirer pour certains tems dans des seminaires; nous avons estimé necessaire d'y pourvoir et de déclarer nôtre volonté sur des sujets si importans. *A ces causes* et autres considerations à ce nous mouvans, nous exhortons et néanmoins enjoignons par ces présentes signées de nôtre main à tous les archevêques et évêques de nôtre roiaume, d'établir incessamment des seminaires dans les diocèses où il n'y en a point, pour y former des ecclésiastiques, et d'établir autant qu'il sera possible dans les diocèses où il y en a déjà pour les clercs plus âgez, des maisons particulières pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans, qui paroistront avoir de bonnes dispositions pour l'état ecclésiastique, et de pourvoir à la subsistance des uns et des autres par union de bénéfices, et par toutes les autres voies canoniques et légitimes; ordonnons au surplus, que les ordonnances par lesquelles les archevêques ou évêques auroient estimé necessaire d'enjoindre à des curez et autres ecclésiastiques aians charge d'ames dans le cours de leurs visites, et sur les procez verbaux qu'ils auront dressez, de se retirer dans des seminaires, jusques et pour le tems de trois mois, pour des causes graves, mais qui ne méritent pas une instruction dans les formes de la procédure criminelle, seront executez nonobstant toutes appellations et oppositions quelconques et sans y préjudicier. *Si donnons en Mandement* à nos amez et feaux conseillers les gens tenans nôtre Cour de Parlement de Paris, que ces presentes ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelles garder et observer selon sa forme et teneur, car tel est nôtre plaisir. En temoin de quoi nous avons fait mettre nôtre scel à cesdites presentes. Donné à Versailles le quinzième jour de decembre, l'an de grace mil six cens quatre-vingt-dix-huit; et de nôtre règne le cinquante-sixième. Signé, Louis; *et sur le repli*, par le roi, Phelypeaux. Et scellées du grand sceau de cire jaune.

# X

## MÉMOIRE

*Présenté au roi par les évêques de France, au sujet des ordonnances du 16 juin 1828, relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques.*

Sire,

Le temps ne calme pas la douleur que les évêques de votre royaume ont éprouvée à l'occasion des ordonnances du 16 juin; au contraire, ils sentent qu'elle devient plus vive et plus profonde à mesure qu'ils voient s'approcher le terme fatal de leur exécution.

Les alarmes de la conscience viennent encore se joindre à cette douleur pour la rendre insupportable. Si les évêques ne devaient, en effet, que demeurer spectateurs passifs de choses qui se préparent, ils espéreraient trouver du moins dans l'acceptation de cette cruelle épreuve un adoucissement que la résignation et la patience leur rendraient méritoire; mais frappés de coups les plus sensibles par une main qu'ils sont accoutumés à bénir, il ne leur sera pas permis de se contenter de gémir en secret et d'attendre en silence l'accomplissement des mesures qui doivent les désoler et affliger leurs Églises. On leur demande de coopérer eux-mêmes directement à des actes qu'ils ne peuvent s'empêcher de regarder comme humilians pour la religion, durs pour le sacerdoce, gênans et vexatoires pour l'autorité spirituelle dont ils ne doivent compte qu'à Dieu, parce que lui seul leur en a confié l'exercice. On veut que, par un concours direct et immédiat de leur part, ils paraissent approuver ce que les principes leur semblent condamner, et qu'ils travaillent eux-mêmes à serrer des entraves que la liberté évangélique leur interdit de souffrir : placé ainsi entre les plus chères affections et les devoirs les plus sacrés, l'épiscopat français

ne sait comment satisfaire à la fois au sentiment du cœur et au cri de la conscience. Pleins d'une inquiétude que des ennemis même n'oseraient leur reprocher, les évêques tournent leurs regards tour à tour vers le ciel où préside la Majesté suprême dont ils doivent respecter les ordres, et vers le trône où est assise la *seconde Majesté* dont ils voudraient contenter jusqu'au moindre désir.

Dans leur anxiété, Sire, après avoir invoqué par de longues supplications les lumières et le secours qui viennent d'en haut, les évêques ne croient pas s'écarter des bornes du respect et de la soumission dont il leur appartient plus qu'au reste des fidèles de donner l'exemple, s'ils essaient de déposer aux pieds du roi, comme ils savent que quelques uns de leurs collègues réunis à Paris l'ont déjà fait par l'organe d'un d'entre eux avant la publication des ordonnances, leurs inquiétudes et leurs craintes, en suppliant sa bonté d'apporter à ces ordonnances des modifications qui les arrachent à la cruelle alternative où elles vont les placer; ils n'obéissent point à l'exigence des passions, ils n'empruntent pas leur langage; ce n'est même qu'après avoir maîtrisé le premier mouvement de la douleur qu'ils viennent faire entendre au roi très chrétien la voix plaintive de la Religion et les douloureux accens de l'Eglise à celui qu'elle aime à nommer le premier-né de ses fils.

Les évêques n'ignorent pas qu'on leur conteste le droit d'examen et de discussion sur les ordonnances du 16 juin, qu'on affecte de ne les regarder que comme des réglemens d'ordre légal qui appartiennent à la puissance séculière; on ne cesse de leur rappeler que ces ordonnances ne blessant en aucune manière les intérêts de la religion ni le pouvoir ecclésiastique, ils ne doivent intervenir que pour se soumettre et seconder l'action du gouvernement. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi! on les verrait ce qu'ils sont toujours, zélés et fidèles, commander le respect et l'obéissance autant par leur exemple que par leurs discours; mais il est au contraire trop manifeste que les ordonnances sont de nature à porter l'atteinte la plus déplorable à la prospérité de la religion catholique en

France, et qu'ellès attaquent dans plusieurs de leurs dispositions l'honneur et l'autorité de l'épiscopat. Ces motifs sont plus que suffisans pour légitimer, nous ne dirons pas les *résistances*, mais l'inaction des évêques, qui peuvent bien supporter un joug onéreux, mais qui ne sauraient se l'imposer eux-mêmes. C'est ce qui résulte de l'examen approfondi des deux ordonnances sous quelque point de vue qu'on les envisage, soit dans l'ensemble, soit dans les détails.

L'une et l'autre ordonnances semblent reposer sur ce principe bien contraire aux droits de l'épiscopat dans une matière évidemment spirituelle, puisqu'il regarde la perpétuité même du sacerdoce, savoir, que les écoles secondaires ecclésiastiques, autrement appelées petits séminaires, seraient tellement du ressort et sous la dépendance de l'autorité civile, qu'elle seule peut les instituer et y introduire la forme et les modifications qu'elle jugerait à propos, les créer, les détruire, les confier à son gré à des supérieurs de son choix, en transporter la direction, en changer le régime comme elle le voudra, sans le concours des évêques, même contre leur volonté, et cela sous prétexte que les lettres humaines étant enseignées dans ces écoles, cet enseignement est du ressort exclusif de la puissance séculière.

C'est en vertu de ce principe que huit écoles secondaires ecclésiastiques ont été tout d'un coup, sans avertissement, sans ces admonitions préalables qui conviennent si bien à une administration paternelle, arrachées au gouvernement des évêques sous lesquels elles prospéraient, pour être soumises au régime de l'Université. C'est encore par une conséquence de ce principe qu'il est ordonné qu'à l'*avenir*, sans avoir égard à l'institution de l'évêque, non plus qu'à sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes, *nul ne pourra demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France*..... C'est toujours de ce principe que découlent les autres dispositions qui limitent au gré de l'autorité laïque le nombre des élèves qui

à son indépendance, c'est lui mettre des entraves que de lui imposer des conditions qui lui ôteraient ou qui gêneraient sa liberté dans le choix de ceux qu'elle est chargée de séparer pour l'œuvre du Seigneur, et des conducteurs qu'elle reconnaît être les plus habiles pour amener cette œuvre à sa perfection.

Il s'ensuit encore que, si la puissance séculière croit pouvoir refuser ou retirer ses faveurs, ses priviléges, et tous les avantages de l'*existence légale*, même la faculté d'enseigner les lettres humaines, à des prêtres qui, individuellement ou collectivement, suivent, pour leur régime intérieur, la règle d'une congrégation ou d'un ordre dont la loi ne reconnaît pas l'*existence*, elle ne peut exclure ces prêtres de l'enseignement des écoles ecclésiastiques pour ce seul fait, du moment où, appelés par les évêques, soumis en tout à la juridiction de l'ordinaire comme tous les autres prêtres des diocèses, ils sont préposés à cet enseignement et à cette direction.

Les évêques sont donc en droit de conclure, et ils le concluent presque à l'unanimité, qu'il leur paraît répugner à la conscience de soumettre à la sanction du roi la nomination des supérieurs et directeurs de leurs petits séminaires, parce que cette obligation est contraire à la pleine et entière liberté dont les évêques doivent jouir dans la direction de ces établissemens, en raison de leur nature et de leur destination. Est-il rien qui appartienne plus à l'autorité spirituelle que le droit d'examiner la vocation des sujets qui aspirent au sacerdoce, de former ces sujets aux vertus sacerdotales, ce qui renferme évidemment celui de choisir des hommes chargés de faire cet examen, de juger ces vocations, de former à ces vertus? Comment donc les évêques pourraient-ils reconnaître dans l'autorité civile le pouvoir d'agréer ou de rejeter les hommes qu'ils auraient chargés de cette mission toute spirituelle? et ne serait-ce pas reconnaître ce pouvoir que de contribuer à mettre à exécution l'article 6 de la seconde de ces ordonnances?

Si l'on objecte que les évêques sont déjà soumis à des

formalités semblables pour ce qui concerne la nomination des vicaires généraux, chanoines et curés, il est facile de répondre que, quant aux curés, c'est en vertu d'une clause formelle du concordat de 1801, et par suite avec le consentement exprès du Souverain-Pontife, lequel, lorsque le bien de la religion l'exige, peut restreindre l'usage de cette pleine et entière liberté que Jésus-Christ a donnée à son Église, ce qui excède le pouvoir d'un évêque à l'égard de ces droits sacrés dont il n'est que le dispositaire. Quant aux vicaires généraux et aux chanoines, on sait que cet *approuvé* imposé plus tard sous un régime despotique et par une puissance soupçonneuse, n'est regardé que comme une simple formalité qui n'influe en rien sur l'institution canonique, non plus que sur l'exercice des pouvoirs qu'elle confère; tandis que la nécessité de l'agrément royal pour les supérieurs ou directeurs d'un petit séminaire une fois admise, le refus de cet agrément pourrait jeter le désordre dans cet établissement précieux, et peut-être même en entraîner la ruine.

Les évêques concluent, secondement, qu'il ne leur paraît pas non plus possible de concilier avec cette sainte et pleine indépendance dont ils doivent jouir dans l'organisation de leurs écoles ecclésiastiques, l'obligation de fournir des déclarations individuelles de la part des directeurs ou supérieurs qu'ils y appelleraient. Un évêque ne peut s'interdire la faculté de donner une règle spéciale aux directeurs et professeurs de ses petits séminaires, de les assujettir même à des vœux au for intérieur, d'établir ainsi une espèce de congrégation, afin de faire régner et plus de piété et plus d'harmonie entre les prêtres destinés à former de jeunes clercs à la perfection sacerdotale, à faire observer à leurs élèves une règle sévère, à les édifier par toutes sortes de bons exemples, à leur inspirer, à leur rendre familier l'amour du détachement de soi-même, de l'obéissance, de la pauvreté et des autres conseils évangéliques, dont la pratique, dans un certain degré, est si propre à assurer les fruits du sacré ministère. Est-il rien de plus spirituel de sa nature qu'une congrégation religieuse considérée précisément comme con-

grégation religieuse et séparée de *toute existence légale?* Si des évêques peuvent reconnaître dans l'autorité séculière le droit de donner ou de refuser à une congrégation religieuse cette existence légale, ils ne peuvent lui reconnaître le droit de défendre à l'autorité spirituelle d'approuver, d'établir, de diriger ces congrégations toutes spirituelles, d'en employer les membres à des fonctions également spirituelles, et conséquemment à former les jeunes clercs à la science et aux vertus ecclésiastiques. Or, ce serait reconnaître ce droit dans l'autorité civile, que d'exécuter l'article 2 de la première ordonnance, qui défend généralement, sans aucune distinction, d'employer à la direction de l'enseignement dans les écoles secondaires ecclésiastiques tout homme qui appartiendrait à une congrégation non légalement établie en France.

En troisième lieu, les évêques concluent que la conscience ne leur permet pas davantage de coopérer d'une manière active aux articles 1 et 3 de la seconde ordonnance qui limitent le nombre des élèves dans les écoles secondaires ecclésiastiques, et qui en excluent les externes, parce que ce serait vouloir en quelque sorte limiter les vocations et mettre des obstacles à une grâce dont ils doivent au contraire, autant qu'il est en eux, favoriser les progrès et assurer la fin. Qu'ils se soumettent d'une manière passive aux mesures qui interdiraient aux jeunes gens appelés au sacerdoce l'entrée de leurs écoles secondaires, c'est tout ce qu'on peut exiger d'eux; mais il serait indigne de leur caractère de s'engager à les repousser du sanctuaire ou à les écarter du chemin qui peut les y conduire, sous le prétexte que le nombre en est trop grand, ou que, n'ayant pas les moyens de payer une pension exigée, ils ne peuvent suivre les écoles que comme externes; il serait également contraire aux devoirs des évêques de reconnaître, par une coopération positive, un droit funeste à la religion, à une époque surtout où la rareté des prêtres est la grande plaie de l'Église, et où, il faut en convenir, l'éducation donnée dans les institutions laïques est telle, en général, que les vocations eccle-

siastiques s'y perdent loin de s'y développer. La puissance séculière n'est pas d'ailleurs juge compétente pour connaître jusqu'où s'étendent les besoins de l'Église, et où doivent s'arrêter les secours qui lui sont nécessaires.

Sire, à l'appui des motifs que les évêques ont l'honneur d'exposer à Votre Majesté pour justifier une conduite qu'on ne manquera pas, peut-être, de lui présenter comme une révolte contre son autorité, ils pourraient invoquer cette liberté civile et cette tolérance religieuse consacrées par les institutions que nous devons à votre auguste frère, et que Votre Majesté a juré aussi de maintenir; mais ils ne veulent point entrer dans une question de droit public dont les maximes et les conséquences ne sont pas encore bien fixées, sur laquelle les plus habiles eux-mêmes sont divisés d'opinion, et qui les jetterait dans une discussion susceptible de s'étendre et de se resserrer, selon les temps et les systèmes toujours mobiles, toujours variables.

Ils ont examiné dans le secret du sanctuaire, en présence du souverain Juge, avec *la prudence* et *la simplicité* qui leur ont été recommandées par leur divin Maître, *ce qu'ils devaient à César comme ce qu'ils devaient à Dieu*: leur conscience leur a répondu qu'*il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, lorsque cette obéissance qu'ils doivent premièrement à Dieu ne saurait s'allier avec celle que les hommes leur demandent. Ils ne résistent point, ils ne profèrent pas tumultueusement des paroles hardies, ils n'expriment pas d'impérieuses volontés, ils se contentent de dire avec respect, comme les Apôtres : *Non possumus*, nous ne pouvons pas, et ils conjurent Votre Majesté de lever une impossibilité toujours si douloureuse pour le cœur d'un sujet fidèle vis-à-vis d'un roi si tendrement aimé.

Jusqu'ici nous n'avons considéré dans les nouvelles ordonnances que ce qu'elles nous paraissent avoir de contraire à la liberté du ministère ecclésiastique, relativement à l'éducation des clercs et à la perpétuité du sacerdoce; mais, Sire, nous n'aurions pas satisfait à l'un des devoirs que Votre Majesté aime toujours que nous remplissions auprès

d'elle, celui de lui faire connaître la vérité sans déguisement, si nous lui taisions les autres funestes conséquences que ces ordonnances peuvent avoir pour la religion. Pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, notre sollicitude ne doit pas se borner à former les guides qui seront destinés à le conduire sous notre direction aux pâturages de la vie éternelle. Le soin du bercail tout entier nous regarde, et ce serait pour nous une illusion et une erreur impardonnables, si nous croyions avoir acquitté tout ce que demande la charge pastorale, du moment où nous n'avons rien négligé pour assurer de bons prêtres à nos églises. C'est sans doute la première et la plus essentielle de nos obligations, pour laquelle nous ne saurions faire trop de sacrifices; mais tout ce qui peut avoir quelque influence sur la sanctification des âmes réclame aussi de nous une vigilance, une attention et des efforts continuels.

Or il n'est que trop manifeste que les dispositions des ordonnances qui tendent à interdire rigoureusement l'accès de nos écoles ecclésiastiques à une certaine classe de fidèles qui ne se destineraient pas au sacerdoce, seront très fatales à la foi et aux mœurs. Nous le disons sans orgueil et sans vouloir déprécier les institutions publiques, dans nos séminaires le lait de la plus saine doctrine coule toujours pur et abondant; les précautions pour conserver sans tache l'innocence du jeune âge sont portées d'autant plus loin, que nous aspirons à ne présenter au service des saints autels qu'une virginité sacerdotale: le respect pour les lois, l'amour pour le monarque, et la fidélité à tous les autres devoirs de la vie sociale, y sont enseignés, développés, inculqués avec d'autant plus de force dans les esprits et dans les cœurs, que nous avons à former des hommes qui seront obligés par état de prêcher toute leur vie la connaissance de ces devoirs et d'en commander la pratique au nom du ciel; les vertus auxquelles on y exerce les élèves sont d'autant plus solides qu'ils doivent en soutenir l'honneur par les plus courageux exemples. De quel effroi la religion n'a-t-elle donc pas dû être saisie! que de larmes n'a-t-elle pas dû répandre en en-

tendant l'arrêt qui exclut à jamais de la perfection de ses enseignemens les enfans de tant de familles honorables, qui auraient voulu confier à une vigilance plus maternelle ce qu'elles ont de plus cher, et souvent ce que l'État a de plus précieux! Mais combien cet effroi a-t-il augmenté, combien ces larmes sont-elles devenues plus amères, lorsqu'elle a vu répudier de l'instruction publique les maîtres les plus capables de former la jeunesse aux vertus du Christianisme, quand même ils ne seraient pas reconnus comme les plus habiles pour leur enseigner les lettres humaines! Déjà elle n'avait pu voir, sans pousser de profonds soupirs, l'usage de l'autorité qu'elle doit exercer sur l'éducation de l'enfance affaibli, restreint et presque réduit à une simple voix consultative; elle n'avait pu que s'affliger de la nouvelle humiliation qu'on lui a fait subir en lui retirant la confiance que lui avait témoignée le feu roi quelques années auparavant; ses alarmes redoublent avec sa douleur depuis qu'elle voit écarter, avec tant de précautions, d'auprès des générations qui s'élèvent, ces infatigables et zélés précepteurs de l'adolescence, qu'elle a comptés dans tous les temps au nombre de ses plus puissans auxiliaires.

Sire, nous ne poussons pas plus loin nos considérations, quoiqu'elles se présentent en foule. Français, nous ne voulons pas récriminer contre notre siècle ni contre le système d'éducation organisé dans notre patrie; évêques, nous devons être attentifs aux périls qui environnent la jeunesse, espérance de l'Eglise et de l'Etat. S'il ne nous est pas donné de la préserver entièrement de tous les dangers qui la menacent, nous devons désirer et demander avec instance qu'on ne repousse pas du moins les moyens salutaires qui peuvent en diminuer le nombre et en affaiblir l'excès.

Sire, quelque profonde que soit l'affliction des évêques de se trouver dans la pénible nécessité de contrister peut-être Votre Majesté, en lui demandant d'apporter aux mesures qu'elle a ordonnées des tempéramens qui dissipent leurs alarmes, ils se consolent cependant et se rassurent par la pensée que ces mesures n'ont été prises qu'à regret, et dans

cette persuasion que, si elles pouvaient s'allier avec les devoirs du Christianisme, elles devenaient indispensables à cause de la rigueur des temps. Ils ne s'abusent donc pas en espérant que les conseils de Votre Majesté, plus éclairés par les observations de l'épiscopat, s'empresseront de lui proposer des modifications capables de satisfaire à la fois à ce qu'exigent la dignité souveraine et l'autorité de la conscience, la paix publique et les trop longues douleurs de la religion. Oui, Sire, ce sont tous les évêques de France qui sollicitent de Votre Majesté le remède des maux dont ils portent tous ensemble le poids accablant, et non plus seulement quelques évêques isolés, qui cherchent à détourner un malheur prochain. S'il en est parmi eux, quoique en très petit nombre, qui diffèrent d'opinion sur la conduite à tenir dans ces circonstances difficiles, il n'en est pas un seul qui ne partage les sentimens de l'affliction commune, et qui ne croie fermement que la piété du fils de saint Louis ne repoussera pas les respectueuses doléances que l'épiscopat tout entier ose prendre la confiance de lui adresser.

Plus d'une fois, Sire, les évêques de votre royaume se sont vus obligés de défendre ainsi, par leurs supplications au pied du trône, la cause sacrée de leurs églises contre les envahissemens de la puissance séculière, déposée entre les mains de ces corps antiques si respectables et si utiles à la monarchie, mais qui, malheureusement pour la religion et pour l'Etat, se croyaient quelquefois autorisés à soumettre à leur juridiction l'autorité du prince et celle des pontifes, réunissant ainsi en une seule main le glaive de la justice, la houlette des pasteurs et le sceptre des rois. L'épiscopat, alors protégé par ses priviléges, soutenu par son crédit, placé par sa situation sociale dans une parfaite indépendance, luttait en quelque sorte à force égale avec la magistrature; il lui était donné de réunir dans une seule et même action tous ses moyens, et de soutenir avec avantage les attaques livrées à l'indépendance de son ministère. Alors, Sire, il suppliait, il implorait l'assistance de l'autorité souveraine, il lui parlait toujours avec une dignité pleine de mesure,

toujours il en était écouté avec bienveillance et souvent avec succès. Aujourd'hui, privé de ses anciennes ressources, dispersé sans pouvoir se concerter d'une manière facile, mais toutefois investi des mêmes droits spirituels, et responsable de l'atteinte qu'il y laisserait porter par négligence ou par faiblesse, il supplie encore ; et la voix de ses prières et de ses larmes sera d'autant plus puissante sur le roi très chrétien, qu'il n'existe plus aucun prétexte qui puisse faire soupçonner les évêques de vouloir employer d'autres moyens pour le fléchir.

Si, malgré cette situation humble et respectueuse, capable de *réduire au silence les langues les plus imprudentes*, il se trouvait encore des hommes qui osassent prêter à notre zèle et à nos instances les couleurs de la révolte, et nous traduire devant la France et devant Votre Majesté, comme des sujets rebelles, relevant alors nos fronts humiliés, nous repousserions avec une juste indignation d'aussi odieuses calomnies ; tous ensemble, nous répéterions avec assurance ces expressions de fidélité que nos prédécesseurs portèrent autrefois au pied du trône de votre auguste aïeul, à la suite d'une de ces assemblées générales dont la discipline ecclésiastique et les plus chers intérêts de la religion appellent si impérieusement le retour ; nous vous dirions, Sire, « qu'au « milieu des maux qui nous affligent, votre prospérité et « votre gloire sont le sujet de nos plus tendres et de nos « plus vives acclamations ; que soutenir et défendre les « droits sacrés de votre couronne sera toujours pour nous « l'objet d'une noble et sainte jalousie ; que plus nous sommes « obligés de chercher à conserver la liberté d'un ministère « qu'on ne saurait essentiellement nous ravir, plus nous « nous croyons engagés à donner l'exemple de la soumission ; « que cette obligation ne nous servira jamais que pour por- « ter plus loin notre obéissance et lui donner plus de mérite ; « que nul ne peut nous dispenser des moindres devoirs de « véritables Français, et qu'enfin dans ce royaume où Votre « Majesté est partout chérie et révérée, nous ne lui con- « naissons d'autres ennemis que ceux qui nous accusent de

« l'être, et qui n'oublient rien pour décrier auprès d'elle « nos respects, notre amour et notre inébranlable fidélité. »

Nous sommes avec respect, Sire, de Votre Majesté;

Les très humbles, très obéissans et fidèles sujets et serviteurs,

Les cardinaux, archevêques et évêques de l'Eglise de France.

A. J. CARDINAL DE CLERMONT-TONNERRE,

Archevêque de Toulouse, doyen des évêques de France.

*Au nom de l'épiscopat français.*

Paris, le 1er août 1828.

# XI

*Établissement d'une université catholique en Belgique.*

**Les Archevêques et Évêques de la Belgique au Clergé de leur diocèse.**

Messieurs,

Depuis que la constitution de la Belgique a établi la liberté de l'enseignement, un désir immense de voir s'élever une université catholique s'est manifesté de toutes parts parmi les populations du royaume. Il est facile d'en saisir la raison. Presque toutes les familles tiennent à léguer à leurs enfans la plus belle part de l'héritage de leurs pères, cette foi catholique invariable, indestructible, qui est le premier principe de la civilisation des peuples chrétiens, parce qu'elle proclame sans ambiguité comme sans hésitation toutes les idées véritablement sociales : elles comprennent, et l'expérience des derniers temps le leur a d'ailleurs démontré à l'évidence, que tout enseignement qui n'est pas subordonné aux principes de cette foi, peut tendre à les corrompre.

En effet, qui pourrait mesurer la profondeur des abîmes

dans lesquels se sont précipités les plus grands esprits lorsqu'ils ont cessé de reconnaître la religion comme la base des sciences humaines? Ces sciences, que Dieu a données à l'homme pour son perfectionnement moral ou pour son bien-être physique, ont alors été tournées contre leur divin auteur et contre l'ordre de la société; la multiplicité des systèmes, la confusion des doctrines ont réduit la science à n'être plus qu'une agglomération de faits sans lien, sans suite, sans ordre, et dont le dernier résultat serait de jeter le monde dans un doute universel et dans une indifférence complète.

Ce n'étaient pas là les doctrines que nos ancêtres puisaient dans ces anciennes écoles dont le Père commun des fidèles avait approuvé les statuts, et dont la brillante existence, la longue prospérité ne peuvent s'expliquer que par l'accord parfait de la science avec le fondement de la vraie foi.

Les Belges se rappellent la gloire dont jouit pendant quatre siècles la célèbre université de Louvain, où la science unie à la foi formait des hommes instruits et de bons chrétiens; et tous ceux qui ne se sont pas laissé éblouir par de vaines théories, désirent voir la jeunesse, espoir de la patrie, revenir à cet accord si fécond en heureux résultats, et ils attendent de leurs premiers pasteurs intimement unis avec l'auguste chef de l'Église, qu'ils leur en ouvrent la voie.

C'est pour répondre à ce vœu, Messieurs, que nous avons formé le projet d'ériger en Belgique, avec l'assentiment du Saint-Siége que nous avons obtenu, une nouvelle université catholique, que nous établirons sur des fondemens tels qu'elle offrira, et sous le rapport de l'enseignement, et sous celui de la discipline, toutes les garanties que peuvent raisonnablement désirer nos nombreuses familles demeurées attachées de cœur et d'âme à la religion qui fait leur bonheur.

La force et la profondeur des études seront l'objet de tous nos soins; car nous sentons vivement toute l'importance d'un haut enseignement porté au niveau des connaissances humaines les plus élevées, et nous avons la ferme confiance

qu'avec l'aide du Seigneur les résultats répondront à nos constans efforts. L'absence d'une surveillance active sur les élèves hors du temps des leçons est souvent la cause du ralentissement de leur zèle pour l'étude et l'occasion d'une corruption des mœurs qui, en gâtant leur cœur, exerce une fatale influence sur leur avenir. Afin de tarir cette source des plus vives inquiétudes pour les parens, nous ferons revivre une des plus utiles institutions de l'ancienne université de Louvain, en établissant des pédagogies et des colléges où les élèves auront le logement et la nourriture, et seront soumis à une sage discipline. Enfin nous prendrons des mesures efficaces pour imprimer à ce nouvel établissement un caractère de stabilité qui lui assurera une longue existence.

Déjà présumant, Messieurs, de votre bonne volonté à nous seconder, nous avons mis la main à l'œuvre afin d'ériger la première des facultés d'une université catholique, celle de la théologie, qui dépend plus exclusivement de nous. C'est au centre de la Belgique, dans la ville métropolitaine, que nous avons résolu de l'établir; et quoique séparée peut-être, quant à la légalité, des autres facultés, elle n'en sera pas moins partie intégrante de l'université que nous projetons.

Tel est, Messieurs, notre but. Mais une entreprise aussi vaste exige nécessairement de grands moyens, parce que pour l'exécuter il faudra non seulement acquérir des bâtimens et un matériel considérable, mais encore réunir un personnel propre à mériter la confiance publique.

C'est pourquoi nous venons vous prier, Messieurs, de réunir tous vos efforts aux nôtres, et de recommander aux fidèles confiés à vos soins une œuvre aussi éminemment salutaire.

Ce que ne pourraient pas des individus isolés, deviendra facile par la combinaison et par l'ensemble des efforts. Ne voit-on pas tous les jours en Autriche, en Angleterre, en France, en Amérique et même sous nos yeux, la foi des catholiques réunir tous les cœurs, et cette association de

vues et de sentimens opérer sous une heureuse direction d'étonnans résultats?

Nous proposons donc à tous les catholiques de nos diocèses de prendre chacun une ou plusieurs actions annuelles; et afin de mettre l'action à la portée de toutes les fortunes et de pouvoir ainsi recueillir le denier de la veuve aussi bien que l'offrande du riche, nous la mettons à un franc par an.

Nous prions tout le respectable clergé de nos diocèses sans exception de donner l'exemple d'une généreuse coopération à une si belle œuvre; et sans vouloir imposer d'obligation à personne, ni mettre des bornes à la libéralité de nos chers coopérateurs, nous engageons messieurs les vicaires-généraux, chanoines, doyens et curés de première et seconde classe à prendre vingt actions annuellement; messieurs les desservans des succursales, dix actions; messieurs les chapelains, vicaires et autres ecclésiastiques, cinq actions. Nous-mêmes nous souscrivons pour deux cents actions par an.

Ensuite nous chargeons messieurs les curés, desservans et chapelains d'annexes indépendantes, d'engager leurs paroissiens à contribuer à cette bonne œuvre selon que leurs moyens le permettront. Ils pourront s'associer une ou deux personnes zélées, pour obtenir, par leur intermédiaire, une coopération plus générale et pour réunir les fonds.

Chaque curé formera une liste des personnes qui auront pris des souscriptions, et il la conservera avec soin, afin de faire percevoir tous les ans pendant le mois de mars le montant de celles qui n'auront pas été révoquées. Il enverra le double de cette liste à monsieur le doyen en lui remettant le produit des souscriptions, ce qui aura lieu dans le courant du mois d'avril de chaque année. Messieurs les doyens joindront aux fonds qu'ils déposeront à l'évêché, toutes ces listes particulières de leur doyenné.

Nous exhortons les personnes que la divine providence a le plus favorisées des biens de la fortune, à nous aider non seulement de leurs dons annuels, mais aussi, en égard aux frais de premier établissement, à y ajouter pour cette première fois quelques secours extraordinaires.

Nous prions le clergé d'y mettre toute la diligence possible, et de faire en sorte que le premier produit des souscriptions nous soit remis avant la fin du mois d'avril prochain, afin que si les moyens suffisent et que les circonstances se prêtent dès cette année à un commencement d'exécution, nous puissions former un conseil composé des personnes les plus respectables du pays, avec lequel nous arrêterons les premières bases d'une organisation aussi en rapport avec les besoins du temps que conforme aux principes et aux droits de la religion.

Messieurs les curés ne se contenteront pas de lire en chaire la présente circulaire ; ils la répandront parmi leurs paroissiens, et ils leur en expliqueront le but, en leur faisant bien comprendre que c'est de la force et de l'étendue de leur coopération qu'en dépendra tout le succès.

A ce premier élan de bonne volonté générale ajoutons de ferventes prières, afin que celui *de qui procède tout don parfait*, répande ses plus abondantes bénédictions sur une œuvre uniquement entreprise pour sa plus grande gloire.

Puisse le divin Maître, qui seul est *la voie, la vérité et la vie*, faire sur nous et sur vous une riche effusion des dons de son esprit, qu'il appelle lui-même l'esprit de vérité, pour qu'il nous enseigne toute vérité ! Puisse-t-il ne jamais permettre que la science qui a pour objet notre bien-être temporel, nuise à celle qui nous conduit au salut !

Que sa paix demeure toujours avec vous !

**Donné en février 1834.**

† Engelbert, archevêque de Malines.
† Jean-Joseph, évêque de Tournay.
† Jean-François, évêque de Gand.
† Corneille, évêque de Liége.
† Jean-Arnold, évêque de Namur.
† François, évêque admr. de Bruges.

**N. B. Messieurs les curés sont priés de suivre le modèle suivant pour la confection des listes de souscription pour l'Université catholique.**

*Liste des personnes domiciliées dans la paroisse de. . . . . .*
*qui ont souscrit pour l'Université catholique.*

| Noms et Prénoms des Souscripteurs. | Nombre des Actions annuelles pour lesquelles chacun a souscrit. | Dons extraordinaires pour les frais de premier établissement. |
|---|---|---|
| | | |

# XII

*Venerabilibus Fratribus Engelberto archiepiscopo Mechlinensi, ejusque suffraganeis in Belgio episcopis* (1).

## GREGORIUS PP. XVI.

Venerabiles Fratres, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Majori certe solatio affici non possumus, quam cum eos, qui in partem sollicitudinis nostræ sunt vocati, pasto-

(1) Ce document a précédé le décret de fondation ci-dessus de l'université de Malines; il est du 13 décembre 1833, mais il ne nous a été communiqué qu'après l'autre. L'épiscopat de Belgique s'était

rali zelo flagrare acriterque ad spirituale commissarum sibi ovium bonum, novimus vigilare. Licet porro præcipuam fraternitatum vestrarum virtutem satis jam multa declarassent, eaque de causa jure nobis lætari liceret, conceptam tamen animo nostro opinionem confirmarunt, nostrumque gaudium abunde auxerunt obsequentissimæ litteræ, quas die decima quarta proxime elapsi mensis ad nos dedistis, et quibus nedum vestrum de catholica in Belgio constituenda et a vobis tantum regenda studiorum universitate consilium significastis, sed etiam expositis commodis, quæ tum animarum salus, tum religio ipsa inde possunt accipere, apostolica nostra auctoritate probari illud voluistis. Hanc vos rationem secuti, id egistis, quod ab antiquis temporibus consuetudo induxit, quodque debita huic Sanctæ Sedi reverentia et observantia merito exigit. Cum enim ad romanos Pontifices pro concredito ipsis apostolici officii munere maxime pertineat catholicam fidem tueri sanctæque ejus doctrinæ depositum integrum ac intemeratum custodire; eorum quoque esse debet sacrarum disciplinarum, quæ publice in universitatibus traduntur, institutionem moderari. Atque hæc causa fuit, cur catholici etiam principes, cum de ejusmodi academiis seu universitatibus studiorum statuendis cogitarunt, Apostolicam Sedem consulendam ejusque auctoritatem exquirendam duxerint. Hinc celebriores illustrioresque Europæ universitates nonnisi ex sententia et assensu romanorum Pontificum fuisse constitutas gravissimæ illarum historiæ amplissime testantur. Nobis itaque quibus persuasum est ex recte comparatis studiorum universitatibus plurimum emolumenti in christianam rempublicam dimanare, jucundius nihil accidere potest quam ut vobis gratificemur, et ad litterarum præsertim sacrarum præsidium et incrementum supremæ nostræ auctoritatis robur adjiciamus :

---

adressé au Saint-Père, et lui avait soumis le manifeste de fondation pour qu'il le confirmât. Ce bref renferme en conséquence la confirmation demandée, et ce n'est qu'après sa réception que le manifeste fut publié en février 1834.

atque hinc sapientissimum, quod una simul inivistis consilium, approbamus, vestramque ea de re sollicitudinem summa laude ac commendatione prosequimur. Eo autem libentius vestris votis annuimus, quo certius vestra industria, opera et cura futurum confidimus, ut quotquot ad istam universitatem convenient bene morati juvenes, non scientia quæ inflat, sed scientia quæ cum caritate ædificat, non sapientia hujus sæculi, sed sapientia cujus initium timor Domini est, imbuantur. At illud probe intelligitis, Venerabiles Fratres, memoratam mox universitatem ita quidem constitui oportere, ut nihil prorsum derogetur juribus, quæ singulis episcopis circa clericorum in suis diœcesanis seminariis institutionem, eorumque in litteris et disciplinis maxime theologicis eruditionem Tridentini Patres adjudicarunt. Agite igitur, et Ille a quo omne datum optimum ac omne donum perfectum est, dexter vobis propitiusque adsit, ut quæ salubriter cogitatis, feliciter possitis implere. Interim Apostolicam Benedictionem paternæ nostræ charitatis et benevolentiæ testimonium erga fraternitates vestras peramanter vobis impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 13 decembris an. 1833. Pontificatus nostri an. III.

GREGORIUS PP. XVI.

## XIII (1)

*Sanctissimi Domini nostri Gregorii divina providentia Papæ XVI Epistola Encyclica ad omnes patriarchas, primates, archiepiscopos et episcopos.*

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabiles Fratres, salutem, et Apostolicam Benedictionem.

Singulari nos affecerant gaudio illustria fidei, obedientiæ,

(1) Certaines personnes ayant voulu me rendre suspect de prin-

ac religionis testimonia, quæ de exceptis ubique alacriter Encyclicis nostris litteris datis die 15 augusti anni 1832 perferebantur, quibus sanam, et quam sequi unice fas sit, doctrinam de propositis ibidem capitibus pro nostri officii munere catholico gregi universo denuntiavimus. Nostrum hoc gaudium auxerunt editæ in eam rem declarationes a nonnullis ex iis, qui consilia illa, opinionumque commenta, de quibus querebamur, probaverant, et eorum fautores defensoresque incaute se gesserant. Agnoscebamus quidem, nondum sublatum malum illud, quod adversus rem et sacram et civilem adhuc conflari, impudentissimi libelli in vulgus dispersi, et tenebricosæ quædam machinationes manifesto portendebant, quas idcirco, missis mense octobri ad Venerabilem Fratrem episcopum Rhedonensem litteris, graviter improbavimus. At anxiis nobis, maximeque ea de re sollicitis pergratum sane, ac jucundum exstitit, illum ipsum, a quo præcipue id nobis mœroris inferebatur, missa ad nos declaratione die 11 decembris anni superioris, diserte confirmasse, se doctrinam nostris Encyclicis litteris traditam *unice et absolute* sequi, nihilque ab illa alienum aut scripturum se esse, aut probaturum. Dilatavimus illico viscera paternæ charitatis ad filium, quem nostris monitis permotum luculentiora in dies documenta daturum fore

---

cipes lamennaisiens ou ecclésiastico-révolutionnaires, il est de mon devoir de m'élever avec force et courage contre une pareille accusation. Je joins donc à mon ouvrage l'encyclique nouvellement écrite par S. S. le pape Grégoire XVI, et je déclare hautement et solennellement que je n'ai jamais approuvé les principes soutenus par M. de Lamennais depuis 1830; bien moins encore les aurais-je confessés et défendus. J'ajoute que je les ai toujours regardés comme inconciliables avec l'Eglise et l'Etat, nuisibles pour tous deux, en un mot, que je me rattache de toute mon âme à l'encyclique ci-dessus. Je dis cela pour la satisfaction de mes amis et de mes ennemis, que l'article que j'ai publié sur M. de Lamennais et son école, dans le journal trimestriel de Tubingue, n'a pas tranquillisés.

confidere debueramus, quibus certius constaret, nostro ipsum judicio et voce et re paruisse.

Verum, quod vix credibile videbatur, quem tantæ benignitatis affectu exceperamus, immemor ipse nostræ indulgentiæ cito e proposito defecit, bonaque illa spes, quæ *de præceptionis nostræ fructu* nos tenuerat, in irritum cessit, ubi primum, celato quidem nomine, sed publicis patefacto monumentis, nuper traditum ab eodem typis, atque ubique pervulgatum novimus libellum gallico idiomate, mole quidem exiguum, pravitate tamen ingentem, cui titulus: *Paroles d'un croyant*.

Horruimus sane, VV. FF., vel ex primo oculorum obtutu, auctorisque cæcitatem miserati intelleximus, quonam scientia prorumpat, quæ non secundum Deum sit, sed secundum mundi elementa. Enimvero contra fidem sua illa declaratione solemniter datam, captiosissimis ipse ut plurimum verborum, fictionumque involucris oppugnandam, evertendamque suscepit catholicam doctrinam, quam memoratis nostris litteris, tum de debita erga potestates subjectione, tum de arcenda a populis exitiosa *indifferentismi* contagione, deque frenis injiciendis evaganti opinionum, sermonumque licentiæ, tum demum de damnanda omnimoda conscientiæ libertate, teterrimaque societatum, vel ex cujuscumque falsæ religionis cultoribus, in sacræ et publicæ rei perniciem conflatarum conspiratione, pro auctoritate humilitati nostræ tradita definivimus.

Refugit sane animus ea perlegere, quibus ibidem auctor vinculum quodlibet fidelitatis subjectionisque erga principes disrumpere conatur, face undequaque perduellionis immissa, qua publici ordinis clades, magistratuum contemptus, legum infractio grassetur, omniaque et sacræ et civilis potestatis elementa convellantur. Hinc novo et iniquo commento potestatem principum, veluti divinæ legi infestam, imo *opus peccati, et Satanæ potestatem* in calumniæ portentum traducit, præsidibusque sacrorum easdem ac imperantibus turpitudinis notas inurit ob criminum molitionumque fœdus, quo eos somniat inter se adversus populorum jura

conjunctos. Neque tanto hoc ausu contentus omnigenam insuper opinionum, sermonum, conscientiæque libertatem obtrudit, militibusque ad eam *a tyrannide,* ut ait, liberandam dimicaturis fausta omnio ac felicia comprecatur, cœtus, ac consociationes furiali æstu ex universo qua patet orbe advocat, et in tam nefaria consilia urgens atque instans compellit, ut eo etiam ex capite monita præscriptaque nostra proculcata ab ipso sentiamus.

Piget cuncta hic recensere, quæ pessimo hoc impietatis et audaciæ fætu ad divina humanaque omnia perturbanda congeruntur. Sed illud præsertim indignationem excitat, religionique plane intolerandum est, divinas præscriptiones tantis erroribus adserendis ab auctore afferri, et incautis venditari, eumque ad populos lege obedientiæ solvendos, perinde ac si a Deo missus et inspiratus esset, postquam in sacratissimo Trinitatis augustæ nomine præfatus est, Sacras Scripturas ubique obtendere, ipsarumque verba, quæ verba Dei sunt, ad prava hujuscemodi deliramenta inculcanda callide audacterque detorquere, quo fidentius, uti inquiebat S. Bernardus, *pro luce tenebras offundat, et pro melle, vel potius in melle venenum propinet, novum cudens populis evangelium, aliudque ponens fundamentum præter id, quod positum est.*

Verum tantam hanc sanæ doctrinæ illatam perniciem silentio dissimulare ab eo vetamur, qui speculatores nos posuit in Israel, ut de errore illos moneamus, quos auctor et consummator fidei Jesu nostræ curæ concredidit.

Quare auditis nonnullis ex venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus, motu proprio, et ex certa scientia, deque apostolicæ potestatis plenitudine memoratum librum, cui titulus : *Paroles d'un Croyant,* quo per impium verbi Dei abusum populi corrumpuntur ad omnis ordinis publici vincula dissolvenda, ad utramque auctoritatem labefactandam, ad seditiones in imperiis, tumultus, rebellionesque excitandas, fovendas, roborandas, librum ideo propositiones respective falsas, calumniosas, temerarias, inducentes in anarchiam, contrarias verbo Dei, impias,

scandalosas, erroneas, jam ab Ecclesia præsertim in Valdensibus, Wiclefitis, Hussitis, aliisque id generis hæreticis damnatas continentem, reprobamus, damnamus, ac pro reprobato et damnato in perpetuum haberi volumus, atque decernimus.

Vestrum nunc erit, Venerabiles Fratres, nostris hisce mandatis, quæ rei et sacræ et civilis salus et incolumitas necessario efflagitat, omni contentione obsecundare, ne scriptum istiusmodi e latebris ad exitium emissum eo fiat perniciosius, quo magis vesanæ novitatis libidini velificatur, et quo latius ut cancer serpit in populis. Muneris vestri sit, urgere sanam de tanto hoc negotio doctrinam, vafritiemque novatorum patefacere, acriusque pro christiani gregis custodia vigilare, ut studium religionis, pietas actionum, pax publica floreant, et augeantur feliciter. Id sane a vestra fide, et ab impensa vestra pro communi bono instantia fidenter opperimur, ut eo juvante, qui Pater est luminum, gratulemur (dicimus cum S. Cypriano), *fuisse intellectum errorem, et retusum, et ideo prostratum, quia agnitum, atque detectum.*

Cæterum lugendum valde est, quonam prolabantur humanæ rationis deliramenta, ubi quis novis rebus studeat, atque contra apostoli monitum nitatur *plus sapere, quam oporteat sapere,* sibique nimium præfidens veritatem quærendam autumet extra catholicam Ecclesiam, in qua absque vel levissimo erroris cœno ipsa invenitur, quæque idcirco *columna ac firmamentum veritatis* appellatur et est. Probe autem intelligitis, Venerabiles Fratres, nos hic loqui etiam de fallaci illo haud ita pridem invecto philosophiæ systemate plane improbando, quo ex projecta et effrenata novitatum cupiditate veritas, ubi certo consistit, non quæritur, sanctisque et apostolicis traditionibus posthabitis, doctrinæ aliæ inanes, futiles, incertæque, nec ab Ecclesia probatæ adsciscuntur, quibus veritatem ipsum fulciri ac sustineri vanissimi homines perperam arbitrantur.

Dum vero pro divinitus nobis sanæ doctrinæ cognoscendæ, decernendæ, custodiendæque cura, ac sollicitudine hæc

scribimus, peracerbum ex filii errore vulnus cordi nostro inflictum ingemiscimus, neque in summo, quo inde conficimur, mœrore spes ulla est consolationis, nisi idem in vias revocetur justitiæ. Levemus idcirco simul oculos et manus ad Eum, qui *sapientiæ dux est, et emendator sapientium*, Ipsumque multa prece rogemus, ut dato illi corde docili et animo magno, quo vocem audiat Patris amantissimi et mœrentissimi, læta ab ipso Ecclesiæ, læta ordini vestro, læta Sanctæ huic Sedi, læta humilitati nostræ properentur. Nos certe faustum ac felicem illum ducemus diem, quo filium hunc in se reversum paterno sinu complecti nobis contingat, cujus exemplo magna in spe sumus, fore ut resipiscant cæteri, qui eo auctore in errorem induci potuerunt, adeo ut una apud omnes sit pro publicæ et sacræ rei incolumitate consensio doctrinarum, una consiliorum ratio, una actionum studiorumque concordia. Quod tantum bonum ut supplicibus votis nobiscum a Domino exoretis, abs vestra pastorali sollicitudine requirimus et expectamus. In id autem operis divinum præsidium adprecantes, auspicem ipsius Apostolicam Benedictionem vobis, gregibusque vestris peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum VII kal. julias an. 1834, pontificatus nostri an. IV.

GREGORIUS PP. XVI.

# LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

# L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

SUR

## LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES,

A L'OCCASION

DU RÉTABLISSEMENT DES CONFÉRENCES ET DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

---

DENIS-AUGUSTE AFFRE, par la miséricorde divine et la grâce du saint Siége apostolique, Archevêque de Paris;

Au clergé de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Les avantages d'une vie sérieuse et occupée vous sont connus, nos chers et dignes coopérateurs; un choix judicieux des objets de nos études, la constance et l'ardeur unis

à des talens ordinaires, ne manquent jamais d'enrichir la mémoire, de rectifier le jugement, d'étendre et d'élever l'intelligence.

L'orgueil peut, sans doute, pervertir ces dons précieux. Tel est le danger inévitable où tombent ceux qui, épris de l'amour de la science, ne le sont pas moins de l'amour d'eux-mêmes. Mais l'homme sage et modeste, l'humble chrétien, le prêtre pieux, y trouveront un aliment solide pour leur âme, un préservatif contre les passions, un adoucissement aux peines de la vie. Accoutumés à vivre dans une atmosphère plus épurée, à chérir la retraite et le silence, ils éprouveront rarement la tentation de préférer aux jouissances de l'esprit et aux trésors de la science, les biens d'un ordre inférieur. En vivant avec les hommes supérieurs de tous les siècles, ils acquièrent sans effort leur noble désintéressement. A leur exemple, rien ne leur sera plus facile que de réaliser une vie paisible, des mœurs simples et pures. Si tel est l'effet des études simplement honnêtes, que ne devons-nous pas espérer de l'étude de la science par excellence, de celle de la science sacrée? En s'y livrant avec un cœur pur, l'on y trouve d'ineffables joies, parce que tout nous y parle de Dieu, et favorise l'amour et la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales.

Cette instruction exigerait, chers et dignes coopérateurs, d'immenses développemens. Nous nous bornerons à quelques réflexions : 1° sur l'objet de nos études ; 2° sur les divers ministères où elles sont nécessaires, et pour lesquels elles doivent recevoir une direction spéciale, des applications différentes ; 3° sur les études étrangères à la science ecclésiastique ; 4° sur la méthode qui convient à celle-ci, ainsi que sur le style qui lui est propre ; 5° sur les Conférences ecclésiastiques ; 6° sur la Faculté de théologie, institution d'un puissant secours pour guider les prêtres studieux.

## OBJET DES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES.

La science ecclésiastique a des dogmes, une morale, une discipline. Combien ces objets de nos études s'élèvent au-dessus de toutes les inventions de l'esprit humain!

### I

Considérés dans leur source, les dogmes catholiques nous ramènent aux saintes Écritures, à cette suite de magnifiques révélations où tout est digne de l'Esprit saint qui les inspire, de l'homme qu'elles éclairent et sanctifient. Elles nous font entrer dans le riche trésor des traditions catholiques, où sont consignés les enseignemens de l'Eglise pendant toute la durée de son existence, les apologies aussi bien que les contradictions dont notre foi a été l'objet. Nous entendons la voix des Pères et des conciles, fidèles échos de la voix même de Dieu.

Considérés dans l'autorité qui les transmet, nous retrouvons encore Dieu et son Eglise, qui les garantissent de l'esprit de système, de la mobilité inséparable des conceptions humaines, et de l'action dissolvante d'un audacieux rationalisme.

Considérés dans leurs preuves, ils se présentent appuyés, non sur la réputation équivoque de quelque hardi novateur, ou sur des sophismes plus ou moins éblouissans, mais sur des faits qui ont un caractère divin; sur une succession non interrompue de fidèles dépositaires, dont l'autorité vivante de l'Eglise recueille et apprécie l'infaillible témoignage.

Par leur influence sur les esprits, nos dogmes préservent des doutes insolubles et des cruelles anxiétés qui sont atta-

chés à tous les systèmes philosophiques où l'on essaie d'expliquer Dieu et l'univers. Mais fixer les esprits, c'est en même temps fixer la société. Celle-ci n'est sérieusement menacée que par des doctrines qui mettent en question les principes sur lesquels repose notre foi. De là vient que, lorsque ces principes sont affaiblis, la société s'affaiblit avec eux ; que lorsqu'ils triomphent de la force brutale, ou d'une science orgueilleuse, la sécurité renaît, et avec elle des espérances de paix, de force et de prospérité.

Si nous considérons les dogmes en eux-mêmes, nous y trouvons les seules notions dignes de la grandeur de Dieu, de sa providence, de sa bonté ; les seules qui nous rendent raison de l'origine du monde, de sa dégradation, de sa réhabilitation.

Elles sont mystérieuses, il est vrai, parce que l'intelligence qui les considère se trouve placée entre l'Être infini qui ne peut communiquer toute la science qu'il a de lui-même, et les êtres innombrables de la création dont il lui plaît de nous dérober l'essence intime. Elles sont mystérieuses ; mais il n'est aucune vérité qui ne soit un mystère, ou qui ne le suppose, ou n'y conduise celui qui veut en trouver la raison dernière. Elles sont incompréhensibles ; mais jamais on ne les abandonna *sans suivre l'une après l'autre*, dit Bossuet, *d'incompréhensibles erreurs*. Elles imposent à la raison une loi sévère ; mais en les niant on détruit la loi éternelle, sans laquelle les lois qui assurent le bonheur de l'homme et celui de la société deviennent impossibles.

En effet, considérés dans leur influence sur les mœurs, nos dogmes nous donnent le secret des désordres moraux qui affligent le monde, nous en révèlent la cause et le remède, et servent ainsi de fondement à la morale. Celui qui ne croit point au Législateur suprême, ou à sa providence, ne peut admettre aucun devoir. S'il nie le mystère de la Rédemp-

tion, il tarit dans sa source une charité infinie, lien ineffable de l'homme avec Dieu; en rejetant une loi révélée, il se fait à lui-même sa loi, avec l'orgueil, l'intérêt et la volupté. Si au lieu de l'Eglise, il écoute son sens privé, il n'a plus pour interpréter et appliquer à sa conduite les préceptes et les enseignemens divins, qu'un juge ignorant ou passionné, et qui est souvent l'un et l'autre à la fois.

Il peut arriver qu'une erreur dogmatique n'entraîne pas toujours des erreurs morales, parce qu'elle n'est point ou développée ou comprise. C'est ainsi que certains germes funestes de la nature ont besoin, pour produire leurs fruits malfaisans, d'un sol qui les reçoive, les fasse germer, les féconde; et si ce malheur arrive, plus le sol est fertile, plus les fruits pernicieux sont abondans. Développez l'athéisme, le déisme, le panthéisme chez un peuple, vous en verrez sortir des monstruosités morales qui feront reculer d'épouvante une société énervée d'ailleurs par des vices ordinaires.

## II

La morale n'a pas une source moins vénérable, un interprète moins sûr que les dogmes; ses preuves sont les mêmes. Elle revendique les mêmes triomphes sur les ennemis qui n'ont cessé de la combattre. Sa perfection est prouvée aussi bien par les maux qui accompagnent la violation de ses lois, que par les avantages attachés à son observation. Qui ne connaît les merveilles qu'elle a opérées dans l'individu, au sein de la famille, sur la société tout entière? Elle seule est faite pour tous les âges, pour tous les temps, toutes les nations, parce qu'il n'est aucun besoin du cœur humain, de ce cœur infini dans ses désirs, qu'elle ne puisse pleinement satisfaire.

Saint Augustin a donc pu dire à l'Eglise, fidèle dépositaire des préceptes moraux du Christianisme (1) : « O épouse de Jésus-Christ, vous seule bégayez avec les enfans ; vous avez un langage plus fort pour la jeunesse, plus tempéré pour le vieillard, proportionnant vos enseignemens non seulement au nombre des années, mais au caractère et à la force d'esprit de vos enfans..... » Quels progrès dans les mœurs, dans le droit civil, le droit public, le droit des gens, depuis qu'ils sont devenus chrétiens ! — « Vous imposez, dit encore saint Augustin, s'adressant à l'Eglise, une chaste et fidèle obéissance à l'épouse ; à l'empire oppressif de l'époux, vous sub-

(1) Merito, Ecclesia catholica, mater Christianorum verissima... Tu pueriliter pueros, fortiter juvenes, quiete senes, prout cujusque non corporis tantum, sed et animi ætas est, exerces ac doces. Tu feminas viris suis,... casta et fideli obedientia subjicis. Tu viros conjugibus, non ad illudendum imbecilliorem sexum, sed sinceri amoris legibus præficis. Tu parentibus filios liberà quadam servitute subjungis, parentes filiis pia dominatione præponis. Tu fratribus fratres religionis vinculo firmiore atque arctiore quam sanguinis nectis. Tu omnem generis propinquitatem et affinitatis necessitudinem, servatis naturæ voluntatisque nexibus, mutua caritate constringis. Tu dominis servos, non tam conditionis necessitate, quam officii delectatione, doces adhærere. Tu dominos servis, summi Dei scilicet communis Domini consideratione placabiles, et ad consulendum quam coercendum propensiores facis. Tu cives civibus, gentes gentibus, et prorsus hominibus homines primorum parentum recordatione, non societate tantum, sed quadam etiam fraternitate conjungis. Doces reges prospicere populis; mones populos se subdere regibus. Quibus honor debeatur, quibus affectus, quibus reverentia, quibus timor, quibus consolatio, quibus admonitio, quibus cohortatio, quibus disciplina, quibus objurgatio, quibus supplicium, sedulo doces : ostendens quemadmodum et non omnibus omnia, et omnibus caritas, et nulli debeatur injuria. (S. Aug. De moribus Ecclesiæ catholicæ, c. 30, n. 62, 63.)

tituez un joug adouci par la tendresse. Par vous la soumission des enfans n'est en quelque sorte qu'une libre dépendance; l'autorité des pères qu'une pieuse domination. Le lien religieux que vous établissez entre les frères les unit plus étroitement et avec plus de force que celui du sang. L'esclave ne tient plus à son maître par la nécessité de sa condition, mais par son affection à le servir; le maître qui a reconnu un frère dans l'esclave est devenu plus humain, plus disposé à commander par les conseils que par la contrainte. Entre citoyens et citoyens, entre nations et nations, hommes et hommes, le souvenir d'une origine commune a ajouté aux liens sociaux ceux d'une douce confraternité. Vous apprenez aux rois à veiller sur les besoins des peuples, aux peuples à se laisser conduire par les rois : tous savent, grâce à vous, à qui sont dus l'honneur ou l'affection, le respect ou la crainte, les consolations ou les conseils, l'exhortation ou la correction, les menaces ou le supplice; tous ne méritent pas toutes ces choses, mais on doit la charité à tous, sans jamais faire injustice à personne. »

Cette admirable esquisse de la morale chrétienne ne nous indique que la réforme de la société, telle que l'avait faite le paganisme, et la pratique des vertus ordinaires du Christianisme. Saint Augustin y passe sous silence les conseils évangéliques et les sublimes vertus qu'ils ont inspirées.

Quelle science que celle qui, touchant à toutes les lois humaines, a réformé celles qui sont vicieuses, a rectifié les moins parfaites, et est demeurée le principe, la sanction, le nécessaire complément de celles qui sont bonnes et utiles ! Telle est, nous pouvons le dire avec confiance et avec la certitude que donne la foi, la science de la morale catholique, objet si capital de nos études.

Que de méditations, que de droiture, que de zèle et de charité surtout ne faut-il pas à un prêtre, qui, peu satisfai

de la faire admirer, aspire à la faire triompher dans les cœurs, malgré les préjugés, les mauvais penchans qui la repoussent! Que de lumières pour la défendre contre les novateurs, qui, en la comblant d'ailleurs de grands éloges, essaient de l'amoindrir, de l'énerver ou de l'exagérer, selon qu'ils veulent être jugés avec indulgence, ou qu'ils ont intérêt à traiter les autres avec sévérité! Ce n'est pas un esprit superficiel et oisif qui saura la tenir toujours unie aux dogmes où elle puise sa vie, où elle trouve son inébranlable fondement; qui lui conservera son incorruptible caractère de force et de douceur; qui saura, sans la rendre trop dure, conserver entre elle et la morale des passions un éternel divorce.

L'histoire de la morale, objet de nos études, explique l'histoire du monde, qui sans elle serait un livre scellé.

D'elle aussi dépend le sort futur de l'humanité; en l'abandonnant, on est contraint de rentrer dans le cercle où se sont agités tous les novateurs, proposant ou des règles inutiles, parce qu'elles étaient dépourvues de sanction; ou des règles incomplètes, parce que d'indispensables devoirs y sont passés sous silence; ou des règles sans fixité, parce que celui qui les invente, et l'opinion qui lui applaudit, brisent bientôt une œuvre qu'ils avaient capricieusement édifiée. Aussi tous nos modernes systèmes de morale n'ont apporté aucun remède efficace aux désordres de la société. Comment les auraient-ils guéris, lorsqu'ils étaient presque toujours le fruit d'un immense désordre, de l'orgueil de l'homme méconnaissant la souveraineté de Dieu sur les cœurs et sur les intelligences?

Nous venons de vous indiquer, sur les deux premiers objets de nos études, des idées qui vous sont familières, de vous rappeler les liens étroits et nécessaires qui unissent le dogme et la morale évangélique. Ces deux règles, qui ont

leur langage propre, leurs développemens proportionnés aux besoins des différens siècles, soit dans les décisions de l'Eglise, soit dans les écrits des docteurs, sont reproduites sous une autre forme, et avec une expression pleine de vie, dans la discipline, troisième objet de la science ecclésiastique.

## III

La discipline ecclésiastique, vous le savez, comprend la liturgie, et cette admirable législation qui régit la hiérarchie divinement instituée, et les innombrables institutions religieuses que les conseils évangéliques ont fait naître dans le sein de l'Eglise.

La liturgie contient des symboles, merveilleux abrégés de notre croyance, double objet de foi et d'amour, qui, à l'aide d'un chant à la fois pieux et harmonieux, se gravent dans la mémoire et dans le cœur. Leur antiquité, si bien démontrée, leur universalité, les rendent d'irrécusables témoins de l'apostolicité et de la catholicité de notre foi.

La liturgie renferme des prières qui supposent ou expriment en détail chacun de nos dogmes, de nos mystères, de nos sacremens. Elles n'ont pas, comme les symboles, l'unité d'expression ; mais la variété même de leurs formes, jointe à l'unité de doctrine, fournissent une nouvelle démonstration de l'immutabilité de l'enseignement catholique. Elles justifient cet axiome : *La loi de la prière est la loi de la croyance* (1).

La liturgie se compose de rites, nouvelle expression du dogme et de la morale. Ils forment, avec les symboles et les prières, le culte extérieur : culte nécessaire à un être qui,

(1) S. Cælest. Pap. I. Epist. *De gratia Dei*, ad. Ep. Gall.

bien que créé à l'image de Dieu, est soumis à l'empire des sens. Sans eux périrait infailliblement le culte intérieur. Nos sentimens ne sont excités et ne persévèrent, qu'autant qu'ils sont soutenus par des actes et des images sensibles. Dieu lui-même, source essentielle et éternelle d'intelligence et d'amour, est compris (c'est saint Paul qui nous l'assure) à l'aide des choses visibles : *Invisibilia ipsius, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus et divinitas* (1). La liturgie nous donne donc la science pratique de la partie la plus élevée de la morale chrétienne; c'est par elle que nous accomplissons nos devoirs envers Dieu. Nos devoirs envers nos semblables et envers nous-mêmes, qui n'y sont pas directement retracés, y sont rappelés toutes les fois que nous demandons la grâce d'y être fidèles, ou que, gémissant de les avoir violés, nous implorons une miséricorde infinie; double lumière qui fait briller la loi du Seigneur aux yeux de notre âme.

Posséder cet ineffable trésor de sentimens pieux, qui nous font descendre dans les profondeurs de notre misère, pour nous élever ensuite jusqu'à la miséricorde infinie qui doit la guérir, est bien préférable, sans doute, à la science la plus étendue de notre liturgie; mais cependant, combien cette science elle-même est propre à éclairer et à ranimer notre foi!

Nous ne parlerons point ici de l'influence exercée sur les arts par la liturgie catholique, des sublimes inspirations qu'elle a prêtées à la musique, à la peinture, à la poésie, ni des immortels monumens que lui doivent la sculpture et l'architecture. L'histoire de chacun de ces arts, considérés dans leurs seuls rapports avec nos rites, fournirait une ample matière à la plus vaste érudition.

---

(1) Rom. I, 20.

Outre la liturgie, la discipline ecclésiastique comprend ces lois admirables qui ont pour objet de déterminer la constitution de l'Eglise, les droits et les devoirs du clergé, de faciliter l'accomplissement des vœux monastiques, l'exercice de la charité, de toutes les vertus qui honorent Dieu et font le bonheur des hommes.

Quelle science que celle d'une semblable législation; d'une législation qui, en des siècles et chez des peuples si divers, fut toujours plus respectée en vertu de la force qui lui est propre que par l'appui d'une force étrangère! Soit que la loi définissant les attributs essentiels de la hiérarchie divinement instituée soit immuable comme elle; soit que, déterminant en faveur de cette même hiérarchie des droits ou des obligations *surajoutés* (1), comme s'exprime Bossuet, elle disparaisse avec les besoins qui l'ont fait naître; soit que l'institution elle-même, ne faisant point une partie intégrante de l'Église, tombe en même temps que son objet; la discipline n'en forme pas moins un ensemble de règles, qu'un esprit élevé, une âme chrétienne surtout, doivent se complaire à interroger et à méditer, parce qu'ils ne trouveront nulle part autant de sagesse et de prévoyance.

Pour ne parler que des ordres religieux et des pieuses associations qui, aux différens siècles du Christianisme, sont venus consoler l'Église de ses douleurs, réparer ses pertes, satisfaire à tous et à chacun des maux de l'humanité, qui ne serait étonné des prodiges opérés par eux, et qui n'éprouverait le désir de connaître les règles qui les ont créés eux-mêmes? Elles paraissent ces merveilleuses institutions; elles s'éclipsent quelque temps, pour reparaître sous d'autres formes, et l'Esprit qui dicta leurs règles ne s'éteint jamais.

(1) Par exemple, les prérogatives temporelles accordées aux églises par les gouvernemens temporels.

C'est en étudiant celles-ci avec attention et piété, qu'on s'explique comment cet Esprit a pu animer avec tant de puissance ces divers législateurs, soutenir si long-temps leurs nombreux disciples, les abandonner quand ils lui sont infidèles, et s'emparer presque aussitôt d'autres âmes d'élite qu'il produit aux yeux du monde étonné, avec une nouvelle autorité sur des hommes, ce semble, les moins disposés à s'y soumettre.

Pour la vraie connaissance du cœur humain, l'étude de ces règles serait tout au moins aussi instructive que celle des lois politiques. Quelle étude encore que celle de leurs œuvres, des causes diverses de leur fondation, de leurs rapides progrès, de leur décadence !

La discipline, nous venons de le voir, reproduit en plusieurs manières les dogmes et la morale du Christianisme. Elle en est l'expression littérale et rigoureuse dans les symboles, l'expression pleine d'amour et d'harmonie dans les prières chantées, l'expression sensible dans les rites, l'expression développée dans les lois canoniques appliquées aux fidèles, au clergé séculier et régulier.

Le dogme, à son tour, est la base de la morale : l'un et l'autre engendrent la discipline, et la discipline démontre l'antiquité du dogme ; elle le prouve même comme l'effet prouve la cause, comme le monument atteste l'existence des règles de l'art qui l'ont élevé.

## DES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES CONSIDÉRÉES DANS LES DIVERS MINISTÈRES DE L'ÉGLISE.

Pour mieux comprendre quelle mesure de science nous sommes tenus d'acquérir, examinons celle qui est nécessaire dans les différens ministères auxquels Dieu et l'Eglise peuvent nous appeler.

Il faut des docteurs qui puissent défendre la science de Dieu, en faire remarquer les admirables profondeurs, les saintes règles, les sublimes enseignemens. Il faut des prédicateurs, appelés ou à instruire l'enfance, en lui donnant le lait, ou à nourrir les forts du pain de la parole évangélique. Il faut des pasteurs qui sachent appliquer avec prudence et discernement la doctrine proclamée dans les chaires, ou développée par les docteurs soit dans les écoles, soit dans de savans écrits.

La science acquise est toujours au fond la même. Mais pour les docteurs, elle prend un caractère; des développemens, une forme, une expression qui la font différer de la science utile au prédicateur, au pasteur, au confesseur, au catéchiste.

Le docteur est au pasteur et au confesseur ce qu'est, dans un autre ordre d'idées et de connaissances, le savant jurisconsulte commentant les codes anciens et nouveaux, au jurisconsulte qui applique au détail des affaires les notions qu'il possède sur les lois les plus usuelles; ce qu'est le savant qui a étudié l'anatomie, la physiologie et toutes les sciences naturelles en rapport avec celle du corps humain, au médecin qui, doué de connaissances d'ailleurs suffisantes, s'est appliqué davantage à observer les symptômes des différentes infirmités humaines et l'efficacité des remèdes propres à les guérir.

Le docteur est au catéchiste ce qu'est un savant écrivain, parlant pour des esprits cultivés, à l'instituteur qui montre à ses élèves les premiers élémens des langues ou des sciences.

Le prédicateur est un docteur enseignant d'une manière plus abrégée. On n'est jamais un prédicateur éminent, si l'on n'est un savant docteur; mais le premier doit avoir, de plus que le second, le rare talent de resserrer un sujet dans

un cadre peu étendu, de l'animer avec toutes les ressources de l'éloquence, sans jamais énerver ses preuves ni diminuer leur clarté. Le docteur disserte plus longuement; il a recours aux formes sévères de la logique, à des considérations quelquefois fort abstraites, à un examen critique des faits, et à tous les développemens nécessaires pour épuiser une question. Le prédicateur marche au même but, mais par une voie plus courte, plus ornée, plus populaire.

Le confesseur n'a pas besoin de savoir, comme le docteur, les preuves sur lesquelles reposent les règles de la morale; il lui suffit du moins de les connaître d'une manière succincte : mais il faut que ces règles mêmes lui soient bien présentes. Il doit, beaucoup plus que le docteur, connaître le cœur humain, en sonder les blessures, savoir quels accidens les font rouvrir, quels remèdes les cicatrisent, quelles précautions en préviennent de nouvelles.

Ainsi, quelle que soit notre mission dans l'Église, l'obligation d'étudier nous est imposée; seulement la différence dans la mission ou dans la vocation de chaque prêtre peut et doit amener une différence dans le genre ou la direction de ses études.

Le pasteur, le confesseur, le catéchiste, d'ailleurs suffisamment instruits des règles, étudieront les livres moins que le docteur; et, plus que lui, ils observeront les hommes qu'ils sont chargés d'instruire et de diriger. Parmi les livres, ils préféreront ceux qui sont le fruit d'une expérience acquise dans les mêmes fonctions. S'ils étudient les ouvrages de théorie, ils y chercheront de préférence un exposé clair des règles plutôt que de savantes et longues discussions. L'étude nécessaire du prêtre voué au ministère paroissial n'est donc pas inférieure à celle du savant docteur, elle a seulement un autre objet : elle ne suppose pas moins de pénétration; mais cette pénétration est moins l'étendue, la

force, la subtilité d'esprit qui compare des idées, explique et prouve une doctrine, que la justesse du jugement qui saisit le vrai et s'y attache, sans tenir compte de toutes les opinions divergentes ou contraires, lesquelles, si on peut le dire ainsi, restent flottantes autour des vrais principes. Il lui faut une connaissance des hommes, fruit d'un tact exquis et le plus rare de tous; ce qui fait dire à saint Grégoire que *l'art des arts est la conduite des âmes.*

Ces différences une fois établies, il sera moins difficile de justifier tout ce que nous demandons d'études à celui qui aspire au glorieux titre de docteur.

## I

### *Études et science propres au docteur.*

Nous avons vu que les trois grands objets de la science ecclésiastique forment un ensemble parfaitement lié, et tout à la fois si étendu, que chaque division ou sous-division suffirait, si elle était épuisée, à de vastes études de la part de l'esprit le plus actif, le plus pénétrant; alors même qu'il serait secondé par la plus heureuse mémoire et l'application la plus persévérante. Nous demandons au docteur qu'il possède cet ensemble de doctrine dont nous avons indiqué les branches principales, sans réclamer une chose d'ailleurs impossible. En effet, l'histoire complète et très développée de toute la science ecclésiastique exige une immense érudition. C'est même un travail surhumain de connaître parfaitement avec cette histoire la raison de chacun des enseignemens moraux ou dogmatiques, de chaque loi, de chaque rite, de tous les faits qui y sont plus ou moins liés, des causes particulières qui ont produit ou qui expliquent ces

faits, de celles qui les empêchent de se reproduire; d'approfondir ces divers objets, de les suivre dans leur transmission à travers les siècles, où ils donnent lieu à tant de méditations, d'études, de controverses, de décisions; où ils occupent tout ce qu'il y a eu de grand par la pensée et par la foi, par le dévouement et par la charité chrétienne; où ils pénètrent les mœurs, les lois, les institutions civiles et politiques. Pour avoir sur toutes ces choses, non des notions empruntées ou superficielles, mais des notions résultat d'un examen consciencieux et d'une étude détaillée et personnelle, il faudrait une science moralement impossible qu'il est téméraire d'ambitionner. Il ne serait pas moins difficile à l'intelligence déjà chargée d'un savoir aussi accablant, de le communiquer, du moins avec un grand succès; parce qu'il faudrait pénétrer les dispositions des esprits, matière elle-même d'une immense étude; parce qu'il faudrait choisir à propos les sentimens, les pensées, les faits, les preuves plus propres à les éclairer, à les toucher ou à les convaincre.

Nous n'avons garde d'exiger, même du docteur, un travail semblable; mais il doit saisir les points principaux, ainsi que les liens qui rattachent les unes aux autres les diverses parties de la science ecclésiastique. Il doit avoir approfondi les principes, les posséder assez bien pour en faire sans peine des applications justes et variées, pour reconnaître si les écrits ou les discours sur lesquels il émet son jugement y sont conformes ou contraires, et jusqu'à quel point ils s'en écartent. Il doit également, en examinant des propositions erronées, pouvoir signaler en des termes précis et exacts leur conformité avec des erreurs déjà condamnées. Il faut qu'il sache, du moins d'une manière générale, les développemens les plus importans donnés aux principes catholiques par les décisions de l'Eglise, les écrits des pères et des docteurs les plus célèbres. Pour posséder ainsi les dogmes, la morale,

la discipline, il faut avoir long-temps exercé toutes les facultés intellectuelles de notre âme. Les pères, les grands théologiens, tous nos maîtres dans la foi, ne sont devenus les lumières de l'Église que par cet exercice. Mais en s'y livrant ils ont suivi un ordre, une méthode ; ils n'ont eu la prétention ni de tout savoir ni de tout retenir. On peut dire de la vraie science comme de la vraie sagesse : *Il faut l'acquérir avec sobriété* (1). Saint Augustin, au moment où parut l'hérésie de Pélage ; Bossuet, avant d'écrire contre les protestans, étaient docteurs ; et cependant ils avaient besoin de compulser les autorités, de méditer les principes, de travailler leurs savantes réfutations. Aussi est-il à remarquer qu'un docteur, quelque étendues que soient ses connaissances, ne possède jamais à un certain degré de perfection que quelques parties de la science ecclésiastique.

Puisqu'il en est ainsi, le docteur s'appliquera à étudier surtout les vérités qui, étant plus contestées au sein de la société où il vit, réclament une apologie plus urgente, une exposition plus explicite. Il combattra de préférence les erreurs qui ont plus de vogue, plus d'empire sur les esprits de son temps. Pour atteindre ce but, il ne lui est pas inutile de connaître toutes les parties de la science ecclésiastique ; mais au milieu d'immenses matériaux il cherchera les plus adaptés à l'édifice qu'il veut élever. Dans l'arsenal de l'Église, qui renferme des armes si nombreuses, il choisira les plus puissantes pour triompher de l'erreur vivante, de l'erreur qui écrit, qui parle, qui remue vivement les intelligences, qui les entraîne vers les abîmes. Pour l'erreur morte et ensevelie depuis long-temps dans l'oubli, il lui suffira d'en savoir l'histoire.

Mais est-il nécessaire d'être docteur pour faire le bien?

---

(1) Rom. XII, 3.

Non, sans doute : avec un travail ordinaire on peut posséder les principes les plus généraux et les plus nécessaires de la science ecclésiastique, les règles les plus importantes qui en ont été déduites, ou par la raison, ou par l'autorité ; on peut connaître leurs applications ordinaires, qui sont toujours les plus utiles. Si l'expérience et la réflexion viennent ensuite éclairer ce travail, il suffira à former d'excellens esprits. S'il est entrepris avec un grand amour de Dieu et des hommes ; si cet amour passe dans les pensées, dans la conduite, dans les discours, en sorte qu'il soit l'âme et la vie du prêtre, il enfantera des prodiges dans l'ordre de la foi et de la charité. C'est plutôt par sa douceur que par sa science, qui était pourtant étendue, que saint François de Sales ramenait tant d'hérétiques : sans être un savant docteur, saint Vincent de Paul soulageait d'innombrables infortunes. Deux ou trois phrases lui ont suffi pour fonder une œuvre que tous les orateurs de son siècle n'auraient osé entreprendre. Une simple lettre de saint Augustin à une religieuse (1) est devenue le code où une foule de saints fondateurs ont puisé leurs règles pour conduire des milliers d'âmes vers la perfection évangélique : son vaste savoir lui servit fort peu pour la rédiger.

De tels faits nous révèlent non la vanité de la science, mais à quelles conditions elle peut être fructueuse, ou même opérer des prodiges. Qui possédait mieux cette science que les apôtres instruits par Jésus-Christ ? Il faut cependant que le souffle de l'Esprit saint vienne la féconder pour lui donner toute son action, toute sa puissance. Étudions avec ordre, avec méthode, et de plus avec une grande charité, nous posséderons le zèle. Mais ne séparons jamais ces deux choses,

(1) Epist. 211.

selon cette règle de saint Bernard : *Tantum lucere, vanum; tantum ardere, parum; ardere et lucere, perfectum* (1).

## II

### *Études et science du prédicateur.*

Des études sérieuses sont nécessaires au prédicateur; il doit étudier le fond de la doctrine, et l'expression qu'il convient de lui donner.

La science nécessaire au prédicateur, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, peut être moins abondante que celle du docteur proprement dit; cependant le premier ne saurait rappeler trop souvent à sa mémoire l'exposé clair et précis des dogmes, des règles de morale et de discipline, des opinions plus généralement reçues dans l'Église. Avec ces idées substantielles, son esprit doit saisir les liens qui les unissent entre elles, en sorte qu'il puisse facilement les ramener à un petit nombre de principes. Il doit connaître les difficultés soulevées par l'amour de la nouveauté, et savoir également quelles en sont les sources, quelles sont les causes qui les ont favorisées. Après ce premier travail, qui appartient en grande partie à l'étude élémentaire de la science ecclésiastique, le prédicateur peut entrer avec plus de sécurité dans les développemens dont elle est susceptible. Ils sont presque infinis, comme on a pu s'en convaincre par les rapides indications que nous avons données de l'étendue de cette science. Voilà pourquoi il est nécessaire de faire un choix, de s'arrêter aux notions qui offrent une application plus

(1) S. Bernard. Serm. *in Nativ. S. Joan. Bapt.* n. 3.

fréquente ; soit par leur nature, qui les rend pratiques pour la plupart des hommes ; soit à cause de la position où nous nous trouvons, et des personnes que nous sommes appelés à diriger ou à instruire ; soit enfin à raison de quelque besoin extraordinaire de l'Église. Mais où prendrons-nous ces développemens ?

Quand nous sommes dans la chaire, nous faisons deux choses : ou nous exposons et prouvons une vérité, ou bien nous signalons une erreur du cœur ou de l'esprit. Nous opposons à l'erreur qui blesse les mœurs une règle de morale ; à l'erreur contre la foi, le dogme catholique. Le but de tout discours est d'ailleurs d'assurer le triomphe de la vérité ou de la vertu.

Pour atteindre ce but, on peut, on doit même désirer de connaître exactement l'erreur ; mais il faut lui préférer l'étude de la vérité. Il vaut mieux s'attacher à posséder celle-ci, que de se lasser à suivre la première dans ses détours infinis, et à la fixer sous les mille formes dont elle s'enveloppe. L'erreur est un mal pour l'intelligence, étudions-en les symptômes, mais autant seulement qu'il est nécessaire pour lui trouver un remède. Aimons au contraire la vérité, comme nous aimons la vie, qu'un instinct naturel nous porte à développer, à fortifier, à défendre. Nous ne trouverons pas ces développemens des principes catholiques dans ces écrits où l'on ne rencontre qu'un catholicisme amoindri, une morale et des dogmes plus ou moins altérés par un rationalisme vaporeux ; nous les puiserons dans les sources sûres de l'Écriture et de la tradition. Parmi les échos de celle-ci, quelques uns sont signalés par un suffrage plus général, comme plus fidèles, plus profonds, exprimant avec plus de noblesse, de clarté, de piété, de simplicité ou d'onction la doctrine de l'Église : que de tels hommes soient nos guides de prédilection ; après nous être pénétrés de leur en-

seignement, apprenons d'eux encore à l'approprier aux besoins nouveaux de notre époque. Ils y sont parvenus en étudiant d'une part les dispositions de leurs auditeurs ; de l'autre en méditant profondément leur sujet, en s'incorporant non une lettre morte, mais l'esprit, la substance de la doctrine évangélique. Nourrissons-nous, selon l'expression hardie d'un prophète (1), de leurs livres, et surtout du livre par excellence où ils ont puisé les richesses de leur éloquence. Si, comme eux, nous dominons assez l'ensemble de la doctrine que nous avons à combattre, et de celle que nous devons faire triompher, pour pouvoir produire l'une et l'autre avec lucidité, pour varier leur expression, pour nous arrêter aux points les plus faciles, ou épuiser la matière ; être assez simples pour descendre jusqu'à l'intelligence du peuple illettré, savans jusqu'à convaincre les docteurs ; nous aurons atteint le but véritable de nos études. Comme saint Augustin, nous saurons prêcher à des bateliers, et triompher des philosophes ; comme Bossuet, faire le catéchisme au peuple, aux enfans, et soutenir de savantes controverses. Mais si nous n'arrivons qu'au plus humble de ces deux ministères, bénissons encore le ciel ; car il est le plus agréable à Dieu, et le plus utile à celui qui l'exerce. Quoi qu'il en soit du reste, il n'est de voie sûre que celle-là. Si nous aspirons à développer et à communiquer la science catholique, méfions-nous des écoles où règne un esprit de système, où abondent les expositions de doctrine empreintes d'une philosophie vague, les considérations énoncées avec des termes insolites, ou qui, indépendamment des termes, sont obscures, susceptibles des sens les plus divers, bizarres ou inintelligibles. Gardons-nous de transporter dans la

(1) *Comede volumen istud, et vadens loquere ad filios Israel.* Ezech. III, 1.

chaire une instruction qui ne saurait éclairer ni ceux qui la reçoivent, ni celui qui la donne.

Tout au plus celui-ci pourrait-il, avec de l'imagination, communiquer l'éblouissement qu'il a pris pour la lumière. Alors même qu'un tel prédicateur ne s'égare point dans la doctrine, il égare ceux qui l'ont mal compris. Il est plus exposé que tout autre à se servir d'expressions équivoques, à faire des raisonnemens faibles, incomplets, dénués d'autorité. Ce dernier caractère est le plus opposé à un enseignement qui est essentiellement fondé sur la tradition; non sur ces traditions que personne ne soupçonne, qui sont créées après coup avec de grands efforts d'esprit, et pour le besoin d'un système; mais sur cette tradition qui se justifie elle-même par la clarté, l'étendue, la perpétuité de ses témoignages, et qui, ayant pour organe l'Eglise, ne saurait nous tromper. C'est à elle que l'enseignement du prédicateur emprunte toute sa force. Sa parole vient fortifier sa parole, qui n'est plus seule à lutter contre celle des novateurs. L'emploi fréquent de l'Ecriture et des Pères élève sans effort l'orateur chrétien du rôle d'un discoureur plus ou moins habile, à être l'organe vénéré de l'Eglise dont on croit entendre la voix. C'est là un nouvel avantage que procure l'étude approfondie de l'Ecriture, des Pères, des conciles, des auteurs que consacre le suffrage universel de l'Eglise.

Nous avons dit que nous devions préférer à l'étude des erreurs celle de la vérité catholique; mais nous n'avons pas voulu engager à négliger la première. Comme toutes les choses humaines, l'enseignement ressort davantage par les contrastes. Aussi toutes les Théologies renferment-elles un exposé clair et précis des différentes erreurs opposées aux dogmes catholiques. C'est là d'abord qu'il faut les étudier, parce qu'elles y sont sous une forme qui les rend plus faciles à saisir. Mais ce n'est pas assez. Les erreurs ne sont plus ce

qu'elles étaient il y a un demi-siècle. Elles varient avec les intérêts ; elles dépendent de l'éducation ; elles prennent une autre physionomie dans les hommes studieux, que dans les hommes d'affaires. Elles sont, par exemple, plus mobiles aujourd'hui que dans les âges précédens. Étudions-les suffisamment dans le passé, mais beaucoup plus dans le présent. Demandons au passé des analogies, pour prouver à des hommes enivrés de leurs progrès qu'ils n'ont pas même la triste gloire d'inventer l'erreur. Cherchons-y les résultats qu'elles ont produits, afin de donner d'avance un démenti aux fallacieuses promesses des novateurs. Mais, à l'exemple des Pères, des prédicateurs les plus illustres, appliquons-nous à bien saisir l'erreur sous les formes dont elle est actuellement enveloppée. Instruisons-nous des préjugés philosophiques, mondains, populaires du jour. Saisissons assez bien la physionomie si inquiète qu'ils donnent au monde, pour la peindre avec vigueur et vérité.

Étudions non seulement notre siècle, mais les hommes qui nous entourent, et plus spécialement ceux que nous sommes appelés à conduire dans la voie du salut.

Sans cette connaissance de l'état des esprits, des passions qui les dominent et qui les poussent dans des voies toutes nouvelles, la parole du prédicateur est dénuée d'un grand intérêt, et elle devient beaucoup moins utile. Rien ne subjugue plus puissamment les auditeurs que la révélation claire et énergique des erreurs, qui, pour l'ordinaire, ne sont que confuses dans leur esprit. C'est par là qu'un orateur éloquent s'élève d'abord au-dessus des orateurs vulgaires. S'il a le même talent pour donner l'intelligence et l'amour de la vérité, ce qui suppose toujours la connaissance des dispositions des auditeurs ; si à ces avantages il joint l'éclat de l'imagination et la chaleur d'une âme profondément pénétrée de son sujet, il possédera toutes les ressources du génie,

et il lui sera facile, avec du travail et de la patience, d'en obtenir les triomphes.

Après avoir exposé ce qui doit former le fond de l'instruction d'un prédicateur, il n'est pas inutile de parler du langage qu'il lui convient d'adopter. Nous l'avons déjà indiqué lorsque nous engagions le prédicateur à puiser ses expressions dans l'Ecriture, et dans les auteurs catholiques qui ont acquis une plus grande autorité dans l'Église. Nous y reviendrons incessamment en parlant du style qui convient à tous les écrits et à tous les genres de discours religieux. Nous nous bornons, pour le moment, à indiquer les sources où le prédicateur trouvera les expressions les plus propres au langage de la chaire.

Pour enseigner une doctrine divine, rien n'est plus naturel que de se servir d'une langue fruit des travaux de l'Église pendant toute la durée de son existence, de celle que Dieu lui-même a parlée par l'organe des auteurs inspirés. Pour en faire connaître les développemens, rien n'est plus sûr que d'employer les expressions de ces mêmes auteurs, des organes les plus approuvés de cette même Église. Elles suffisent à l'exposition de toutes les vérités qui composent le dépôt de la foi : s'il en faut d'inusitées, ce ne peut être que pour énoncer des erreurs récentes en matière de dogme : les nouveautés seules peuvent justifier des termes nouveaux. Mais, pour énoncer la vérité catholique, il y a des expressions qu'on ne remplace pas, parce que l'Église les a consacrées par son autorité, comme pouvant seules rendre sa foi avec exactitude. Il y a même, pour exprimer des erreurs nouvelles et produire contre elles de nouveaux argumens, un travail indispensable et difficile, afin que l'auditoire n'oublie pas un instant que la parole de l'orateur descend de la chaire évangélique; qu'elle est prononcée dans un temple, et non dans un salon ou dans une école. L'étude

approfondie de nos modèles, les bons conseils, un jugement droit feront éviter cette confusion. Ces réflexions sont applicables à la morale. Pour intéresser son auditoire, il faut que le prédicateur fasse une peinture vraie des vices de la société au sein de laquelle il vit, et si cela est possible, de l'auditoire qui l'écoute : mais il ne doit pas les peindre avec les termes qu'emploierait un poète satirique, un moraliste philosophe, un écrivain qui n'a vécu que dans les luttes de partis.

L'obligation imposée au prédicateur de n'employer des termes nouveaux que pour des erreurs nouvelles, ne saurait être taxée de sévérité ; c'est, au contraire, une règle sage et rarement susceptible d'exceptions. Si quelqu'un mérite d'être privilégié, c'est à la condition qu'il apprendra des prédicateurs qui avant lui sont montés dans la chaire avec plus de gloire, avec quelle sage réserve il doit emprunter ou créer quelque expression nouvelle. Il faut pour cela qu'il y ait une nécessité impérieuse. Cette nécessité pourra même devenir heureuse pour lui, s'il est doué d'un esprit élevé, d'une imagination riche ; s'il a d'ailleurs sur la théologie des notions si parfaitement exactes, si précises, qu'il n'ait point à redouter que sa pensée soit erronée. A ces conditions, le génie, si quelqu'un est sûr de le posséder, peut innover dans l'expression, comme le fait souvent celui de Tertullien avec beaucoup d'énergie, celui de saint Augustin avec plus d'esprit, et Bossuet avec tant d'élévation, mais aussi avec tant de sagesse. En général, les règles de la morale sont énoncées dans ces immortels discours avec la langue de la Bible, des Pères, des théologiens : en employer une autre serait téméraire de notre part.

La chaire, comme la tribune profane, comme le barreau, comme les diverses écoles, a son langage propre. L'espoir de réussir en y introduisant de profanes nouveautés de paroles ne peut être conçu ni par le prêtre pieux, parce qu'il

a pour elles un éloignement prononcé, fondé sur le danger qu'elles offrent, et qui inspire à l'Église elle-même une grande méfiance ; ni par l'orateur exercé à une bonne école, parce que, sauf l'exception si rare que nous avons indiquée, elles blesseraient les règles du goût ; ni par un apôtre doué d'un talent supérieur, parce qu'il attend ses succès soit de la vérité de la doctrine dont il expose les preuves avec force, méthode et clarté, soit des sentimens dont il est pénétré, soit des grâces qu'il obtient par une prière fervente. La foi, une conviction profonde, en faisant passer son âme tout entière dans le discours, donnent à celui-ci cet inexprimable intérêt qui s'attache à une parole pleine de vie. Style, action, pensées, toutes ces choses sont spontanées et naturelles : s'il énonce les grandes vérités de la religion, il s'élève avec son sujet et transporte l'intelligence de ses auditeurs par la seule force de ses pensées.

S'il veut émouvoir, comme la parole vient du cœur, elle entre sans effort dans celui des auditeurs, les remue, les change même avec un ascendant irrésistible. Il n'y a que le prédicateur dont le cœur et l'esprit sont vides de sentimens et de pensées, que celui qui est obscur, d'un goût dépravé, d'une imagitation peu réglée, il n'y a que lui qui essaye de couvrir son indigence ou ses défauts par des termes dont la nouveauté n'est jamais sans attrait pour les hommes, toujours fort nombreux, qui sont peu capables de goûter ce qui est vrai, simple, et surtout ce qui est évangélique. Artiste ignorant, ou il recouvre d'un mauvais vernis la noble simplicité des monumens de notre foi, ou il les reconstruit dans de mesquines et bizarres proportions.

Étranger aux richesses, privé de la sève des divines Écritures et des Pères de l'Église, ne s'étant point pénétré de leur esprit, inspiré de leur génie, ne marchant point appuyé sur les graves témoignages de la tradition et de la théologie ca-

tholique, que fera-t-il dans cette chaire où il devait cependant éclairer les ignorans, affermir les justes, toucher les endurcis? Il sera obligé de se jeter dans les vaines discussions d'une sèche philosophie, dans des considérations inintelligibles au grand nombre et peut-être à lui-même, ou dans des lieux communs sans vie et sans à-propos, dans des généralités dépourvues d'intérêt véritable pour ceux qui l'écoutent : il pourra étonner ses auditeurs par des conceptions obscures où ils croiront trouver de la profondeur, par des digressions et des applications qui transportent l'auditeur dans une sphère d'idées purement profanes, les éblouir par l'étrangeté de son style ou le jeu de son action théâtrale. S'il n'a pas ces défauts trop communs aujourd'hui, peut-être aura-t-il ceux du dernier siècle : il cherchera à plaire par les grâces de l'esprit, par les charmes de sa diction ; mais, les rhéteurs n'étant plus à la mode, il ne pourra obtenir des suffrages flatteurs pour sa vanité. S'il est, au contraire, romantique, il ne fera qu'exciter une *démangeaison d'oreilles dépravées* (1), *et entretenir ainsi le dégoût pour les vérités de l'Évangile.* Personne, après avoir entendu l'un de ces deux prédicateurs, ne frappe sa poitrine, ne court se jeter dans les tribunaux sacrés, en criant : J'ai vu, j'ai entendu l'ange de Dieu : je ne puis plus vivre dans le péché. Où sont les dépouilles qu'il devait ravir à l'enfer? Où sont les trophées qu'il devait déposer aux pieds du Maître qui l'avait envoyé pour établir le règne de la vérité et de la justice? S'il a acquis une certaine renommée, la multitude qui se presse autour de sa chaire le quitte sans avoir appris rien de solide, sans éprouver en elle le travail de la régénération intérieure ; elle s'en va n'emportant le souvenir d'aucune grande vérité. Et où va-t-elle? Les Romains dégénérés se pressaient autrefois

(1) II Tim. III, 2.

dans le Forum, autour des rhéteurs de la Grèce, pour y entendre un beau discours de morale; et de là ils couraient à des spectacles cruels ou licencieux. Les chrétiens qui ont entendu notre prédicateur, retournent à leurs plaisirs et à leurs affaires avec une foi moins ferme et une conscience moins accessible au remords : quelques uns peut-être iront à quelque théâtre où la pudeur est outragée, la religion et la piété cruellement immolées.

Il n'entre pas dans notre plan d'exposer ici les règles de l'éloquence sacrée. Nous nous bornerons donc à ces réflexions générales en ce qui touche l'instruction et le langage propres à la chaire. Elles suffisent pour faire comprendre tout ce qu'il faut ajouter aux dons naturels, de travail, d'expérience, d'études assidues, pour éviter le double écueil de tomber dans la nouveauté ou de s'annuler en demeurant de pâles et vulgaires copistes. Mais avec moins de talens et de savoir que le grand orateur, et même en restant sous ce rapport au-dessous des prédicateurs d'un mauvais goût, on peut encore toucher et convertir les âmes à Dieu, si, en parlant avec exactitude, on puise dans une piété vraie et solide les inspirations qu'elle ne manque jamais de donner. C'est un but que l'on est toujours sûr d'atteindre quand le cœur est rempli de charité, soutenu et animé par la prière.

## III

### *Études et science du catéchiste.*

Le catéchiste a moins besoin de posséder des notions profondes et étendues, que de posséder et de savoir exprimer avec intérêt des notions claires et précises, exactes surtout.

Pour se former à parler ainsi, il faut du travail et de l'expérience. Si on enseigne un dogme, le travail donnera l'expression la plus propre, fera éviter celle qui pourrait altérer ou modifier le sens rigoureux de la doctrine définie par l'Église, l'exposer à être confondue avec l'opinion, faire supposer à celle-ci une certitude ou une probabilité qu'elle ne possède point : l'expérience fera connaître au catéchiste comment des termes qu'il croyait clairs ne le sont pas pour l'enfant et pour le néophyte. Il arrivera, après quelques essais, à en substituer d'autres qui, sans être moins orthodoxes, seront plus facilement compris. S'il n'est aidé par ce double secours, il se méprendra sur la portée de son jeune auditoire et sur les moyens de le conduire par degrés à la connaissance de la vérité. Que de réflexions ; que d'observations, si l'on voulait connaître à fond la mesure de l'intelligence des enfans ! Nous aurions besoin de remonter jusqu'aux souvenirs de ce premier âge, jusqu'à cette ignorance native, où nous n'étions attirés que par des idées sensibles, où les idées intellectuelles entraient si difficilement dans notre esprit. C'est le travail qu'avait fait Fénelon avant d'écrire son traité *de l'Éducation des filles*. Aussi, voyez avec quel tact il a su juger quelles idées il faut proposer à l'enfant, quelles sont celles de ses facultés qu'il est plus utile de cultiver d'abord, et comment on peut les diriger avec succès. Mettre la morale en action, s'aider des sens pour arriver aux idées intellectuelles, éviter les termes dont la valeur n'est pas familière à l'enfant, ou les faire précéder de ceux qui lui sont connus, voilà la règle générale. Mais la différence d'éducation, l'esprit plus ou moins pénétrant des enfans, les soins tardifs ou précoces dont ils ont été l'objet, doivent en rendre l'application très variée.

Après avoir parlé à son esprit, il faut parler à son cœur, connaître par conséquent ses inclinations, extirper ou corriger celles qui sont vicieuses, cultiver ou faire naître celles

qui le portent à la vertu. Cette science est une philosophie tout entière, que les livres peuvent nous aider à apprendre, mais que l'observation et la réflexion peuvent seules compléter. Les livres bien faits nous feront connaître l'enfance; mais l'expérience seule nous fera connaître les enfans avec une diversité de caractères aussi grande que celle des différentes physionomies de l'espèce humaine. Dans quelle mesure faut-il enseigner chaque dogme, chaque règle de morale; exciter des sentimens d'amour ou de crainte, instruire par des récits ou par l'exposition d'une doctrine, raisonner ou exiger la soumission de la foi; faire naître l'intérêt et réprimer une dangereuse curiosité; être familier, tout en évitant la trivialité de l'expression : voilà des problèmes qu'un bon catéchiste doit résoudre. Ils peuvent être résolus, sans aucun doute; mais leur difficulté n'avait point échappé à nos pères dans la foi.

Un diacre de Carthage, que sa doctrine et sa douceur avaient fait juger digne de catéchiser les ignorans, effrayé de l'importance et des difficultés de cette mission, veut avoir aide et conseil pour la bien remplir; et à qui s'adresse-t-il? au plus grand génie de son siècle, à saint Augustin. L'évêque d'Hippone ne dédaigne pas de lui répondre; et il ne croit pouvoir mieux employer son temps, si occupé d'ailleurs, qu'en donnant sur cette matière un traité complet (1), où il met lui-même ses conseils en pratique, afin d'en rendre l'application plus sensible. Lisez-le, et vous verrez quelle science il suppose dans le catéchiste, puisqu'il veut que son enseignement, embrassant l'ensemble de la religion, soit si clair cependant et si simple, qu'il ne fatigue pas l'intelligence du néophyte; si attachant, qu'il prévienne la dissipation et l'ennui; si paternel et si tendre,

(1) *De catechizandis rudibus.* Oper. tom. VI.

qu'il fasse aimer la vertu ; si persuasif et si touchant, qu'il remue toutes les fibres du cœur.

La difficulté de bien faire le catéchisme, et surtout l'extrême utilité de cet enseignement, lui ont donné un attrait assez puissant pour que de grands hommes ne l'aient pas dédaigné. Gerson l'a pratiqué, et en a tracé les règles. Saint Charles, dom Barthélemy-des-Martyrs, Bellarmin, faisaient le catéchisme. Saint François de Sales s'y préparait avec soin, en écrivant les points principaux de son explication. « J'ai eu, dit un historien naïf de sa vie, l'honneur de participer à ce béni catéchisme ; oncques je ne vis pareil spectacle. Cet aimable et vraiment bon père étoit assis sur un thrône élevé de quelques cinq degrés : toute l'armée enfantine l'environnoit. C'étoit un contentement non pareil d'ouïr combien familièrement il exposoit les rudimens de notre foi. A chaque propos, les riches comparaisons lui naissoient en la bouche pour s'exprimer ; il regardoit son petit monde, et son petit monde le regardoit ; il se rendoit enfant avec eux, pour former en eux l'homme intérieur, et l'homme parfait selon Jésus-Christ. »

Les besoins de la religion, et en particulier la crainte de voir un grand nombre d'enfans ne point retrouver, dans un âge plus avancé, une exposition méthodique et complète de la religion, ont inspiré la pensée d'établir cet enseignement sous le nom de *Catéchisme de persévérance*. Nous ne saurions donner trop d'éloges aux ecclésiastiques qui s'y livrent avec zèle. C'est là seulement qu'il est possible de former des chrétiens éclairés et constans dans la foi. Celui qui, dépourvu de cette première instruction, entend des discours où des vérités isolées sont développées, sans que rien lui indique par quel lien elles se rattachent au corps de la doctrine catholique, ne sera jamais solidement instruit. A-t-on jamais pensé à être un jurisconsulte, un administrateur, un homme d'É-

tat, sans études préalables, et en se bornant à écouter les discours qui sont prononcés à la tribune politique ou au barreau? La science de la religion, comme toutes les sciences, exige une méthode. Appliquons-nous donc à présenter avec ordre une suite d'instructions solides, sur l'ensemble de la religion. En donnant aux catéchismes un développement plus étendu et plus fort qu'à d'autres époques, n'oublions pas cependant qu'ils ne doivent jamais perdre un certain caractère de simplicité; que l'expression, sans être triviale, doit toujours rester familière; qu'on s'exposerait à n'être pas compris, si l'enseignement de la doctrine supposait des connaissances historiques ou théologiques que ne possède pas ordinairement le jeune auditoire; que des dangers d'une autre nature peuvent se rencontrer à faire connaître des objections qui, présentées à des esprits encore peu formés, n'y sont pas toujours détruites, même par des solutions victorieuses. Pour donner à nos instructions la forme la plus convenable, pour ne pas dépasser certaines limites, il faut des études sérieuses. Sans elles, rien d'utile ne peut être obtenu. Mais quels motifs plus puissans de nous y livrer, que ceux de faire connaître à la génération qui s'élève, ce corps admirable de doctrine auprès duquel pâlissent toutes les philosophies humaines? En effet, il les surpasse en clarté, en autorité. Il ne renferme point l'impur alliage qu'elles contiennent; il satisfait le cœur, fixe l'esprit. Pour ceux qui le reçoivent et en font la règle de leur croyance, il n'y a plus de doutes cruels et d'interminables controverses. Il est le code de tous les devoirs, depuis ceux qui assurent la paix et règlent les mœurs de la plus humble famille, jusqu'à ceux qui font vivre les grandes sociétés, et conservent l'ordre moral dans le monde entier (1).

(1) *Voy.* sur cette matière, le *Rituel* publié en 1839, pag. 95 et suiv.

## IV

*Études et science nécessaires pour les instructions du pasteur.*

Le pasteur qui, au lieu d'instruire les enfans, parle familièrement à son troupeau, doit se rapprocher sur bien des points du catéchiste, employer les mêmes formes ou des formes analogues de style, suivre la même méthode, exposer le même fond de doctrine; mais la différence des auditeurs réclame d'autres développemens, d'autres applications. Il a des vices différens à combattre, des devoirs d'une autre espèce à rappeler; il ne s'appesantit pas autant sur ces applications, parce que l'imagination est moins volage, l'attention plus soutenue, l'intelligence plus formée.

Le pasteur peut exciter un vif intérêt, en développant le symbole et la morale catholique, l'institution des fêtes, des prières, des cérémonies de l'Eglise. En expliquant ces dernières, et en faisant leur histoire, il retrouve, comme nous l'avons dit ailleurs, l'occasion de rappeler les dogmes et la règle des mœurs. Dans ce ministère si important, son succès sera grand, s'il a toutes les qualités que nous avons demandées au catéchiste, et s'il se livre à une étude non interrompue. Il la fera dans les livres, et au moins autant par une expérience réfléchie du caractère, des vertus ou des défauts de ses paroissiens. Il étudiera non seulement pour s'instruire, mais pour se former à une parole simple, facile, paternelle; elle n'est pas donnée par la nature, mais elle est le fruit des observations judicieuses sur le langage qui est le plus conforme à la nature. Il est vrai seulement, qu'une fois bien compris, il coûtera peu au pasteur qui s'y sera exercé

pendant quelques années. Ce même langage et cette méthode conviennent aux homélies, avec cette différence que dans celles-ci les sentimens propres à remuer le cœur, à l'attacher à Dieu, à attendrir le pasteur sur ses frères et sur lui-même, doivent prédominer.

Des sujets détachés empruntés au hasard, alors même qu'ils seraient excellens, sont bien moins utiles, beaucoup moins instructifs. Ce serait un mauvais motif de les préférer, parce qu'ils exigent moins de temps. Un pasteur qui sait régler ses occupations, saura trouver celui qui est nécessaire pour remplir cette tâche. Qu'il n'oublie pas d'ailleurs que si un travail fait d'après un plan régulier est d'abord plus difficile et plus long, il finit par être plus court, parce qu'il lui donne une mine inépuisable d'instructions pastorales pour toute la vie. Si, sous un rapport, un pasteur très occupé fait moins facilement ce travail, il a, d'un autre côté, l'avantage d'être contraint d'aller droit au but; il est dans la nécessité d'éviter les discussions oiseuses, de chercher les principes qui lui donnent la solution des doutes réels, et non des principes purement spéculatifs. Les applications qu'il fait avec leur secours, lui font retenir plus facilement ces principes, parce qu'il se forme entre la théorie et les détails pratiques qu'il y rattache, une liaison d'idées qui augmente l'attention, excite toutes les facultés, et facilite surtout les opérations de la mémoire. Mais tous ces avantages disparaissent, si l'étude est délaissée; l'esprit hésite, marche à tâtons; la lumière, la force l'abandonnent. Etudions donc, si nous voulons remplir avec fruit le ministère si important de la prédication, le plus important peut-être pour le pasteur des âmes. *Comment croiront-ils, s'ils n'ont entendu* (1) la parole divine?

---

(1) Rom. x, 14.

Outre le devoir de la prédication, il en est d'autres qui pèsent sur la conscience d'un pasteur, et qui exigent de lui un certain genre d'études. Saint Grégoire de Nazianze, dans un discours sur la dignité du sacerdoce, veut qu'il n'oublie jamais ce précepte de l'Esprit saint: *Remarquez avec soin l'état de vos brebis, et considérez attentivement les besoins de votre troupeau*(1). Il est facile au pasteur, avec cette connaissance, ajoute le même Père, d'observer parmi les personnes confiées à ses soins, des différences innombrables prises de l'âge, de la condition, des mœurs et des habitudes, du caractère et des passions, de l'état intérieur et de la situation extérieure et temporelle. A ces différences de situation correspondent des différences dans le ton, le langage et la conduite même. Elles peuvent et doivent même être observées, tout en respectant les principes invariables de la morale, et ne s'écartant jamais des tempéramens et de la condescendance que suggère une charité éclairée.

V.

*Études et science du confesseur.*

Pour siéger au tribunal de la pénitence, le pasteur doit se livrer à des études qui diffèrent peu de celles que nous venons d'indiquer. En effet, il y a des rapports entre exposer la morale dans une chaire, et en juger les violations comme confesseur: seulement, le second de ces ministères n'exige point le talent de la parole ni une grande science des dogmes

(1) Prov. xxvii., 23.

théologiques; il réclame, au contraire, un discernement plus pratique, pour apprécier les manières diverses d'enfreindre la loi, et une connaissance profonde du cœur humain. C'est une science immense que celle-là, surtout pour l'appliquer dans un diocèse comme celui de Paris. Si donc vous allez vous asseoir dans ce redoutable tribunal, où vous ètes seul avec Dieu seul et l'âme qui vous est confiée, n'oubliez pas que le juge des consciences est appelé à pénétrer dans les abîmes que la lumière de Dieu peut seule éclairer. Juger une multitude de causes qui supposent une si grande variété de connnaissances en matière de justice; connaître les devoirs de tous les états; apprécier ce que des circonstances, presque toujours différentes, permettent d'indulgence, ou réclament de sévérité; savoir appliquer les règles générales aux cas particuliers, aussi variés que les passions, que les faits, que les caractères qui varient eux-mêmes à l'infini : quelle étude, et combien d'attention, de droiture, de pureté de cœur ne faut-il pas pour s'y livrer avec un plein succès! Si nous ajoutons que le jugement, dans bien des cas, doit être prompt quoique prodigieusement difficile; qu'il faut saisir d'un coup d'œil les dispositions d'une âme; qu'il faut le plus souvent lui apprendre à se connaître, parce qu'elle ne l'a pas encore essayé : quelle nouvelle difficulté! Mais ce n'est pas tout. Il faut être juge sans cesser d'être père; verser dans un juste tempérament l'huile et le vin sur les plaies du malade; trouver dans les ressources d'une judicieuse charité le moyen de le sauver, sans devenir soi-même prévaricateur de la loi; demeurer également éloigné et du relâchement qui endort le pécheur dans le mal, et du rigorisme qui le rebute et le désespère. « C'est bien là, s'écrie saint Grégoire-le-Grand, l'art des arts; et ce serait une épouvantable témérité de prétendre l'exer-

cer sans une science solide et étendue (1). » « Il faut, dit saint Grégoire de Nazianze, étudier, connaître, approfondir la nature des maux, l'esprit, le caractère et les dispositions différentes des malades, et appliquer à tous des remèdes différens ; car il arrivera souvent, si l'on n'y prend garde, que ce qui aura été salutaire aux uns deviendra pernicieux aux autres. Il y a d'ailleurs tant de précautions à prendre pour demeurer, en toutes choses, dans de justes bornes, et ne jamais faire incliner de part ou d'autre la balance, qu'un sage conducteur des âmes ne semble marcher qu'entre des abîmes et sur le penchant de sa ruine. Il faut, par exemple, qu'il soit d'un côté ferme et constant ; de l'autre plein de mansuétude et de condescendance ; ferme et constant à ne jamais se départir des principes sûrs et des règles exactes, et en même temps plein de bonté et de condescendance pour compatir aux infirmités de tous ceux qui sont confiés à ses soins. Tantôt il ne doit donner aux uns que du lait, c'est-à-dire ne leur proposer que les premiers élémens de la vie chrétienne, parce que, étant encore trop faibles, certaines pratiques seraient au-dessus de leurs forces : incapables d'en porter le poids, il leur arriverait ce qui arrive à ceux qui, étant d'une complexion délicate, prennent des alimens trop solides ; au lieu d'être fortifiés par cette nourriture peu proportionnée à leur état, ils en sont accablés. Tantôt il doit faire part aux autres de cette sagesse qui se communique aux parfaits ; car de donner à ceux-ci du lait et des alimens trop légers, lorsque leur esprit est éclairé et déjà formé à la piété, et qu'ils aspirent à ce qu'il y a de grand et de sublime dans la religion, c'est contrarier l'action de Dieu, et méconnaître ses dons. Ce serait à juste titre qu'ils se plaindraient d'une conduite qui ne serait propre qu'à les laisser éternellement

(1) *Reg. Pastoral.* lib. I, c. 1.

dans la faiblesse de l'enfance, et qui n'aurait rien de ce qui élève l'homme chrétien à cet état de grandeur et de perfection où sa destinée l'appelle (1). » Ce sage et difficile discernement, nécessaire partout, l'est encore plus dans ce diocèse.

C'est à Paris surtout, où affluent plus graves et plus nombreux les embarras et les difficultés, soit dans les confessions ordinaires, soit dans celles des malades, lorsqu'ils nous appellent pour la première fois, que nous pouvons nous écrier avec Pierre de Blois : « Oh! qu'elle est redoutable et pesante la responsabilité de celui qui est obligé de prendre sur lui les péchés des autres avec les siens propres (2)! » Quel compte à rendre à Jésus-Christ, le souverain pasteur des âmes, par le confesseur qui ose s'ingérer dans ce ministère sans avoir la science compétente!

Outre ces divers ministères de catéchiste, de prédicateur, de confesseur, il en est un général qui comprend des devoirs multipliés et délicats : c'est celui du pasteur.

## VI

Si un prêtre réunit ensemble tous les titres dont nous venons de parler, s'il est tout à la fois pasteur, prédicateur, catéchiste, confesseur, nous lui dirons avec saint Grégoire de Nazianze : « Qui osera s'emparer du sanctuaire et de la chaire, du tribunal sacré et de la houlette, sans préparation et sans étude? Quoi! le dispensateur des mystères de Dieu, le dépositaire, le défenseur de la vérité, serait-il, comme

(1) Orat. II, *passim*.
(2) Epist. 123.

une vile statue, façonné à la hâte? Un homme dont le ministère est si relevé, et qui répondant, comme il le doit, à sa vocation, unit sa voix à celle des anges, qui glorifie avec eux l'éternelle majesté; un homme qui est associé au sacerdoce de Jésus-Christ, qui en exerce avec lui les fonctions sublimes, qui fait monter ses sacrifices, de l'autel visible de la terre jusqu'à l'autel invisible du ciel; qui répare les ruines que le péché a causées au plus bel ouvrage du Créateur, qui retrace dans les âmes la brillante image de Dieu, défigurée par le péché, qui bâtit pour l'éternité, qui élève dans le ciel des édifices immortels; un homme de ce caractère se forme-t-il en un jour? peut-il être l'ouvrage d'une heure et d'un moment (1)? »

Cette obligation de science, essentiellement et toujours attachée à nos divers ministères dans le sacerdoce, n'a jamais été plus impérieuse. Aujourd'hui l'action du prêtre rencontre dans plusieurs une masse de préjugés, de prétentions, de doute et d'indifférence, accumulés par les longs efforts de l'irréligion dans les temps qui nous ont précédés. Un de ces préjugés, que ne repoussent pas toujours des hommes dont les sentimens sont d'ailleurs catholiques, c'est que le clergé a moins de lumières que certaines professions de la société. Il disparaîtrait sans doute, ce préjugé funeste, si moins éprise des perfectionnemens matériels, la foule ne demeurait enchaînée dans la région des corps; si elle n'avait perdu le goût des choses spirituelles, renversé l'ordre éternel de la Providence, et mis au-dessus de la vie de l'âme, qui se nourrit d'amour et de vérité, la vie des sens qui nous pousse dans le tourbillon des plaisirs et des affaires. Le goût de la vertu s'y perd. La vérité disparaît, obscurcie, enveloppée par les affections dépravées : semblable au feu du temple,

(1) Orat. II, 73.

que les prêtres d'Israël, au retour de la captivité, trouvèrent enseveli dans une eau bourbeuse (1). Voulons-nous rétablir les droits et le règne de Dieu dans les consciences les plus égarées, sachons distinguer dans leurs mystérieuses profondeurs l'endroit qui recèle le feu sacré ; ne reculons pas devant cette eau infecte, c'est-à-dire, devant des erreurs, des vices invétérés : approchons-les au contraire du soleil de justice, et bientôt jaillira la flamme divine. Image sensible de ce que peut un prêtre qui possédant la pureté, l'abondance de la doctrine évangélique, sait échauffer, éclairer par ses rayons les âmes infectées ou glacées par l'impiété.

Pour répandre ainsi la lumière, il faut que notre âme soit un foyer où nous l'ayons long-temps recueillie. Dieu l'a répandue sans mesure dans ses divines Écritures, dans les enseignemens de son Église : ne cessons d'y recourir. Elle est en nous, elle est dans nos semblables, elle est partout, dans les choses matérielles et intellectuelles ; mais elle ne se découvre, dégagée des ténèbres qui l'obscurcissent, qu'à ceux qui ont l'œil simple et le cœur droit, qui persévèrent dans l'étude, et qui demandent à Dieu que son esprit dirige toujours leur intelligence.

Dans ce monde tout enivré qu'il est de ses lumières et de ses progrès, il est une multitude de chrétiens trop faibles encore dans la foi, et qui cependant comprennent que sans religion l'avenir est menaçant. Ils en conçoivent de l'effroi pour eux-mêmes, pour leurs familles, pour la société entière. Que leur manque-t-il? une connaissance plus complète de la vérité, et un enseignement plus approprié à leur intelligence et à leur caractère. A la vue de ces sentimens qui s'étendent et se fortifient tous les jours davantage, quelque chose nous presse, nos chers et dignes coopérateurs, de vous inviter

(1) II Mach. I, 19, 22.

à espérer, avec une invincible confiance, dans la miséricorde du Seigneur sur l'Église de France et sur celle de Paris.

Nous ne saurions trop méditer un fait bien rassurant, et que nous savons, d'ailleurs, avec la certitude que donne la foi : c'est qu'aucune découverte nouvelle, aucun progrès, aucune révolution morale, politique, intellectuelle; que rien, dans les travaux futurs et dans les plus sublimes pensées de l'homme, ne pourra remplacer la doctrine que nous avons reçu la mission d'enseigner. Elle seule donne le repos aux consciences agitées ; elle seule calme les esprits désolés par le doute ; elle seule laisse les Etats dans le trouble, lorsqu'elle en est exilée, et elle y ramène, en y rentrant, la vie et la sécurité ; elle seule, à l'heure et au jour marqués dans les décrets divins, nous rendra cette paix bénite, l'éternel besoin de nos âmes, l'indissoluble lien des hommes entre eux et des hommes avec Dieu. *Courage donc, bons serviteurs;* commencez par aimer vous-mêmes cette paix d'un amour infini ; aimez-la comme le sentiment le plus parfait. Si nous possédons cette heureuse paix, qui *garde* à la fois les *cœurs et les intelligences* (1), la science de Dieu, fécondée par nos méditations, nous apportera des flots de lumière ; la semence de l'Evangile se multipliera au centuple. Après l'avoir fait fructifier dans la terre de notre âme, nous saurons comment nous pouvons et nous devons la confier aux âmes de nos frères ; quels enseignemens ils peuvent porter quand ils reviennent à Dieu, après de longs égaremens ; sous quelle forme, avec quelle sobriété, quelle patience, quelle charité, ils doivent leur être donnés. Si nous savions ces choses, nous ne tarderions pas à entendre cette parole si douce à l'oreille d'un apôtre comme à celle du laboureur : *Levez*

(1) Philip. IV, 7.

*maintenant les yeux; voyez les campagnes blanchies par les moissons qui les couvrent : Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem* (1).

## DES ÉTUDES ÉTRANGÈRES A LA SCIENCE SACRÉE.

Vous parler, nos chers et dignes coopérateurs, de l'immense étendue de la science ecclésiastique, c'est vous dire assez que vous devez en faire l'objet presque exclusif de vos études. L'exclusion néanmoins ne peut être générale. Voici quelles exceptions nous semblent devoir être admises.

Il est nécessaire en premier lieu de connaître les langues, la littérature et les sciences physiques, lorsqu'un prêtre est destiné à l'enseignement de la jeunesse. Cette carrière, bien qu'elle n'appartienne pas essentiellement au sacerdoce, est une de celles où il est plus facile à un prêtre de graver dans l'esprit les principes de la foi, et dans les cœurs l'amour de la vertu. Les instructions purement religieuses ne sont pas les seules propres à produire cet heureux résultat. Dans mille circonstances, l'instituteur de la jeunesse peut les inculquer à l'occasion même d'un autre enseignement. La religion tient par une foule de liens à toutes les connaissances. En instruisant la jeunesse, il est facile de faire remarquer ces liens, et de ramener ainsi ses pensées et ses affections sur un objet aussi capital, et le seul à proprement parler qui soit indispensable.

Il est utile à tous de posséder, avec les élémens des sciences, une forte instruction littéraire. Des notions peu approfondies des premières suffisent pour montrer qu'elles ne renferment aucune objection sérieuse contre la religion. Leur

(1) Joan. IV, 35.

utilité, quoique très réelle, n'est pas de tous les jours et de tous les instans. Nous avons, au contraire, un besoin habituel du talent de parler et d'écrire, pour défendre notre foi, pour en exposer les divins enseignemens avec succès.

Il est utile à tous de posséder l'histoire profane, parce qu'elle nous raconte des événemens dont la religion seule nous donne le dernier mot, et qui à leur tour nous aident à montrer les influences diverses qu'elle a exercées sur la société.

Quelques notions sur le droit civil nous sont utiles comme confesseurs et comme pasteurs. Des notions succinctes sur une partie du droit administratif nous aideront à résoudre les difficultés, assez fréquentes aujourd'hui, dans l'administration temporelle des paroisses.

Les arts, étudiés avec modération, peuvent offrir un autre genre d'avantage. Cette connaissance nous aide à mieux apprécier les monumens religieux des siècles passés, et elle est nécessaire à celui qui veut écrire leur histoire.

Quelques notions sur l'économie, puisées à des sources catholiques, sans être nécessaires, peuvent nous servir à donner un avis plus éclairé sur certains établissemens de charité, ou à nous diriger nous-mêmes dans leur fondation.

En nous renfermant dans ces sages limites; en ne faisant pas des sciences étrangères à la science sacrée l'objet principal, le but essentiel de nos études; en ne les considérant que comme des auxiliaires, nous saurons bien choisir ce qu'elles renferment d'utile pour nous, et ce qui peut nous servir dans le ministère ou l'enseignement dont nous sommes chargés. Quant à ce dernier, pendant le cours d'une longue vie, nous n'épuiserons jamais sa richesse; elle a suffi aux plus beaux génies. Bossuet, en s'y renfermant, a été le premier homme de son siècle; car, pour être grand historien et

savant politique, il est à peine sorti du domaine de la théologie.

Il est une dernière exception que nous nous empressons de proclamer. Quelques prêtres, mais en très petit nombre, et dans le cas seul où ils y seraient autorisés par les encouragemens donnés à leurs talens, peuvent essayer de saisir le sceptre des sciences étrangères à leur mission. Mais aspirer à être en même temps le premier dans la science sacrée serait une témérité. Ceux qui, dans plusieurs carrières scientifiques, ont dominé tous les rivaux, apparaissent comme de rares phénomènes dans la suite des siècles. Le prêtre qui excellera dans l'histoire naturelle et toutes les sciences physiques, ou qui saura dérouler avec succès les annales des nations, ou lire couramment les monumens que nous ont légués les différens âges, ou parler les langues des peuples anciens et modernes, ou s'élancer après nos savans astronomes à de nouvelles découvertes dans le système planétaire, ou faire l'histoire de cet autre monde qu'on appelle intelligence humaine, celui-là sera nécessairement moins instruit de la science théologique. Il peut renoncer sans doute à y exceller, pour faire rejaillir sur l'Eglise l'honneur de fournir à toutes les sciences des hommes éminens. Pour nous, nous désirons ardemment cet honneur pour le sacerdoce, et nous soupirons après le moment où, ayant réparé ses pertes, il pourra occuper un rang honorable dans les sociétés savantes, et ressaisir la couronne que la tempête arracha violemment de son front, à la fin du dernier siècle. Tout en formant de tels vœux, nous devons repousser d'injustes reproches.

On ne demande point au jurisconsulte la science du physicien, au militaire celle du médecin, à l'artiste celle des lois, à aucune profession non ecclésiastique celle de la théologie, pourquoi demander au théologien d'être éminent dans toutes les connaissances humaines? Si on peut désirer,

si nous désirons nous-même qu'il y excelle, lorsqu'il y sera encouragé par une existence indépendante, par des talens spéciaux, et une vocation non équivoque, nous ne devons pas exagérer l'importance d'un tel succès. En attendant, nous avons choisi, chers et dignes coopérateurs, la meilleure part : elle est belle, riche, infinie, la science sacrée, comme celui qui en est l'objet : *Funes ceciderunt mihi in præclaris; etenim hæreditas mea præclara est mihi* (1). Toutes les sciences ont plus ou moins besoin de celle que nous cultivons. Si ceux qui s'adonnent aux sciences physiques oublient, et cela s'est vu, qu'il y a un Dieu, s'ils osent le nier, ils ne trouvent plus dans l'univers qu'une énigme inexplicable ; ils n'en conçoivent ni le principe, ni les destinées, ni la raison des maux physiques qui le désolent, parce qu'ils ne tiennent aucun compte des magnifiques compensations que Dieu nous a données. Ainsi, même pour les sciences physiques, la science sacrée est un secours. Elle est quelque chose de plus pour les sciences morales, qui s'y trouvent unies par les liens les plus intimes. Sans elle, tous les devoirs sont dénués de motifs et deviennent eux-mêmes des problèmes. On met les ténèbres à la place de la lumière, on relègue la lumière parmi les ténèbres. Avec la science sacrée, un jour nouveau brille sur le monde. Par elle, nous sont révélées ces grandes harmonies qui lient entre eux les membres de la famille, rapprochent les peuples, unissent les sociétés de la terre à la société des élus. Qu'elle est puissante cette lumière ! elle perce à travers les nuages épais amassés par le paganisme ; elle fait luire des rayons faibles à la vérité, mais qui préservent cet âge du genre humain d'une nuit éternelle.

*Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem.*

---

(1) Psal. xv, 6.

Lorsque l'impiété moderne essaie de produire un nouvel obscurcissement, la science sacrée l'empêche de prévaloir. Elle verse la lumière sur les esprits passionnés et superficiels qui la blasphèment. Tout ce qu'ils conservent de vérités utiles lui est dérobé. Alors même que la lumière ne leur vient pas directement de l'inépuisable foyer où Dieu la concentre, c'est-à-dire de l'enseignement du Christianisme, elle leur est renvoyée par les lois, les mœurs, les arts, la langue, la philosophie, l'histoire, par les mille objets qu'elle a éclairés, et qui sont plus ou moins propres à refléter ses rayons. Mais pour nous, ce n'est pas assez de marcher avec cette faible lueur; contemplons la lumière dans tout son éclat. Nous possédons, nos chers et dignes coopérateurs, la première des sciences, la science des sciences; elle peut, elle doit nous absorber tout entiers; accordons-lui au moins une préférence marquée. Quand Dieu a voulu que le livre où elle est contenue demeurât fermé aux nations, personne n'a pu l'ouvrir. Depuis qu'il a envoyé son Fils pour en briser les sceaux mystérieux, personne ne peut plus le fermer. Invitons les hommes à le lire; mais ne cessons nous-mêmes de le lire et de le méditer, pour en avoir et en donner une intelligence plus parfaite.

Après vous avoir exposé les avantages attachés à l'étude des diverses parties de la science ecclésiastique, considérée soit en elle-même, soit relativement aux ministères que l'Église peut nous confier, soit dans ses rapports avec les études profanes, il est naturel de faire quelques réflexions sur la méthode à suivre dans nos études, sur le style à employer dans nos discours ou dans nos écrits.

# DE LA MÉTHODE ET DU STYLE QUI CONVIENNENT AUX DISCOURS ET AUX ÉCRITS ECCLÉSIASTIQUES.

## I

Il n'est au fond qu'une méthode pour s'instruire ou pour instruire les autres, pour leur plaire ou pour les convaincre. Énoncée de la manière la plus générale, cette méthode consiste dans l'ordre naturel des idées. Celles-ci n'éclairent l'esprit qu'autant que l'esprit peut, en les comparant, saisir les différences qui les distinguent, les analogies ou les ressemblances qui les rapprochent. C'est en cela que consiste tout le travail de l'intelligence la plus étendue et celui de l'intelligence la plus bornée. Il est nécessaire à l'enseignement le plus facile et aux travaux philosophiques les plus profonds; à l'étude de la science sacrée comme à toutes les études profanes.

Si cette méthode, à laquelle Dieu a plus ou moins disposé tous les esprits, est une dans son principe, il n'en est pas de même quant aux formes qu'elle peut revêtir; elle en admet une grande variété. Pour nous borner à celles qui sont adoptées dans les études ecclésiastiques, nous indiquerons seulement la méthode de nos écoles et la méthode presque aussi sévère que suivent les théologiens quand ils s'adressent au public. Dans la première, l'analyse est plus marquée, plus saillante; l'esprit ne se borne pas à comparer les idées, ce qui est essentiel à toute discussion de doctrine : la comparaison est sensible, frappante pour l'esprit le moins exercé. Ces deux formes exigent également que la question soit nettement posée, que les termes obscurs soient rendus à un sens

précis, que les preuves soient classées et déduites avec ordre, les objections faites et résolues dans la partie de la discussion où leur force est plus grande et leur solution plus lumineuse. Mais, dans la méthode scolastique, l'intelligence procède avec plus de précautions. Elle s'arrête, pour ainsi dire, à chacun de ses pas, afin de s'assurer qu'elle ne fait pas fausse route. Elle est toujours en méfiance de quelque équivoque, et craint de se laisser égarer par les autres causes de nos erreurs. Elle divise beaucoup, de peur qu'on ne confonde une question avec une autre. Elle prodigue les définitions, pour éviter une confusion semblable dans les termes. Elle sépare les chefs de preuve; ils sont en quelque sorte étiquetés, afin que l'esprit le plus obtus puisse les voir, et jusqu'à un certain point les palper.

Cette méthode, très utile dans l'étude élémentaire de la philosophie, n'a été que très imparfaitement remplacée par l'autre méthode, qui, bien que rigoureuse, est moins facile pour des esprits inexpérimentés. Elle offre les mêmes avantages dans les études élémentaires de théologie. Sans doute que, pour ces deux enseignemens, ceux qui suivent la méthode scolastique peuvent quelquefois trop diviser, et par là confondre, au lieu de rendre une discussion plus distincte. Mais l'usage sobre des divisions est utile, puisqu'il soulage l'esprit, en faisant bien distinguer tous les côtés d'une question ou toutes les questions d'une thèse.

Sans doute encore qu'on peut, en employant la même méthode, s'attacher plus facilement qu'avec toute autre à ces objections oiseuses qu'inventent des esprits étrangers soit aux applications morales et pratiques que révèle l'expérience, soit aux erreurs intellectuelles accréditées, et qu'il est par ce motif plus important de combattre. Mais, ces inconvéniens étant évités, il reste à la méthode scolastique un incontestable avantage, celui de rendre plus nettes, plus

précises les preuves, plus sensibles les sophismes, en les renfermant dans la forme rigoureuse du syllogisme.

Lorsque l'esprit a été bien exercé à cette marche lente et pleine de minutieuses précautions, il peut s'en affranchir, non seulement avec sécurité, mais encore avec avantage. Familiarisé avec la vraie signification des mots, il n'a plus besoin que très rarement de recourir aux définitions. Habitué à rapprocher les idées ou à les déduire les unes des autres, le secours d'un terme moyen lui est moins nécessaire. La marche d'une discussion devient ainsi plus rapide sans être moins sûre. L'esprit ne doit plus s'occuper que de choisir constamment l'expression la plus propre, de suivre dans l'exposition et le classement des pensées un ordre naturel, et d'être précis sans cesser d'être clair ; d'être orné ou éloquent sans nuire à l'exactitude. Il est évident qu'une telle méthode est la seule propre à la chaire, au catéchisme, aux discours, aux écrits qui ne sont pas destinés à l'instruction du clergé. Dans ces diverses manières de produire la pensée, il n'est pas possible d'avoir les formes de la scolastique. Mais il est à remarquer que, même parmi les ouvrages composés, soit pour les prêtres exerçant le ministère, soit pour ceux qui se destinent à la défense de la religion ; les plus utiles, ou du moins les plus ordinairement consultés, sont dans une méthode moins sévère que celle de l'École. Elle a été suivie par les Pères, par Bossuet, Fénelon, La Luzerne, Bergier, et par tous les apologistes plus ou moins distingués de la religion qui ont écrit depuis trois siècles ; par tous les rédacteurs de conférences théologiques des divers diocèses, par tous les commentateurs de l'Écriture, par tous les canonistes, et en général par le grand nombre des écrivains estimables qui ont donné des conseils aux prêtres chargés du ministère paroissial. Mais, nous ne saurions trop le redire, si la méthode scolastique n'est pas nécessaire après que notre esprit, parvenu à la vi-

rilité, a appris à marcher seul et sans cette espèce de lisière qui dans son enfance le soutient et l'empêche de tomber, il lui faut néanmoins, à tout âge et dans tous les temps, une méthode pour régler sa marche. Les lois de l'intelligence restent toujours les mêmes; toujours l'enchaînement naturel des idées et des preuves produira la lumière. Toujours des rapprochemens forcés, bien qu'ingénieux, des idées sans liaison, alors même que l'imagination les revêt de brillantes couleurs, produiront des convictions faibles, indécises, ou, ce qui est plus déplorable, de dangereuses erreurs. Avec des néologismes, avec des plans, des contrastes bizarres, avec des pensées outrées, on étonne, on n'instruit pas: avec des principes clairement exposés, avec un ordre naturel dans les idées, c'est-à-dire avec de la logique, on s'éclaire et on instruit les autres; on perfectionne son jugement, et on est capable de former des hommes judicieux. Que si, avec cette qualité essentielle, on développe au même degré les autres facultés; si les preuves prennent sous votre plume une forme plus originale; si la passion du bien, du beau et du vrai enflamme le cœur; si une imagination puissante saisit fortement des contrastes nouveaux entre l'erreur toujours mobile et la vérité toujours immuable; si la mémoire s'est enrichie de faits; si on sait, à l'aide d'un jugement sûr et d'un tact exquis, en tirer d'inépuisables matériaux, en sorte qu'on puisse ajouter l'imposante autorité de l'expérience à l'autorité de la raison, il ne faudra plus qu'un travail persévérant pour s'élever à la hauteur des grands génies qui ont illustré l'Église et honoré le genre humain.

Attachons-nous à acquérir cette instruction solide, profonde, qui est celle de nos maîtres; ils n'y sont parvenus qu'à force de labeurs. Dédaignons la gloire qui est trop facilement acquise, elle n'est pas durable.

Le temps n'épargne point ce que l'on fait sans lui.

Ce que nous disons de la méthode est également vrai du style. Nous ne pouvons en développer ici les règles : nous nous bornerons à les indiquer, tout en signalant les erreurs d'une hérésie littéraire connue sous le nom de *romantisme* (1).

## II

La première règle est que l'expression, appelée par Fénelon le vêtement de la pensée, ne forme pas avec elle de choquans contrastes. Le docteur, par exemple, gardien, interprète, défenseur des doctrines de la foi, doit parler moins au cœur qu'à l'esprit. Pour convaincre celui-ci, il doit s'attacher avant tout à donner à ses idées une expression en harmonie avec les habitudes simples et calmes de la raison, ne pas la troubler par des mouvemens passionnés ni l'éblouir par des images pompeuses. Il faut quelque chose de plus au prédicateur : il a besoin d'être doué d'une assez grande vivacité de sentiment et du talent de l'observation. Il est à désirer qu'il possède à un degré non moins éminent celui de communiquer ses impressions, ses affections, sans nuire à la clarté, à l'enchaînement des preuves. Nos grands prédicateurs, Bossuet surtout, ont compris ces conditions de l'art d'écrire. Ceux qui ont illustré la littérature profane, en donnant de la nature et de la société des peintures aussi variées que le sont ces deux inépuisables sujets des pensées de l'homme, ne les ont point méconnues. Elles appartiennent à tous ceux qui ont été des modèles de la bonne logique et du bon goût.

(1) Nous reproduisons ici quelques passages d'une critique du romantisme que nous publiâmes il y a quelques années.

Imitons ces modèles, principalement ceux qui ont illustré le sacerdoce catholique. Que notre imitation ne soit pas servile, nous vous y exhortons. Nos modèles ne sont devenus tels, que parce qu'ils n'ont pas copié leurs devanciers. Ayons, comme eux, une intelligence profonde des règles ; et si nous avons du génie, rien ne l'empêchera de prendre son libre essor, sans perdre son caractère original, ses sublimes inspirations. Les voies inconnues où se jettent les disciples du romantisme, ne nous conduiraient qu'à de pitoyables compositions.

Jamais on ne vit un style plus extravagant, des idées plus décousues, que dans la plupart de leurs écrits. Dans les matières philosophiques, et jusque dans les controverses religieuses, c'est un mélange confus de tous les genres, de tous les styles. La raison y est constamment assaillie par les écarts d'une imagination déréglée, déconcertée par le défaut de méthode, par l'absurdité ou le vague des assertions. L'on y donne pour axiomes des propositions susceptibles des sens les plus divers. Au lieu d'être logicien exact, d'avoir de la simplicité dans le langage, de la lucidité, qualités essentielles à ces graves discussions, le romantique est un orateur boursoufflé, un discoureur vagabond. Il produit comme vulgaire ce qui est grand, comme grand ce qui est vulgaire. Il a une expression emphatique pour ce qui est puéril, une pensée puérile là où il faudrait qu'elle fût noble et élevée. Quel malheur si le clergé se laissait séduire par ces funestes innovations ! Vous saurez vous en préserver, nos chers et dignes coopérateurs. Vous ne serez point séduits par ceux qui les défendent, sous le présomptueux prétexte de favoriser le génie dont ils croient modestement que la nature les a doués. Le génie, s'ils en ont, doit suivre des règles, et ne pas marcher au hasard. L'aigle ne vole pas d'après d'autres lois physiques que l'humble passereau ; seulement sa voie

est plus spacieuse, la région où il plane plus élevée, son vol plus ferme, sa vue plus étendue. Les romantiques, qui ne sont pas des aigles, ne veulent aucunes lois; ou, s'ils en acceptent, elles sont si générales, si vagues, qu'elles peuvent fléchir au gré de leur goût déréglé. On appelle barbares les penples qui, contens de quelques maximes d'équité, ne possèdent pas une législation écrite et respectée. Vous êtes barbares dans l'art d'écrire, dirons-nous aux romantiques, parce que vous ignorez, ou que vous vous êtes fait un système de mépriser les règles qu'ont méditées, perfectionnées des maîtres judicieux, et que les écrivains supérieurs de tous les temps n'ont eu garde d'enfreindre. Ils ne les ont jamais dédaignées, alors même qu'ils avaient besoin d'expressions nouvelles pour rendre des rapports nouveaux et frappans de vérité, ou qu'ils aspiraient seulement à produire sous une forme plus heureuse des rapports déjà connus.

Mais, dira-t-on, qu'importe la voie et la manière de la parcourir, pourvu qu'on arrive au but? Vous avez raison; nous n'en demandons pas davantage. Mais on n'arrive point par de continuelles déviations. On n'éclaire pas une route, si on la couvre de nuages d'où l'on fait jaillir de temps à autre des traits de lumière qui ne servent qu'à éblouir.

Pour toucher le cœur, pour charmer l'imagination, il faut des sentimens vrais, des images qui ne soient pas bizarres. Pour éclairer la raison et pour lui plaire, il faut de l'ordre et de la clarté; vous avez beau dire, il y a des règles pour arriver là. Développées par tous les bons critiques, elles ont été pratiquées par tous les grands écrivains.

S'il en est parmi ces derniers qui, sans être classiques, ont acquis une certaine illustration, ce n'est pas pour avoir été constamment romantiques, mais parce que, au contraire, ils ne l'ont pas toujours été. Leurs défauts vous appartiennent, leurs beautés sont à nous. Nos reproches s'adressent

d'ailleurs à ces novateurs, qui, sans génie, sans travail, sans instruction solide, ne nous donnent que de misérables parodies de ce naturel exquis qui est le don des grands écrivains. Ils pourraient parvenir à être utiles par des moyens légitimes; ils essayent d'arriver à une grande renommée par le désordre. Les démagogues cherchent dans les bouleversemens politiques une fortune rapide, qui soit le fruit de leur audace plutôt que de leurs talens et de leur mérite : les romantiques, pauvres en talens, en science, cherchent aussi à faire une fortune littéraire peu laborieuse. Ils veulent s'affranchir de ces pénibles labeurs qu'exigent de patientes études, des méditations assidues, et tout ce qui est nécessaire pour lier fortement les idées, pour les classer avec méthode, les présenter sous leur véritable jour et avec les ornemens qui leur conviennent.

Comme les démagogues, vous êtes, leur dirons-nous, possédés de la fureur d'innover : vous changez la valeur des termes, pour donner plus facilement le change sur la valeur des choses. Vous êtes des démagogues; comme eux vous méprisez l'autorité des siècles, et de ce qu'il y a de plus grand et de plus illustre dans tous les siècles.

Le succès des démagogues est fondé sur la haine qu'inspirent certains abus, sur l'attrait pour la nouveauté, et principalement sur les plus décevantes espérances d'un meilleur avenir : le succès des romantiques leur vient d'un grand abus littéraire. De faibles et innombrables copistes ont reproduit des pensées d'une autre époque, dépourvues du sentiment qui leur donnait du charme, de la conviction qui en faisait la force, et sans application pratique aux préjugés existans, par là même sans utilité. Les romantiques ont promis de remédier à cet abus : mais ils sont tombés dans un abus non moins grave; ils ont remplacé par un langage désordonné une parole ennuyeuse.

Le succès leur vient de l'amour de la nouveauté ; les expressions nouvelles plaisent aux personnes frivoles, à peu près comme les formes nouvelles des vêtemens.

Leur succès a pour cause les fausses espérances données par eux, que des voies plus faciles seront ouvertes au génie pour amasser d'immenses richesses intellectuelles, et recueillir des palmes plus belles et plus nombreuses.

On s'est dégoûté des démagogues politiques, quand ils ont eu commis des excès plus graves que les abus dont ils promettaient la réforme, quand le temps a rapidement dévoré le prestige de leurs innovations et leur réputation d'habileté ; on se dégoûtera des romantiques, quand, par l'extravagance de leurs pensées, le néologisme de leur langage, le cynisme de leurs peintures, ils auront comblé la mesure du désordre moral et intellectuel qu'ils ont introduit parmi nous.

Efforçons-nous, chers et dignes coopérateurs, de hâter la chute de ce mauvais système littéraire, qui n'est pas indifférent à la doctrine ; d'abord, parce que l'erreur se cache ou se glisse plus facilement sous des expressions insolites, et dans une discussion confuse. Il offre un autre danger, ou plutôt il en est le symptôme. Quand l'adhésion de l'esprit à la foi est moins ferme, quand on commence à espérer que les enseignemens de celle-ci sont susceptibles d'être abaissés au point de n'être plus qu'une belle théorie ou qu'un amas incohérent de pensées et de sentimens, il faut bien trouver un langage nouveau, en harmonie avec l'état nouveau de l'intelligence. Celle-ci n'a plus de lois, le style doit en être affranchi ; elle est dans le désordre, le style doit être désordonné comme elle. C'est ainsi qu'entre l'hérésie en matière de foi, et cette hérésie littéraire, il existe des rapports qui ne sont nullement chimériques. Opposons-leur constamment, avec la saine doctrine, les succès obtenus par le res-

pect des règles du bon goût et de la saine logique. Ceux qui croiraient qu'il suffit pour cela d'être de pâles copistes, d'imiter ces larrons qui, pour cacher les métaux dérobés, en détruisent les formes nobles ou gracieuses, c'est-à-dire, ceux qui croient être irréprochables, s'ils reproduisent des pensées étrangères sans qu'elles leur soient devenues propres, sans qu'elles soient animées par aucun mouvement spontané de l'âme, par aucun sentiment personnel, aucune conception originale appartenant à celui qui les énonce, ceux-là sont dans une grande erreur. Ces mauvais classiques ne feront pas oublier les écrivains romantiques doués d'un talent distingué; ils ne triompheront même pas des plus vulgaires. Mais pour celui qui, avec une instruction ordinaire, avec de la foi, de la piété, est simple, naturel dans son langage, a des idées justes, une expression pure, le ton et le débit sans affectation, et tel que nous le prenons naturellement dans une conversation soutenue et sérieuse, son succès est assuré. Il n'a pas besoin, pour l'obtenir, d'égaler les grands maîtres; il ne doit pas même en avoir l'ambition: cette ambition ne porterait pas seulement atteinte à sa modestie, elle pourrait compromettre son talent et ses succès.

Il nous reste à vous parler de deux moyens de favoriser le travail et de nous guider dans nos études. Le premier, c'est l'établissement des Conférences; le second, le rétablissement de la Faculté de Théologie.

## DES CONFÉRENCES.

En vous indiquant le genre d'études et de connaissances propres aux confesseurs, pasteurs, catéchistes, nous avons indiqué à l'avance les matières qu'il est plus utile de traiter

dans les Conférences, et fait comprendre l'utilité de ces réunions.

Les Conférences se recommandent en effet par la nature des sujets qui y sont discutés, par le mode de la discussion, par une expérience presque aussi ancienne que l'Eglise.

Parlons d'abord de la nature des sujets discutés.

Il n'est point de doctrine, de théorie, d'art, quelque indépendans qu'ils paraissent d'une discussion contradictoire, qui ne puissent en profiter, s'ils sont soumis à cette épreuve. C'est pour cela que les mathématiciens eux-mêmes confèrent sur leurs théories et leurs calculs; les physiciens, sur leurs expériences, sur les inductions qu'ils en tirent. Les arts mécaniques sont discutés par ceux qui les pratiquent, et par ce moyen ils peuvent arriver à une perfection qui semble ne devoir dépendre que de la dextérité de la main. Les compositions oratoires, la musique, la poésie elle-même, profitent des discussions de ceux qui en ont étudié la théorie; et cependant, pour y exceller, il faut avoir le secret du génie, qui ne peut être révélé à ceux qui n'y ont pas été prédisposés par la nature. Les arts, bien qu'ils tiennent d'elle seule ce je ne sais quel charme et quelle vertu que les règles les plus savantes ne sauraient donner, n'arrivent à une certaine perfection, que là où les œuvres qu'ils ont produites sont soumises à l'épreuve de la critique. L'avantage de conférer sur les objets de nos connaissances est également incontestable, quand il s'agit de l'histoire; la vérité y devient plus claire, plus abondante, en proportion des efforts communs de ceux qui la cherchent.

Quand les lois ont passé par l'épreuve des débats judiciaires, qu'elles ont subi une discussion commune entre des jurisconsultes habiles, elles en reçoivent une lumière qui arrive plus difficilement à l'homme abandonné à ses propres méditations et à des conjectures isolées. Il n'est donc aucune

espèce de connaissances qui ne soit développée avec plus de succès, si ceux qui s'en occupent peuvent conférer entre eux, discuter les points problématiques, développer ceux qui sont incomplets, mettre en commun leurs réflexions, leur expérience, leurs lumières. Ce même avantage ne peut manquer d'être obtenu par des Conférences sur les matières ecclésiastiques.

La science sacrée est une loi. Si l'Église, son infaillible interprète, nous empêche par ses décisions de flotter à tout vent de doctrine, elle ne nous délivre pas pour cela de tous les doutes. Elle ne résout pas les applications innombrables de cette loi, parce qu'elles dépendent souvent de faits nouveaux, de la différence des caractères, et de mille circonstances qu'il faut savoir apprécier. Cette appréciation devient plus facile dans une discussion, où des prêtres, éclairés par une longue expérience, en apportent le riche tribut, et discutent ensemble, soit les principes de la loi, soit les manières diverses dont ils l'ont appliquée.

Cette loi possède comme les autres, et beaucoup plus que toutes les autres, de savans interprètes. Lorsque des prêtres réunis comparent leurs opinions, ils ont plus de chances de les exposer fidèlement et de choisir la plus vraie.

La science de la religion catholique est fondée sur des traditions ; elle ne comprend pas seulement l'histoire des faits, elle renferme aussi l'histoire de la doctrine, qui est, comme les autres histoires, mieux connue à mesure qu'elle est cultivée par un plus grand nombre d'investigateurs laborieux.

Tous les genres d'études se font généralement mieux par des hommes réunis, parce qu'il y a plus d'émulation d'une part, et de l'autre une plus grande attention. Plus celle-ci est soutenue, excitée, plus l'esprit devient pénétrant. Or, rien ne rend plus attentif que la discussion. Dans une étude solitaire, nous considérons la vérité avec calme : c'est un bon moyen

de la connaître ; mais quand nous sommes obligés de l'exposer et de la défendre, nous ne nous bornons pas à la toucher légèrement et en passant ; nous nous y attachons, nous la tournons dans tous les sens, nous en saisissons fortement tous les côtés, nous pénétrons jusqu'à ses profondeurs, nous nous l'incorporons ; elle passe dans notre intelligence comme les alimens passent dans le sang. Si ceux avec lesquels nous discutons l'ont appliquée, s'ils peuvent citer des faits au lieu de faire de vaines hypothèses, la vérité devient plus sensible, plus palpable ; elle n'est pas réduite à n'être qu'une abstraction. Qui de nous n'a quelquefois trouvé plus de lumières dans une conversation avec un homme éclairé par le double flambeau de l'étude et de l'expérience, que dans ses propres réflexions ?

Ne soyons pas étonnés si l'Église a toujours cherché dans les réunions de ses pasteurs un des moyens les plus efficaces de conserver pur et intact le dépôt de la foi.

Les premiers conciles, qui remontent au berceau même du christianisme, ressemblaient sous plusieurs rapports à nos Conférences ; ils n'en différaient que par le caractère de ceux qui les composaient, par le motif qui les provoquait, et par le résultat qui les terminait. Ordinairement, ils étaient composés d'évêques, et non de prêtres. Ces assemblées avaient pour objet l'examen d'une doctrine nouvelle, et pour but sa condamnation, si elle était erronée ; mais dans les conciles comme dans les Conférences, des points de doctrine étaient discutés, et sous une forme à peu près semblable. Les réunions des prêtres, connues sous le nom de synodes, ne différaient des Conférences que par la présidence de l'évêque, et quelquefois par la promulgation des décrets des conciles auxquels il avait assisté.

Mais ce serait trop peu de ne voir dans l'antiquité que des assemblées analogues à nos Conférences. Elle en avait de

parfaitement identiques. Elle a connu ces utiles assemblées où les prêtres de tous les degrés venaient, par l'ordre du premier pasteur, conférer sur l'Écriture sainte, sur les lois de discipline, sur les traditions et la doctrine des Pères. Ce sont probablement des assemblées de prêtres, c'est-à-dire des Conférences, et non pas seulement des conciles, que Licinius proscrivit par une loi (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Ambroise leur attribue le grand nombre de saints et savans évêques qui illustrèrent les premiers siècles de l'Église. Saint Basile les cite comme consacrées par un usage déjà ancien. « Ignorez-vous, dit ce Père dans sa lettre à Chilon, que c'est la coutume des évêques préposés par Dieu au gouvernement de l'Église d'assembler les prêtres pour conférer des choses spirituelles? L'usage ne s'en interrompt jamais... On y éclaircit ce qui est obscur;... on discute des questions théologiques, et il est difficile d'exprimer combien la seule entrevue des confrères présens leur procure d'avantage spirituel. » *Illic spiritualium fratrum celebrantur congressus, qui, vel ipso conspectu se mutuiter contuentium, vix dici queat quantùm in commune omnibus conciliet spiritualis commodi* (2). Il est nécessaire, dit-il ailleurs, que les prêtres se communiquent leurs difficultés; *operæ pretium est... ut qui præsunt, inter se communicent et conferant* (3) : afin sans doute de s'éclairer mutuellement; et c'est en effet d'après saint Jérôme, comme d'après saint Ambroise, le *meilleur moyen de former des prêtres instruits* (4). Chacun y apporte, dit saint Grégoire, ses propres lumières, et profite de celles des autres. C'est un commerce semblable à celui qui enrichit

(1) Euseb. *de Vita Constantini*, lib. I, c. 51.
(2) Epist. XLII, *ad Chilonem*, n. 4.
(3) Bas. *Reg. fus. disp.* c. 54.
(4) Epist. XVIII, *ad Eustoch.*

les peuples quand ils échangent leurs produits. *Sicut ergo regiones terrarum quæ fructus suos regionibus impendunt;... ita mentes sanctorum... ut in una caritate jungantur* (1). Outre l'avantage de l'instruction, elles ont celui d'imprimer aux décisions et à la conduite des prêtres dans le ministère un plus grand caractère d'autorité et d'unité. Leur utilité explique la persistance de l'Église à les maintenir. Au V[e] siècle, Cassien suppose que l'assistance aux Conférences était obligatoire. « Que personne, dit-il, ne croie qu'elles lui sont inutiles, *idcirco nullus sibi persuadeat collatione non egere.* »

Au VII[e] siècle, saint Isidore en fait mention; au IX[e], Hincmar les prescrit par ses Capitulaires: « Que les prêtres, dit-il, qui s'assemblent aux calendes de chaque mois tiennent la conférence, *semper de kalendis in kalendis mensium, quando presbyteri de decanatu conveniunt, collationem habeant* (2); et il cite à cette occasion un concile de Nantes sur la sobriété des repas qui se faisaient à la suite des Conférences.

Plusieurs années auparavant, un concile d'Aix-la-Chapelle avait fait la même prescription; il exige des chanoines qu'ils y soient fidèles tous les jours: *quotidie ad collationem veniant* (3); ce qui est également ordonné par la règle de saint Chrodogand (4). (Le concile d'Aix, que nous venons de citer, déclare l'omission de la Conférence aussi grave que celle de l'office.)

Au X[e], saint Atton, évêque de Verceil, porte un statut dans le même sens (5). « Dès ce moment, dit-il, nous or-

---

(1) In Ezech. lib. I, Hom. x, n. 34.

(2) Capit. Hincm. part. III, cap. 1, et part. I, cap. 14 et 15. Conc. Gall. tom. III.

(3) Conc. Aquisgr. an. 816, lib. I, c. 134. Act. Conc. Hard. t. IV, p. 1144.

(4) Act. Conc. t. IV, p. 1185.

(5) Atto II, Vercell. Capitul. 29.

donnons que dans chaque canton tous les prêtres ou curés s'assemblent aux calendes de chaque mois, pour conférer sur la manière de vivre et de converser, et sur leurs devoirs. »

Saint Bernard suppose les Conférences établies par les règles de l'Église, lorsqu'il censure avec tant d'énergie les prêtres qui, au lieu de les tenir, s'occupaient du prix et de la quantité des denrées : *De pretio escarum et de numero panum cum ministris quotidiana discussio est : rara admodum cum presbyteris celebratur collatio de peccatis populorum* (1). L'auteur de la vie d'Ulric ou Uldaric d'Augsbourg, y rapporte que ce saint évêque interrogeait les prêtres sur leur fidélité à se rendre à ces assemblées, qu'il désigne comme Hincmar sous le nom de calendes.

Deux conciles d'Angleterre recommandent à la sollicitude des archidiacres la tenue des chapitres dans les doyennés pour y instruire les prêtres : *sint solliciti frequenter interesse capitulis per singulos decanatus, in quibus diligenter instruant sacerdotes* (2). Ces chapitres n'étaient que des Conférences. On trouverait de pareilles recommandations dans les siècles qui suivirent immédiatement.

Au XVI[e] siècle, avant que saint Charles imprimât, par ses admirables réglemens, un heureux mouvement et une perfection nouvelle aux Conférences, les conciles de Cologne renouvelaient les prescriptions antérieures (3).

Qui peut douter que si les Conférences étaient si fortement recommandées aux prêtres séculiers, elles ne fussent suivies avec plus d'exactitude dans les cloîtres, où, pendant toute

---

(1) De Consider. lib. IV, cap. VI, n. 20.

(2) Concil. Lond. 1237, c. 20; Conc. tom. VII, p. 298. Syn. Exon. 1287, c. 31, p. 1103.

(3) Conc. Colonn. 1536 et 1549.

la durée du moyen âge, les sciences trouvèrent un abri? Il est à présumer que depuis le VIII[e] siècle, et plus particulièrement depuis le XI[e] jusqu'au XVI[e], les moines furent en général fidèles à continuer ces pieuses réunions. Mais c'est au XVI[e] siècle, après que le concile de Trente eut signalé l'abandon de l'étude et l'ignorance des clercs comme une des causes les plus efficaces du relâchement de la discipline, et des progrès des nouveaux sectaires, que les conciles provinciaux leur opposent les Conférences comme un des remèdes les plus puissans. C'est ainsi qu'en parle saint Charles dans les conciles de Milan (1). Les règles qu'il y promulgua servirent de modèle aux autres conciles provinciaux (2), et aux statuts d'une foule de diocèses dont les évêques les jugèrent assez parfaites pour n'y rien changer ou n'y apporter que de légères modifications (3).

---

(1) Vicarii foranei, regionis sibi per episcopum commissæ, presbyteros cujuscumque conditionis curam animarum habentes, semel singulis mensibus..... cogant..... Conferant inter se, quæ ad boni pastoris officium, et ad curam animarum gerendam pertinent. *Act. Eccl. Mediol.* part. I. *Conc. Prov.* I, part. 2, tit. *de Vic. foran.* — Quæ quæstionum explicationes singulis mensibus habitæ in iis ipsis conventibus erunt,... eas litteris consignatas, vicarii foranei quamprimum ad episcopum mittant... Ex eorum conventuum progressu, si vicarii foranei animadvertent, sacerdotes quosdam ad doctrinæ studia... negligentiam adhibere; eos ad episcopum deferant... In qua parochia quinque saltem sacerdotes erunt, eos in singulas hebdomadas bis ad privatas disceptationes parochus convocet. *Conc. Prov.* II, tit. 2. *Decr.* 30. Vide, in *Act.* part. 4, *Instr. Congreg. Diœc.* p. 536 et seq.

(2) Celui d'Aix en 1585, approuvé par Sixte V; de Toulouse en 1590, sous le cardinal de Joyeuse; d'Aquilée en 1596; de Malines en 1607, etc., etc.

(3) Ceux d'Alet, en 1640; de Châlons-sur-Marne, sous M. Via-

On peut voir entre autres les statuts du diocèse de Rouen en 1641 (1), et ceux de Paris, sous M. de Harlay, en 1673 (2).

Vous savez, nos chers et dignes coopérateurs, que les Conférences ont subsisté jusqu'à nos troubles politiques, et qu'elles ont produit des ouvrages utiles, surtout pour la solution des questions pratiques du saint ministère (3). Mais ce qui est moins connu, c'est le zèle qui les transporta dans les contrées étrangères. Partout où les confesseurs de la foi purent se réunir, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Angleterre (4), ils consolaient leur exil, et se sanctifiaient en discutant les points les plus importans du dogme et de la morale. « Ce qui est bien plus étonnant encore, dit M. Dancel (5), en France même, sous la hache des bourreaux, des prêtres entassés dans les prisons comme autant de victimes dévouées à la mort, puisaient en l'attendant, dans des Conférences ecclésiastiques, aussi bien que dans la prière, les consolations et la force dont ils avaient besoin. Nous avons

---

lart, en 1650; de Troyes, sous M. Malier, en 1652; de Séez, sous M. Rouxel de Médavy, en 1674; de Grasse et de Vence, sous M. Godeau, en 1680; de Langres, sous M. Simiane; de Bayeux, de Lisieux, en 1696, 1711, 1726, sous MM. de Matignon et de Brancas; de Gap, en 1712; de Sisteron, en 1745, sous M. Lafitau; de Coutances, etc., etc.

(1) Conc. Prov. Rotom. part. II, pag. 136 et 139.

(2) *Voy.* dans le Bréviaire de Paris, le Canon du samedi de la XVII[e] semaine après la Pentecôte.

(3) Conférences d'Angers, de Paris, de Langres, etc., etc.

(4) A Londres, à Winchester, à Reding, à Thames, à Stella-Hall, à Ponthorp.

(5) Évêque de Bayeux, dans son Mandement de 1828, qui a fourni plusieurs des autorités que nous venons d'invoquer en faveur de la tenue des Conférences.

sous les yeux le résultat des Conférences tenues sur les pontons mêmes de Rochefort : tant était forte la sainte habitude que les bons prêtres avaient contractée ; tant ils avaient une haute idée de ces Conférences, si conformes dans tous les temps à l'esprit et au vœu de l'Eglise. A la manière calme, savante et modérée dont celles de la rade de Rochefort sont rédigées, on dirait qu'elles appartiennent aux plus heureux temps de l'Eglise. »

Depuis vingt-six ans, elles ont été rétablies avec succès dans la plupart des diocèses de France. Sans y être obligés par un acte solennel de notre pieux prédécesseur, plusieurs d'entre vous avaient obéi avec empressement à l'invitation qu'il leur avait faite de les reprendre. Puisqu'elles sont plus nécessaires que jamais, nous avons cru que le temps était venu de leur donner une plus grande extension, et de rendre toute leur importance à des réunions qui ont toujours été regardées comme un des moyens les plus sûrs et les plus prompts de nous instruire utilement.

## DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Un autre moyen de nous éclairer, non moins utile, mais plus puissant, est depuis plusieurs mois l'objet de nos vives sollicitudes ; il le sera, nous l'espérons, de votre attention et de votre zèle. Il ne suffit pas des connaissances acquises dans les séminaires, pour dispenser un prêtre de se livrer à des études sérieuses pendant l'exercice de son ministère. L'expérience ne prouve que trop, qu'avec des succès au début de sa carrière, il peut demeurer toute sa vie un sujet ordinaire ou tomber au-dessous du médiocre, s'il se livre à une vie oisive, ou s'il est privé, dans une vie d'ailleurs oc-

cupée, de cette lumière que donne une science acquise par des lectures choisies, jointes à la méditation et à l'expérience. Les Conférences lui seront d'un grand secours pour l'acquérir; nous venons de vous le montrer: mais outre cette science usuelle pratique, il en est une autre non moins nécessaire, et plus nécessaire sous certains rapports, quoiqu'elle ne soit pas d'un usage aussi général. Malheureusement elle est devenue plus rare, précisément à l'époque où elle aurait été plus utile à la défense de la foi. Nous l'avons suffisamment indiquée en vous parlant de la science qui constitue le docteur. Pour y arriver, on peut ou prolonger le séjour des élèves dans les séminaires au-delà du terme fixé pour les épreuves, ou offrir soit à ces mêmes élèves, à la suite du cours élémentaire, soit à tous les prêtres du diocèse, des leçons théologiques plus développées. C'est ce secours que nous venons vous apporter avec joie, en reconstituant la Faculté de Théologie de Paris. Les avantages seront grands, pourvu que vous sachiez y correspondre par votre zèle pour vous instruire, et par votre amour pour l'Eglise. Ce secours serait inutile, au contraire, si l'esprit de parti, habile à tromper les hommes les plus droits, si je ne sais quels préjugés aveugles parvenaient à vous inspirer de l'indifférence pour une institution qui peut nous aider à arrêter le torrent des mauvaises doctrines.

Vous le comprendrez mieux, si vous réfléchissez sur l'état de l'enseignement ecclésiastique depuis quarante ans, et sur ce qu'il peut devenir dans notre Faculté de Théologie.

Depuis le Concordat de 1801, on suit dans les séminaires une méthode dont nous avons loué les avantages pour l'enseignement élémentaire de la science sacrée. Ils sont tels à nos yeux, que nous ne consentirons jamais à ce qu'elle subisse des changemens notables. Mais si elle est utile dans ces saintes maisons, elle ne l'est pas dans des leçons publi-

ques. Il faut faire une exception en faveur des thèses, et nous en dirons incessamment le motif.

Il faudrait remonter bien haut dans le passé, pour trouver dans les écoles de Sorbonne et de Navarre des professeurs intéressant vivement leurs auditeurs, tout en suivant la méthode qu'ont illustrée saint Thomas et Suarez. Sans l'adopter tout entière avec ses formes arides et sévères, les professeurs de la Faculté de Théologie de Paris ne purent, pendant le XVIII[e] siècle, se faire goûter de la nombreuse jeunesse cléricale qui fréquentait leurs leçons. Et cependant ces professeurs étaient instruits, savans même, ainsi que le prouvent leurs ouvrages et les doctes censures qu'ils rédigèrent contre les livres anti-chrétiens ; ils étaient d'ailleurs les juges de l'admission aux grades, et du rang plus ou moins distingué des gradués. Pourquoi ce qui était pratiqué dans les séminaires avec succès par de jeunes maîtres de conférence, ne pouvait-il réussir dans les cours publics professés par des hommes d'un savoir éminent, que la jeunesse cléricale avait d'ailleurs tant d'intérêt à se rendre favorables? L'expérience pourrait nous suffire ; car elle est certaine, et serait attestée au besoin par des témoins encore vivans. Mais le motif n'est pas difficile à indiquer. Les élèves des séminaires n'avaient pas le temps suffisant pour préparer, écouter, résumer un double enseignement. Ils faisaient tout cela pour celui qu'ils recevaient au séminaire, parce qu'il leur était plus utile. Son utilité venait et vient encore de sa forme plus familière. Les anciens maîtres de conférence y permettaient, et les professeurs actuels y permettent des interrogations ; ils en font eux-mêmes. Ils ne craignent pas des répétitions toutes les fois qu'ils les jugent utiles ou nécessaires. Ils ne négligent aucun moyen d'être facilement compris. Astreints généralement à la méthode scolastique, ils la laissent de temps à autre, parce qu'il est des dévelop-

pemens, des comparaisons, des applications où elle est moins avantageuse. C'est par le même motif qu'ils remplacent quelquefois l'idiome latin par la langue maternelle. Rien de semblable ne pouvait alors et ne pourrait encore aujourd'hui se faire dans une chaire publique. Les élèves des nombreux séminaires de Paris allaient tous les jours, à la vérité, occuper les bancs d'une classe avec une assiduité exemplaire, mais avec la résolution de ne pas même écouter les doctes leçons qui y étaient données ; elles étaient complètement inutiles, et elles devaient l'être, parce qu'elles devenaient un double emploi, sous une forme moins à la portée des élèves. Ces mêmes inconvéniens expliquent comment les hommes distingués qui, depuis 1808, ont composé la Faculté de Théologie, n'ont pas obtenu plus de succès.

Fallait-il recommencer un état de choses dont l'expérience a si bien démontré l'inutilité? Nous ne l'avons pas pensé. Nous ne conserverons de ce régime que ce qui a pu vivre avec lui. L'argumentation dans les thèses publiques était employée avec succès, et elle le sera encore pour les candidats aux grades, s'il en est qui soient désireux de les prendre, malgré qu'ils n'aient eu depuis trente ans d'autre but que d'attester de louables efforts couronnés par un succès plus ou moins brillant. On s'y préparait dans les séminaires, on devra s'y préparer encore, avec cette différence qu'avant d'avoir terminé leurs études élémentaires, les élèves n'iront pas faire une promenade inutile et perdre un temps précieux.

En donnant aux leçons de la nouvelle Faculté une forme différente, nous avions un écueil à éviter. C'était celui qu'elles ne devinssent des expositions de doctrine trop vagues ; qu'on n'y substituât aux preuves simples et claires de nos dogmes, consacrées par le suffrage de nos meilleurs apologistes, des considérations qui ne peuvent les remplacer. A

la vérité, il en est qui ne sont pas sans utilité, si on les met à leur place, si elles sont purement accessoires, et non présentées comme ce que l'Église catholique peut produire de plus décisif pour sa défense; si, outre l'exactitude pour le fond de la doctrine, elles sont énoncées dans un langage convenable, et non avec des expressions insolites; si elles sont liées naturellement au sujet, et non forcées, singulières, bizarres même, ce qui n'est pas inouï parmi les écrivains de notre époque. Entre deux voies, dont l'une ne devait être suivie par personne, tout le monde en convient, et dont l'autre n'aurait pu être fréquentée sans danger, il en est une que nous avons préférée, parce qu'elle doit conduire aux plus heureux résultats. Elle se recommande plus que toute autre par l'autorité des écrivains qui ont le mieux mérité de l'Eglise; par sa supériorité pour combattre les erreurs de notre époque; par le secours qu'elle donnera à des études ecclésiastiques approfondies. Tous ces avantages ne peuvent être obtenus dans des études solitaires; ils le seront facilement dans des cours publics, tels que nous allons les ouvrir.

Nous avons déjà suffisamment indiqué quelques unes des conditions de cette méthode, lorsque nous avons dit que, dans toute discussion, il fallait poser nettement l'état de la question, former un plan où les divisions soient naturelles, l'enchaînement des idées rigoureux, et où tout ce qui forme une saine logique soit sévèrement respecté. Nous nous bornerons à ajouter ici, qu'en employant cette méthode dans les chaires de la nouvelle Faculté, elle y sera appliquée principalement à développer les preuves par tous les monumens qui appartiennent à la science sacrée. Elle aura donc un caractère historique. La religion catholique, vous le savez, essentiellement fondée sur des faits, doit être mieux connue, à mesure qu'on les interroge avec plus de

soin. Et c'est aussi ce qui a toujours été pratiqué avec succès, soit dans les vives polémiques qui ont agité le Christianisme, soit dans l'exposition pacifique de ses dogmes ou de sa discipline. Entendons-nous d'abord sur la nature de ces faits : par faits, nous désignons plus particulièrement les professions de foi de l'Eglise, ses décisions, les opinions énoncées ou soutenues par ses docteurs, ses lois et ses réglemens de toute espèce, ainsi que les monumens qui sont l'expression de sa discipline, ou de sa doctrine. Tels sont, par exemple, les écrits des Pères, les liturgies, les actes des conciles. Voilà les faits qui entreront dans nos cours. Ils tendent tous à établir que la règle de la foi ou des mœurs, à laquelle se soumettent les catholiques, possède le caractère d'unité, d'universalité et d'apostolicité : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est* (1).

Remarquez la conduite des défenseurs, comme des ennemis de l'Eglise, pendant les trois derniers siècles. Sans doute qu'on a beaucoup raisonné en dehors des faits, ou en ne leur faisant jouer qu'un rôle secondaire ; mais on les a aussi beaucoup explorés. C'est dans cette étude des traditions, que des savans laborieux, et quelquefois d'illustres génies ont trouvé des matériaux pour composer les ouvrages que nous consultons avec le plus de fruit, où nous trouvons le plus d'agrément, que nous retenons avec le moins de peine. Nous voulons que nos professeurs parlent au public des erreurs de l'époque, avec la méthode suivie par Bossuet pour combattre celles de son temps ; avec la méthode qu'ont adoptée nos meilleurs apologistes pour répondre aux attaques des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour repousser le schisme de la constitution civile du clergé. Nous leur demandons de faire l'histoire des erreurs anciennes, avec

(1) Vinc. Lirin. *Commonit.* cap. II.

moins de développement que ne l'ont fait les docteurs qui les ont combattues au temps où elles agitaient l'Eglise, mais néanmoins en faisant parler ces témoins de notre foi. Saint Irenée nous dira ce qu'étaient les hérétiques de son siècle. Pélage, les Donatistes, les Manichéens seront caractérisés et jugés par saint Augustin; les Ariens par saint Athanase et saint Hilaire. — Les organes les plus illustres de la vérité catholique nous peindront en peu de mots les novateurs qui ont essayé de l'altérer. Il suffit, pour cela, de choisir avec discernement un certain nombre de passages qui définissent mieux, soit la vérité avec les argumens et le caractère de ses défenseurs, soit l'erreur, ceux qui l'ont propagée, leur caractère, leurs argumens, leurs moyens de la répandre. Pour écrire et parler ainsi avec une certaine supériorité, il faut de longues et patientes études, des méditations non moins assidues. Il faut faire l'histoire de chaque dogme, la généalogie de chaque erreur; ce qui conduit toujours infailliblement à démontrer la légitimité du premier et l'illégitimité de la seconde. — L'Eglise a des titres pour chacun des enseignemens qui forment son immortel domaine, comme une famille probe peut en montrer pour chacun des biens qui composent son patrimoine.

L'utilité d'un tel enseignement est fondée non seulement sur la nature de la doctrine catholique, mais aussi sur le consentement unanime des chrétiens. Par leurs principes, les protestans devaient se borner à interpréter la Bible ; mais, en dépit de leur système religieux, ils sentaient si bien la puissance des faits, qu'ils faisaient tout au monde pour en obtenir un témoignage favorable. Les catholiques devaient les suivre dans cette route : ils l'ont fait, et avec un grand succès. A des faits partiels, signes équivoques d'une opinion isolée, ils ont opposé ces faits généraux qui résument et proclament l'opinion de l'Eglise. Telles sont les décisions

des conciles œcuméniques, et les autres monumens propres à constater la profession de sa foi. Bossuet a été plus loin : après les faits honorables au catholicisme, il a réuni ceux qui accusaient les novateurs d'innombrables variations; et par ce travail, il leur a porté un des coups les plus décisifs.

A quelle époque a-t-on vu le rationalisme plus ardent, plus libre de toute contrainte, que dans le temps actuel? Cependant, jamais il ne réclama davantage l'autorité des faits. Les déistes, les naturalistes, les écrivains qui ne reconnaissent aucune autorité dans les traditions, ne cessent d'y recourir. Ils interrogent toutes les littératures orientales, les théogonies, les cosmogonies, les livres philosophiques et théologiques de toutes les contrées où se fixèrent les premiers habitans du globe. Pourquoi un zèle si contraire à leurs principes? C'est que ces principes sont contraires à la nature de l'homme, et que le respect pour les faits y est très conforme. Mais si, comme nous en sommes les malheureux témoins, des esprits faux, passionnés, s'en emparent pour les faire servir au triomphe de quelque système anti-catholique, qu'ils ont long-temps caressé, et auquel ils finissent par attacher toute leur gloire, faudra-t-il que l'Eglise, toujours si empressée d'invoquer les traditions, se condamne au silence? Non, sans doute; elle fera parler ses monumens; et sa parole noble, limpide, pleine de candeur et de simplicité, prévaudra sur des inductions ingénieuses, brillantes, mais mensongères.

L'enseignement de la Faculté n'aura pas seulement un caractère historique, il aura un caractère dogmatique, puisque les faits seront principalement des dogmes ou les preuves de ces dogmes, les luttes dont ils auront été l'objet, ou les circonstances des temps, des lieux, des personnes au milieu desquelles ils auront été débattus. Le professeur citera

les monumens qui établissent chacun d'eux, les autorités qui le consacrent, et fera remarquer les liens qui les unissent tous ensemble. En un mot, il y aura une doctrine complète avec ses principes, ses démonstrations, ses applications.

S'il s'agit d'une règle de morale, de celle, par exemple, qui concerne l'usure, après avoir établi la doctrine actuelle de l'Eglise, le professeur examinera l'enseignement des Pères; mais en faisant remarquer par quelles dispositions de la loi civile le taux de l'intérêt était réglé, dans quelles circonstances, avec quels abus il a été pratiqué.

En faisant le même travail sur les théologiens scolastiques, sur les casuistes modernes, il jettera un grand jour sur cette importante et difficile question.

La liturgie, qui appartiendrait naturellement au cours de droit-canon, fera partie de celui de morale. Quel intérêt n'offre pas l'histoire du culte catholique, de chacun de ses rites, et en particulier de ceux qui sont employés dans l'administration des sacremens!

En choisissant au hasard d'autres questions, nous y trouverions un intérêt digne de toute notre attention; et en les approfondissant, nous y puiserions des connaissances variées qu'un bon esprit saurait, sans beaucoup d'efforts, rendre pratiques.

L'avantage de cette marche est de rendre à chaque doctrine, à chaque décision, sa physionomie, d'indiquer le vrai point de vue pour les juger. Mais ce serait un service incomplet rendu à la vérité, si des faits on ne tirait des inductions victorieuses; si, à l'aide du raisonnement, on ne poussait l'erreur jusque dans ses derniers retranchemens; et, quand il s'agit de la morale, si on n'établissait clairement la règle pratique qui découle des faits invoqués.

Voilà comment l'enseignement théologique peut être tout à la fois historique et doctrinal.

Tel sera aussi l'esprit général des deux premiers cours, de celui de Dogme et de celui de Morale.

Une méthode différente devra nécessairement être employée dans le cours d'Hébreu. Après avoir fait connaître la langue qu'ont parlée Moïse et les autres auteurs de l'ancien Testament, langue si utile pour bien entendre les saintes Écritures, le professeur réformera les interprétations erronées ou trop hardies qui nous arrivent d'Outre-Rhin, et qui sont moins le fruit d'une connaissance approfondie de la langue, que le résultat de l'influence exercée sur les philologues de cette contrée par un audacieux rationalisme.

Le professeur d'Écriture sainte ne s'écartera pas de la méthode suivie dans les séminaires. Depuis que, séparé des autres parties de théologie, cet enseignement forme un cours distinct, il a toujours été affranchi de la méthode scolastique. Cette méthode peut néanmoins être appliquée, et elle le sera, mais pour les thèses publiques seulement, aux questions si importantes de l'authenticité, de l'intégrité et de la divinité des livres saints. Mais le professeur n'y est point astreint dans les leçons qu'il donnera sur ces questions, qui appartiennent aussi à la théologie dogmatique ; en les exposant, la tâche la plus importante du professeur sera de résoudre les doutes dont elles ont été l'objet de la part des déistes du XVIIIe siècle, et de la part des naturalistes allemands.

Dans l'examen de ces mêmes questions, le professeur touche légèrement à plusieurs faits qui appartiennent aux sciences naturelles et à celle de la chronologie.

En faisant l'historique de chaque livre de la Bible, et surtout en donnant la solution des difficultés qui s'y rencontrent, il ne lui sera pas inutile de connaître les mœurs, les lois, les arts, la théologie païenne, les annales des anciens peuples, si souvent mêlés à l'histoire sacrée.

Dispensé par le professeur d'Hébreu de la critique gram-

maticale, par celui d'Éloquence sacrée d'examiner quel usage les Pères ont fait de l'Écriture, et quel est celui que doit en faire un orateur chrétien, le professeur d'Écriture sainte ne le sera pas néanmoins d'expliquer les sens divers des livres inspirés, de faire sur leur style, et sur leur poésie en particulier, des remarques littéraires.

Le professeur d'Histoire ecclésiastique a une grande carrière à parcourir, en se bornant, comme il devra le faire, à rétablir les faits nombreux qui, au préjudice de l'Église, ont été altérés ou mal exposés, soit par les historiens mécréans, soit par des catholiques peu favorables à la juridiction ecclésiastique, soit par des écrivains imbus d'autres préjugés, soit par des hommes peu instruits. C'est dire assez qu'il doit purifier l'histoire civile et politique de l'impur alliage qui nous la rend si pernicieuse.

Le professeur d'Histoire ecclésiastique n'aura point à exposer l'enseignement traditionnel de l'Église sur la doctrine catholique, ni la méthode des orateurs chrétiens, qui l'ont annoncée dans les différens siècles. Il se bornera à rétablir les autres faits dénaturés par les ennemis de l'Église.

Cette tâche, bien remplie, sera d'une immense utilité. Il faut un préservatif contre cette foule d'ouvrages où le christianisme, l'esprit et le caractère de l'Église, sont méconnus ou calomniés. Si un bon professeur ne peut par lui-même porter au mal un remède efficace, il peut mettre sur la voie de le réparer, en formant pour l'avenir des historiens éclairés sur tous les faits qui intéressent la religion. Que de ténèbres répandues sur la science de l'histoire, qui ont également enveloppé celle de la religion ! Aujourd'hui, plus que jamais, on se sert de la première, sinon pour rendre la seconde odieuse, du moins pour la confondre avec des institutions purement humaines, et quelquefois avec des institutions funestes ou mensongères.

En rétablissant les faits sous leur véritable jour, en discutant les griefs si souvent reproduits, d'ambition, d'intolérance, et beaucoup d'autres, le professeur fera toucher au doigt ce qui, dans les événemens qu'on nous oppose, est condamnable, mais appartient aux seules passions de l'homme ou au malheur des temps; ce qui est juste, et qui pourtant est condamné injustement par des préjugés irréligieux; ce qui est mêlé de bien et de mal, parce qu'à l'action de la religion est venue se joindre l'action de l'erreur.

Le professeur ne se bornera pas à des réfutations partielles; mais il montrera le vice radical de ces systèmes, où tous les faits sont contraints de mentir pour le triomphe de quelque paradoxe puéril ou insensé, qui suffit néanmoins à établir la célébrité des inventeurs. S'il plaît à l'un d'eux, par exemple, de trouver dans une nation le principe *immuable, permanent, identique*, il trouvera des prêtres, des magistrats, un peuple, *tenaces, persistans, opiniâtres*, dans tous leurs actes. Malheureusement pour l'auteur, ce peuple sera un peuple très mobile, auquel l'histoire ne fait nullement le reproche que lui adresse l'historien. Ce même écrivain est systématiquement anti-catholique; dès lors, il faut qu'en dépit de toutes les liturgies des premiers siècles de l'Église, publiées au V$^{e}$, et des écrits des Pères dont le langage est tout aussi clair que celui du concile de Trente, le dogme de l'Eucharistie n'ait été professé qu'au IX$^{e}$ siècle.

Il n'admet pas de révélation; dès lors il faut que l'idée de la Divinité chez les anciens Gaulois ait été *une conquête de l'esprit humain. Sa conquête*, du reste, ressemble beaucoup au panthéisme. Il soutient, après un rêveur allemand, Herder, que du culte des objets matériels l'homme s'est élevé à la déification des agens de la nature, et plus tard à celle des lois générales qui la régissent. L'histoire dit toute autre chose; car elle nous montre ces erreurs à la suite de

l'oubli d'un Dieu créateur, conservateur, juge de l'homme, maître de l'univers. Mais où serait la gloire d'un historien, s'il était d'accord avec les annales les plus anciennes, les plus authentiques du genre humain? Le professeur d'Histoire ecclésiastique s'efforcera de rendre une telle gloire éphémère, et par des monumens irrécusables, lui prouvera son erreur : il démontrera, la chose est facile, que non seulement les historiens obscurs de notre époque, mais que les plus célèbres doivent, avant tout examen des monumens, être lus avec méfiance, parce que sur les mêmes faits ils mettent en avant les assertions les plus tranchantes et les plus contradictoires; qu'ils semblent animés d'une folle émulation, pour colorer, dénaturer, torturer, inventer le passé au profit de leurs sympathies, de leurs répugnances ou de leurs rêves.

Tous les faits intéressant la religion nous ont été transmis par des milliers de témoins, qui, pendant dix-huit siècles, n'ont cessé de parler tous les jours et dans toutes les contrées catholiques un langage qui est au fond le même. Hé bien, ces faits n'auront pas été connus par ces organes si nombreux, si désintéressés; mais ils ont été subitement révélés à un jeune écrivain, qui seul en connaît la date, le sens, la valeur, et en saisit le vaste ensemble (1)!

Gémissons, chers et dignes coopérateurs, de tant de présomption et d'audace; mais ne nous bornons pas à de stériles gémissemens. Faisons servir au triomphe de la vérité un des moyens employés depuis quelques années, avec tant de

---

(1) Cette dernière réflexion peut être faite également sur les cours de Dogme et de Morale. Elle y revient même plus naturellement; mais nous ne voulons indiquer ici que l'obligation où sera le professeur d'histoire de combattre les faux systèmes historiques, et montrer par des exemples tout ce qu'ils ont de dangereux.

succès, au triomphe de l'erreur. Telle sera la tâche tout à la fois glorieuse et utile que nous imposons au professeur d'Histoire ecclésiastique; et nous invitons à la partager tous ceux qui auraient un goût décidé et de l'aptitude pour les études historiques.

Après avoir exposé les règles de l'éloquence sacrée, le professeur de ce cours fera parler les Pères les plus éloquens, leurs heureux ou faibles imitateurs. Ne perdant jamais de vue le but pratique de son cours, il ne se bornera pas à citer leurs chefs-d'œuvre, il fera remarquer avec plus de soin encore leur parole simple, leur style abondant en images, en similitudes, en traits et en expressions empruntées à la Bible. S'il fait admirer les discours prononcés dans des circonstances extraordinaires, qui ont favorisé les mouvemens de la plus haute éloquence, il n'aura garde d'oublier le ton habituel de leurs homélies, de leurs instructions, quand ils s'adressaient à des artisans ou à des laboureurs.

Après les Pères viennent les prédicateurs trop esclaves de la méthode scolastique, ou trop engoués des philosophes ou des poètes païens, ou mêlant sans discernement les maximes d'Aristote avec celles de l'Évangile et avec tous les souvenirs de l'antiquité sacrée et profane. La critique de ce genre de prédication ne sera ni sans intérêt ni sans utilité. On pourrait la borner à comparer ces orateurs étranges avec ceux qui leur ont succédé, et qui n'ont retenu d'une méthode aride que des plans plus réguliers remplis par des pensées solides, chrétiennes, toujours empreintes de l'esprit et de la couleur des saintes Écritures, et toujours exprimées avec noblesse, avec simplicité, et avec cette inimitable clarté qui appartient à notre langue, et surtout à ceux qui en ont mieux possédé le secret. Nous venons de désigner les Bossuet, les Bourdaloue et les autres modèles; avec eux la tâche du professeur sera plus facile, il lui suffira de posséder le

don de sentir vivement leurs beautés. L'expression ne lui manquera pas pour communiquer ses impressions.

Au XVIII^e siècle, de faibles copistes se sont traînés dans la voie où le génie des modèles avait pris des élans sublimes. L'esprit, non l'esprit de Dieu et des livres saints qu'il a inspirés, mais l'esprit mondain, philosophique, les a trop souvent abaissés jusqu'au rôle de simples rhéteurs. Le professeur montrera combien cet esprit est funeste aux orateurs chrétiens. Plus tard, il en est qui, redoutant d'être de froids imitateurs, ont cru devoir suivre une voie nouvelle. Ceux qu'anime l'esprit de foi et un zèle sincère, dont l'instruction d'ailleurs solide est vivifiée par des sentimens pleins d'énergie, relevée par des images et des applications qui intéressent l'auditoire, seront utiles, sans doute, bien qu'ils ne soient pas d'ailleurs aussi sages, aussi classiques, soit dans la méthode, soit dans le style, que l'ont été les Bossuet, les Bourdaloue, les Massillon. Mais ceux qui, dénués de ces avantages, veulent innover, s'exposent à être plus qu'inutiles à l'Église; ils serviront tout au plus à être cités par quelque futur professeur d'éloquence sacrée comme des modèles d'un goût faux ou dépravé, qu'on ne saurait trop bannir de la chaire. Le professeur, ne pouvant se livrer à la critique des orateurs contemporains, devra se borner à former, par les règles et les exemples de la bonne éloquence, des prédicateurs qui rendent cette critique moins sévère, lorsque arrivera le temps de l'écrire.

Le cours de Droit-canon est un des plus nécessaires pour compléter l'enseignement de la science ecclésiastique. Ce cours est susceptible de la méthode que suivent les professeurs de Dogme et de Morale; mais il est plus nécessaire encore de tracer les règles pratiques qui régissent l'administration des diocèses, des paroisses, des établissemens ecclésiastiques, ainsi que toutes celles qui intéressent les choses,

les personnes, les jugemens. Nous espérons l'établir dans un délai que nous rendrons aussi court que possible. En attendant, nous croyons devoir vous faire part de l'objet de ce cours. En vous signalant ses difficultés, nous en ferons connaître l'importance.

La discipline ecclésiastique, qui, depuis 1801, n'a pas changé dans tout ce qui tient à la liturgie, aux règles de l'administration des sacremens, a subi des changemens notables dans tout ce qui concerne les bénéfices ou les titres ecclésiastiques, les jugemens canoniques, et les matières mixtes dans lesquelles intervient l'autorité civile. Ces changemens tiennent à deux causes principales. Premièrement, aux dispositions du Concordat de 1801, qui nous a fait rentrer dans le droit commun par la suppression des priviléges. Ceux-ci se rencontraient presque à chaque pas. Ces priviléges étaient eux-mêmes l'objet d'interprétations et de décisions multipliées. En disparaissant, ils n'ont été remplacés par aucune autre disposition. Ils n'ont pu l'être par le droit commun, qui ne renferme que des règles générales. Pour que ce droit pût nous suffire, il faudrait qu'il fût expliqué, développé par ce que je pourrais appeler la jurisprudence canonique de l'*Eglise* de France; mais les statuts, les réglemens, les usages, et si l'on veut les libertés qui formaient cette jurisprudence étaient souvent fondés sur un droit privilégié qui a disparu, et par cette raison ils ne sauraient être un commentaire du droit commun qui nous reste seul.

Il n'est pas impossible, ni peut-être très difficile de tirer des principes de ce dernier des inductions, et d'en faire des applications suffisantes; mais il faut, pour y réussir, du temps et de sérieuses études au professeur d'ailleurs le plus apte à occuper avec succès la chaire de Droit-canon.

Des difficultés plus nombreuses et plus sérieuses naissent de l'esprit de nos lois concernant la religion, les personnes

et les choses ecclésiastiques. Autrefois la loi ne protégeait que la religion catholique ; elle avait les droits et les priviléges d'une religion exclusive ; aujourd'hui c'est le principe de la liberté des cultes qui a prévalu. Il a dû, en entrant dans notre législation administrative, la modifier tout entière.

En effet, les lois ne font qu'une de ces trois choses : commander, prohiber, laisser faire. Les lois sur les cultes ne peuvent prescrire l'observation de certaines règles religieuses, lorsqu'elles déclarent d'ailleurs que chacun est libre d'en observer d'autres. Elles ne peuvent prohiber sous le régime de la tolérance, ce qui l'était sous l'empire d'une religion exclusive. Les cultes dont l'exercice était prohibé sous le second de ces droits, sont protégés à l'égal de la religion catholique, par le premier, qui a dû faire disparaître aussi d'anciennes restrictions. Il n'en admet que d'analogues à celles qui limitent toute espèce de liberté. Le droit exclusif, au contraire, peut recevoir toutes celles qu'il plaît au législateur d'établir. Autrefois, la religion catholique, quoique plus protégée, était aussi plus enchaînée. A mesure que le pouvoir civil lui reconnaissait plus d'action sur la société et les intérêts temporels, à mesure aussi il intervenait davantage dans les actes de l'administration spirituelle.

Il faudrait être bien étranger à la nature des lois et à leur étude, pour ne pas comprendre que ces nouveaux rapports ont dû profondément modifier toutes les matières mixtes qui occupent une si grande place dans le Droit-canon. Ce serait déjà une tâche assez difficile, que d'imposer à un professeur de faire à toutes les décisions une application exacte de ces nouveaux principes. Mais comme si la difficulté n'était pas assez grande, elle s'est compliquée de plusieurs autres.

On vient de voir que le législateur avait adopté le principe de la tolérance; mais ce n'est point celui de la tolérance

purement philosophique : celle-ci irait beaucoup plus loin ; elle laisserait pleine liberté à tous les cultes nés ou à naître. La loi ne laisse libres que les seuls cultes établis, ayant un certain nombre de sectateurs, avec une discipline et une profession de foi connues, autant, du moins en ce qui concerne les protestans, qu'on peut connaître la discipline et les dogmes d'une religion qui laisse chaque individu maître de sa conduite et de sa croyance. C'est là une modification de la liberté des cultes dont il faut tenir compte ; on peut la désigner sous le nom de tolérance légale ou de tolérance politique.

A ces restrictions mises au libre exercice des cultes en général, il faut ajouter celles qui concernent la religion catholique en particulier. On a reproduit pour elle les principes de la jurisprudence des parlemens : les articles organiques en sont un abrégé assez bien fait. Le légiste ou le canoniste qui veut tirer des inductions du principe général de la tolérance, se trouve arrêté à chaque pas par des dispositions positives assez peu libérales ; de même que celui qui voudrait se prévaloir de celles-ci, peut être contredit par celui qui invoque le principe opposé.

Enfin cette législation ayant deux origines, l'une philosophique, l'autre parlementaire, c'est-à-dire deux origines contradictoires, a consacré un Concordat émané de l'autorité suprême du Saint-Siége, et qui contredit la philosophie et les parlemens.

Ces critiques n'ont nullement pour objet d'infirmer un acte qui fut le salut de l'Eglise en France, ni de provoquer aucune réforme brusque de nos lois, et encore moins la désobéissance à celles qui ne blessent pas essentiellement les droits de l'Eglise ; elles ont seulement pour but de faire remarquer la difficulté d'enseigner un cours de Droit-canon, et l'extrême importance de s'en oceuper incessamment. C'est

le moyen d'éviter pour l'avenir beaucoup de dissentimens toujours fâcheux et des conflits impolitiques. Mais afin que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée, nous ferons ici notre profession de foi sur un aussi grave sujet.

Nous ne connaissons d'enseignement du Droit-canon, exact, sage, conforme aux vraies traditions catholiques, qu'autant qu'il aura pour effet d'inspirer plus de respect pour les lois de l'Eglise et pour celles de l'État, de prévenir les collisions par une distinction nette des attributions, tout en montrant d'ailleurs que les deux pouvoirs se doivent un mutuel appui. Le pouvoir spirituel doit donner celui qui vient de la conscience ; le pouvoir temporel ne doit pas refuser sa protection contre des agressions injustes, ou contre des troubles violens ou arbitraires. Cela posé, nous affirmons que les lois concernant les cultes doivent, dans l'intérêt commun, universel, dans un intérêt qui est autant de haute politique que religieux, qu'elles doivent, disons-nous, concilier la liberté de l'Eglise avec la liberté civile et les justes droits du gouvernement.

L'Eglise est indépendante par la nature de son pouvoir et par sa constitution ; ce n'est pas ici le lieu de le prouver.

L'indépendance que le catholicisme réclame, l'esprit général de liberté qui règne dans nos lois et dans nos mœurs la réclame aussi. En effet, outre que la liberté ecclésiastique est la plus ancienne, et qu'elle a insensiblement engendré toutes les autres ; il est facile de voir que, de même qu'une servitude entraîne une nouvelle servitude, de même aussi une liberté garantit et protége une autre liberté. Le pouvoir qui régnerait tout à la fois sur le temple et le foyer domestique, sur les biens spirituels et temporels, aurait dans ses mains un moyen infini d'oppression, qui serait également un dangereux instrument de sa ruine.

Ce gouvernement serait plus tyrannique, mais moins du-

rable ; plus violent, mais moins fort. La force d'un pouvoir ne vient pas de ce qu'il est plus étendu, mais de ce qu'il est plus aimé, plus respecté. Or, l'affection et le respect dont il a besoin sont plus exposés à être compromis, lorsqu'il assume sur sa tête la conservation de tous les droits, qu'il prend tous les genres de responsabilité, qu'il veut calmer toutes les plaintes, redresser tous les griefs. Il y a donc un danger pour un pouvoir, dans la seule extension qu'il se donne à lui-même. Mais si cette extension contredit les mœurs, les convictions, la foi d'un peuple, le danger devient certain et immense tout à la fois.

Ces réflexions s'appliquent surtout aux Etats catholiques où le prince temporel aspirerait à être chef de la religion. La législation française n'a voulu rien de semblable ; elle ne blesse pas essentiellement l'indépendance spirituelle de l'Eglise. Cependant celui qui la reconstitua au commencement de ce siècle fut conduit, par un amour excessif de domination, à y insérer des dispositions dont on peut facilement abuser, et à lui imprimer des tendances oppressives. Le pape Pie VII réclama contre ces dispositions, et avec raison. Le moindre de leurs inconvéniens est d'ajouter une difficulté nouvelle aux difficultés déjà si grandes qu'un professeur de Droit-canon aura à résoudre. Ce qui est le plus à regretter, ce sont les conflits qu'elles peuvent amener. Sur tout cela, le professeur de Droit-canon n'aura qu'à exprimer avec sagesse des vœux également favorables aux deux autorités. Il ne saurait être trop conciliant, et il le sera certainement. On voit d'ailleurs quelle belle carrière ce cours offre aux prêtres studieux qui désirent connaître une science aussi étendue et aussi importante.

Ces réflexions sur les cours de la Faculté n'en sont pas le programme, mais une indication fort générale de l'esprit dans lequel ils seront faits.

Quoi qu'il en soit, vous trouverez dans les nouveaux professeurs des maîtres éclairés, très exacts, soit pour le fond de la doctrine, soit pour la méthode. Ils sont distingués par leurs talens, instruits, amis de l'étude, persévérans dans le travail; leur parole sera simple, nette, précise; ils ont tous donné des gages rassurans de ces qualités, les seules qu'on puisse désirer dans des professeurs. S'ils vous étaient moins connus, nous pourrions donner une plus grande extension à cet éloge.

Ces qualités ont déterminé notre préférence, et nous sommes heureux de déclarer qu'elles ont obtenu le suffrage de M. le ministre de l'Instruction publique. Il nous a manifesté les plus vives et les plus sincères sympathies pour les membres du clergé, qui se distinguent par l'utilité, la solidité de leurs travaux, et par la sagesse de leur enseignement.

Cet enseignement, pour être utile, doit avoir une autre forme, un autre caractère que celui qu'ambitionnent peut-être certaines personnes.

Une chaire de Faculté n'est pas la chaire d'une église, encore moins une tribune politique. Les leçons qu'on donne dans la première sont rarement susceptibles des grands effets oratoires, qui peuvent être fréquens dans les deux autres. Dans celle d'une Faculté, on trace des règles, on expose et on défend la vraie doctrine; on y signale et on y combat des erreurs: le genre didactique doit donc y dominer. Mais alors même qu'un professeur aspirerait à être éloquent, il ne faut pas oublier que la première condition de l'éloquence, supposé qu'on veuille élever jusque-là des leçons de théologie, est dans une argumentation solide, où les raisons sont pressées, le style rapide, la pensée lumineuse, et où tout entraine vers le but, c'est-à-dire à une conclusion qui assure le triomphe de la vérité. Voilà ce qui donne de la vie et du

nerf à l'éloquence : tout le reste sont des ornemens plus ou moins heureux. Sans les négliger, nos professeurs sauront leur préférer les qualités essentielles qui finissent par surmonter les préjugés, les préventions, et assurent tôt ou tard des succès indépendans des caprices de la mode.

En suivant la forme d'enseignement que nous avons brièvement indiquée, en obéissant aux sages inspirations d'un esprit judicieux, en consacrant d'ailleurs toutes les forces de leur intelligence à une branche d'études spéciales, ils se formeront facilement à eux-mêmes un riche trésor de solides connaissances. Ils deviendront, pour les jeunes prêtres studieux, des guides dévoués, zélés pour leur avancement dans la science. De leur école, nous n'en doutons pas, sortiront d'éloquens apologistes, qui, dans la chaire ou la plume à la main, confondront les erreurs contemporaines, donneront de savantes expositions de la doctrine catholique, sauront manier l'art de la critique, être de dignes émules des académies savantes, ramener peut-être l'union si désirable du savoir avec la foi et la vertu ; noble alliance qui assurerait à la France une ère nouvelle de bonheur et de gloire.

Quels motifs de nous exciter vivement et d'accroître notre énergie pour l'étude ! Mais il en est d'autres que nous devons vous faire connaître ou vous rappeler. Ces motifs sont : l'état des autres sciences, les exemples de nos pères dans la foi, le succès de notre ministère, les consolations attachées à une vie si laborieuse, une pratique plus facile des vertus sacerdotales.

D'abord l'état des autres sciences. — Si ceux qui, à leur début, se livrent avec tant d'ardeur à des études profanes, connaissaient le don de Dieu, s'ils avaient la foi, les sciences

ne seraient point exposées à la triste décadence qui les menace, et qui les atteindra tôt ou tard.

Dans les sciences physiques et naturelles, d'immenses progrès ont été faits ; mais en accumulant les observations et les expériences à l'infini, les savans sont arrivés à des résultats tellement minimes, qu'ils n'ont plus entre les mains qu'une sorte de poussière. Ils voudraient bien trouver la raison suprême, le dernier mot, la loi générale des êtres, leur lien commun ; mais ils ne le tiennent pas encore ; et, sans la religion, ils ne le trouveront jamais : il est en Dieu, en Dieu créateur, conservateur et roi de l'univers. En le méconnaissant, ou ce qui revient au même, en lui substituant l'âme du monde, le dieu Panthée, ils sont conduits nécessairement à méconnaître un Dieu législateur et juge. Ne l'ayant plus pour fin dernière, ils cherchent celle-ci dans les jouissances grossières que leurs théories ont divinisées. Arrivés à ce point, les nobles labeurs de l'intelligence deviennent impossibles. Ils ont été grands, même pour les physiciens irréligieux, tout le temps qu'ils ont été soutenus par la gloire des conquêtes intellectuelles : mais voilà que l'irréligion travaille tous les jours à détruire cette gloire ; et elle finira, à force d'avilir les caractères, par y parvenir. Ainsi, après un début plein d'enthousiasme, nous sommes menacés de voir tomber l'étude de la nature dans une profonde indifférence.

Dans la psychologie et la métaphysique, il y a déjà dégoût et lassitude. Que deviendrait le commerce de la vie, si, dans chaque transaction, dans les rapports quotidiens avec nos semblables, chacun parlait une langue que lui seul entendrait? Voilà précisément où en sont nos écoles.

Nous n'osons dire combien les lettres sont avilies par le défaut de dignité, de désintéressement, de sincérité. Les

moins répréhensibles sont esclaves de l'opinion, et en subissent les influences les plus contradictoires.

L'histoire, étant devenue une sorte de philosophie, porte la peine de sa transformation : elle fait parler aux faits les langages les plus divergens.

Trop souvent la poésie, au lieu d'être inspirée, est en proie au délire; elle remplace ses chants par des cris sauvages ou par une ennuyeuse monotonie.

La science de la politique est, vous le savez, une tour de Babel, où, comme en philosophie, on parle des langues diverses, et où, à la différence des enfans de Noé, les contendans sont plus disposés à de funestes dissensions qu'à une séparation pacifique.

Nous pourrions citer de nombreuses et honorables exceptions, pour nous consoler de cette déconsidération des sciences et des lettres, triste fruit des ravages de l'irréligion. Espérons qu'elle ne sera que passagère. Dans cette France si pleine de vie, si facile à s'enflammer pour tout ce qui est vrai, grand, généreux; si prompte à condamner ce qui est faux et désordonné; si constante, malgré sa mobilité, à garder sa foi et sa charité. un tel abaissement ne saurait durer. Mais, quoi qu'il arrive, chers et dignes coopérateurs, n'oublions pas que la vérité catholique survivra à tous les rêves de l'orgueil, à tous les égaremens de l'esprit, à toutes les corruptions du goût, aux ébranlemens comme à la pacification des empires.

C'est par cette foi invincible que nous serons soutenus dans nos études et nos méditations sur une science dont nous pouvons dire, comme de Dieu lui-même qui nous l'a révélée, qu'elle est la lumière du monde. Elle soutenait les grands docteurs qui illustrèrent l'Eglise aux IV$^{e}$ et V$^{e}$ siècles. Ils portaient, comme vous, et plus que vous, chers et

dignes coopérateurs, le fardeau d'un pesant ministère; ils étaient en outre les juges, les arbitres de tous les différends, les administrateurs des pauvres, du temporel de leur église et de leur clergé; malgré des soins si divers, si nombreux, si capables de les absorber, ils étudiaient. Ils avaient étudié avant d'être appelés par la voix des peuples; pour étudier encore, ils voulaient rester dans leur solitude, après que cette voix les pressait d'en sortir; mais ils persévéraient dans l'étude, surtout lorsqu'elle semblait devenir impossible par la multitude des devoirs qui leur étaient imposés. Les Grégoire de Nazianze, les Basile, placés sur les grands siéges de l'Orient, n'étaient pas moins studieux que saint Jérôme dans la grotte de Bethléem. Saint Ambroise, dont la maison était envahie à toutes les heures du jour, et qui, outre les soins de son épiscopat, avait à lutter contre une faction ennemie et violente, lisait et réfléchissait, lorsqu'il n'était pas assiégé par la foule empressée. Saint Augustin, pendant son séjour à Milan, le surprit souvent, dans les rares intervalles qui n'étaient pas occupés par les affaires, tout absorbé par la lecture d'un livre ouvert sous ses yeux. A cette vue, il s'arrêtait quelquefois par respect sur le seuil de la porte, n'osant l'arracher à cette méditation (1). Saint Jean Chrysostome a composé ses chefs-d'œuvre sous le poids d'un ministère semblable, et au sein des intrigues et des dissensions qui agitaient les Grecs dégénérés du Bas-Empire. Nous sommes moins occupés, et notre société n'est pas heureusement réduite à l'état de dégradation où était tombée cette partie de l'Orient. D'ailleurs, combien de secours, qui n'existaient pas à cette époque, nous sont prodigués aujourd'hui! Voici d'autres exemples d'un amour pour l'étude plus admirable encore.

(1) Conf., lib. VI, c. 3.

Au V^e siècle, les Barbares envahissaient ou menaçaient toutes les contrées de l'Occident : tandis que l'énergie, une énergie de destruction, surabondait dans ces cœurs sauvages, avides de dévorer tous les monumens de la civilisation, et d'étendre sur l'univers le voile d'une profonde nuit, tout courage, tout symptôme de vie abandonnait une société vieillie, qui n'avait plus d'ardeur que pour se consumer dans des guerres civiles et des disputes religieuses. C'est dans cette situation désespérée que de savans évêques se livraient à des études sérieuses. Ils ne pouvaient y renoncer, malgré leurs mille sollicitudes pour gouverner, instruire leurs troupeaux, concilier les plaideurs, secourir les pauvres, calmer les dissensions, courir quelquefois au-devant des Barbares. Dans une vie aussi occupée, ils ne s'excusaient point sur le défaut de temps ; ils donnaient à leur âme l'aliment de la science et préparaient pour l'avenir d'immortels ouvrages. Saint Augustin et saint Jérôme écrivaient au bruit de la chute de Rome, qui retentissait alors dans tout l'univers. Le premier de ces deux docteurs est sans contredit le plus étonnant par sa merveilleuse constance, couronnée par des succès plus merveilleux encore. Livré avec ardeur au soin de ses ouailles, l'âme et le conseil des évêques d'Afrique, chargé du poids de toutes les grandes affaires de l'Église universelle, réputé son organe dans les savans écrits composés pour sa défense, on l'entend une seule fois se plaindre du manque de temps. Un nouvel ennemi apparaît au sein de la chrétienté déjà en proie à tant de schismes et de sectes. Les collègues d'Augustin poussent un cri d'alarme et le conjurent de prendre la plume pour combattre cet audacieux contempteur de la grâce de Jésus-Christ. Il répond que ses heures sont comptées, que pas une seule n'est libre ; qu'il ne peut opposer à la nouvelle erreur que la prédication et les gémissemens de sa douleur.

Contraint de céder à de nouvelles instances, il supplie son

peuple de ne pas envahir sa maison à toutes les heures du jour, et de lui rendre par ce moyen quelques instans. Il est obéi pendant une semaine ; mais bientôt il est assiégé une seconde fois, et il ne trouve pour son travail, toujours interrompu pendant le jour, que le temps dérobé à son sommeil. C'est à la lueur d'une lampe, et favorisé par le silence des nuits, qu'il compose plusieurs de ses nombreux et savans traités contre les Pélagiens ; et c'est à des efforts de ce genre que nous devons sans doute une grande partie de ses œuvres. Quelle perte, si, à la vue de l'empire s'écroulant de toutes parts, il se fût découragé ; si, effrayé par la dissolution des mœurs que le paganisme avait léguée à l'Église, par la fureur des sectes chrétiennes nées des anciennes écoles de philosophie, ce génie pénétrant eût cédé à de funestes prévisions ; s'il se fût dit : A quoi bon tant de veilles ? je serai le dernier évêque d'une petite cité d'Afrique ! Mais, tandis que Symmaque, tandis que les rhéteurs et les philosophes païens désespéraient des dieux de Rome, Augustin, soutenu par sa foi beaucoup plus que par son caractère, ne désespère point de l'Église. Les lumières de cette foi, plus encore que celles de son esprit, lui donnent l'intelligence des futures destinées du monde qui devait survivre à un nouveau déluge. Nous ne vous citons à dessein que des docteurs autant et plus occupés que vous, chers et dignes coopérateurs : ce qui ne les a pas empêchés d'être les plus savans, les plus éloquens, les plus illustres ; nous les choisissons dans les siècles les plus troublés, où toutes les grandeurs chancellent, où les tempêtes se succèdent, grondent avec fracas et sans interruption, où l'avenir n'apparaît aux esprits consternés qu'avec le triomphe prochain, avec les violences, les ténèbres, le chaos de la barbarie.

Si nos pères n'ont pu être découragés par des catastrophes qui couvraient la terre de ruines, comment ne serions-nous

pas pleins d'ardeur, nous qui vivons dans un siècle où tout semble annoncer que désormais les luttes, seules décisives, seront des luttes intellectuelles? Nous n'en conclurons pas que nous ayons à nous applaudir du rationalisme qui domine tant d'intelligences; mais, quelque déplorable que soit cette domination, elle nous appelle, ou du moins elle devrait nous appeler plus que jamais à méditer profondément la science sacrée. Elle a vaincu ses anciens adversaires; elle n'a pas moins de vertu et de force pour triompher de ceux de notre époque. Ils se ressemblent plus qu'on ne le pense dans leurs attaques contre la foi, comme on peut en juger par la peinture que fait des premiers saint Jean Chrysostome. On dirait que dans un style, plein d'ailleurs d'images toutes guerrières, il a voulu dépeindre l'état des esprits de notre temps. « Pressés de tous côtés, dit-il, par de nombreux adversaires, fortifions-nous pour n'être pas atteints par leurs traits, et pour les atteindre si nous le pouvons. Ayons donc une immense ardeur pour nous enrichir de la parole de Jésus-Christ. Ce n'est pas une seule, mais plusieurs manières de combattre qu'adoptent des ennemis divers dans leur guerre incessante. Ils n'ont ni les mêmes armes, ni la même tactique. Le prêtre qui doit combattre contre tous, doit savoir toutes leurs manœuvres (1). »

---

(1) Multi undique instant inimici; sermone muniamur necesse est, ne inimicorum telis confodiamur, imo potius ut ipsos feriamus. Quapropter ingens adhibere studium oportet, ut Christi verbum affatim in nobis habitet. Neque enim ad unum pugnæ genus apparatus noster est; sed multiplex hoc bellum est, ex variisque constans inimicis. Neque ipsi iisdem utuntur armis, neque uno tantùm modo nobiscum congredi meditantur : opusque est eum qui cum omnibus pugnam commissurus est, omnium technas notas habere. *De Sacerd.*, lib. IV, n. 3 et 4.

Le prêtre étudiait alors et triomphait des philosophes, des sectaires les plus exercés à manier la plume ou la parole. Trois siècles avant saint Jean Chrysostome, saint Irénée étudiait, afin de lutter contre les hérétiques ses contemporains. Les Pères du III[e] siècle défendaient par leurs écrits la foi qu'ils étaient appelés à sceller de leur sang. Chacune de leurs veilles consacrée à l'étude pouvait être suivie du jour de leur martyre; et ils étudiaient cependant. L'ardeur de l'étude s'accroît au IV[e] siècle avec l'ardeur des sectaires. Plusieurs siècles après saint Jean Chrysostome, le prêtre étudiait dans les cloîtres et dans les cathédrales, et personne que lui ne se livrait à l'étude. Il étudiait peu, à la vérité, lorsque chaque bourg, chaque village retentissait du bruit des combats ; mais il étudiait encore. Il a beaucoup étudié au temps de saint Bernard et de saint Thomas. Au siècle de Gerson, il étudiait avec ardeur dans les universités. Plus tard, des évêques, des pasteurs ignorans ou infidèles furent surpris tout désarmés par les novateurs du XVI[e] siècle. Telle fut la cause des succès de ces derniers dans plusieurs contrées de l'Europe. Ce sont les légats du Saint-Siége au concile de Trente, qui en font l'aveu le plus formel et le plus explicite : « Par nous, dit-il, ont pris naissance les hérésies qui pullulent partout. Elles ne sont pas notre ouvrage, en ce sens que nous n'avons pas semé ces funestes épines : elles ont germé spontanément dans le champ du Seigneur ; mais en ne les arrachant pas, nous sommes aussi coupables que si nous les avions semées (1). »

(1) Primum vero examinemus initium hæresum, quæ hac nostra ætate passim pullularunt : quibus si negare volumus nos principium dedisse, quia nullius hæreseos ipsi auctores fuimus ; tamen cum perversæ de fide sententiæ, tanquam vepres quædam sint et spinæ, quæ in agro Domini, qui nobis colendus commendatus est, ortæ

Telle est l'origine de la réforme de Luther, de Calvin, d'Henri VIII; leurs erreurs vivent encore parmi nous. Mille fois modifiées et changées, elles conservent sous leurs innombrables transformations un caractère indélébile, un sentiment indestructible; c'est une opposition persévérante, invincible, à l'autorité vivante de l'Église. Lorsqu'ils apparurent dans son sein pour la déchirer, un zèle nouveau pour la science anima les docteurs catholiques; ils examinèrent une à une les innombrables difficultés soulevées par les novateurs sur chaque fait, sur chaque texte. Dans cette guerre de détails, il fallait fortifier tous les points, être toujours et partout sous les armes. Sans abandonner cette méthode, l'étude et une intelligence plus profonde des traditions en font revivre une autre plus sûre, plus abrégée; c'est celle des Tertullien, des Vincent de Lérins. Bossuet lui imprime le cachet de son génie. Il concentre la force de la discussion sur l'existence et les droits d'une autorité infaillible, parce qu'une fois démontrés, ils entraînent après eux la démonstration de toutes les vérités catholiques. Mais il ne s'arrête point à défendre l'Église. Il déconcerte et confond les novateurs, par un moyen inattendu, mais d'une extrême simplicité, mais d'une grande puissance (les grands hommes ont toujours une prédilection pour les moyens qui réunissent ces deux caractères), Bossuet triomphe en disant à ses adversaires : Vous vous prétendez des réformateurs, voyez votre œuvre; elle a

---

sunt : et si illæ quidem sua sponte, ut solent aliquando vitiosæ herbæ, pullularunt; tamen qui non coluit quem debuit agrum, qui non seminavit, et qui pullulantes per se non statim curam adhibuit ut extirparet, non minus quidem principium illis dedisse dicendus est, quam si ipsas seminaverit, præsertim cum hæc omnia a negligentia agricolæ ortum ducant, et incrementum habeant. *Admon. Leg. Apost. Sedis*, in Conc. Trid., Sess. 1.

tout détruit, tout corrompu ; il ne reste pas pierre sur pierre de l'édifice de Jésus-Christ ; vous ne pouvez être ni ses disciples, ni les interprètes de son Évangile. Miroir d'un nouveau genre, l'*Histoire des Variations* ramène vers la vérité sans reproduire ses traits, et nous éloigne de l'erreur en nous représentant avec une rare fidélité ses innombrables transformations.

Pour de tels ouvrages, et pour tous ceux qui ont occupé la vie de ce grand homme, il fallait des études sérieuses et prolongées. Cependant il était évêque, précepteur des rois, et il avait débuté dans le sacerdoce par des missions. Mais, au milieu des pompes de la cour la plus brillante de l'univers, il étudie, comme devaient le faire après lui Fleury et Fénelon. Comme évêque, il a un palais ; mais à quelques pas de ce palais il s'est bâti une retraite. Il visite son diocèse ; mais sa voiture est un cabinet d'études, où il cause habituellement avec saint Augustin et Tertullien, ses oracles de prédilection.

Dans ce siècle, on étudiait dans les cloîtres, dans les anciens ordres religieux, dans les congrégations nouvelles. Il fut grand, ce siècle admirable, autant par les monumens de la science, que par les monumens des arts ; autant par l'éclat des triomphes littéraires, que des triomphes guerriers. La religion alors animait tout, même les choses qui lui semblaient le plus étrangères.

Lorsque les sciences et les lettres commencent un funeste divorce avec le catholicisme, celui-ci oppose à ses nouveaux adversaires de doctes et solides réfutations. Ainsi, depuis saint Irénée jusqu'à Bergier, jamais le clergé n'a manqué à la mission qui lui a été donnée de défendre la foi ; et c'est toujours par l'étude, jointe à la charité et à la réforme des mœurs, qu'il se dispose à soutenir cette lutte avec succès. C'est ainsi que nous la soutiendrons nous-mêmes.

Nos pères ont triomphé du rationalisme antique, nous vaincrons le rationalisme moderne. Beaucoup plus répandu, et doué d'un dissolvant plus puissant, plus actif aujourd'hui, il aspire à s'emparer d'un mouvement qui se manifeste vers le bien. Il multiplie ses organes, ses tribunes, ses systèmes; comme au temps de saint Jean Chrysostome, il a une tactique habile et variée. Quelquefois, à l'en croire, il est chrétien ou même catholique; l'Evangile seul manque à son christianisme. Tantôt il avoue hautement ses projets contre l'Eglise; le plus souvent il les déguise. Il prétend avoir la foi, et il n'a pas même une confiance ordinaire dans ses vaines théories. Ayons, nous, une confiance sans bornes dans la vérité du Seigneur, qui demeure toujours; étudions, méditons, soyons avides de lumières. Dans nulle contrée du monde nous ne trouvons à plus bas prix les trésors scientifiques utiles à nos travaux, ni des rapports plus fréquens, plus faciles avec des théologiens instruits, avec des hommes éclairés de tous les pays, ni des objets aussi variés pour faire d'utiles observations, ni des moyens aussi nombreux de rendre notre expérience précoce et étendue. Aucun peuple ne possède une langue aussi claire, aucun ne compte plus d'auteurs habitués à porter de la précision et de l'ordre dans les discussions savantes : nous avons donc de grands moyens, un excellent instrument pour acquérir la science avec rapidité. Que nous manque-t-il pour nous enflammer d'un saint courage? de réfléchir plus souvent, peut-être, sur la grandeur et la difficulté de notre mission. Que deviendrait notre société, si la foi venait à disparaître? Voulons-nous l'y conserver, et assurer ainsi le bonheur de la France? préparons-nous à éclairer, à consoler, à réunir ce que des doctrines ennemies ont troublé, obscurci, réduit à une sorte de poussière impalpable. En pensant à l'avenir de la religion, n'oublions pas l'avenir plus prochain qui attend chacun de nous : n'ou-

blions pas l'année, le mois, le jour qui s'écoulent. Pour les rendre paisibles, utiles aux âmes, utiles à nous-mêmes, arrachons-nous par l'étude à de vaines et dangereuses préoccupations. Méprisons les petites passions qui tourmentent les esprits oisifs; réprimons l'avidité de connaître les bruits, les bagatelles, les riens du monde. Lorsque l'esprit est continuellement vide des réflexions qui transportent un prêtre pieux dans la sphère si calme, si pure, des saintes pensées de la foi, il se traîne comme les âmes les plus vulgaires; s'il n'arrive pas jusqu'au fond de l'abîme, son âme n'en est pas moins affaiblie par l'inaction; son cœur est frivole, son esprit crédule; des bruits chimériques lui paraissent dignes de confiance. Les préférences les plus légères produisent autant de vives irritations; avide de dissipation, il ne peut supporter ni la retraite ni le repos de l'étude et de la méditation. *Quietis impatiens, nec valens in domo consistere pedibus suis* (1). Sa langue ne connaît aucun frein; personne n'est plus près que lui d'être un semeur de discorde, et il l'est ordinairement. Par faiblesse ou par ambition, il flatte les uns, et pour d'autres il est trop sévère, exagéré, injuste. S'il a une instruction superficielle, au lieu de l'employer à servir l'Eglise, il la met au service de son imagination déréglée, ou de son intérêt, ou de quelques méprisables ressentimens. Il forme des coteries, ou il en est la dupe et l'instrument, c'est-à-dire qu'il se condamne à un rôle puéril, lorsqu'il ne devient pas coupable par les divisions et les calomnies qu'il entraîne à sa suite. Savez-vous, chers et dignes coopérateurs, quels sont les plus grands ennemis de la religion et du sacerdoce? ce sont ceux que nous venons de dépeindre. Ils le sont, lorsqu'ils révèlent sans précaution un aussi triste caractère. Ils le sont encore plus, lorsqu'ils le déguisent sous les apparen-

(1) Prov. VII, 2.

ces du zèle et de la piété. Arrive un jour où le masque tombe, et où le clergé d'un diocèse est injustement rendu solidaire de l'avilissement de quelques-uns de ses membres ; car, grâce à Dieu, ils sont très peu nombreux. S'ils font illusion, c'est qu'ils sont les seuls à élever la voix. Faites en sorte, chers et dignes coopérateurs, qu'ils ne trouvent ni victime ni écho parmi vous, et vous les forcerez de rougir de leur isolement et de leur opprobre.

On voit, d'après ces réflexions, confirmées malheureusement par l'expérience, combien est vraie cette parole d'un grand docteur, qui a été si ardent pour l'étude : « Sans la science, dit saint Augustin, il est impossible d'avoir les vertus qui rendent la vie sainte, et qui nous dirigent sûrement à travers les écueils, au but véritable, à l'éternelle béatitude (1). »

Celui qui aime, au contraire, cette solitude du cœur à laquelle conduit l'amour de la science sacrée, celui qui n'a que de l'éloignement pour des connaissances propres à dessécher l'âme, du dégoût pour les passions qui la troublent et l'irritent, celui-là éprouvera les saintes joies décrites par saint Grégoire de Nazianze. « L'homme studieux, *dit ce saint docteur* (2), appliqué à découvrir et à contempler l'éternelle vérité, en saisit par intervalle les traits lumineux ; les grandes et nobles idées qu'il en a conçues, demeurent imprimées dans son esprit ; il les rend toujours plus pures, plus dégagées des vains fantômes de la terre. L'intérieur de son âme est comme un miroir où Dieu se plaît à réfléchir les rayons de sa divinité et l'éclat de sa gloire. Transporté dans une région de lumière et de paix, où il lui semble entretenir un commerce avec les esprits bienheureux, il se nourrit

(1) De Trinit., lib. XII, c. 13, n. 21.
(2) Orat. II, n. 7.

des grandes et solides espérances de la vie future. Par avance, il jouit de la possession de ses biens. Il vit encore sur la terre; mais fortifié par l'esprit de Dieu, il est transporté jusque dans le ciel, par le noble et généreux essor de son âme. »

Plus notre ministère nous oblige de connaître les misères de l'humanité, et plus nous avons besoin de nous élever jusque dans le sein de Dieu. Il en est de sa lumière comme de la lumière du soleil : elle est plus brillante et plus pure à mesure qu'on s'éloigne de la terre et des nuages qui la couvrent. La science de Dieu nous donne la vérité; et si une volonté déréglée ne vient pas nous en inspirer du dégoût, elle nous devient plus aimable à mesure que nous la connaissons davantage. Mais aimer la vérité, c'est aimer Dieu, c'est aimer tous les devoirs, toutes les vertus : c'est dans ce sens que saint Augustin a dit : *La science est comme un instrument pour élever l'édifice de la charité, qui demeure éternellement* (1).

A CES CAUSES, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les Conférences ecclésiastiques sont rétablies et obligatoires pour tout le clergé de notre diocèse.

Art. 2. La première Conférence aura lieu dans le courant du mois de Mai. Le jour en sera fixé par MM. les curés d'arrondissement, qui se concerteront avec MM. les curés qui résident dans leur circonscription. On y lira notre Lettre pastorale, et on y procédera au choix des vice-présideus et du secrétaire, conformément au Réglement ci-joint.

Art. 3. A l'occasion de l'installation solennelle de la nouvelle Faculté de Théologie et de l'ouverture des Conférences, il sera célébré, le lundi 26 avril, à neuf heures précises, une

(1) Epist. 55, *ad Januar.*, n. 39.

messe pontificale dans l'église de Sorbonne. Nous convoquons à cette cérémonie tous les membres de notre clergé. MM. les curés de Paris et de la banlieue, et MM. les aumôniers s'y rendront en habit de chœur.

Sera notre présente Lettre pastorale, avec le Réglement ci-annexé, lue en assemblée du clergé de chaque paroisse.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 8 avril 1841.

✝ DENIS, *Archevêque de Paris.*

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris,

E. Eglée, *chan. secrét.*

# RÉGLEMENT

POUR

# LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES

## DU DIOCÈSE DE PARIS.

Art. 1er. Les Conférences du diocèse de Paris sont placées sous la protection de saint Denis, patron du diocèse, et de saint Charles Borromée.

Art. 2. Sauf les exceptions ci-après indiquées, le lieu de réunion pour les Conférences sera le presbytère de la paroisse chef-lieu d'arrondissement.

Les prêtres du troisième et du quatrième arrondissement se réuniront alternativement au presbytère de Saint-Eustache et de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ceux de l'arrondissement de Sceaux et de Saint-Denis, au séminaire de Saint-Sulpice, dans deux salles séparées.

MM. les chanoines et les curés du IXe arrondissement s'entendront avec M. l'archiprêtre de la métropole pour choisir le lieu de réunion qui leur paraîtra le plus commode.

Art. 3. Il y aura tous les mois, celui de septembre ex-

cepté, une Conférence dont le sujet sera fixé par un programme émané de nous, et à laquelle seront tenus d'assister les membres du chapitre de notre métropole, MM. les curés, vicaires, aumôniers, chapelains, prêtres administrateurs et habitués.

Le jour de la Conférence sera fixé par le président de chaque Conférence, qui devra consulter les membres présens afin de se conformer à la commodité du plus grand nombre.

Art. 4. Le président de chaque Conférence sera, s'il n'y a pas de grands-vicaires présens, le curé d'arrondissement. Il y aura trois vice-présidens, savoir : pour les Conférences de Notre-Dame, les trois plus anciens chanoines, et pour les autres Conférences les trois plus anciens curés présens à la réunion. Dans les arrondissemens où il n'y a pas trois curés, et dans le cas où quelqu'un d'entre eux serait dispensé pour cause grave d'assister habituellement à la Conférence, les vice-présidens nécessaires pour compléter le nombre seraient choisis au scrutin par tous les membres présens à la réunion.

Art. 5. Le secrétaire de la Conférence sera choisi au scrutin par tous les membres de la Conférence. Cette élection aura lieu dans la première Conférence de cette année, que nous fixons au mois de mai. Elle sera renouvelée tous les ans dans le courant du mois de mai. Tout prêtre autorisé à professer la théologie ou à exercer le saint ministère, même hors de la circonscription de l'arrondissement, peut être élu secrétaire.

Le secrétaire peut après l'expiration de ses fonctions être réélu.

Art. 6. Les fonctions du président sont de rappeler les matières du programme désignées pour la Conférence, et de diriger la discussion. C'est à lui, par conséquent, qu'il

appartient de donner la parole, de rappeler à la question ceux qui s'en écartent, de prévenir les interruptions, de retirer la parole si cela devenait nécessaire.

Le plus ancien des vice-présidens supplée le président en cas d'absence.

Art. 7. Les fonctions du secrétaire sont d'assister le président ou vice-président dans la direction de la discussion. Il doit, par conséquent, être choisi parmi les membres de la Conférence les plus instruits, les plus exercés à suivre les débats d'une question, et à les bien résumer.

Le secrétaire de la Conférence doit en rédiger le procès-verbal, de concert avec le président et les trois vice-présidens.

Le procès-verbal devra contenir :

1° Les jour et heure de la Conférence ;

2° Les noms de tous les membres présens ;

3° La désignation des absens ;

4° Le résultat du scrutin pour la nomination du secrétaire et des vice-présidens, là où il y a lieu à les élire ;

5° Les réponses de la Conférence sur les diverses questions proposées dans le programme ;

6° Les cas de conscience et les doutes relatifs à ces questions.

Il est défendu d'en discuter d'autres. Si quelques sujets paraissaient dignes d'être discutés, on pourra en adresser la demande qui sera jointe à l'envoi du procès-verbal.

Le procès-verbal ainsi rédigé sera lu à la Conférence suivante, adopté ou modifié, transcrit sur le registre où il sera signé par le président et le secrétaire.

Il sera adressé au secrétariat de notre archevêché le plus tôt possible.

Art. 8. Dans le courant du mois de novembre, nous consacrerons plusieurs séances à discuter les procès-verbaux des

questions qui auront été traitées pendant le courant de l'année. Cette discussion aura lieu en notre présence ; nous y serons assisté des présidens, des secrétaires de chaque Conférence, des membres de notre conseil et de plusieurs professeurs de théologie.

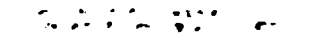
Dans ces mêmes réunions, nous arrêterons le programme des questions pour l'année suivante.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 8 avril 1841.

† DENIS, *Archevêque de Paris.*

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris,

E. EGLÉE, *chan. secrét.*



questions qui auront été traitées pendant le courant de l'année. Cette discussion aura lieu en notre présence; nous y serons assisté des présidens, des secrétaires de chaque Conférence, des membres de notre conseil et de plusieurs professeurs de théologie.

Dans ces mêmes réunions, nous arrêterons le programme des questions pour l'année suivante.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 8 avril 1841.

† DENIS, *Archevêque de Paris.*

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris,

E. EGLÉE, *chan. secrét.*




G.E. STECHERT
& Co.
NEW YORK

